ARTELIA
Passion & Solutions

Maite FOURCADE PAYS PAYSAGES
paysagiste dplg pays.paysages@wanadoo.fr
19 place de la moutète 64300 orthez 0559672621

systémys

CCLB service Planification

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE OUEST

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

1.E Annexes du rapport de présentation

1.Ee Etude de densification

Approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 5 février 2026

Luysenbéarn
communauté de communes

Potentiel de densification d'Arget

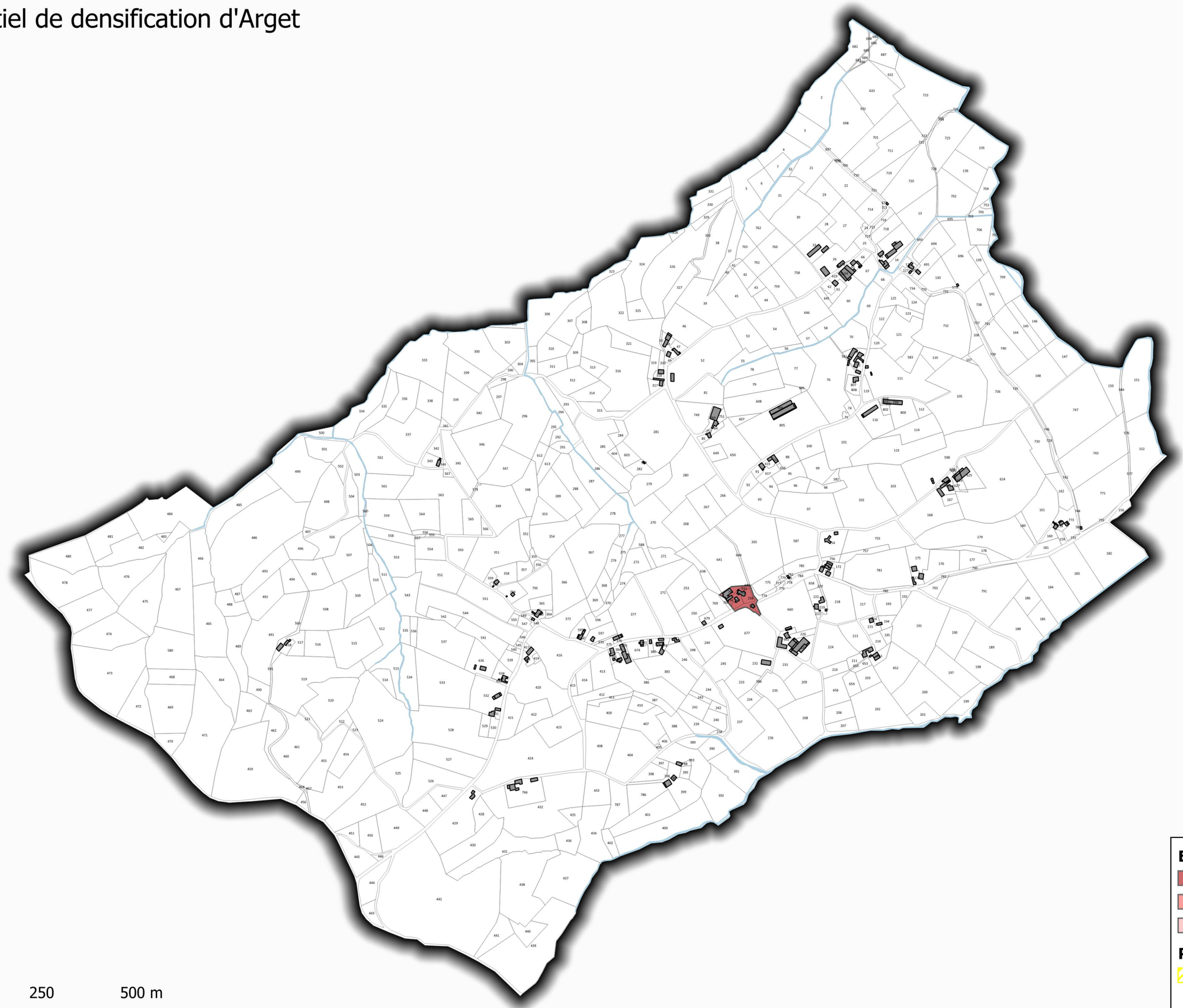

Potentiel de densification Arzacq

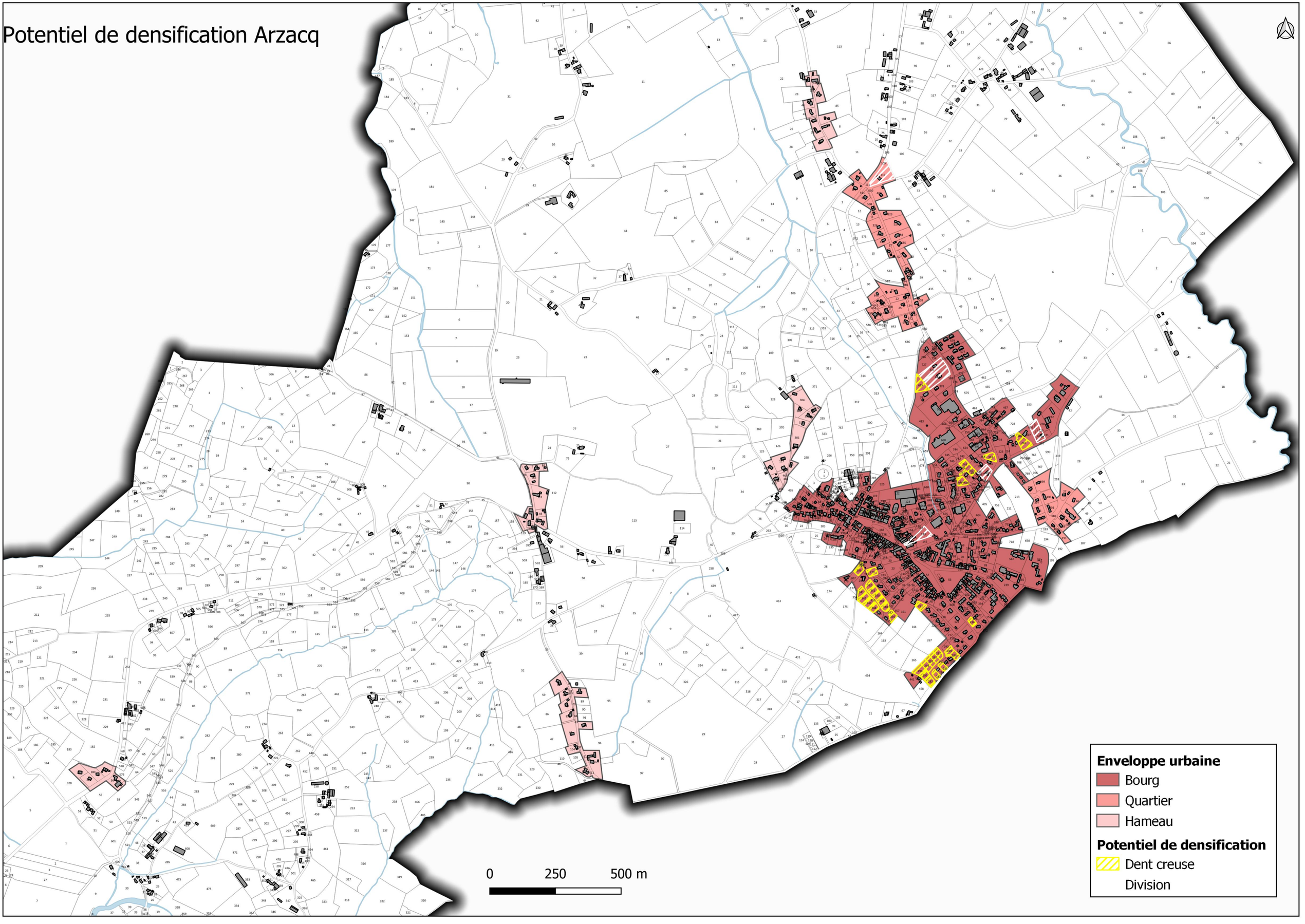

Potentiel de densification Bouillon

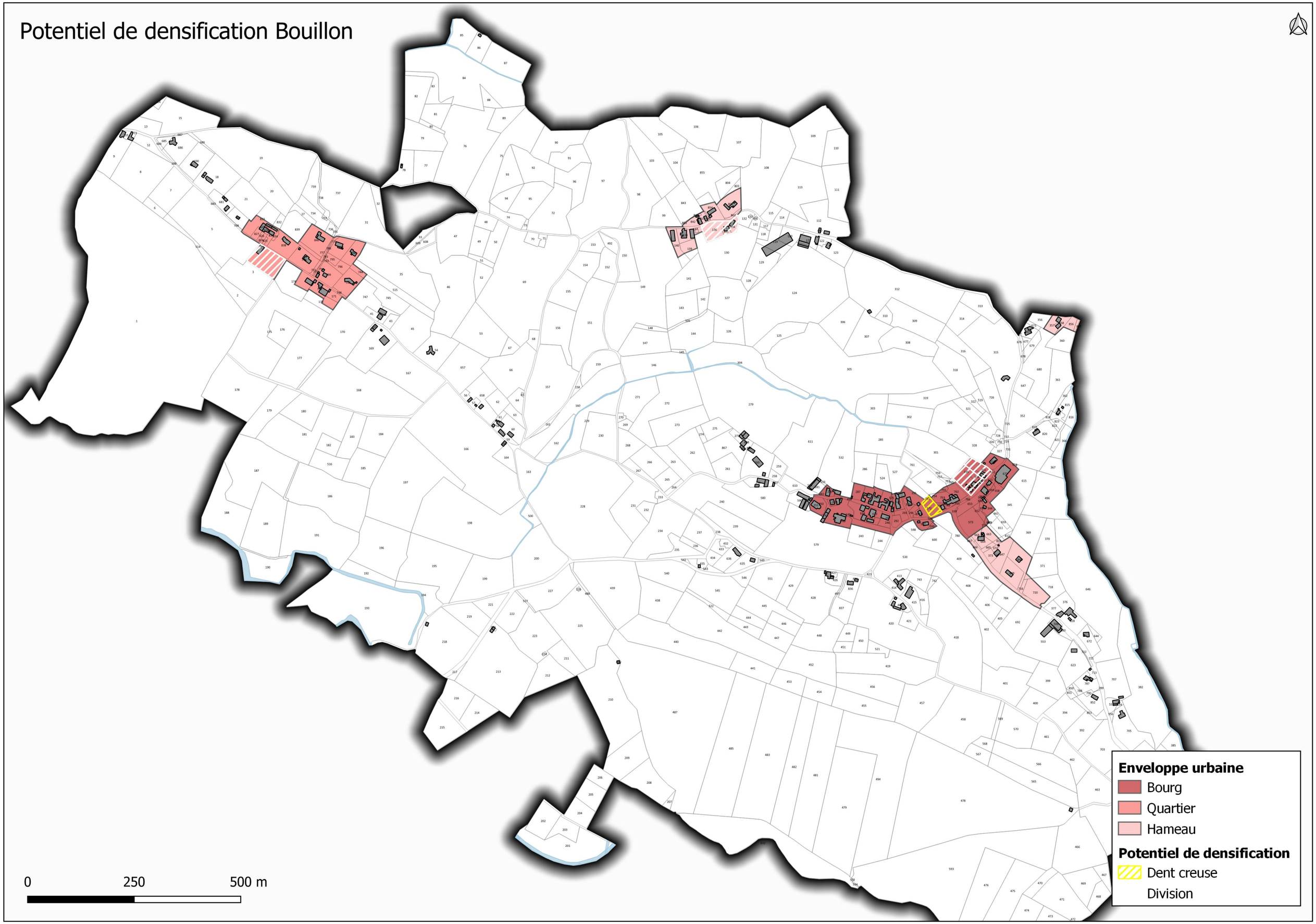

Potentiel de densification Cabidos

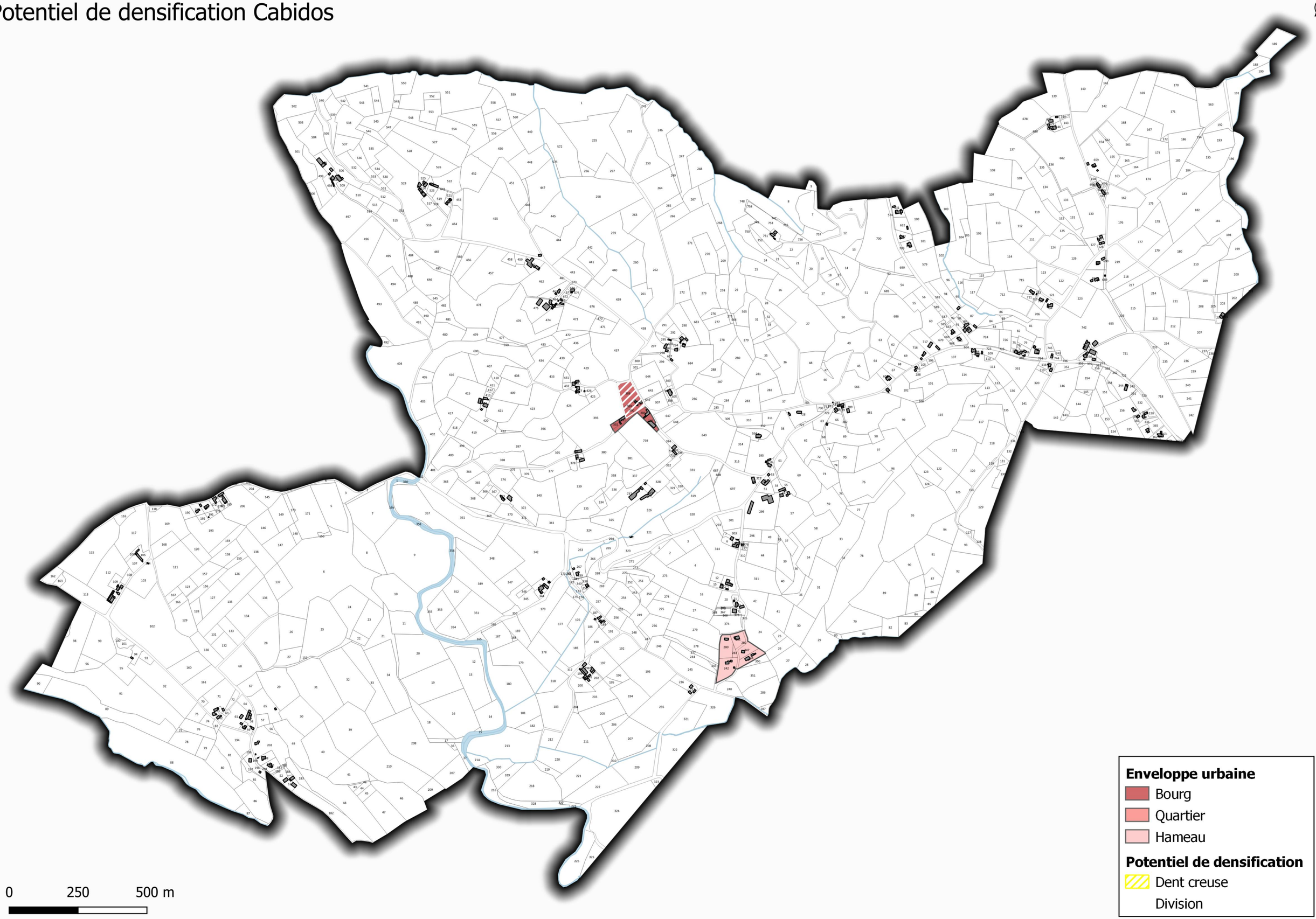

Potentiel de densification Coublucq

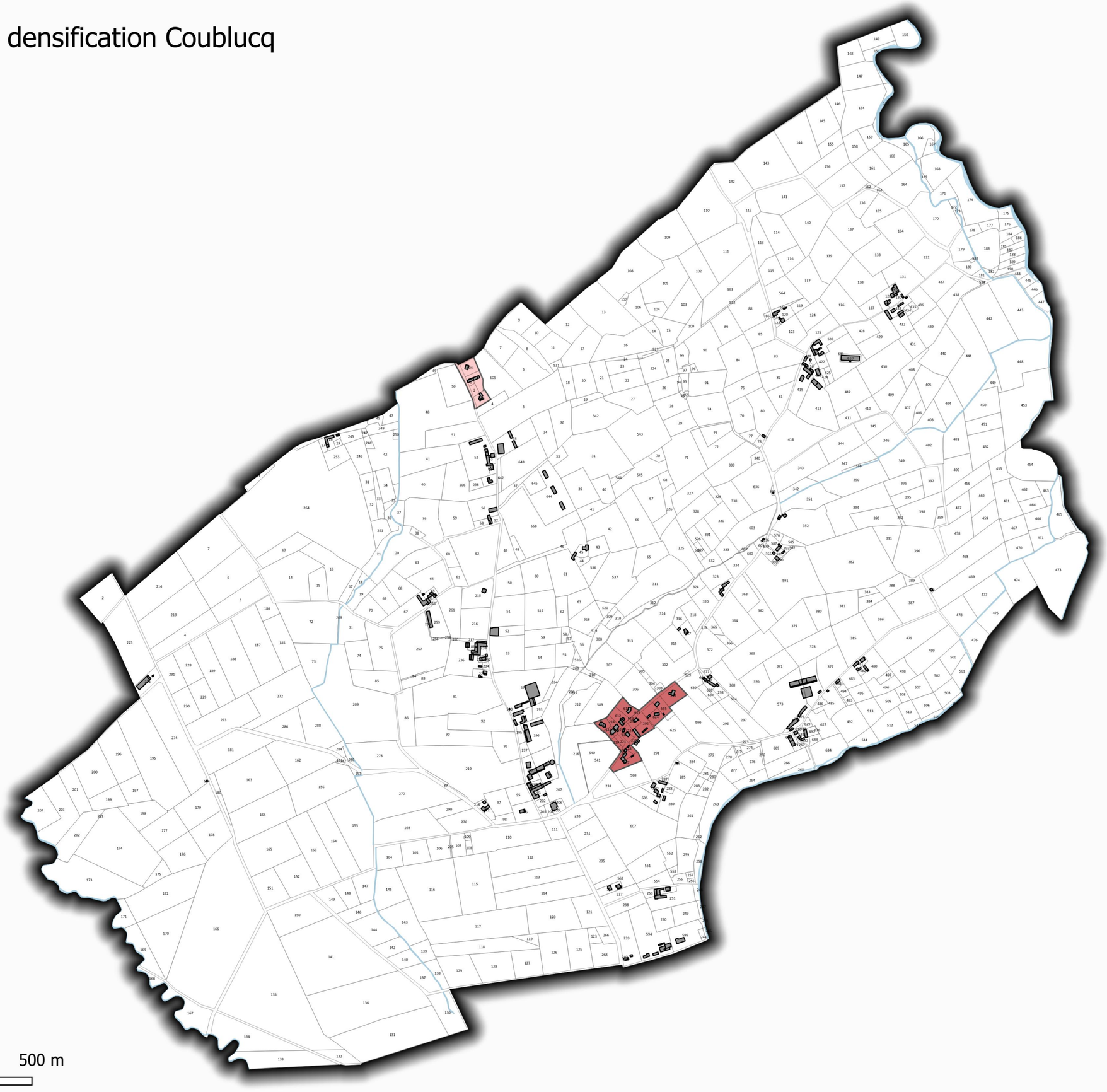

Enveloppe urbaine

- Bourg
- Quartier
- Hameau

Potentiel de densification

- Dent creuse
- Division

Potentiel de densification Fichous-Riumayou

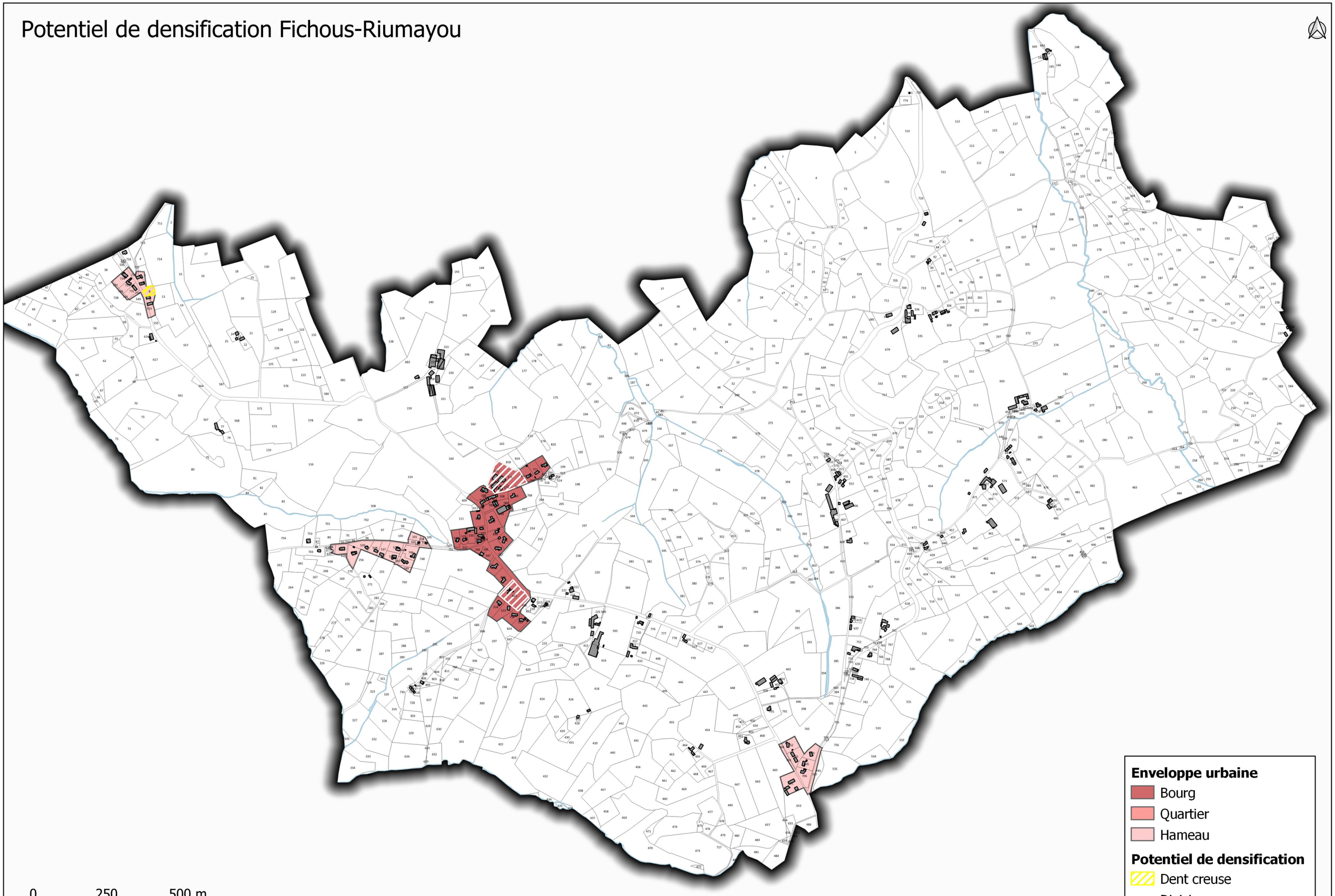

Potentiel de densification Garos

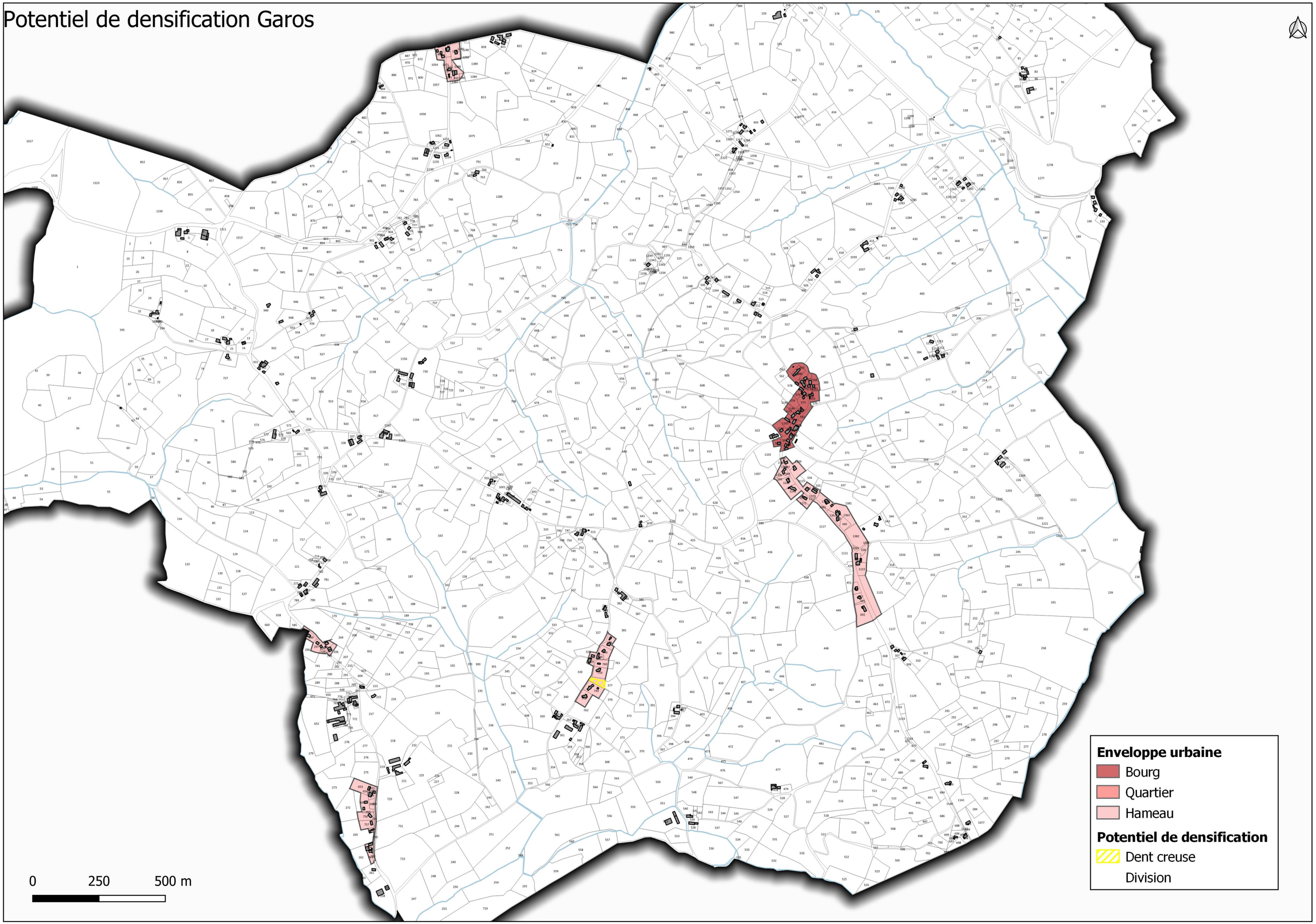

Potentiel de densification Geus-d-Arzacq

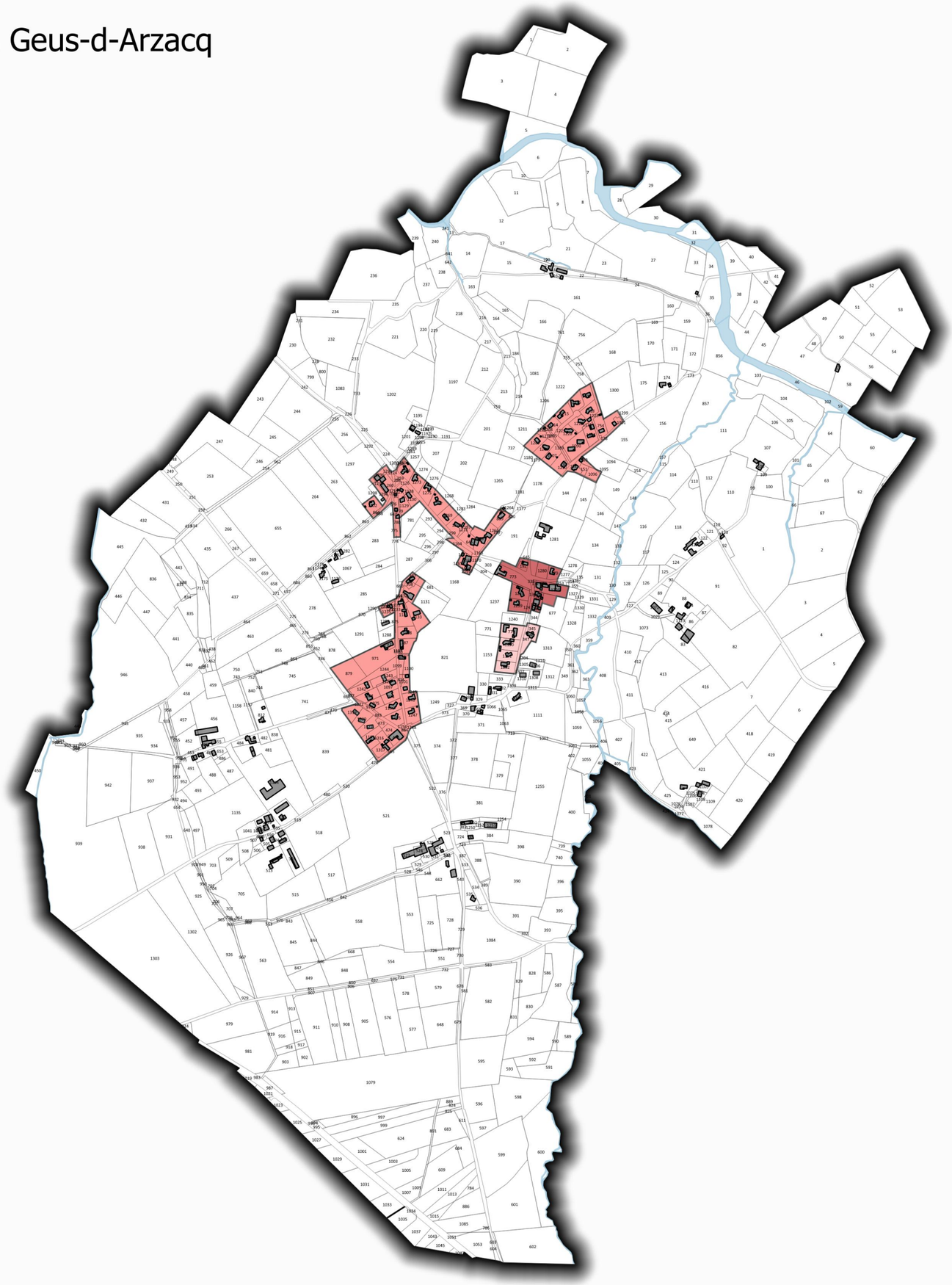

0 250 500 m

Enveloppe urbaine
- Bourg
- Quartier
- Hameau

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division

Potentiel de densification Larreule

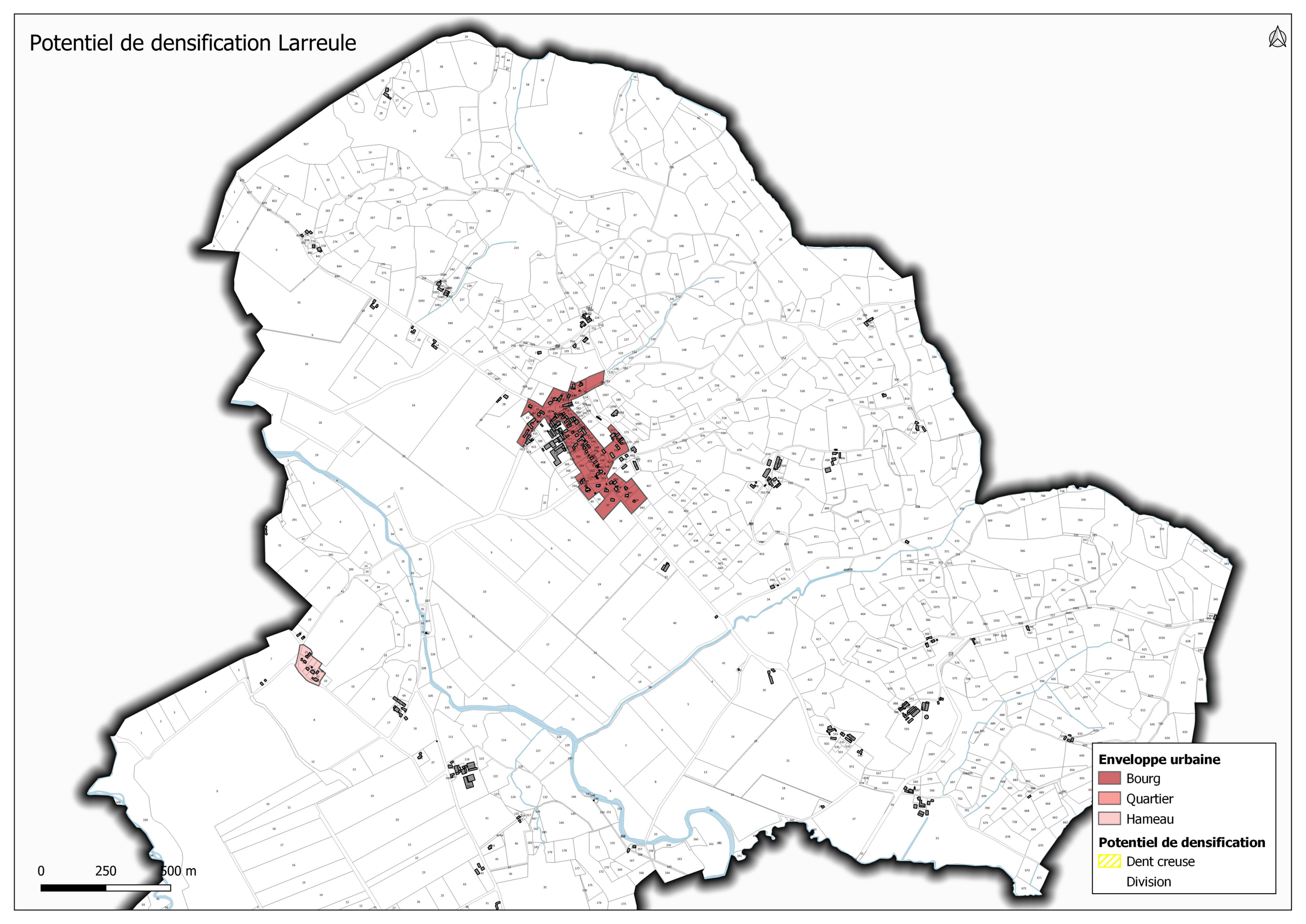

Potentiel de densification Lonçon

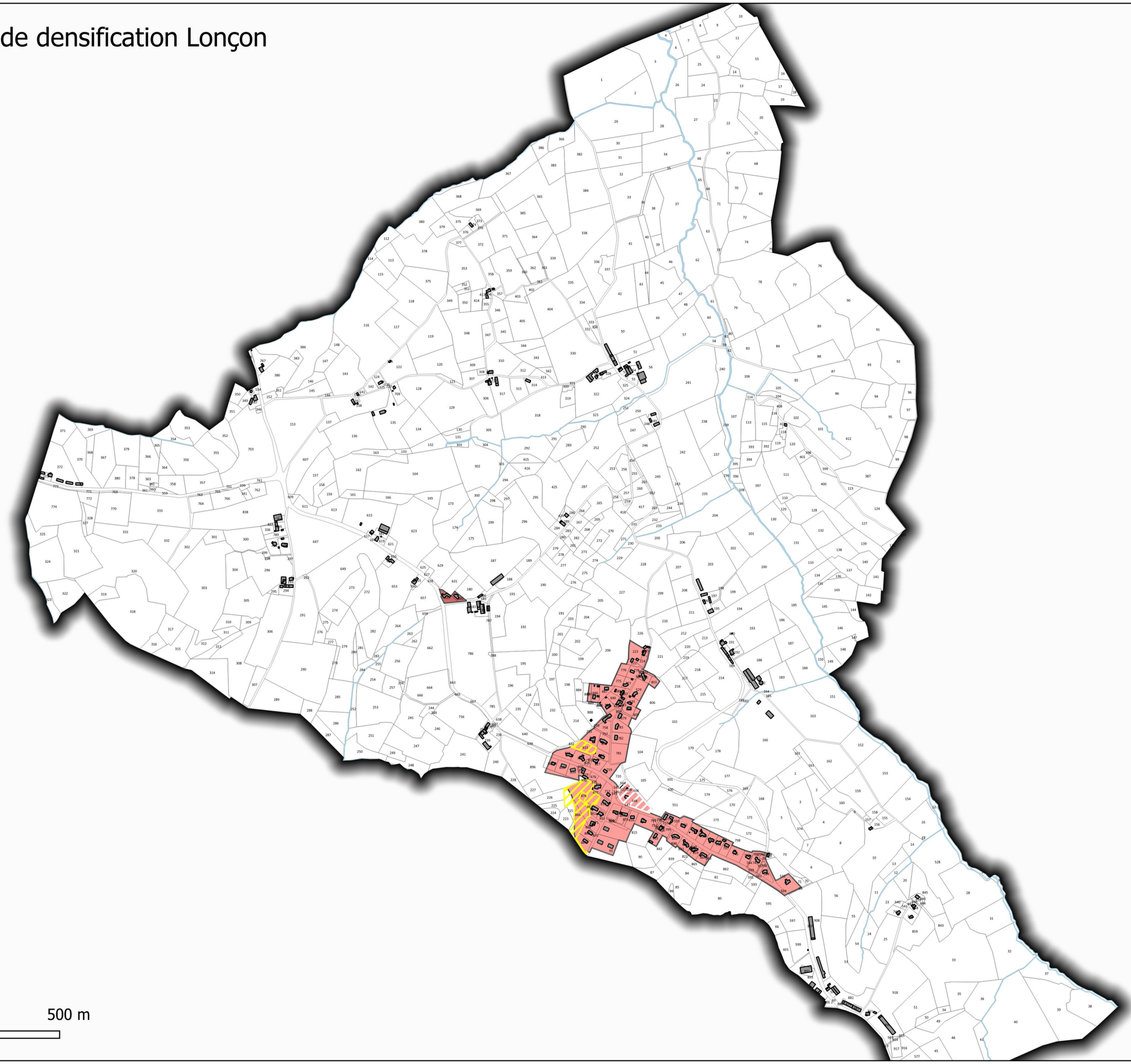

Potentiel de densification Louvigny

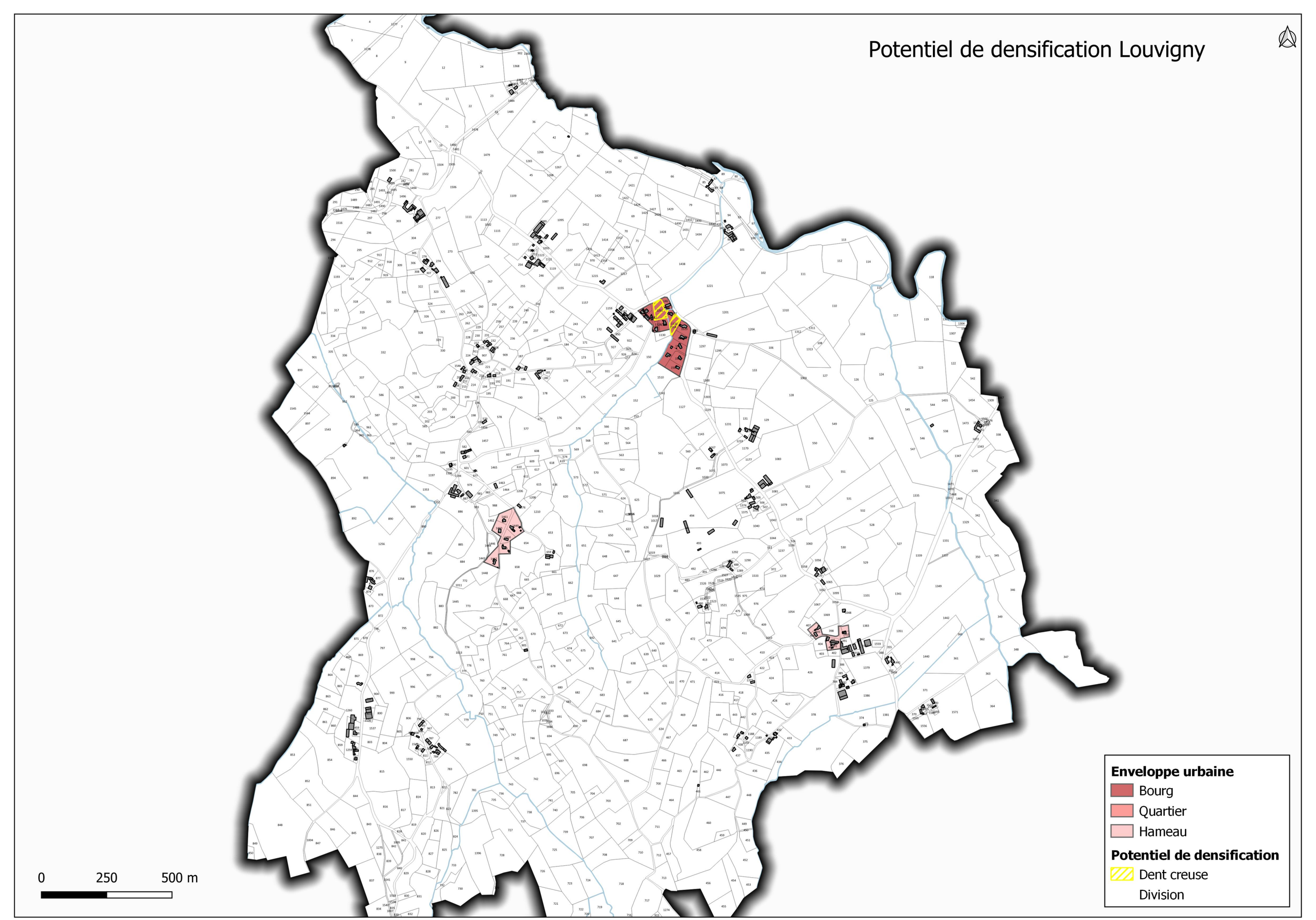

Potentiel de densification Malaussanné

Enveloppe urbaine
- Bourg
- Quartier
- Hameau

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division

0 250 500 m

Potentiel de densification
Mazerolles

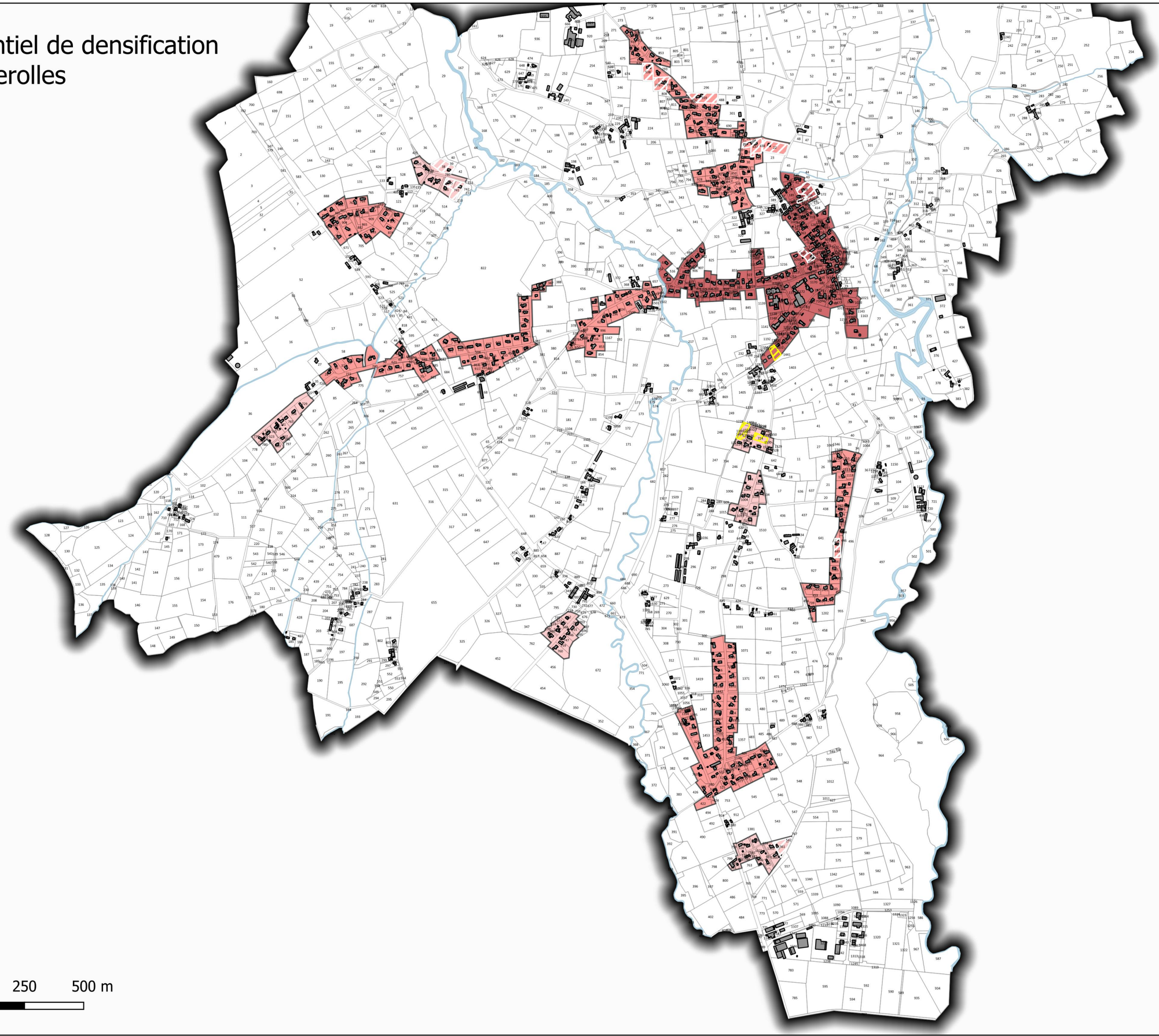

Potentiel de densification Méracq

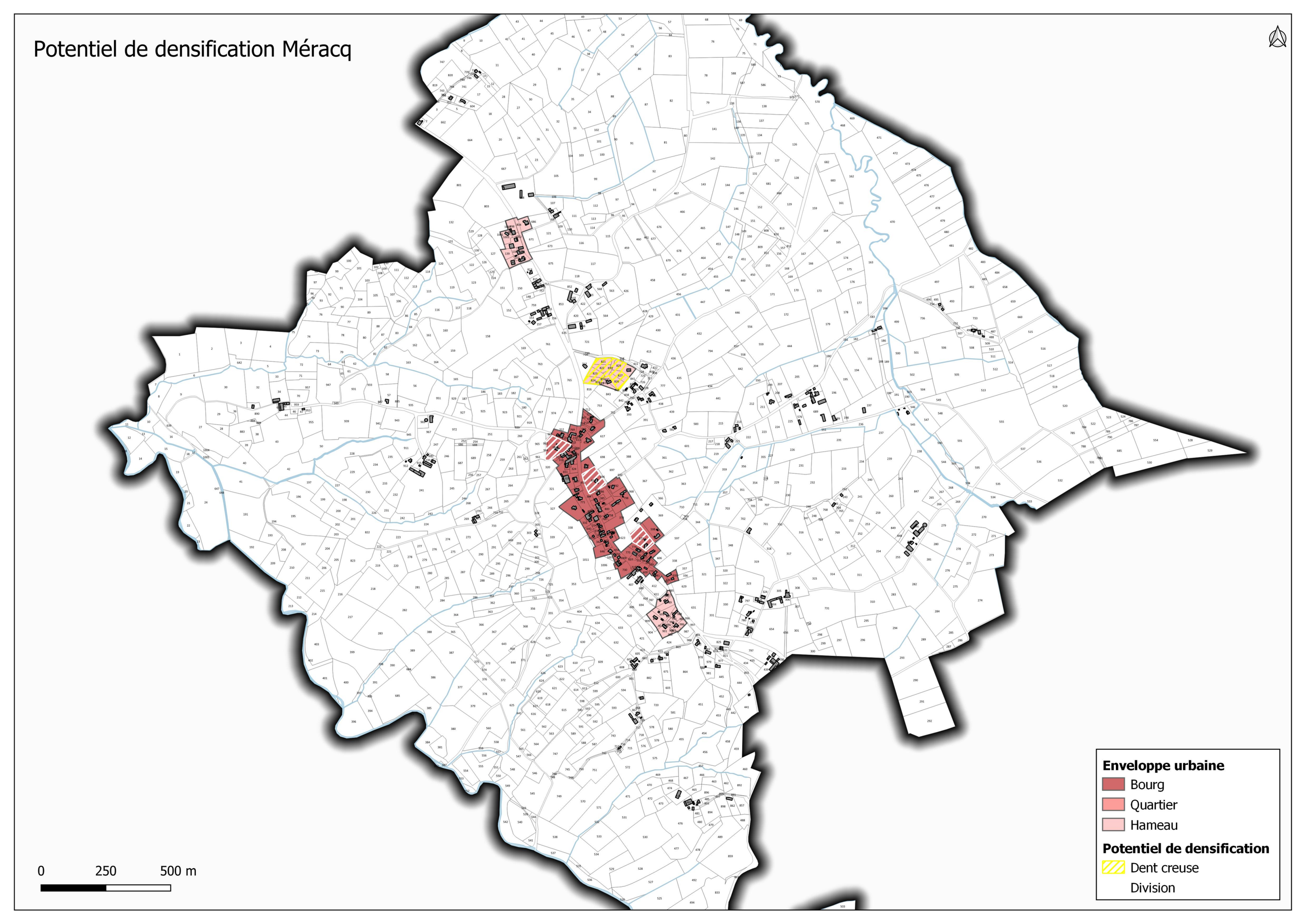

Potentiel de densification Mialos

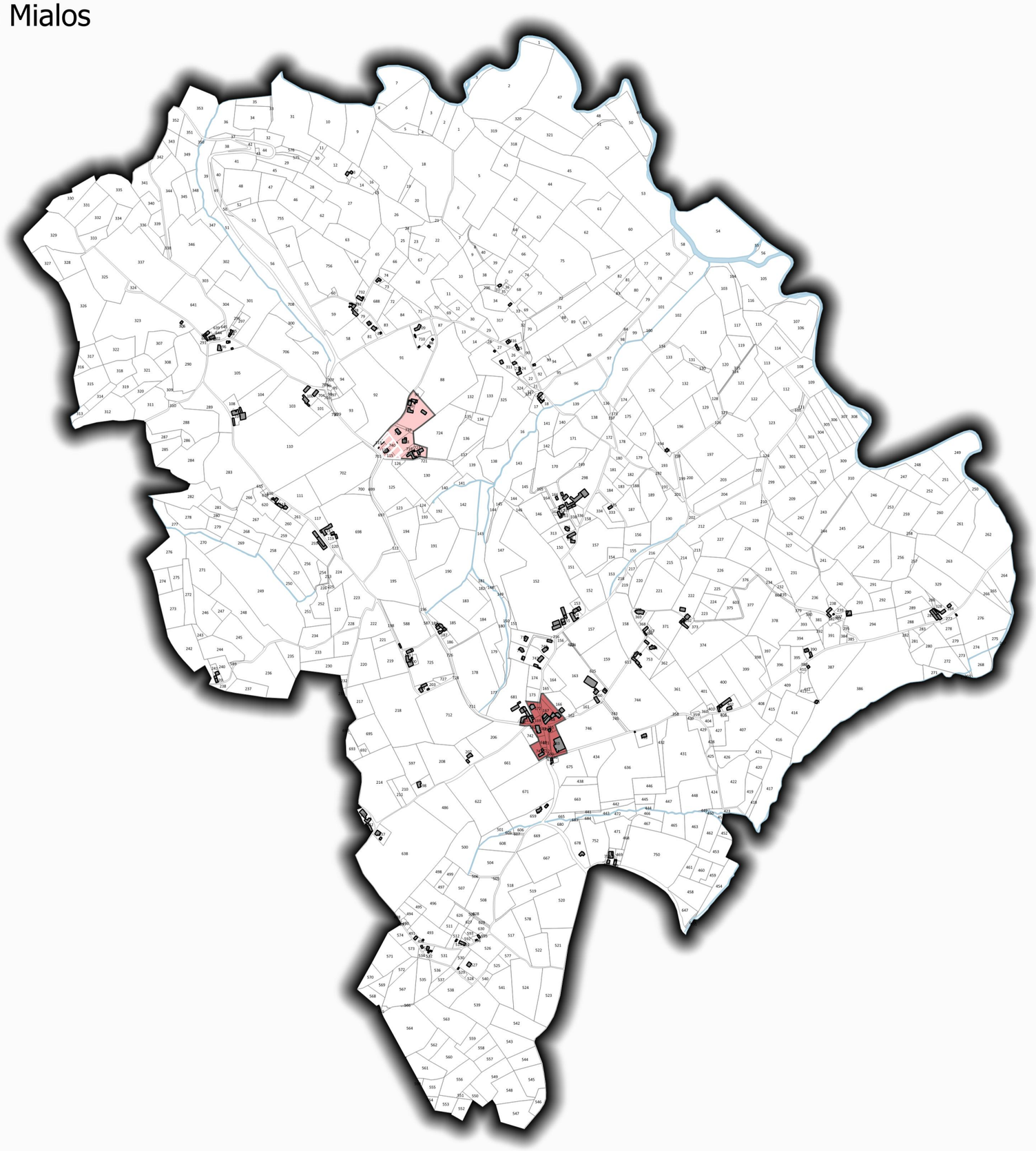

Potentiel de densification Montagut

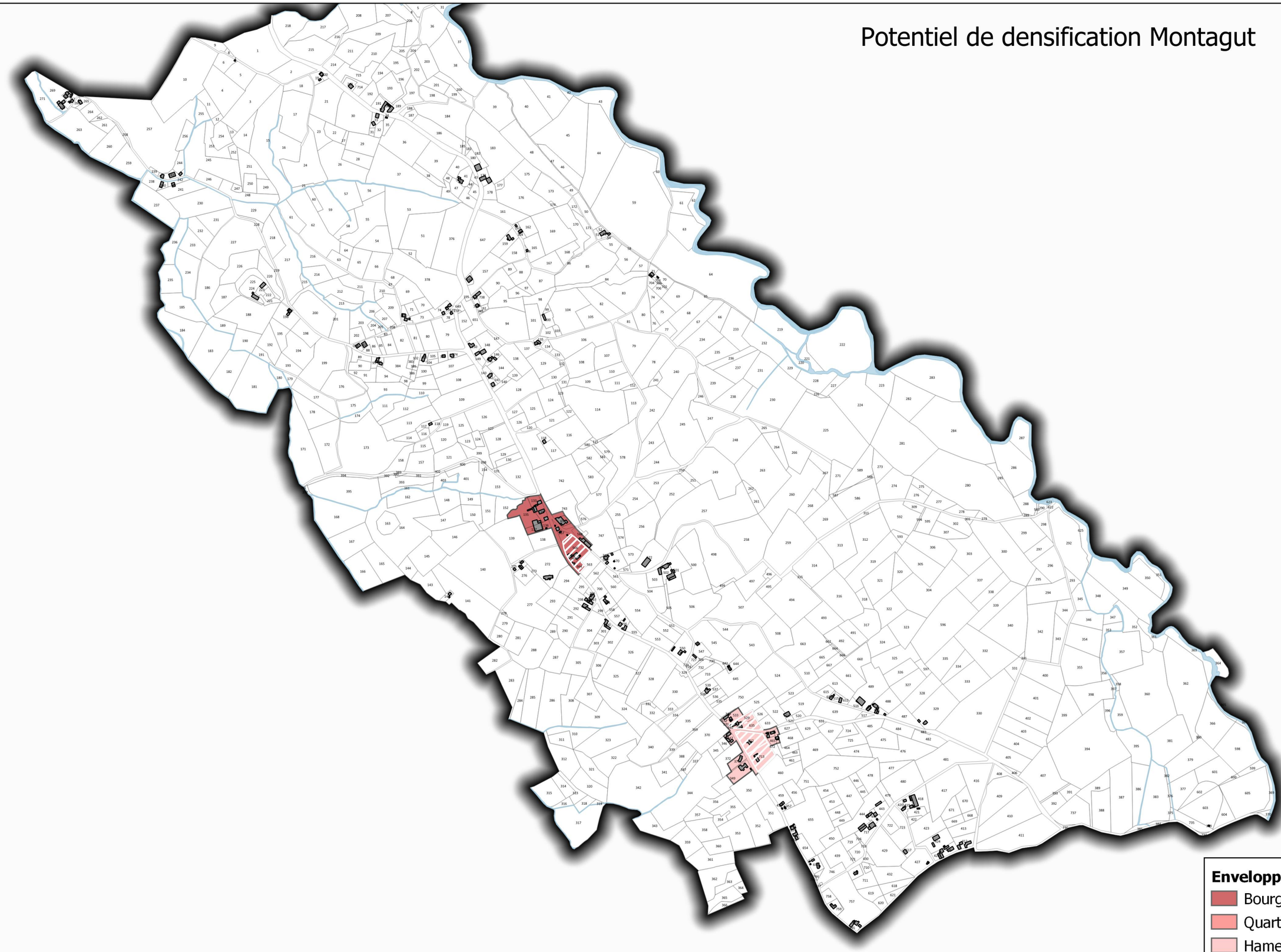

Potentiel de densification Morlanne

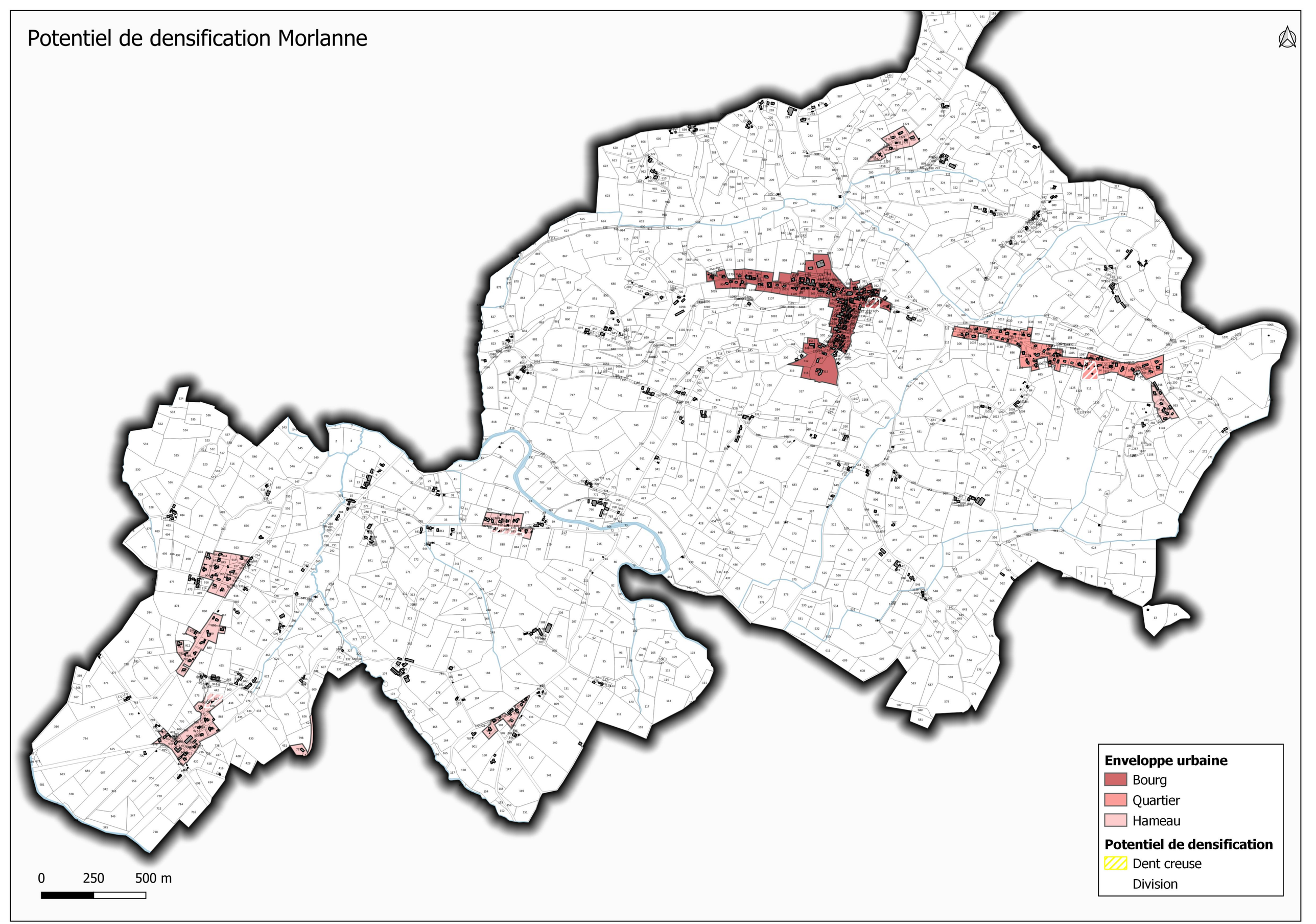

Potentiel de densification Piets-Plasence-Moustrou

Enveloppe urbaine
- Bourg
- Quartier
- Hameau

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division

0 250 500 m

Potentiel de densification Pomps

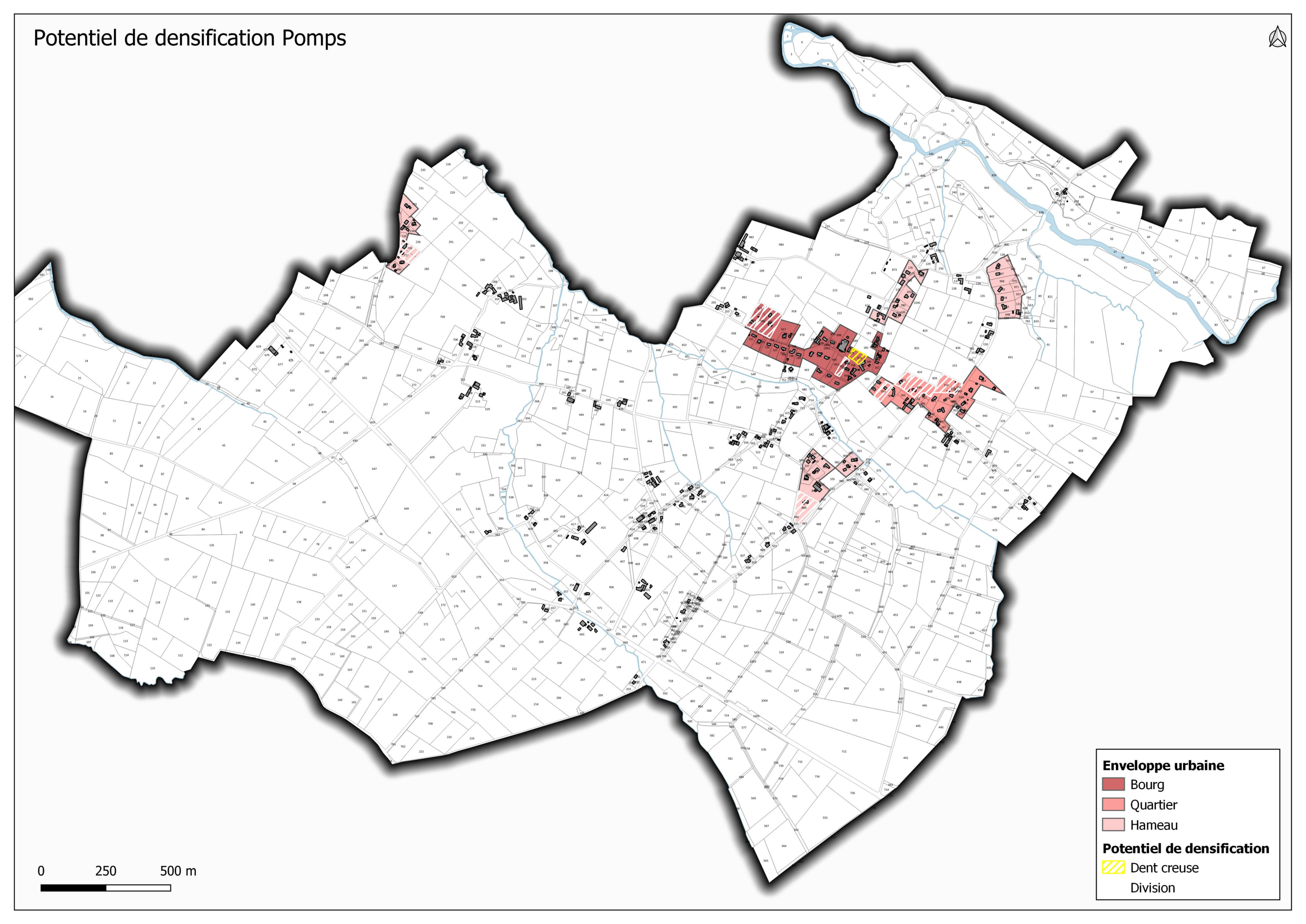

Potentiel de densification Poursiugues-Boucoue

Enveloppe urbaine
- Bourg
- Quartier
- Hameau

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division

0 250 500 m

Potentiel de densification Seby

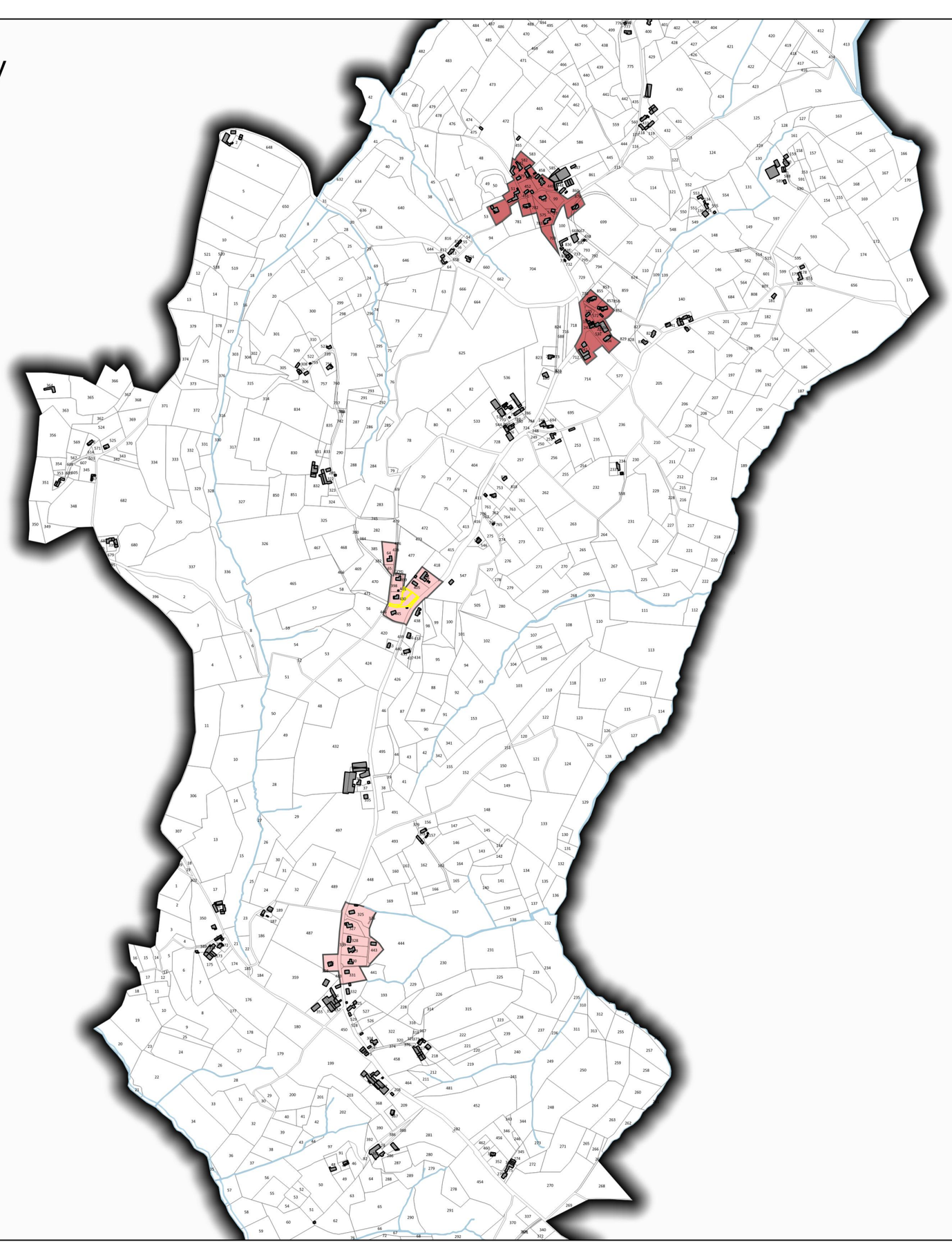

0 250 500 m

Enveloppe urbaine
- Bourg
- Quartier
- Hameau

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division

Potentiel de densification Uzan

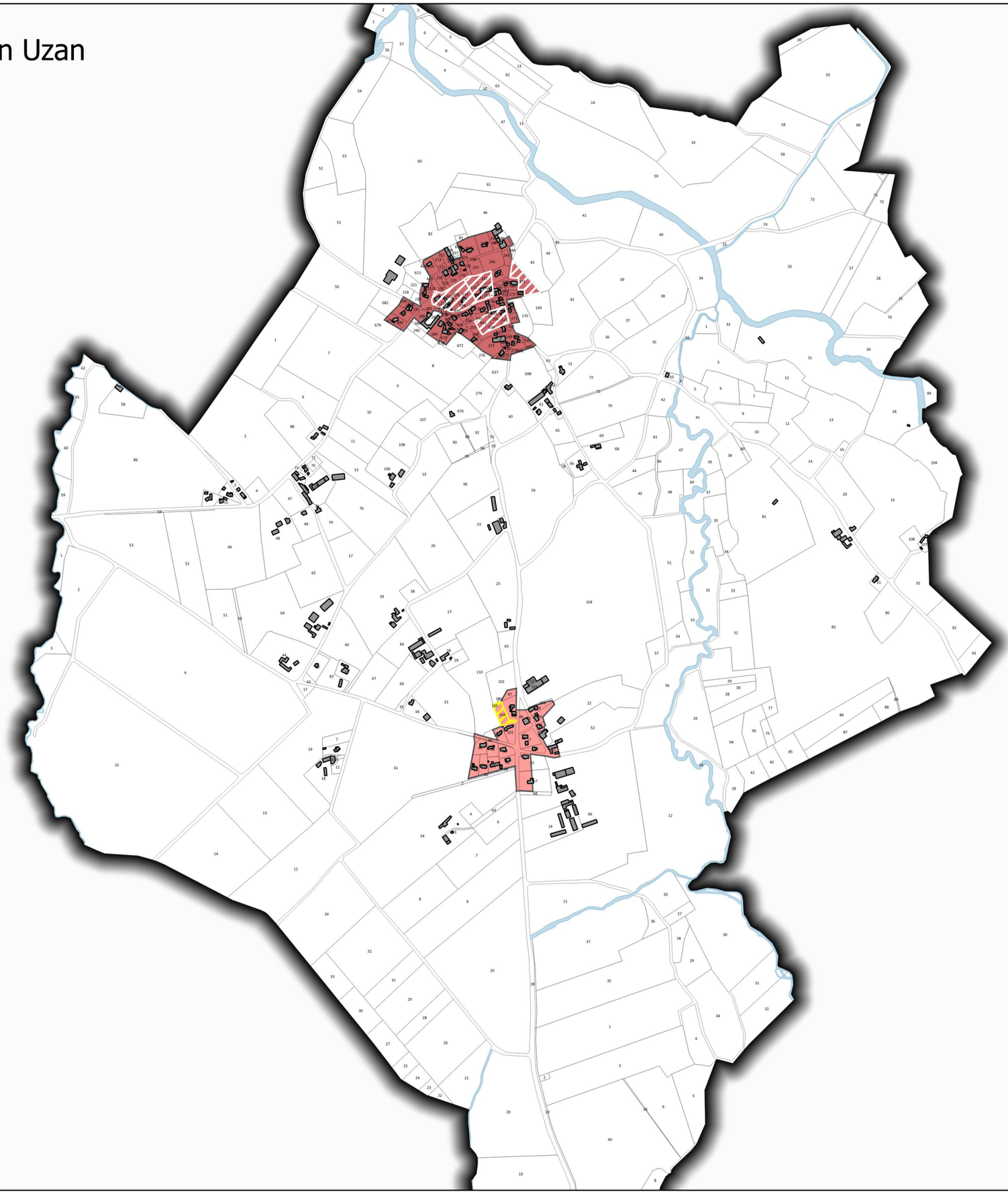

Potentiel de densification Vignes

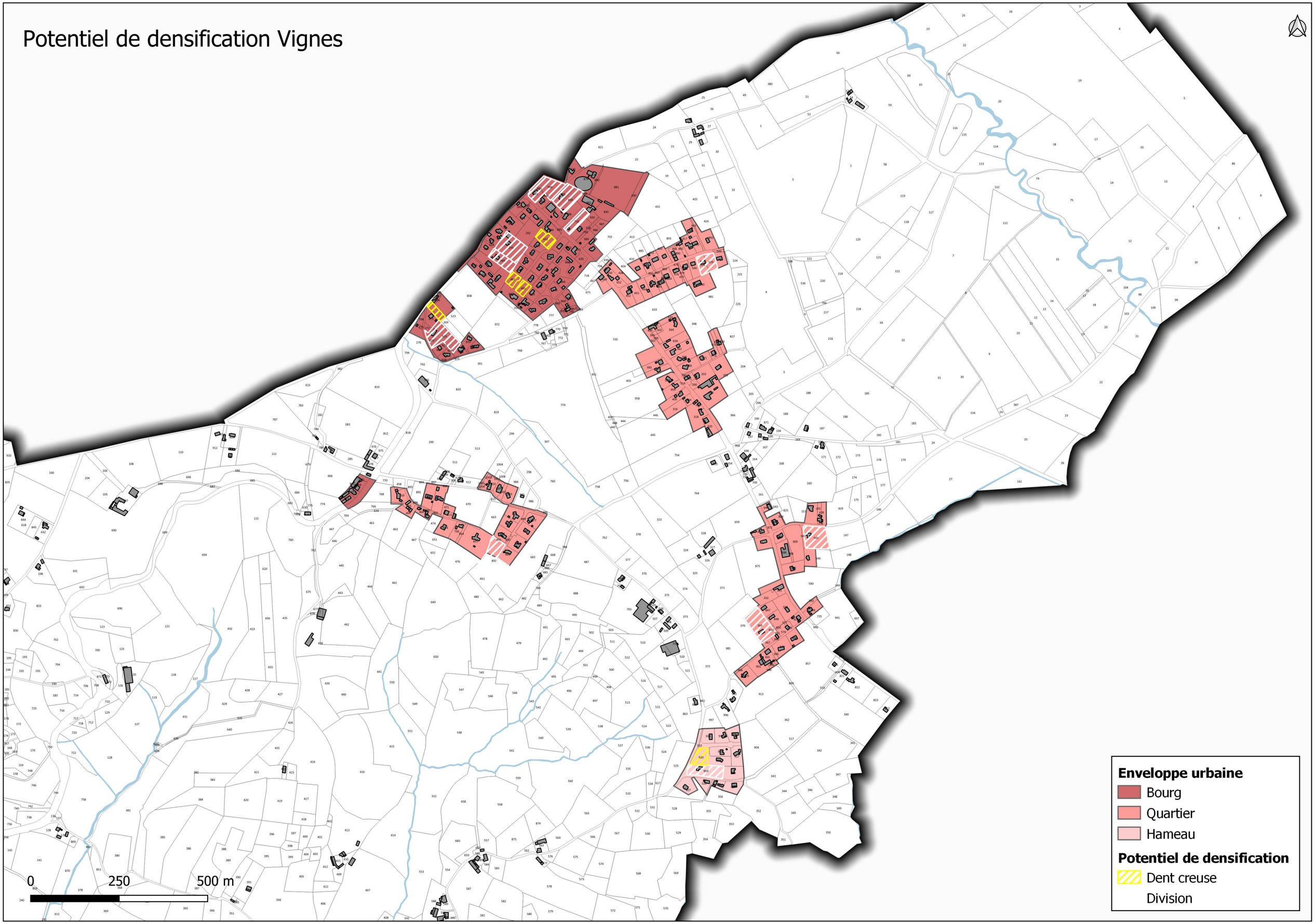

ARTELIA
Passion & Solutions

Maite FOURCADE PAYS PAYSAGES
paysagiste dplg pays.paysages@wanadoo.fr
19 place de la moutète 64300 orthez 0559672621

systémys

CCLB service Planification

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE OUEST

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

1.E Annexes du rapport de présentation

1.Ef Rapport écologue

Approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 5 février 2026

Luysenbéarn
communauté de communes

III PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE Ouest

PIECE D.4 : RETOUR VISITE TERRAIN ECOLOGUE – DECEMBRE 2022

ARTELIA REGION SUD-OUEST
Agence de PAU
Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

DATE : DECEMBRE 2022 **REF : 4 36 2140**

SOMMAIRE

1. METHODOLOGIE 1
2. HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS 1
2.1. MILIEUX AGRICOLES ET FRICHES 1
2.2. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX HUMIDES 4
2.3. BOISEMENTS 4
3. HABITATS DANS LES SECTEURS DE PROJET 5
3.1. HABITATS RECENSES ET ENJEUX 5
3.2. POURSIUGUES-BOUCOUE 32
3.3. COUBLUCQ 33
3.4. MERACQ (PARTIE SUD) 34
3.5. MERACQ (PARTIE NORD) 36
3.6. VIGNES (OUEST) 37
3.7. VIGNES NORD 40
3.8. ARZACQ-ARRAZIGUET (SUD) 43
3.9. ARZACQ-ARRAZIGUET (NORD ET OUEST) 49
3.10. CABIDOS 50
3.11. GAROS 53
3.12. LOUVIGNY 54
3.13. MIALOS 56
3.14. SEBY (CHEMIN LACARRERE) 58
3.15. SEBY (RD270) 60
3.16. LONÇON 61
3.17. MAZEROLLES 62
3.18. UZAN 66
3.19. GEUS D'ARZACQ 68
3.20. BOUILLON 70
3.21. LARREULE 73
3.22. FICHOUS-RIUMAYOU 75
3.23. FICHOUS-RIUMAYOU (NORD-OUEST) 77
3.24. MALAUSSANNE 78
3.25. MONTAGUT 81
3.26. ARGET 83
3.27. PIETS-PLASENCE-MOUSTROU 85
3.28. MORLANNE 87
3.29. POMPS 92

1. METHODOLOGIE

Les sites ont été parcourus entre Juillet et Septembre 2022 par un ingénieur écologue. Ils ont été étudiés en termes de potentialités écologiques avec une approche basée sur les milieux et l'écologie du paysage pour évaluer les enjeux. L'évaluation des enjeux ne prend pas en compte les enjeux agronomiques ou architecturaux.

2. HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

La répartition des espaces naturels et urbanisés est fortement liée aux caractéristiques physiques (topographie, hydrographie) et aux activités humaines (infrastructures, urbanisation, agriculture) du territoire.

En dehors de l'urbanisation, les habitats naturels et semi-naturels sont très largement dominés par les espaces agricoles cultivés sur les secteurs plats des vallées créées par les principaux cours d'eau (d'ouest en est le Luy de Béarn, la Rance et le Riumayou ainsi que le Luy de France dont ils sont des affluents, le Louts et le Gabas). Les boisements sont intimement liés aux fortes pentes dans les coteaux qui séparent les vallées et au réseau hydrographique (ripisylves et boisements en fond des vallons étroits ou sur les axes de ruissellement). Dans les coteaux des secteurs plus ou moins bocagers subsistent ça et là grâce aux haies champêtres et réseaux de cordons arbustifs/arborés.

Ce chapitre n'a pas vocation à décrire de façon précise l'ensemble des habitats, mais donne un aperçu des principaux ensembles, et des sensibilités qui leurs sont liées. Les éléments suivants sont présentés :

- Les milieux agricoles et les friches ;
- Les espaces boisés ;
- Le réseau hydrographique et les milieux associés ;
- Les habitats identifiés dans les secteurs d'urbanisation potentielle à proximité du bourg.

2.1. MILIEUX AGRICOLES ET FRICHES

Les habitats correspondant les plus représentés sont les suivants :

- Cultures (CB 82), dominées par le maïs, amis le tournesol, les céréales ou le soja sont aussi présents. Ces milieux ne supportent pas particulièrement de biodiversité mais contribuent à la trame des milieux ouverts, qui domine les espaces non urbanisés dans les plaines alluviales.

Parcelle cultivée de maïs

- Prairies améliorées (CB 81) : Ce sont des prairies qui ont été semées et parfois fertilisées, et qui montrent une diversité floristique faible, avec une grande dominance des graminées à forte valeur fourragère.

Prairie améliorée

- Prairies de fauche (CB 38.2) : Elles sont conduites de manière moins intensives et sont plus diversifiées que les précédentes.

Prairie de fauche

- Pâtures mésophiles (CB 38.1) : elles correspondent aux parcelles pâturées par les troupeaux. On observe un aspect hétérogène avec parfois des zones de piétinement sans végétation.

- Terrains en friche et terrains vagues (CB 87) : il s'agit le plus souvent de prairies ou d'espaces agricoles qui ont été laissés à l'abandon et où une dynamique naturelle suit son cours, avec l'arrivée d'espèces pionnières herbacées puis arbustives (embroussaillement). Ces milieux accueillent une certaine biodiversité bien que souvent avec une flore commune, on y voit également souvent proliférer des espèces exotiques envahissantes.

Friche herbacée (abandon récent d'une prairie)

2.2. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX HUMIDES

Le réseau hydrographique est composé de cours d'eau assez modestes et dont les plus importants le Luy de Béarn, la Rance, le Riumayou, le Luy de France, le Louts et le Gabas. Ces ruisseaux s'écoulent en contexte agricole. Ils sont alimentés par de nombreux ruisseaux permanents ou intermittents provenant des secteurs dont le relief est un peu plus accidenté, dans les coteaux.

Peu de zones humides sont visibles au premier abord. Elles sont très certainement masquées par le caractère agricole de la plupart des terrains non urbanisés à proximité des cours d'eau principaux (la végétation hygrophile ne peut s'exprimer).

Quelques zones humides s'observent toutefois çà et là, y compris à proximité des secteurs urbanisés où elles peuvent être alimentées par les eaux pluviales et les ruissellements.

Petite zone humide à proximité des habitations à Larreule

2.3. BOISEMENTS

Les boisements sont intimement liés aux reliefs et au réseau hydrographique. Ainsi la trame boisée du territoire s'exprime sous la forme :

- Des ripisylves et boisements alluviaux (CB : 44.3), d'épaisseur variable le long des cours d'eau et plus ou moins discontinus (du fait de l'urbanisation et des coupures par les routes). Les essences principales de la strate arborée sont les Frênes (*Fraxinus excelsior*), les Aulnes (*Alnus glutinosa*) ou encore le Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

Ripisylve du Bruscos

- Des cordons boisés le long des parcelles agricoles, dominés par les Frênes et les Chênes pédonculés ou encore le Châtaignier, surtout sous forme de bocage dans les secteurs un peu plus vallonnés.

- De bosquets de taille relativement modeste mais qui, regroupés sur les reliefs, forment une « continuité discontinue » ou « en pas japonais ». Ces boisements relèvent de la chênaie acidiphile (CB : 41.5) ou encore de la frênaie-chênaie aquitanienne (CB 41.22), avec le Chêne pédonculé, le Frêne et le Châtaignier (*Castanea sativa*) au niveau de la strate arborée, le Noisetier (*Corylus avellana*), le Fragon (*Ruscus aculeatus*), ou encore le Houx (*Ilex aquifolium*) au niveau de la strate arbustive.

3. HABITATS DANS LES SECTEURS DE PROJET

3.1. HABITATS RECENSES ET ENJEUX

Les secteurs étudiés se situent pour la plupart dans des dents creuses ou au contact immédiat de l'urbanisation existante.

La plupart des habitats rencontrés correspondent à des milieux ouverts agricoles ou anthropisés. Les parcelles cultivées et prairies / friches constituent de loin les habitats les plus représentés.

Les habitats observés sur les sites étudiés sont listés dans le tableau suivant.

Type de milieu	Code Corine Biotope	Dénomination Corine Biotope
Milieux agricoles	82.11	Grandes cultures
	38.1	Pâtures mésophiles
	38.2	Prairies à fourrage des plaines

	81.1	Prairies sèches améliorées
Milieux humides / aquatiques	37	Prairie humides et mégaphorbiaies
	89.22	Fossés et petits canaux
Boisements et fourrés	41.22	Frênaie-Chênaie Aquitanienne
	41.5	Chênaie acidiphile
	84.2	Bordures de haies
	31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile
Milieux anthropisés	85.3	Jardins
	87.1	Terrains en friche
	87.2	Zones rudérales

Les enjeux sont évalués en fonction de la sensibilité intrinsèque des milieux présents sur un site donné mais aussi de l'environnement direct (milieux adjacents) ou indirect (milieux en aval hydraulique, trame verte et bleue).

D'une manière générale dans les secteurs étudiés les enjeux significatifs sont liés aux écoulements, aux zones humides et à la ressource en eau, ou encore à la trame boisée.

Pour l'essentiel des sites les enjeux sont faibles (prairies, friches ou milieux agricoles déconnectés de milieux sensibles et en contact avec l'urbanisation existante.

Fig. 1. Enjeux – Poursiugues Boucoue

Fig. 2. Enjeux – Coublucq

Fig. 3. Enjeux – Meracq

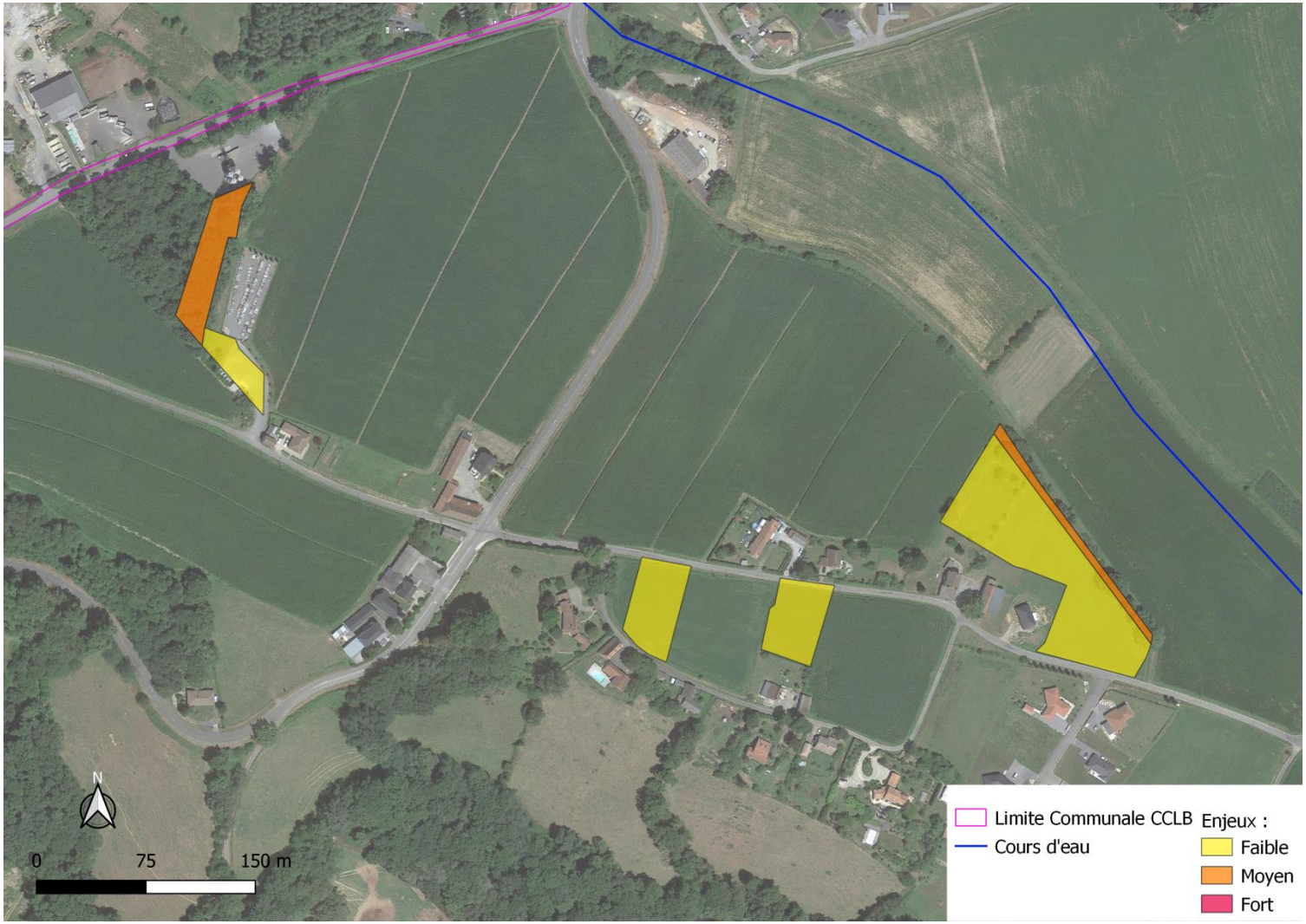

Fig. 4. Enjeux – Vignes ouest

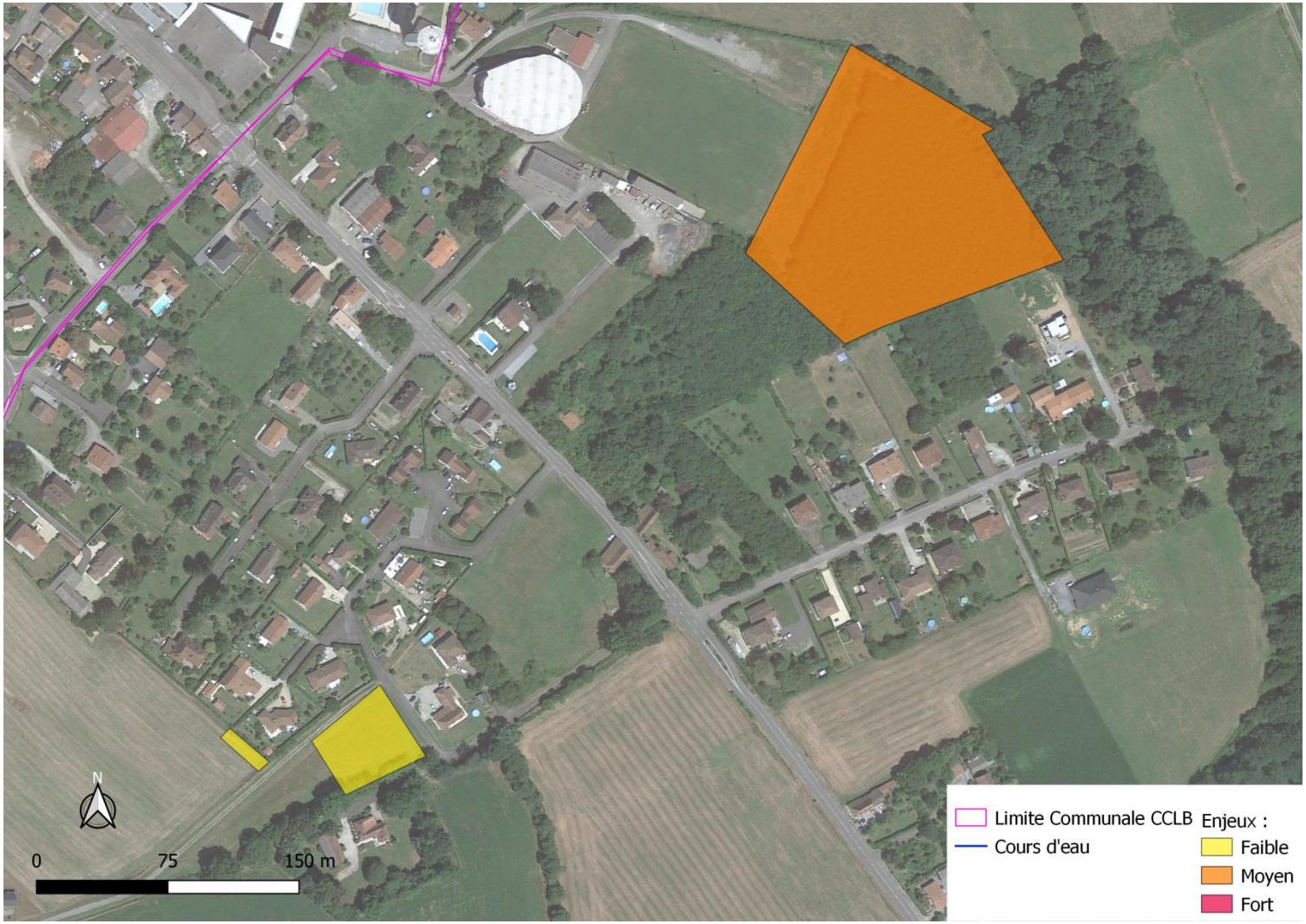

Fig. 5. Enjeux – Vignes nord

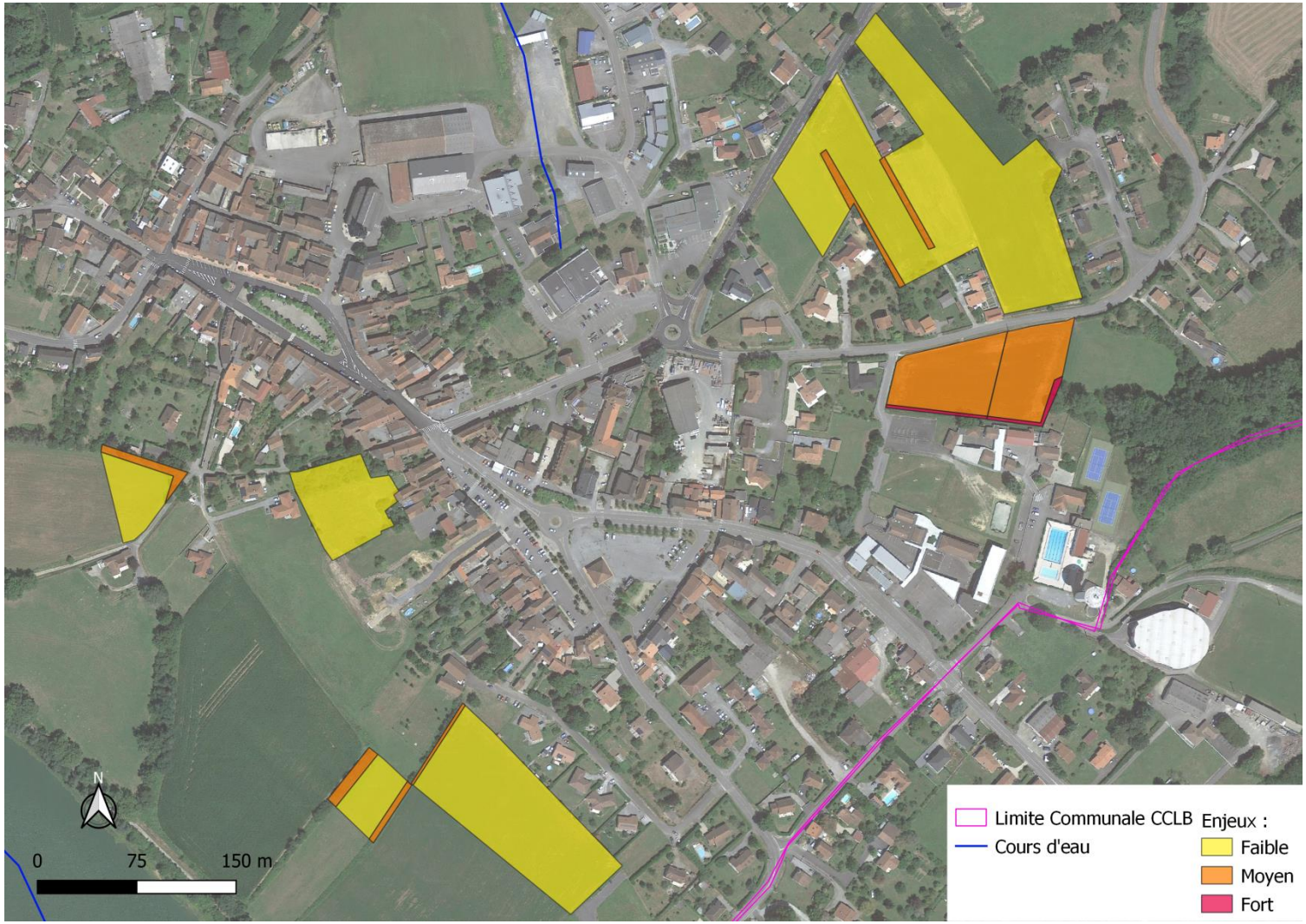

Fig. 6. Enjeux – Arzacq sud

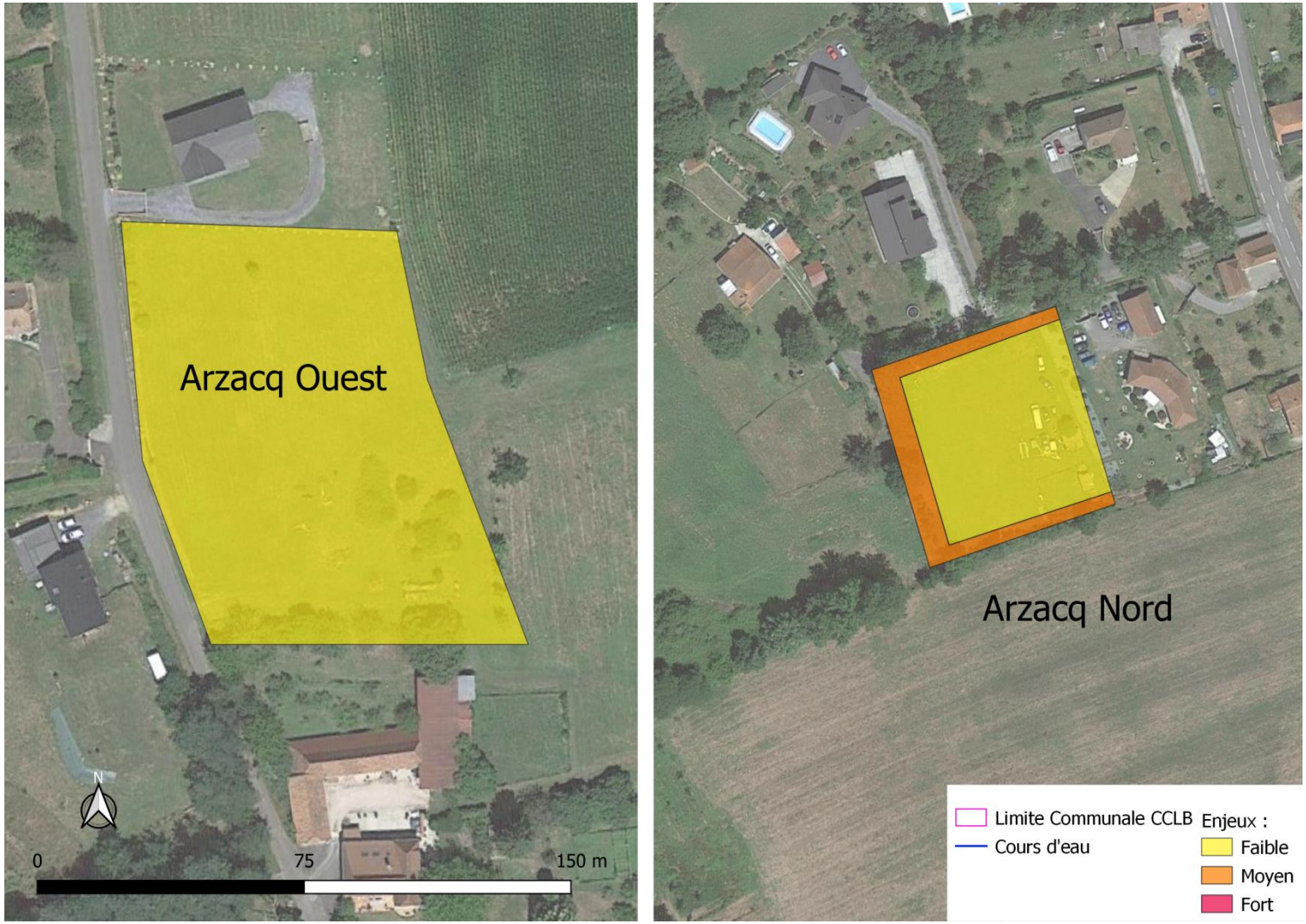

Fig. 7. Enjeux – Arzacq ouest et nord

Fig. 8. Enjeux – Cabidos

Fig. 9. Enjeux – Garos

Fig. 10. Enjeux – Louvigny

Fig. 11. Enjeux – Mialos

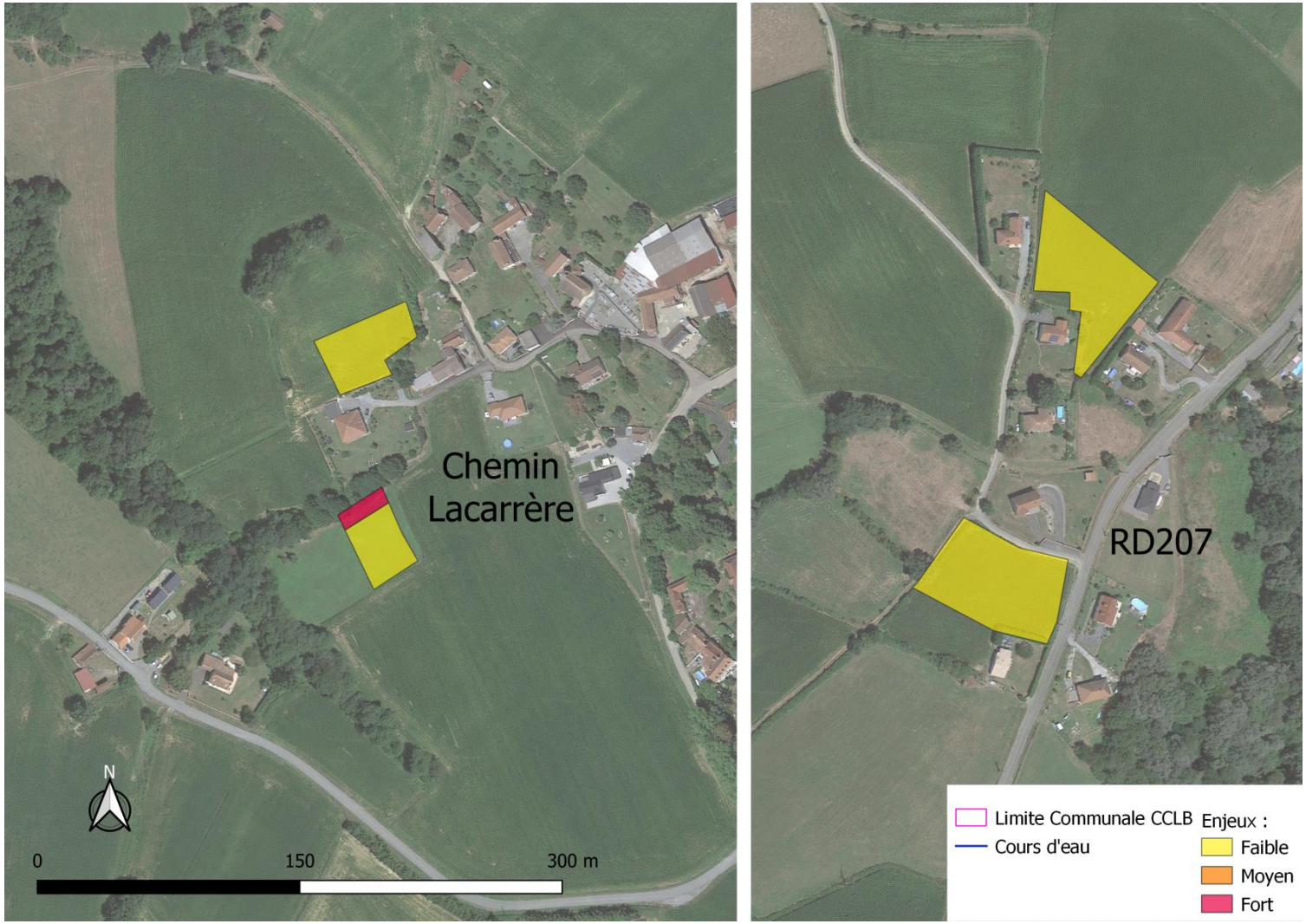

Fig. 12. Enjeux – Seby

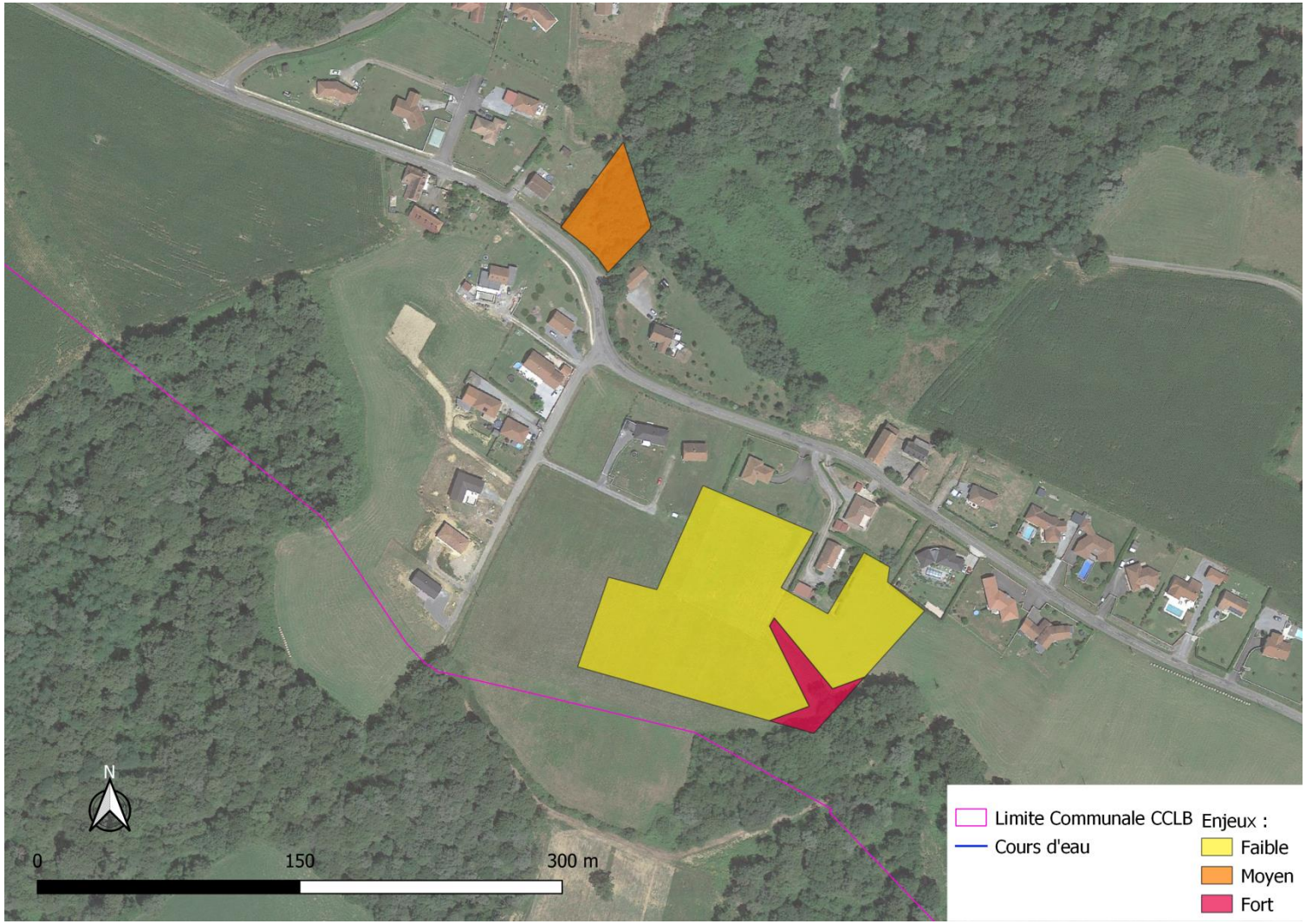

Fig. 13. Enjeux – Lonçon

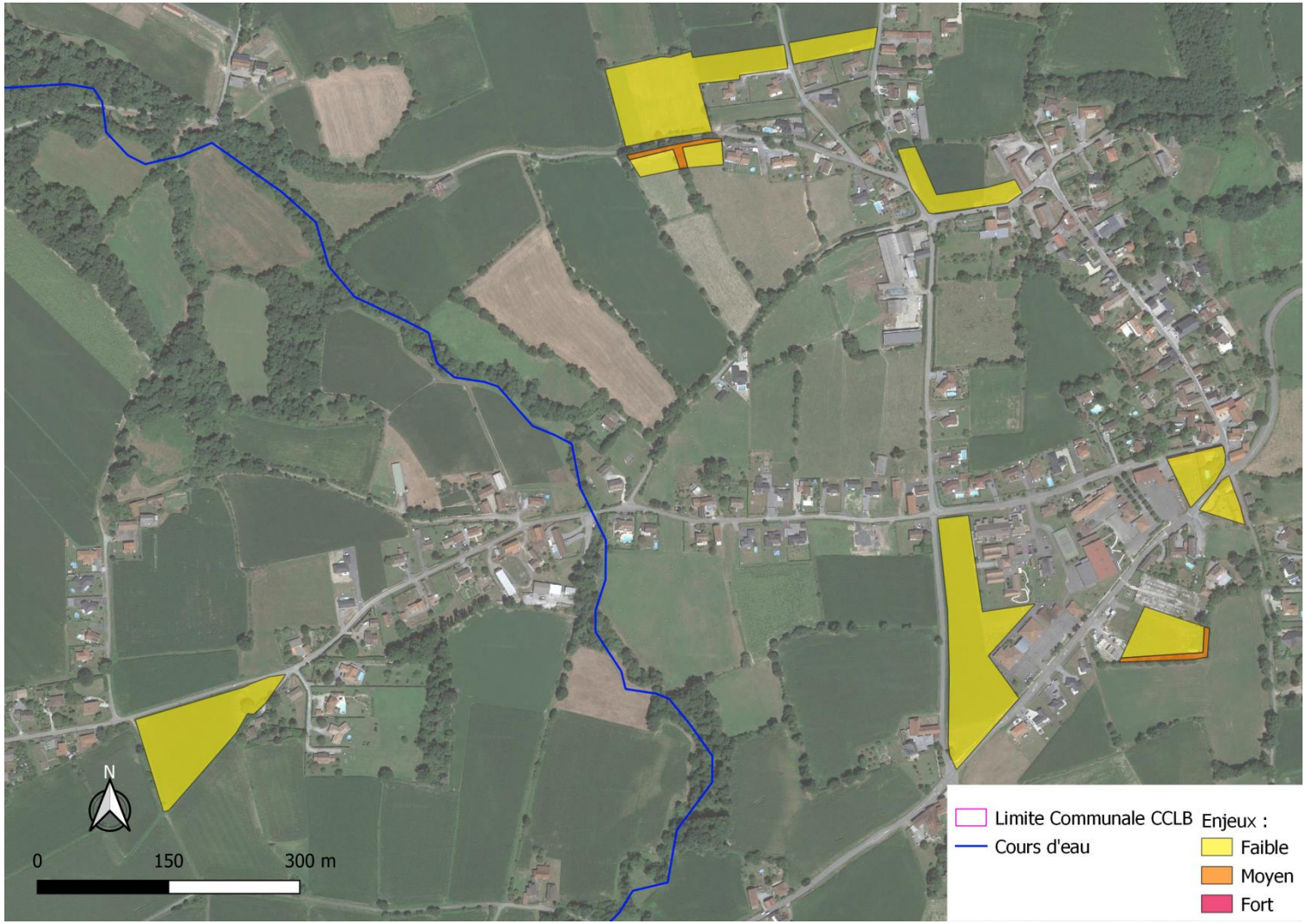

Fig. 14. Enjeux – Mazerolles

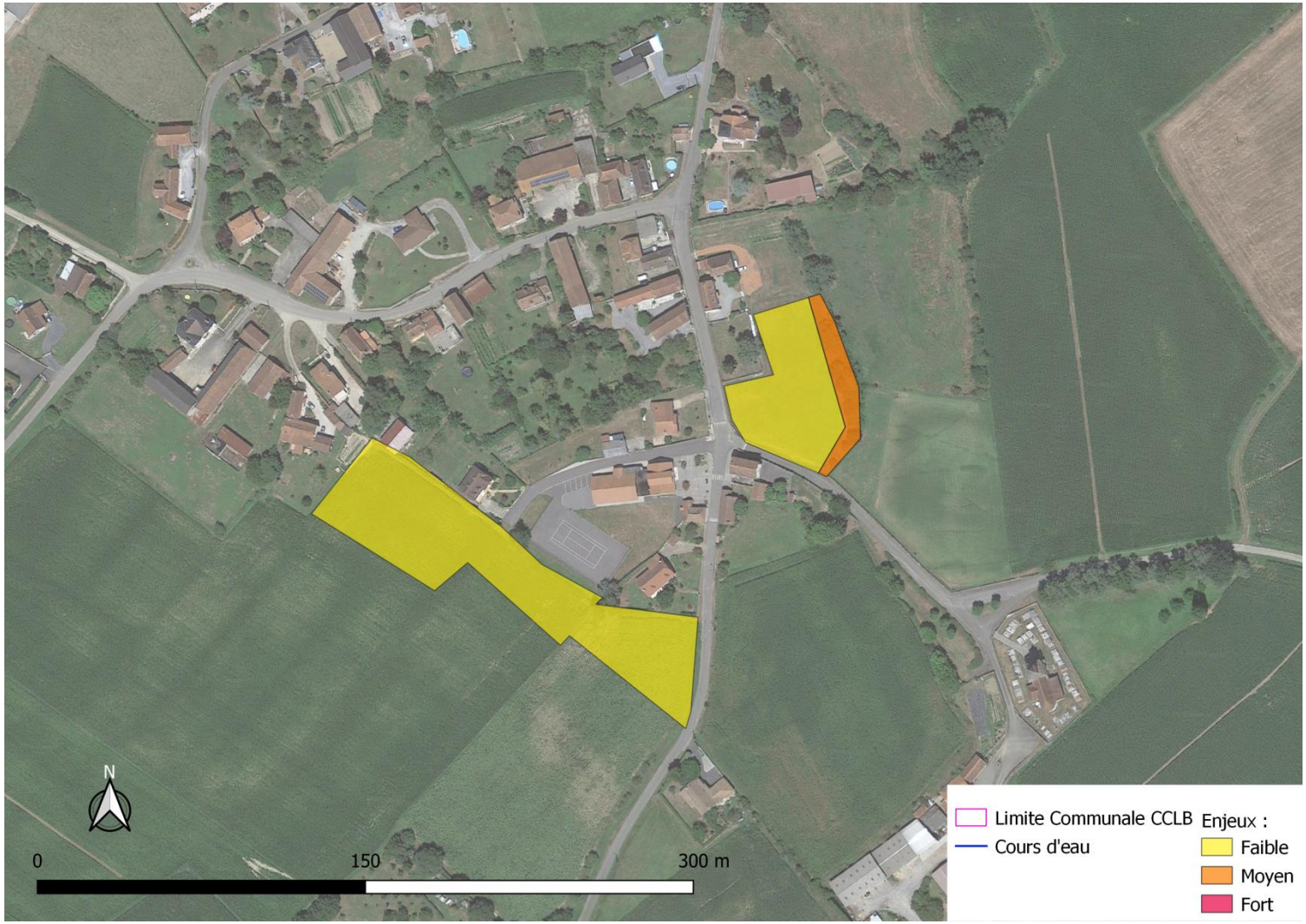

Fig. 15. Enjeux – Uzan

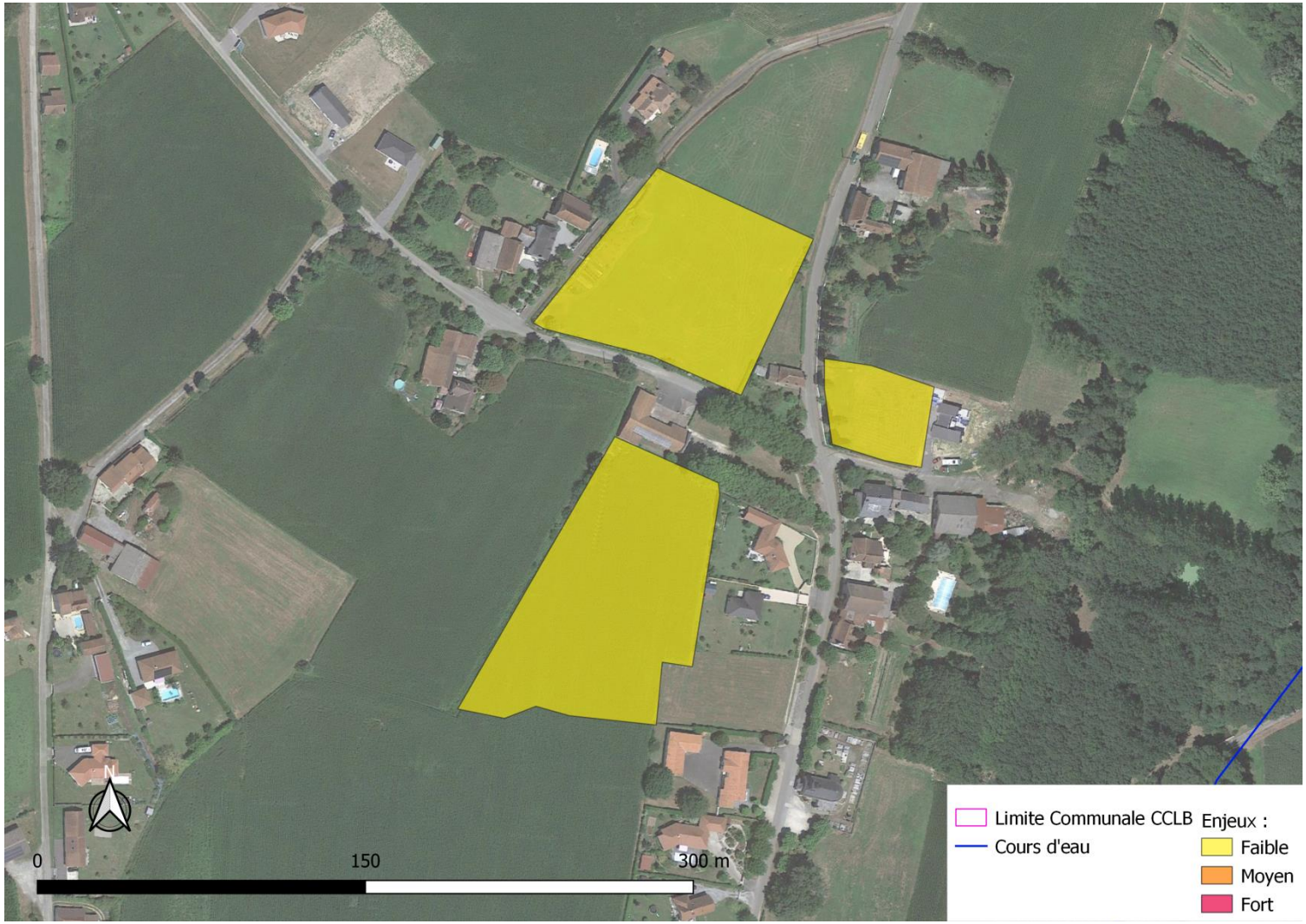

Fig. 16. Enjeux - Geus d'Arzacq

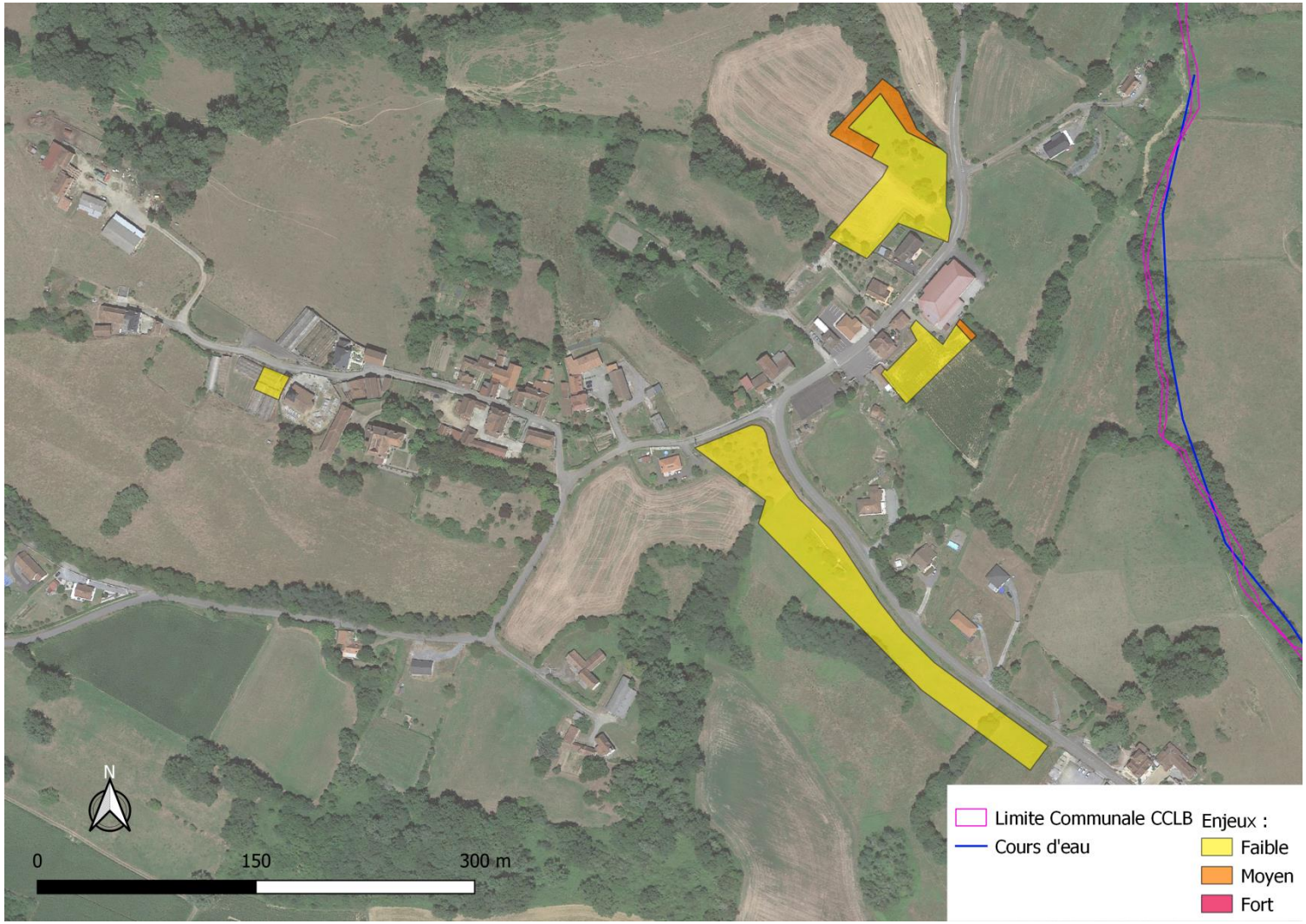

Fig. 17. Enjeux - Bouillon

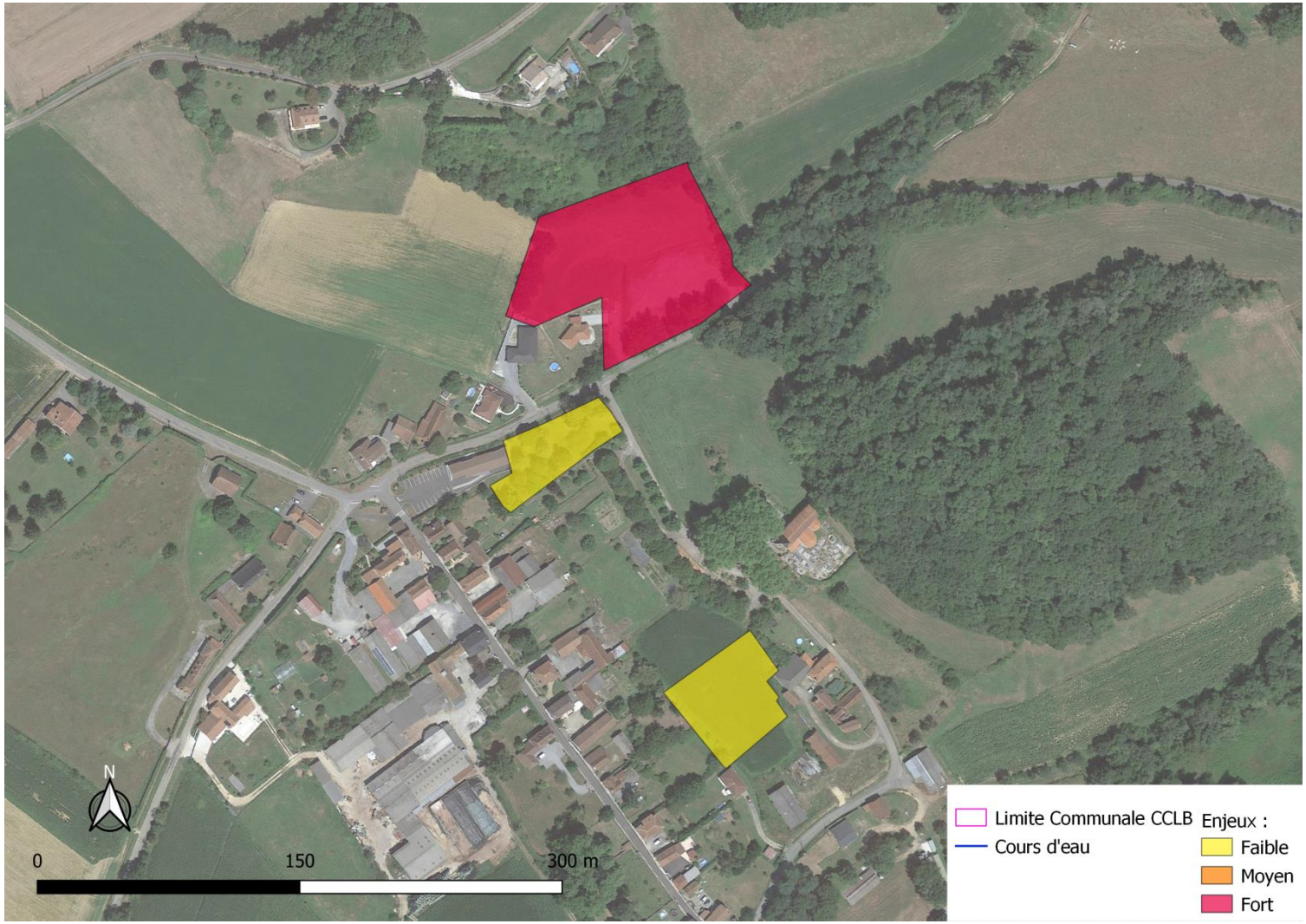

Fig. 18. Enjeux - Larreule

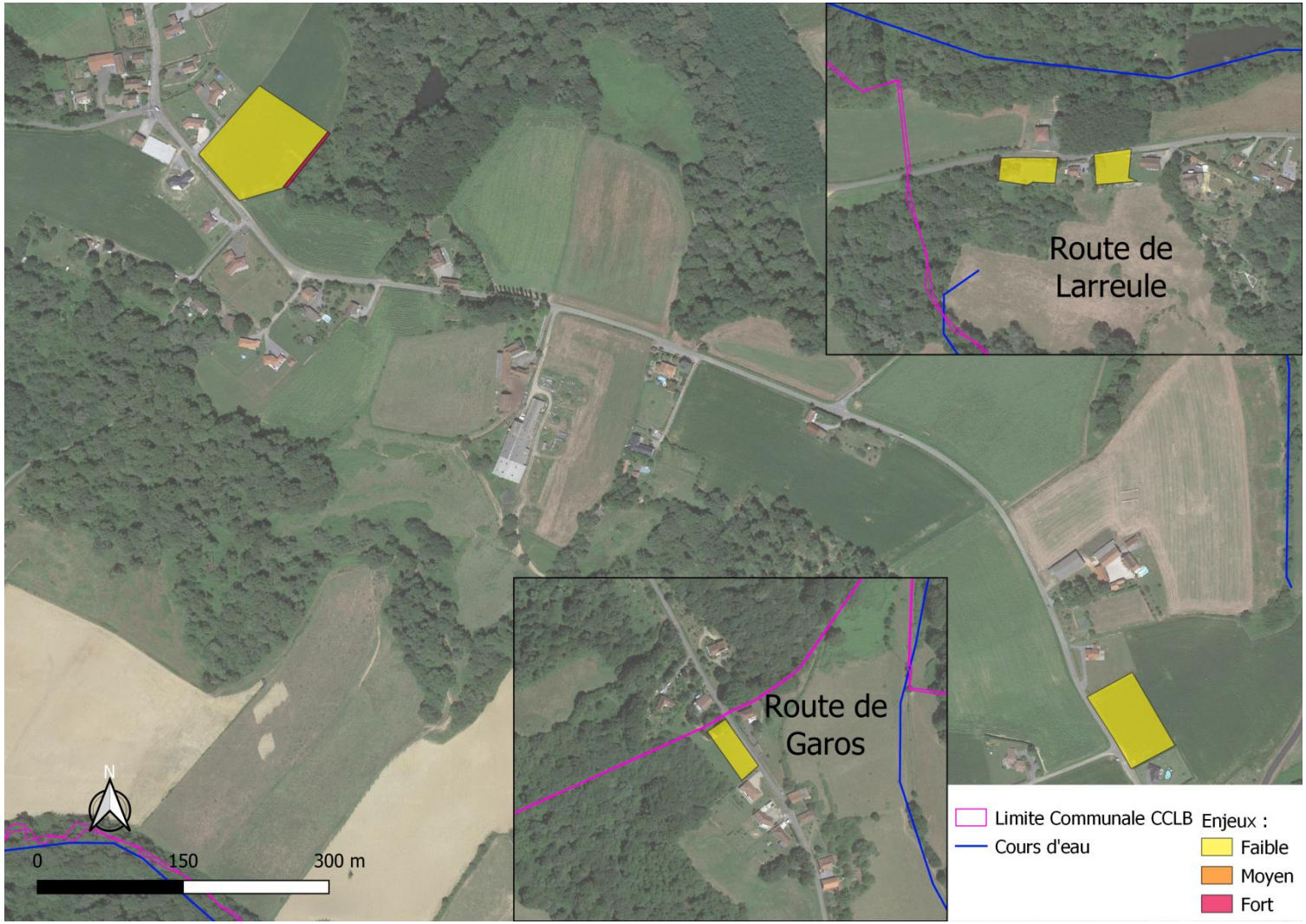

Fig. 19. Enjeux - Fichous Riumayou

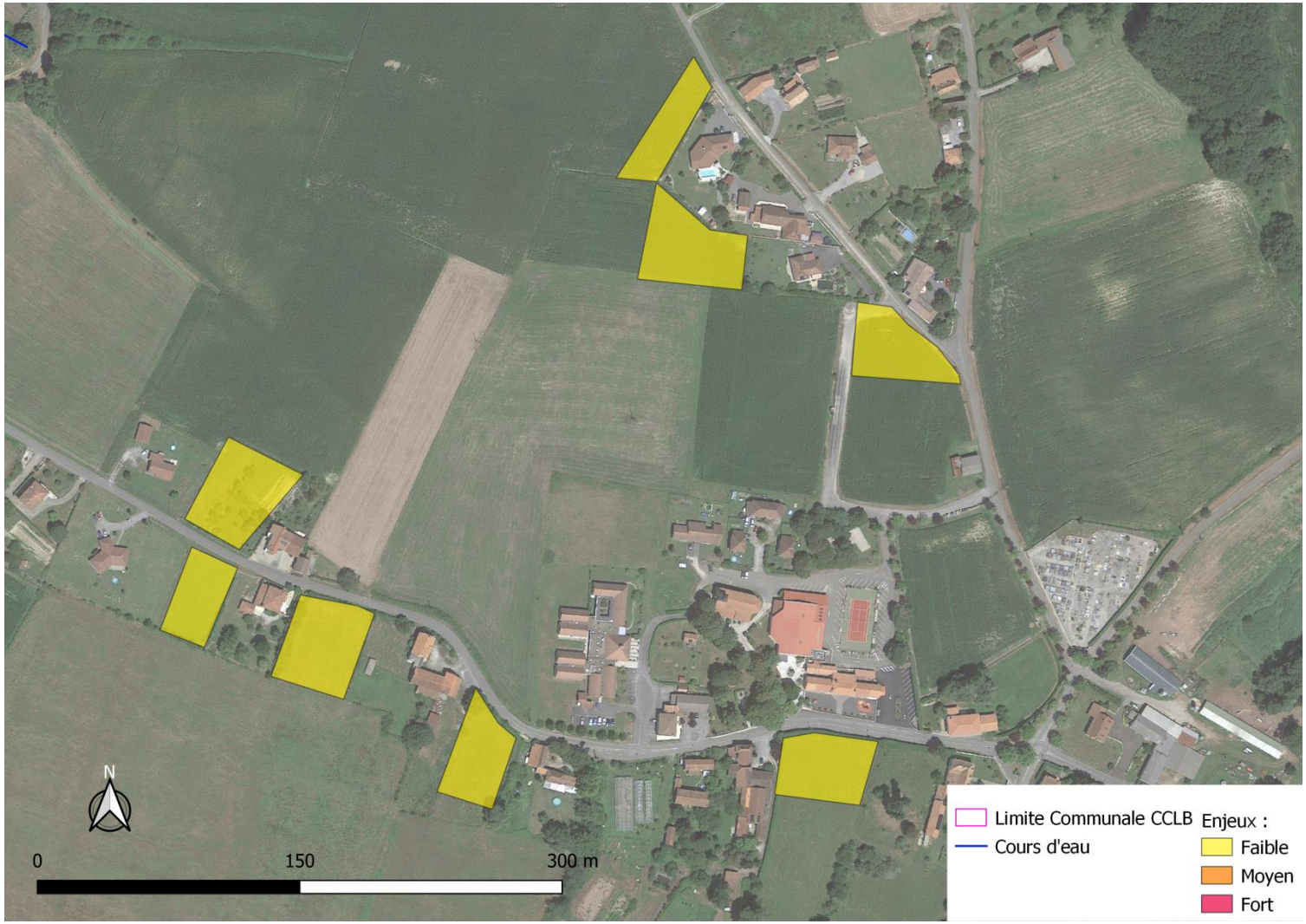

Fig. 20. Enjeux - Malaussanne

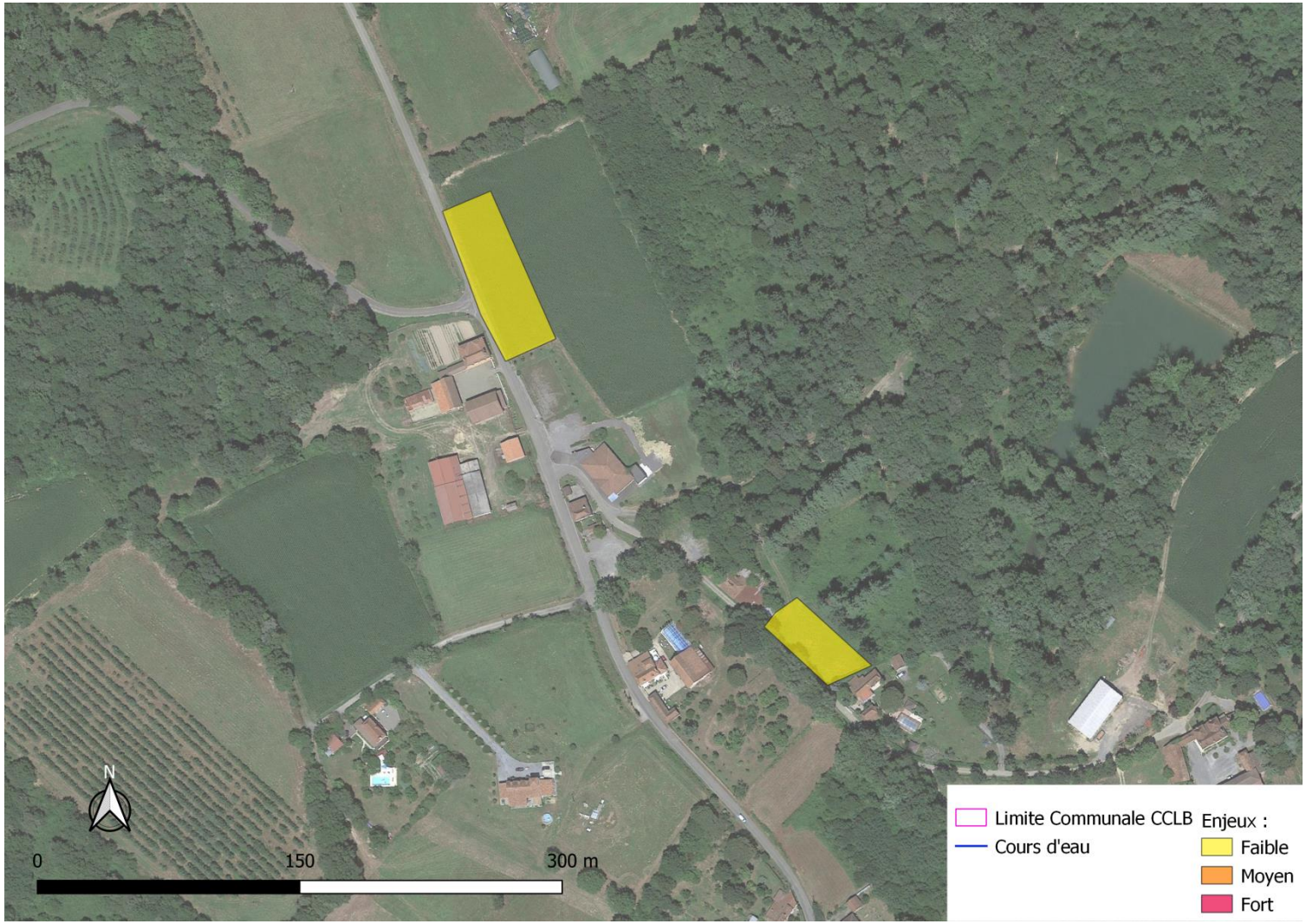

Fig. 21. Enjeux - Montagut

Fig. 22. Enjeux - Arget

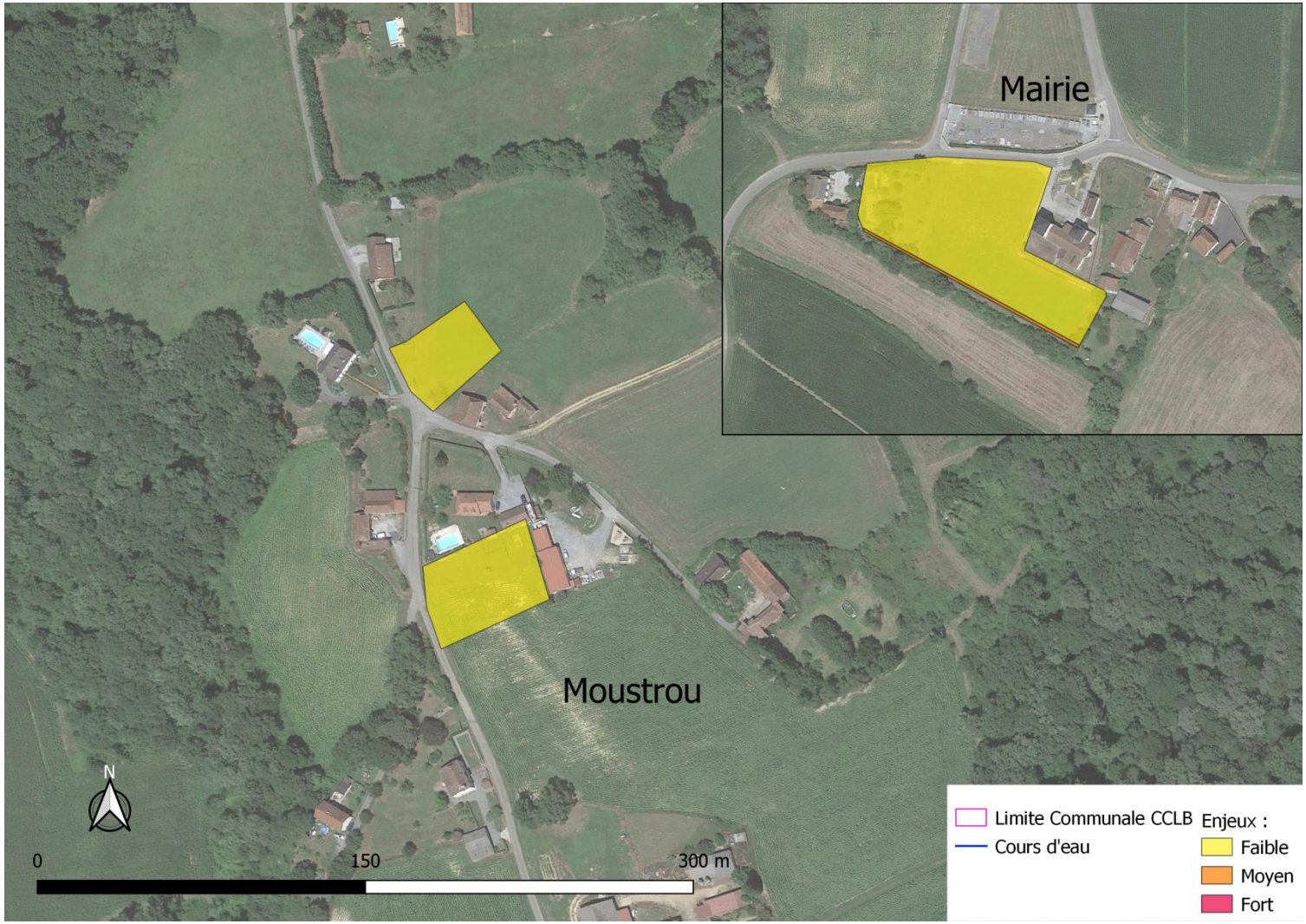

Fig. 23. Enjeux – Piets Plasence Moustrou

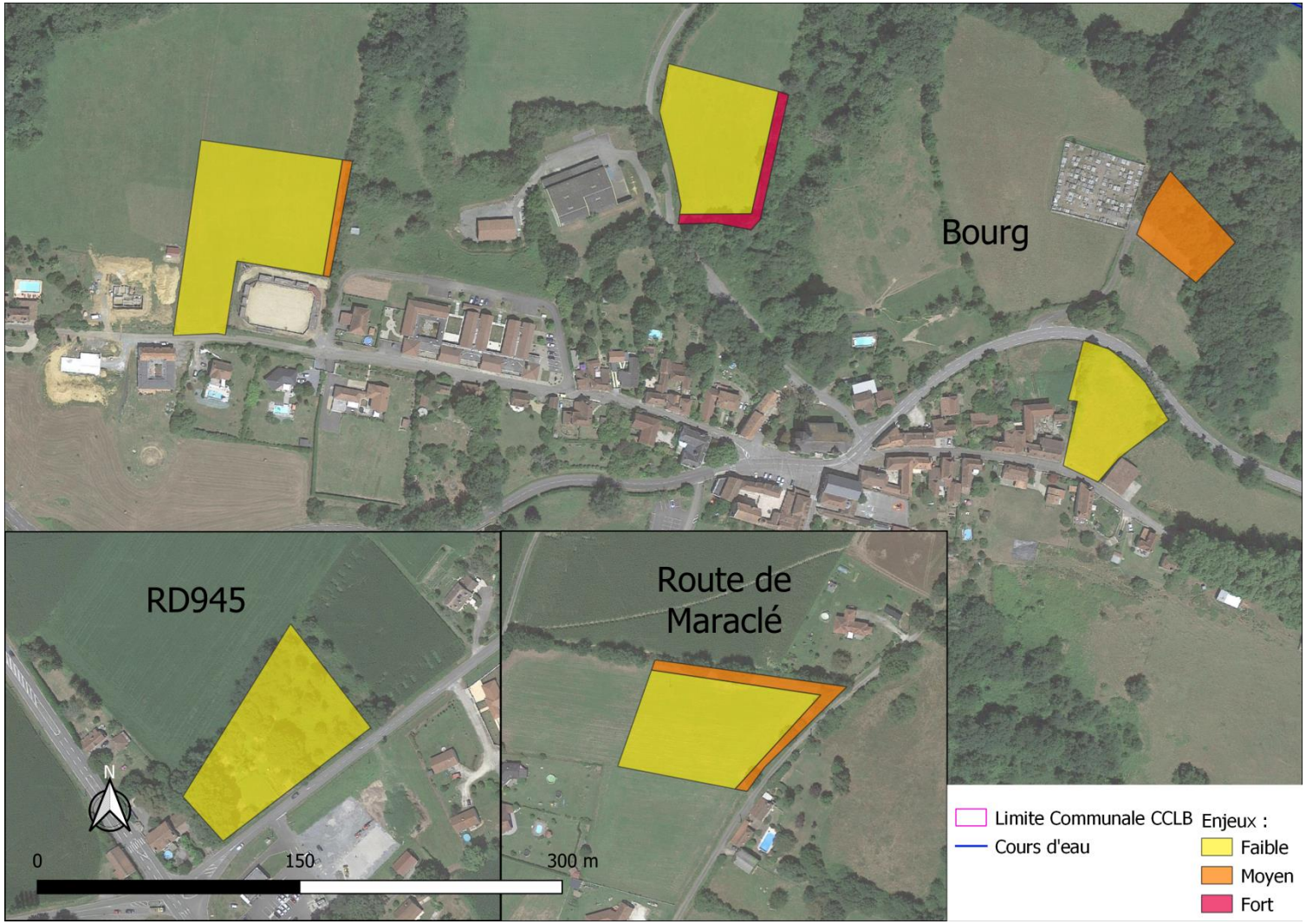

Fig. 24. Enjeux – Morlanne

Fig. 25. Enjeux - Pomps

3.2. POURSIUGUES-BOUCOUE

La commune de Poursiugues-Boucoue se trouve entre les vallées du Louts et du Gabas. Elle est traversée, notamment au niveau du bourg, par une ligne de reliefs modérés sur laquelle est établie une trame de cordons boisés et de petits bosquets, selon une orientation Nord-Ouest/Sud-Est.

Les deux sites qui y ont été étudiés sont des prairies de fauche sans enjeux particuliers, dans la continuité du bourg.

Il faudrait toutefois veiller à conserver les cordons de haies arbustives et arborées qui se trouvent en limite des parcelles, celles-ci participant à la trame écologique locale mais aussi à plus grande échelle. Il serait intéressant que les projets à venir non seulement les préserve mais renforce également cette trame en créant un réseau arboré et arbustif.

3.3. COUBLUCQ

Comme Poursiugues-Boucoue, Coublucq se trouve entre les vallées du Louts et du Gabas. Elle est traversée, notamment au niveau du bourg, par une ligne de reliefs modérés sur laquelle est établie une trame de cordons boisés et de petits bosquets, selon une orientation Nord-Ouest/Sud-Est.

Les deux sites sur cette commune, qui sont deux parcelles cultivées (maïs) se trouvent légèrement à l'écart de cette trame boisée et dans un contexte local ultra-dominé par la culture du maïs.

Une haie arborée/arbustive se trouve toutefois en limite du plus grand des deux sites, elle mériterait d'être conservée voire même renforcée dans le cadre des aménagements à venir. A noter qu'une espèce exotique envahissante est présente dans cette haie, l'Erable négondo (*Acer negundo*).

3.4. MERACQ (PARTIE SUD)

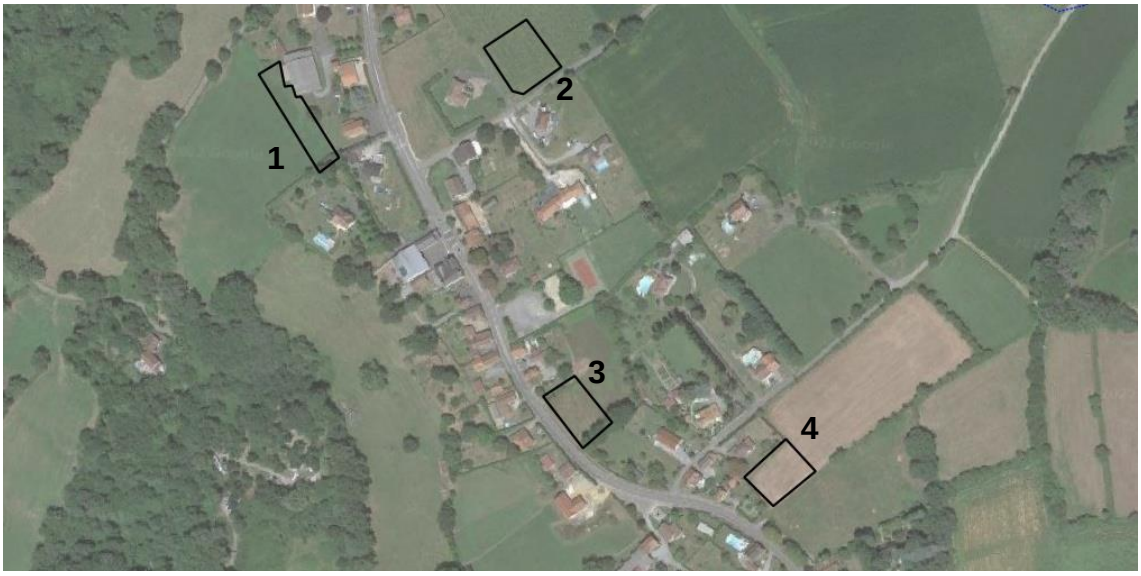

La commune de Méracq se trouve à cheval entre la vallée du Louts et les petits reliefs à l'Ouest. L'urbanisation actuelle se concentre sur un axe linéaire à l'interface entre les deux, le long de la RD944.

Secteur 1

Il s'agit d'une prairie de fauche en continuité de l'urbanisation. Aucun enjeu écologique particulier n'est à signaler. Ce site se trouvant en interface avec la trame bocagère/boisée, il serait intéressant que les projets renforcent cette trame avec la création de cordons arbustifs/arborés en limite de parcelle par exemple

Secteur 2

Ce terrain est une parcelle agricole qui a été récemment abandonnée (friche agricole), en continuité de l'urbanisation existante. La végétation y est constituée d'espèces rudérales pionnières. Ce site ne représente pas d'enjeu particulier.

Secteur 3

Il s'agit d'une petite prairie de fauche en dent creuse entre des habitations, sans enjeu notable.

Secteur 4

Ce site est une parcelle agricole cultivée (tournesol), en continuité de l'urbanisation existante. Aucun enjeu particulier n'a été relevé.

3.5. MERACQ (PARTIE NORD)

La commune de Méracq se trouve à cheval entre la vallée du Louts et les petits reliefs à l'Ouest. L'urbanisation actuelle se concentre sur un axe linéaire à l'interface entre les deux, le long de la RD944.

Sites 1 et 2

Ces deux sites appartiennent au même ensemble de friche agricole, cultivé jusqu'à récemment et occupé par des espèces végétales rudérales pionnières, en continuité avec l'urbanisation existante et sans enjeu écologique particulier.

Il faut toutefois souligner la présence au niveau du site 2, le long de la route, d'un panneau indiquant une « canalisation d'hydrocarbures inflammables et toxiques » qui devra être prise en compte.

Site 3

Ce site est une friche prairiale, dans une zone d'urbanisation diffuse, pour laquelle il n'a pas été observé d'enjeux notables. Précisons que ce site est parcouru par une voirie récente qui semble conçue pour desservir plusieurs lots à venir sur ce site. Elle ne dessert aujourd'hui qu'une maison en limite sud de celui-ci.

3.6. VIGNES (OUEST)

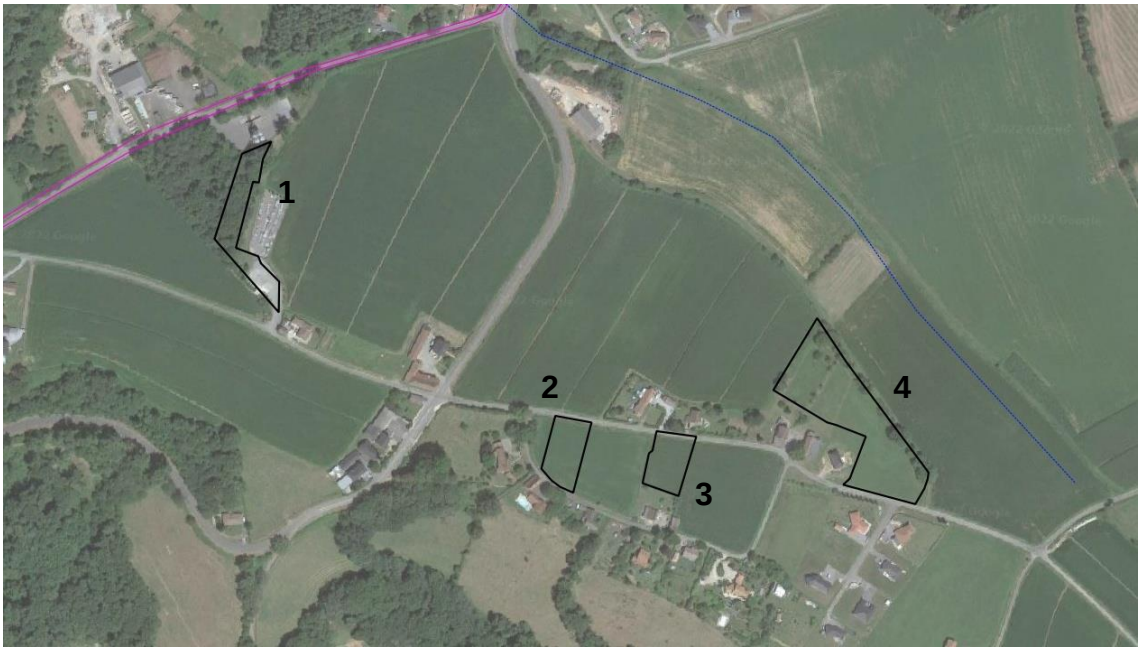

Comme Méracq, la commune de Vignes se trouve à cheval entre la vallée du Louts et les petits reliefs à l'Ouest. L'urbanisation actuelle se concentre principalement sur un axe linéaire à l'interface entre les deux, le long de la RD944, et en particulier dans la partie Nord à proximité d'Arzacq-Arraziguet.

Les 4 sites étudiés ici se trouvent un peu à l'écart de l'urbanisation principale, dans une zone d'urbanisation autrefois diffuse en cours de développement (plusieurs constructions récentes n'apparaissent pas sur les photographies aériennes).

Secteur 1

Le site 1 est un peu particulier car s'agissant des abords du cimetière, il inclut une partie actuellement aménagée (parking et aménagement paysager, sans enjeu écologique).

L'autre partie de ce site est une partie d'un petit espace boisé, Chênaie acidiphile dominée par le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le châtaignier (*Castanea sativa*). Les lisières, notamment du côté du cimetière sont un peu dégradées avec la présence d'espèces comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) ou encore le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) échappé des haies de jardins.

Un enjeu moyen est associé à cette chênaie, pour sa valeur d'habitat mais aussi pour son rôle à l'échelle de la trame verte, étant un constituant de la trame verte boisée établie sur les reliefs entre les vallées du Louts et du Luy de France.

Secteur 2

Ce site est une prairie artificielle semée avec une seule espèce, la Luzerne (Medicago sativa). Elle ne représente donc pas d'enjeux de biodiversité. Il est à noter que les terrains entre les secteurs 2 et 3 qui apparaissent végétalisés sur les photographies aériennes sont aujourd'hui urbanisés.

Secteur 3

Comme pour le secteur 2 il s'agit là aussi d'une prairie artificielle qui a été semée. Dans ce cas, il s'agit d'un mélange de graminées (Ray-grass) et légumineuses (Trèfle, lotier, etc.). L'enjeu écologique est faible. Notons que les terrains de part et d'autre de ce secteur qui apparaissent végétalisés sur les photographies aériennes sont aujourd'hui urbanisés.

Secteur 4

Le secteur 4 est une prairie fauchée. Dans sa partie Ouest se trouve un petit verger (poiriers, noyers). Une haie arbustive et arborée (Chênes pédonculés, Châtaigniers…) constitue sa limite Nord/Nord-Est, avec un enjeu moyen. Un enjeu faible est associé à la partie prairie/verger.

D'une manière générale, la trame boisée serait à renforcer dans les environs dans le cadre des aménagements à venir.

3.7. VIGNES NORD

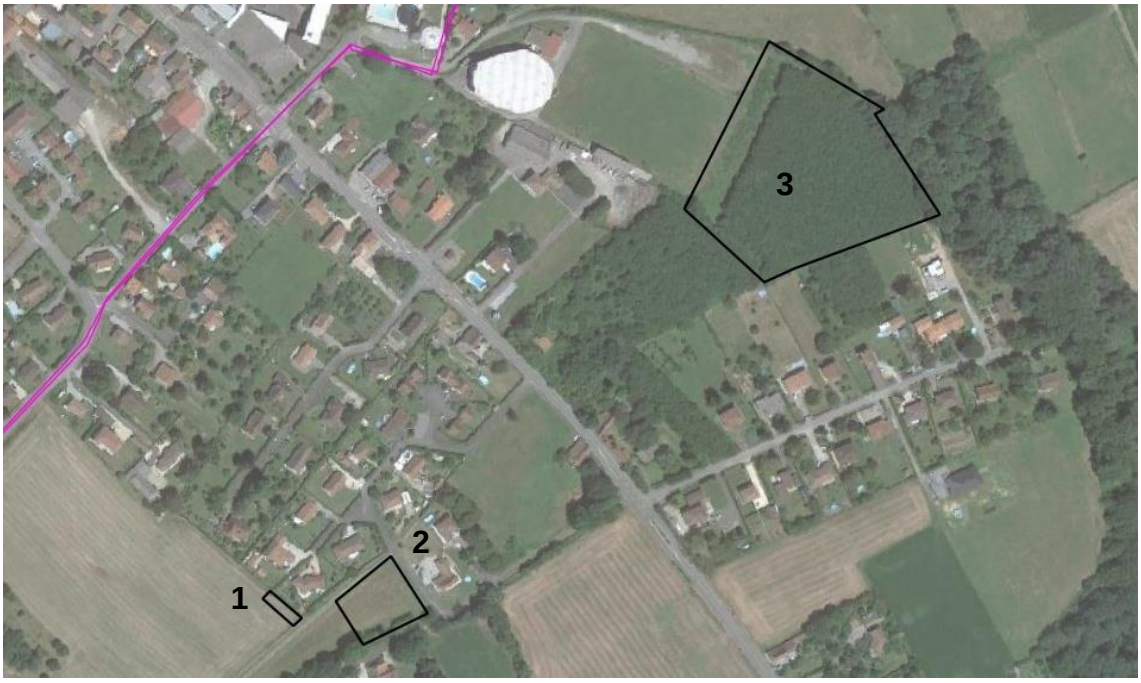

Comme Méracq, la commune de Vignes se trouve à cheval entre la vallée du Louts et les petits reliefs à l'Ouest. L'urbanisation actuelle se concentre principalement sur un axe linéaire à l'interface entre les deux, le long de la RD944, et en particulier dans la partie Nord à proximité d'Arzacq-Arraziguet.

Les trois sites étudiés ici se situent dans la partie Nord à proximité d'Arzacq-Azzariguet.

Secteur 1

Ce site est une petite portion d'une parcelle cultivée (maïs) en continuité de l'urbanisation existante, sans enjeu particulier.

Secteur 2

Il s'agit ici d'une friche prairiale, en dent creuse, sans enjeu particulier.

Secteur 3

On distingue 3 types de milieux sur le secteur 3. Au nord, en limite avec le stade, se trouve une prairie de fauche sans enjeu particulier. Le reste est occupé par des espèces ligneuses, majoritairement des Trembles (*Populus tremula*) et Saules (*Salix* sp.) mais aussi en sous-bois des espèces telles que la Bourdaine (*Frangula dodonei*), le houx *(Ilex auifolium*) ou encore l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). Entre la partie boisée et la partie fauchée, une friche arbustive

dominée par les Saules semble s'être établie à la faveur d'une coupe des arbres initialement présents.

La dominance des Trembles et Saules, ainsi que la présence de la Bourdaine vont dans le sens d'un milieu qui pourrait être une zone humide. D'ailleurs la présence d'un fossé profond qui draine le secteur est un autre indice en ce sens.

La zone arborée et arbustive, qui joue un rôle dans la trame boisée locale avec laquelle elle est connectée (boisements de pente notamment) est considérée avec un enjeu moyen. La présence éventuelle de zones humides est à vérifier.

3.8. ARZACQ-ARRAZIGUET (SUD)

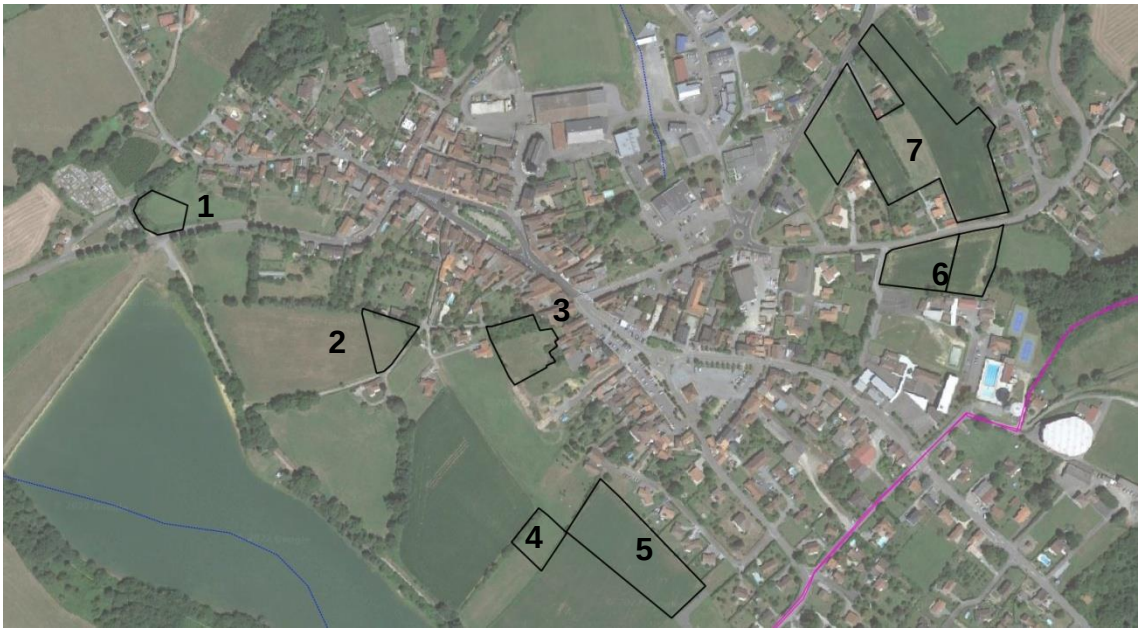

La commune d'Arzacq-Arraziguet s'étend d'Ouest en Est depuis le Luy de France jusqu'à la vallée du Louts. L'urbanisation actuelle se concentre le long de la RD944 et en particulier au niveau du bourg à proximité de la limite avec Vignes. Notons la présence de la source de l'Arriou au niveau du bourg ainsi que d'une retenue sur un affluent de ce cours d'eau (lac d'Arzacq), à l'Ouest et en contrebas de celui-ci.

Secteur 1

Le secteur 1 est une petite prairie de fauche en surplomb du cimetière (à l'ouest) et du lac d'Arzacq (au sud). Cette prairie est ceinte d'un cordon arbustif/arboré avec en particulier du Châtaignier (*Castanea sativa*), du noisetier (*Corylus avellana*) et de l'Erable champêtre (*Acer campestre*). En limite sud et sur les pentes qui constituent les limites de cette prairie, la fougère-Aigle (*Pteridium aquilinum*) est dominante. La prairie en elle-même ne représente pas d'enjeu écologique majeur, le cordon arboré est toutefois à conserver, participant à la trame boisée locale.

Secteur 2

Le secteur 2 est une prairie artificielle de fauche en continuité de l'urbanisation existante, sans enjeu écologique particulier. En limite de parcelle au Nord se trouve un cordon boisé (Frêne, Châtaignier, Merisier, Tilleul,…) qui contribue à la trame boisée locale et serait à préserver.

Une attention particulière devra être portée à la gestion des espèces exotiques envahissantes, un massif de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) étant présente en limite de parcelle à l'angle Nord-Est.

Secteur 3

Le secteur 3 est également en continuité de l'urbanisation existante. La partie au Nord, où il n'a pas été possible de pénétrer, semble être un jardin arboré où la nature a « repris ses droits » par manque d'entretien. Il mêle des espèces comme le Noisetier ou le Frêne avec des espèces exotiques à vocation paysagère. La partie plus au sud est une friche prairiale dominée par le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). La présence de l'espèce exotique envahissante *Parthenocissus quinquefolia* (Vigne Vierge à cinq folioles) est à signaler. Ces milieux représentent un enjeu faible.

Il serait intéressant de conserver la partie boisée au Nord, tout en remplaçant les espèces exotiques qu'elle peut contenir par des espèces locales

Secteur 4

Le secteur 4 est une friche prairiale à Dactyle aggloméré sur un terrain en pente vers l'Ouest où se trouve le lac d'Arzacq. De part et d'autre de cette friche se trouve des fossés assez profonds qui constituent des axes de ruissellement vers le lac d'Arzacq. La friche en elle-même, en continuité de l'urbanisation (les terrain qui se trouvent au Nord ont récemment été construits ou sont en cours de construction), ne représente que peu d'enjeu.

Les fossés et leurs abords sont à préserver à la fois pour des raisons hydrauliques et de qualité des eaux. Ils pourraient également servir de points d'appui à l'élaboration d'une trame verte arbustive/arborée en lien avec celle des abords du lac.

Secteur 5

Le secteur 5 est une parcelle agricole en interculture ou récemment abandonnée, en continuité de l'urbanisation existante. Ce milieu ne représente pas d'enjeu particulier.

Toutefois comme pour le secteur 4, l'aménagement de ce site pourrait être l'opportunité, de par sa situation, de constituer un maillage boisé en lien avec la trame des abords du lac.

Secteur 6

Les deux parcelles du secteur 6 sont occupées par une friche prairiale en continuité de l'urbanisation existante.

La présence de quelques espèces des prairies fraîches/humides telles que la Pulicaire (*Pulicaria dysenterica*), la salicaire (*Lythrum salicaria*) ou des Saules et Trembles, alertent sur la présence possible d'une zone humide (présence à vérifier). Par ailleurs ces doutes sont renforcés par la présence en limite sud d'un fossé en eau, qui alimente un petit affluent du Louts à l'Est.

Le secteur est donc considéré avec un enjeu moyen lié à l'hydraulique et la préservation des zones humides, particulièrement importantes en tête de bassin versant. Les abords du fossé en eau représentent un enjeu fort.

Secteur 7

Le secteur 7, enclavé au sein du tissu urbain, englobe plusieurs parcelles autrefois cultivées, qui semblent avoir été semées avec du Dactyle aggloméré après l'abandon de la culture. Des haies arborées/arbustives de Frênes et d'Erable champêtre sont présentes et à conserver/renforcer. La prairie en elle-même constitue un enjeu faible.

Une attention particulière devra être portée à la gestion des espèces exotiques envahissantes dans la partie Nord, la Renouée du Japon ainsi que des bambous étant présents en bord de route.

3.9. ARZACQ-ARRAZIGUET (NORD ET OUEST)

Site Nord

Le site Nord est un fond de parcelle en friche dont une partie est fauchée et clôturée (jardin privé) et l'autre est laissée à l'abandon et utilisée pour des dépôts divers. L'enjeu est faible.

Des haies arbustives/arborées (frênes, ronces, prunelllier, églantier…) se trouvent en limite de cette parcelle et seraient à conserver (enjeu moyen). Elles sont en réseau avec la ripisylve du Louts qui s'écoule en contrebas à l'Ouest.

Site Ouest

Le site Ouest est une prairie de fauche à Dactyle aggloméré en continuité de l'urbanisation existante. L'enjeu est faible.

3.10. CABIDOS

Le territoire de Cabidos est vallonné, établi principalement sur les coteaux entre la vallée du Luy de France à l'ouest et celle de l'Arriou à l'Est (sur la commune voisine d'Arzacq). L'urbanisation y est éparse et diffuse.

Lieu-dit « Castéra »

Ce secteur se découpe en trois composantes :

- Au sud, une prairie artificielle de fauche
- Au nord-ouest, une culture
- Au nord-est, une prairie pâturée.

Aucun enjeu particulier n'est à signaler pour ces milieux.

Une haie arbustive sépare les deux parcelles au nord et elle se prolonge le long de la route au sud-est. Elle fait la jonction entre les boisements au nord et ceux à l'est et joue donc un rôle important et est à conserver. Il serait intéressant de renforcer cette trame arbustive et arborée avec les projets à venir (enjeu moyen).

Lieu-dit « Couscourret »

Ce site se trouve entre deux habitations le long d'une route. La trame paysagère aux alentours est constituée de prairies séparées par un réseau de cordons boisés.

Le site est occupé par une prairie de fauche, ainsi qu'un jardin potager en limite sud. Aucun enjeu particulier n'est relevé.

3.11. GAROS

La commune de Garos possède un relief très vallonné. La Rance s'écoule au nord-est. L'urbanisation est diffuse et éparse, toutefois une plus grande concentration d'habitations est observable au niveau de la RD279 (Route de Fichous). C'est à ce niveau que se trouvent les deux sites étudiés, le long de la route de Fichous.

Site Nord

Le premier site est une friche à Dactyle aggloméré, dont l'enjeu écologique est considéré faible, sur laquelle on commence à observer un début d'embroussaillement avec des ronces. En bordure de parcelle se trouvent des haies arborées et arbustives composées majoritairement de frênes et de noisetiers, reliées au réseau de haies alentours, et qui constituent donc un enjeu.

Site Sud

Le deuxième site est une grande prairie pâturée de manière extensive par des chevaux. En bordure de route, des Robiniers faux-acacia (espèce invasive) sont présents. Un enjeu faible est considéré pour ce site. Toutefois il serait intéressant que les aménagements à venir soient l'occasion de renforcer la trame boisée locale en intégrant un réseau arbustif/arboré.

3.12. LOUVIGNY

Louvigny est partagée entre les vallées de la Rance à l'Ouest, du Luy de France à l'Est, et les coteaux qui les séparent. L'urbanisation y est assez disséminée, principalement le long de la RD270 et du chemin de Lacoste.

Site 1

Le premier site, entre deux habitations, est composé d'une part d'une friche agricole et d'autre part d'une prairie pâturée, séparées par une haie d'Alisier torminal (Sorbus torminalis). Cette haie est connectée à un boisement en contrebas, et est à conserver voire même à renforcer. Aucun autre enjeu notable n'est à signaler.

Site 2

Le site 2 est une parcelle cultivée (maïs), qui se trouve en continuité de l'urbanisation existante et ne représente pas d'enjeu notable. Un petit cours d'eau s'écoule au nord-ouest mais il semblerait qu'une trentaine de mètres séparent le cours d'eau de la limite du site étudié. C'est heureux car l'urbanisation en limite de cours d'eau comme cela a pu être fait juste au nord du site est à proscrire.

Site 3

Le site 3 est une prairie/friche extensivement pâturée (ânes), dans un secteur constitué d'une mosaïque d'habitations, prairies et cultures. Quelques arbres sont présents en limite de parcelle, majoritairement des Robiniers (espèce invasive) bien que quelques chênes soient présents. L'enjeu est faible.

3.13. MIALOS

La commune de Mialos s'établit sur un plateau entre les vallées du Riumayou et du Luy de France. Ses limites communales sont constituées par des coteaux très pentus et au nord-est par le Luy de France. En dehors du hameau dans le secteur de la mairie, l'urbanisation est assez diffuse.

Le plus petit des deux sites est une friche très perturbée par le piétinement des animaux d'élevage, en limite de l'Eglise et du cimetière. Ce milieu ne représente pas d'enjeu particulier.

Le deuxième site est composé d'une prairie de fauche, d'une friche et d'une culture (maïs), en continuité de l'urbanisation existante dans un secteur où celle-ci est assez dense (tout est relatif !) au niveau du hameau de la mairie.

Aucun enjeu notable n'est relevé sur ce site.

3.14. SEBY (CHEMIN LACARRERE)

A l'image de Mialos, le territoire de Seby est un plateau et les limites communales sont définies par des coteaux pentus creusés par des cours d'eau (Ruisseau de Seby, Luy de France,..).

L'urbanisation y est constituée en hameaux dont le principal est au niveau du chemin Lacarrere. Une urbanisation diffuse est toutefois présente le long de la RD270.

Ces deux sites se trouvent en extension du principal point d'urbanisation de la commune.

Le site au Nord est une culture (maïs) pour laquelle aucun enjeu notable n'a été identifié.

Le deuxième site, plus au Sud, est une prairie située entre une parcelle cultivée et une habitation, dont elle est séparée par un fossé très large et profond et qui constitue probablement un cours d'eau temporaire en période humide, entouré d'une végétation arborée et arbustive (frênes, noisetiers, châtaigniers). Ce fossé alimente un cours d'eau en contrebas à l'ouest.

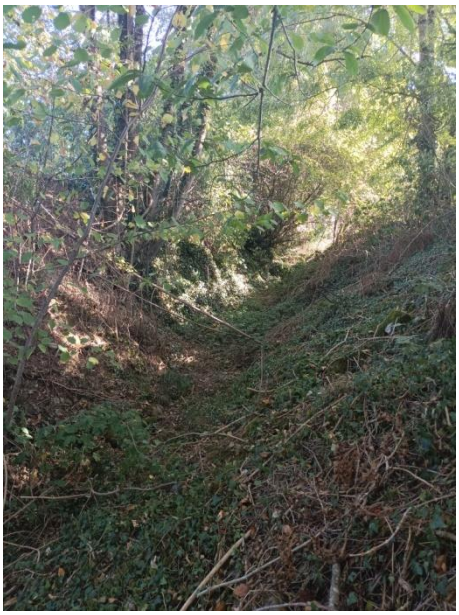

La prairie est en pente vers ce fossé et contribue donc directement aux écoulements qui l'alimentent. Par ailleurs, plusieurs espèces indicatrices de zones humides étaient présentes (notamment plusieurs espèces de joncs) et laissent donc supposer qu'une zone humide pourrait être présente (à vérifier). Par conséquent un enjeu moyen est associé à cette prairie ainsi qu'un enjeu fort aux abords du fossé.

3.15. SEBY (RD270)

A l'image de Mialos, le territoire de Seby est un plateau et les limites communales sont définies par des coteaux pentus creusés par des cours d'eau (Ruisseau de Seby, Luy de France,..).

L'urbanisation y est constituée en hameaux dont le principal est au niveau du chemin Lacarrere. Une urbanisation diffuse est toutefois présente le long de la RD270.

Ces deux sites sont des parcelles cultivées récemment abandonnées ou en interculture. La végétation y est constituée d'espèces végétales pionnières/adventices des cultures. L'enjeu est faible.

3.16. LONÇON

Lonçon est structurée de manière éparse le long de la RD206 sur une crête qui constitue la ligne de séparation de seaux entre le Gez au sud-ouest et le Riumayou au nord-est.

On y trouve par conséquent majoritairement des boisements établis sur les pentes. Les espaces agricoles ouverts se trouvent principalement dans la vallée du Riumayou au nord-est et de manière relictuelle le long de la RD206.

Le plus grand site est justement l'un de ceux-là. Il s'agit d'une prairie de fauche entre l'urbanisation existante et des boisements de pentes qui représente un enjeu faible. Toutefois il conviendra de préserver au sud-est un axe d'écoulement des eaux qui constitue un enjeu fort, comme les abords des boisements de pentes.

L'autre site, plus petit, est un boisement qui semble s'être établi par a dynamique naturelle suite à l'abandon d'une parcelle ouverte. En effet, on y trouve des vieux chênes sur son pourtour, alors que sur sa périphérie on trouve plutôt de nombreux jeunes frênes ainsi que des chênes plus récents. Ce boisement ne présente pas particulièrement d'intérêt patrimonial mais participe à la trame boisée en tant qu'extension du boisement de pente situé au nord-est. Il lui est donc associé un enjeu moyen. En cas d'aménagement de ce site il conviendra de préserver a minima des cordons arborés (vieux chênes) et arbustifs sur la périphérie.

3.17. MAZEROLLES

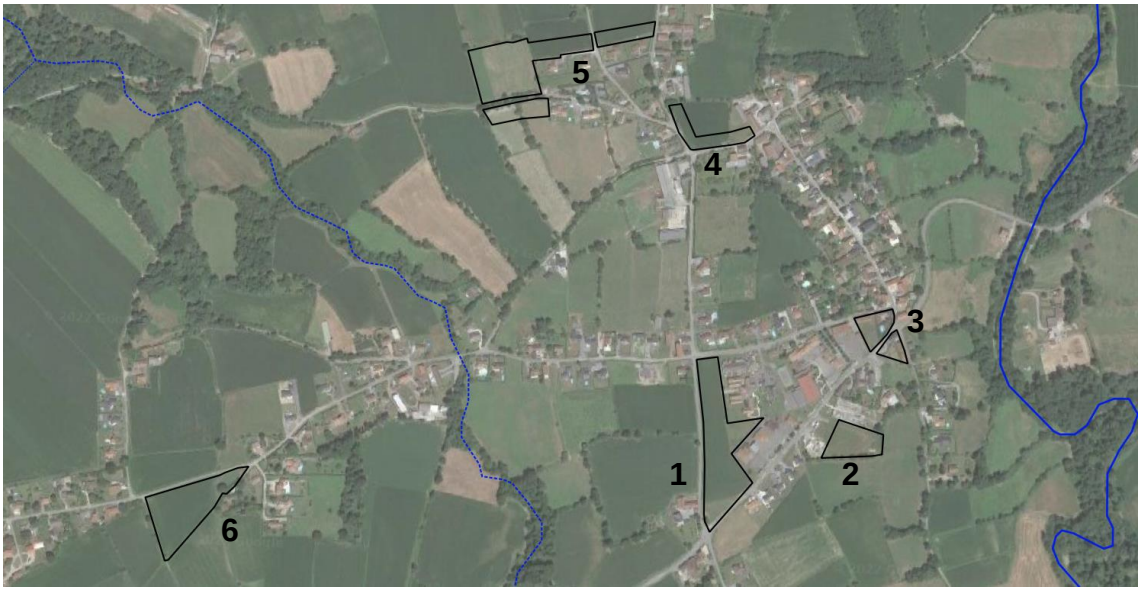

La commune de Mazerolles occupe un plateau à l'ouest du Luy de Bearn et qui surplombe ce dernier. La trame verte et bleue est structurée par les cours d'eau et leurs ripisylves (Luy de Béarn et Uzan), les boisements de pente et les milieux agricoles plus ou moins ouverts ailleurs. L'urbanisation est concentrée au niveau du bourg et de manière linéaire le long des axes routiers qui y mènent.

Site 1

Le site 1 est une parcelle cultivée (maïs) en continuité de l'urbanisation du bourg et ne présente pas d'enjeux notables. La pointe au sud est un terrain enherbé assimilé à un « gazon urbain » également sans enjeux, comme la friche au nord du centre commercial. A noter toutefois la présence de fossés humides en périphérie de la culture et dont il faudra tenir compte.

Site 2

Le site 2 est un terrain vague qui peut être assimilé à un « gazon urbain », dont une partie a été aménagée avec un « City stade ». L'enjeu est faible. Toutefois en limite de parcelle une haie arbustive et arborée joue un rôle dans le « réseau » de cordons boisés autour du bourg (enjeu moyen).

Site 3

Le site 3 constitue l'entrée de ville est du bourg. Constitué de jardins potagers ou d'agrément, de terrains vagues et de constructions existantes, ce site ne représente pas d'enjeux écologiques.

Site 4

Le site 4 est une parcelle agricole cultivée (maïs) en dent creuse, sans enjeu écologique particulier.

Site 5

Le site 5 est constitué d'une mosaïque de plusieurs milieux agricoles en continuité de l'urbanisation existante. On trouve de part et d'autre de la route de la lande une friche agricole (jachère ?) à Dactyle aggloméré et une parcelle cultivée. Plus à l'ouest se trouvent des prairies de fauche (au nord de la route de l'arrioutort) et pâturées (au sud). Un cordon arboré est présent le long de la route et entre les pâtures. Il serait à conserver (enjeu moyen) du fait de son rôle dans la trame bocagère locale. Notons aussi que des fossés humides se trouvent en bordure de route.

La présence de la renouée du japon et du raisin d'amérique (espèces invasives) le long de la route d'arrioutort, plus à l'est est à signaler.

Site 6

Le site 6 est principalement occupé par une parcelle cultivée (maïs) et dans une moindre mesure par une petite prairie artificielle fauchée. Aucun enjeu particulier n'est relevé.

3.18. UZAN

Le territoire d'Uzan est majoritairement occupé par des espaces agricoles cultivés. Les boisements se limitent principalement aux pentes et aux ripisylves des cours d'eau. L'urbanisation est structurée sous la forme du bourg au nord et quelques hameaux dispersés.

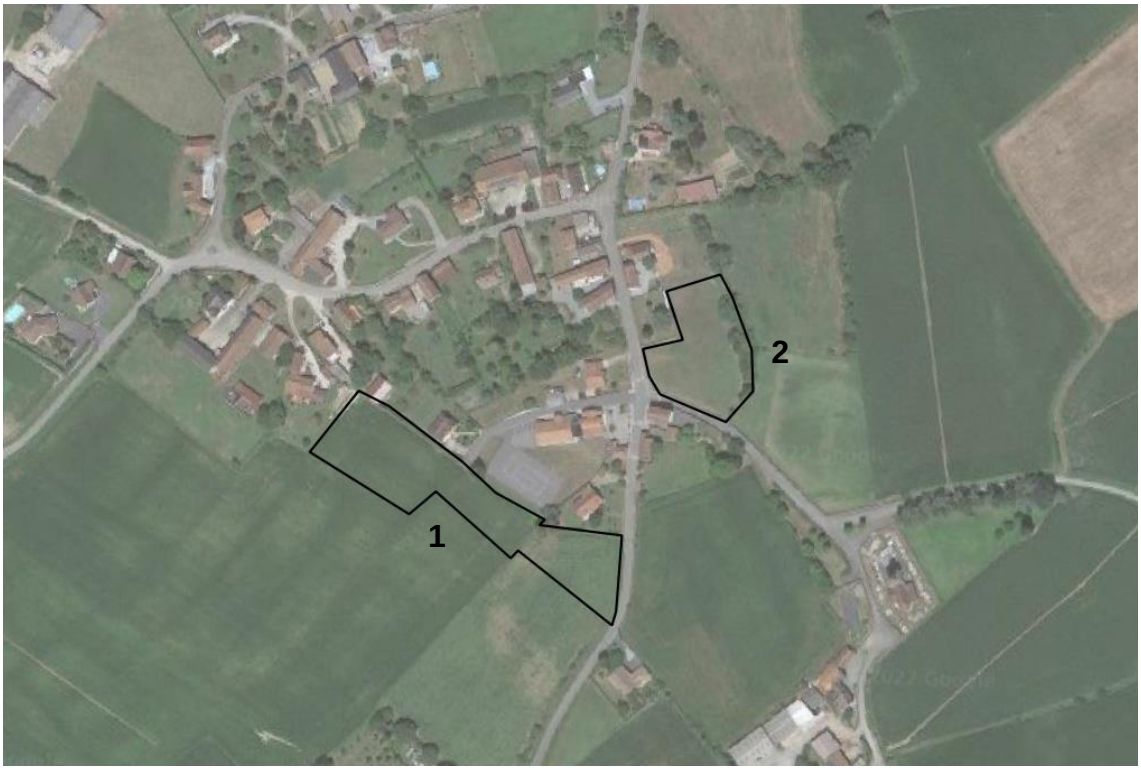

Les deux sites étudiés se trouvent au niveau du bourg, en continuité de l'urbanisation existante.

Site 1

Il s'agit de cultures (maïs et céréales) qui ne représentent que peu d'enjeux de biodiversité.

Des précautions devront être prises en cas d'urbanisation au regard des espèces exotiques envahissantes, un massif de Renouée du Japon étant présent en bord de route à l'est.

Site 2

Le site 2 est une friche prairiale, sans enjeu notable à ‘exception de l’alignement de chênes en limite est qui participe à un petit réseau bocager plus ou moins relié aux ripisylves à l’est (enjeu moyen).

3.19. GEUS D'ARZACQ

Geus d'Arzacq possède une structuration du territoire assez semblable à celle d'Uzan, sous la forme d'une plaine agricole cultivée, où les boisements se limitent aux ripisylves dans les vallées creusées par les cours d'eau dont le Luy de Béarn au nord-est.

L'urbanisation y est toutefois plus diffuse et anarchique que dans la commune précédente, dissémionée le long de deux axes qui se recoupent : Route de l'église/Cami de Lacassourette et Route de l'eglise/Cali dou Luy.

Les trois sites parcourus se trouvent en continuité de l'urbanisation existante au niveau de la route de l'Eglise/Cami dou Luy.

Site 1

Il s'agit d'une parcelle cultivée (soja) sans enjeu notable.

Site 2

Le site 2 semble avoir été autrefois un jardin qui a été majoritairement laissé à l'abandon à l'exception d'une petite partie occupée par un potager. C'est aujourd'hui une friche prairiale. Des expèces exotiques sont à signaler à l'angle sud-ouest (Vigne vierge à cinq folioles et Bambous). Les enjeux sont faibles.

Site 3

Le site 3 est une prairie de fauche à Dactyle aggloméré pour laquelle il n'est pas identifié d'enjeux particuliers.

3.20. BOUILLON

La commune de Bouillon possède une topographie « à deux visages ». La moitié sud-ouest d'une part, au niveau de la vallée du Luy de France, est relativement plane et occupée par des cultures et des boisements. D'autre part, dans la moitié nord-est le relief est vallonné et les boisements ne se trouvent plus qu'au niveau des fortes pentes et axes de ruissellement. L'urbanisation est relativement concentrée le long de la RD262 et du chemin de l'Eglise, elle est aussi présente de manière très disséminée le long du chemin de la basse ville.

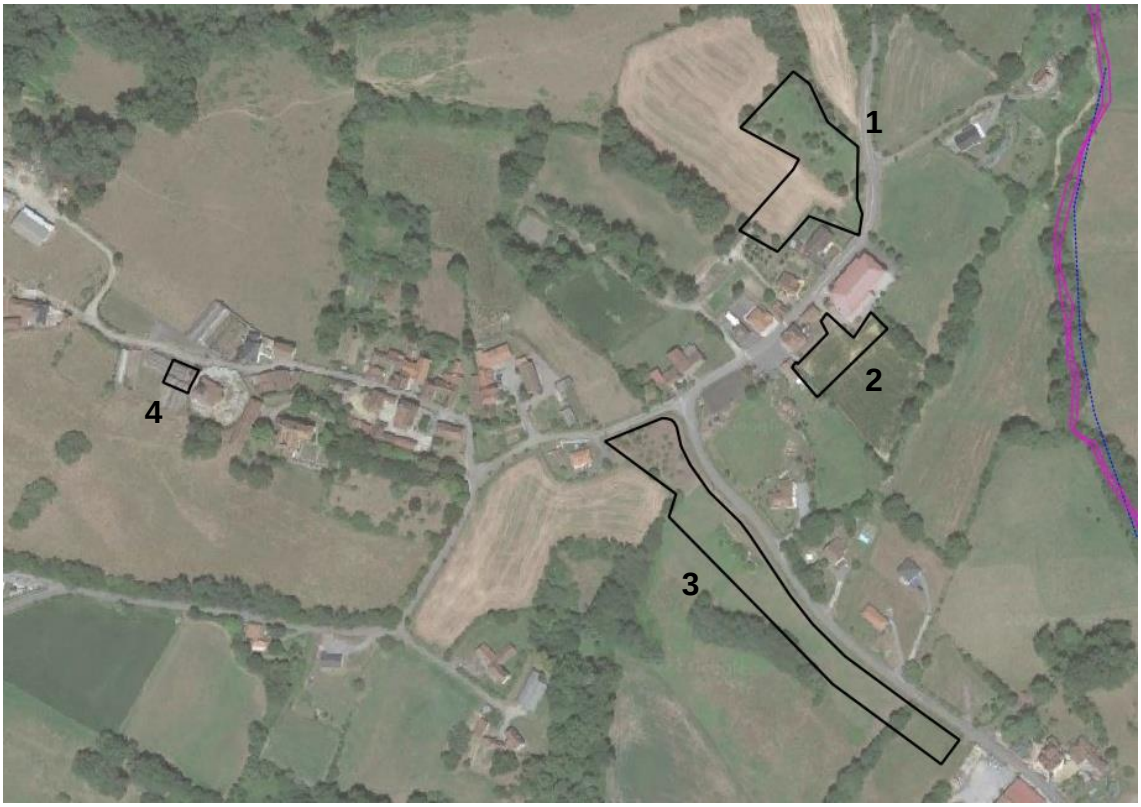

Site 1

Le site 1, en continuité de l'urbanisation existante, est composé dans sa partie Nord d'une friche prairiale qui comporte quelques arbres de haute tige (frênes et chênes) en son milieu et son pourtour.

Dans la partie Sud le site est cultivé (céréales). Ces deux parties ne représentent pas d'enjeux particuliers à l'exception des cordons boisés au Nord, qui participent à la trame bocagère locale. Il serait intéressant que les projets à venir intègrent cette dimension en renforçant le maillage boisé.

Site 2

Le site 2 est une parcelle cultivée (tournesol) en continuité de l'urbanisation existante. Ce milieu ne représente pas d'enjeux écologiques particuliers. Les alignements d'arbres proches sont toutefois à conserver car ils participent au maillage local, mais aussi car à ce niveau se trouvent des fossés qui constituent des axes de ruissellement vers le cours d'eau en contrebas au sud-est.

Site 3

Le site 3 est également en continuité de l'urbanisation existante, le long de la RD262. Il s'agit de milieux sans enjeux notables, principalement une friche prairiale mais aussi un petit verger à l'extrémité nord. Les boisements proches sont dominés par l'invasif Robinier faux-acacia. Comme pour les sites précédents, il serait intéressant que les projets à venir intègrent des cordons arbustifs/arborés qui viendraient soutenir le maillage local.

Site 4

Le site 4 est urbanisé. Ce milieu ne représente pas d'enjeux écologiques particuliers.

3.21. LARREULE

La topographie de Larreule est assez similaire à celle de Bouillon avec la moitié sud-ouest (vallée du Luy de Béarn) relativement plane et dominée par les espaces agricoles, et sa moitié nord-est au relief vallonné. L'urbanisation est organisée de manière assez concentrée au niveau du bourg au pied des coteaux, à l'exception des exploitations agricoles plus dispersées sur le territoire. Les trois sites étudiés se situent au niveau du bourg.

Site 1

Ce site est un parc arboré aux enjeux écologiques faibles.

Site 2

Le site 2 se trouve juste sur un axe d'écoulement des eaux provenant des coteaux au nord-ouest. Les eaux s'écoulent au niveau d'un fossé qui sépare la partie Nord (en pente) de la partie sud (terrain vague plat). Vers le centre du site environ, elles sont canalisées pour rejoindre un fossé profond en bord de route.

Même si la végétation au niveau du terrain vague et de la prairie de fauche (en pente) ne semble pas représenter d'enjeux, la partie sud-ouest du site (contre les habitations) est clairement une zone humide (de nombreuses espèces sont indicatrices de zones humides : plusieurs espèces de Carex, Salicaire, …). Il est d'ailleurs étonnant que les habitations adjacentes aient pu être construites à cet endroit. Sur la partie « terrain vague » la végétation naturelle ne peut s'exprimer mais il est également très probable qu'il s'agisse aussi d'une zone humide.

L'ensemble du site 2 est classé avec un enjeu fort. Une étude plus approfondie des zones humides serait à réaliser.

Site 3

Le site 3 est une parcelle cultivée enclavée au sein de l'urbanisation existante. Aucun enjeu particulier n'est relevé.

3.22. FICHOUS-RIUMAYOU

La commune de Fichous-Riumayou possède un relief contrasté marqué par deux lignes de crête qui émergent entre les vallées creusées par les cours d'eau. La première, à l'ouest, se situe entre les vallons assez étroits de la Rance et d'un affluent du Luy de Béarn. Cette crête est parcourue par la RD279 et accueille l'essentiel de l'urbanisation de la commune. Entre la Rance et la vallée plus large du Riumayou à l'est, se trouvent quelques exploitations agricoles. Enfin, la vallée du Riumayou est dominée par les cultures.

Site 1

Le premier site est une parcelle cultivée récemment abandonnée ou en interculture. Elle se situe en bordure de la RD279 et entre deux habitations, et ne présente pas d'enjeux spécifiques.

Site 2

Le site 2 est également une parcelle cultivée en bordure de la RD279, et en continuité de l'urbanisation existante. Elle ne représente pas d'enjeux particuliers. Toutefois elle jouxte un boisement de pente descendant vers un plan d'eau et une des sources de la Rance. Ce boisement est typique des boisements de pente observés dans le secteur avec des chênes et des châtaigniers, accompagnés de noyers, de noisetiers… Attention en limite entre la parcelle cultivée et le boisement le raisin d'Amérique (espèce invasive Phytolacca americana) a été observé.

L'enjeu est faible à l'exception de la lisière avec le boisement (enjeu fort). Il conviendra de prêter une attention particulière à la préservation et éventuellement le renforcement de la lisière ainsi qu'à la gestion des eaux.

Sites 3 et 4

Les sites 3 et 4 sont deux « jardins », en continuité de zones urbanisées donc. Ils ne se situent pas le long de la RD279 mais le long d'un axe secondaire qui part de celle-ci et descend vers la vallée du Luy de Béarn. L'enjeu pour ces deux sites est faible.

3.23. FICHOUS-RIUMAYOU (NORD-OUEST)

L'un des sites de Fichous-Riumayou est relativement à l'écart des autres, au Nord-ouest en limite avec la commune de Garos.

Il s'agit d'une petite prairie située entre deux habitations, au niveau d'un petit hameau établi entre les deux communes le long de la RD279.

Les contours du site ne touchent pas directement la lisière avec le boisement de pente à l'ouest, par conséquent son aménagement ne devrait pas voir de conséquences néfastes sur la lisière.

L'enjeu est faible.

3.24. MALAUSSANNE

La commune de Malaussanne est encadrée par deux grandes vallées dominées par les cultures, celles du Luy de France au sud-ouest et du Louts au nord-est. Entre les deux le relief est vallonné, entaillé par de petits cours d'eau comme le Larritou et le ruisseau de Baillé au Nord. Les boisements se limitent aux fortes pentes et à des cordons au niveau des ripisylves.

L'urbanisation est assez disséminée sur les plateaux. Toutefois une centralité se distingue sur le plateau principal où passe la RD664, entre le Luy de France et le Larritou.

8 sites sont concernés sur cette commune. Tous se situent en dent creuse ou en continuité de l'urbanisation existante au niveau de la centralité principale.

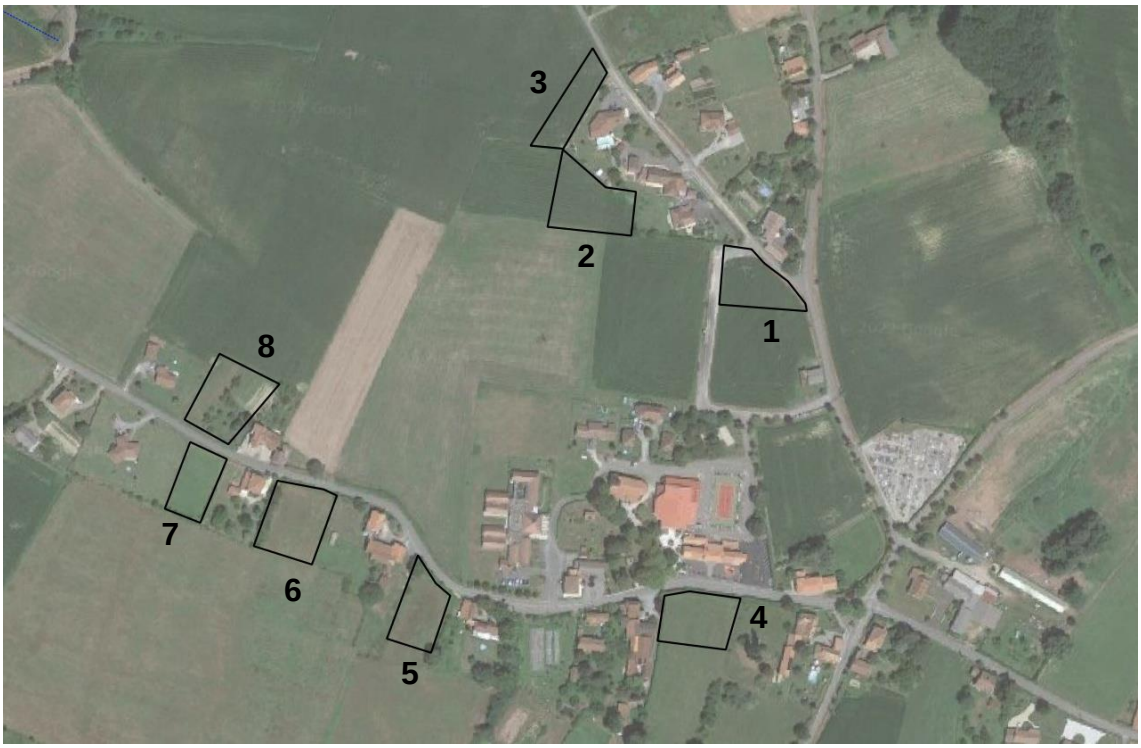

Site 1

Le site 1 est une parcelle cultivée (maïs) en continuité de l'urbanisation existante. L'enjeu est faible.

Sites 2 et 3

Les sites 2 et 3 sont des prairies pâturées qui étaient cultivées il y encore quelques années. Elles se situent en continuité de l'urbanisation existante, dans un contexte de cultures (maïs). L'enjeu est faible.

Site 4

Il s'agit d'une prairie fauchée en continuité de l'urbanisation et en bordure de route. L'enjeu est faible.

Sites 5 et 6

Ce sont des parcelles cultivées entre des habitations. L'enjeu est faible. Attention du raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) est présent en bordure de route au niveau du site 6.

Site 7

Il s'agit d'une petite prairie de fauche, entre deux habitations. L'enjeu est faible.

Site 8

Ce site est un petit « jardin verger » attenant à des habitations. L'enjeu est faible.

3.25. MONTAGUT

Le territoire de Montagut s'inscrit dans les coteaux entre les vallées agricoles de la Rance à l'Ouest et du Luy de France à l'Est. Les fortes pentes sont majoritairement boisées. Sur la crête où passe la RD45 on trouve une mosaïque d'urbanisation et de petites parcelles agricoles (prairies ou cultures).

Les deux sites étudiés se trouvent au niveau du point d'urbanisation principal, un hameau proche de l'intersection entre les RD45 et 264.

Le site le plus au Nord, qui est aussi le plus grand, se trouve justement à cette intersection, en continuité de l'urbanisation existante. Cette parcelle était partiellement occupée par des cultures dans sa partie Nord et par une friche dans sa partie Sud qui ne représentent pas d'enjeux significatifs.

Il faudra veiller à prendre en compte la présence des espèces exotique envahissantes car la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est abondante en bord de route tout autour de l'intersection.

Le deuxième site, au Sud, est une friche/terrain vague en cours d'embroussaillement qui fait l'objet de dépôts divers, entre deux habitations. L'enjeu est faible.

3.26. ARGET

La commune d'Arget est elle aussi structurée par les reliefs et les cours d'eau. Ses limites sont le cours d'eau du Hourquet au nord (affluent de la Rance), un autre affluent de la Rance au sud, la Rance à l'est et la ligne de partage des eaux avec le bassin versant du Juren à l'ouest. Elle est traversée d'est en ouest par la RD264 le long de laquelle se trouve sous forme disséminée l'essentiel de l'urbanisation actuelle. Le reste des constructions sont vers les lieux-dits « Lacabe » et « Lacastagnole », principalement des exploitations agricoles.

La partie nord-ouest de la commune, sillonnée par des affluents du Hourquet est fortement boisée. Ailleurs, où le relief est moins marqué le contexte est plutôt agricole (cultures).

Les trois sites de cette commune sont très proches les uns des autres. Ils se trouvent en bordure de la départementale, à proximité de la mairie et un peu plus à l'est par rapport à cette dernière.

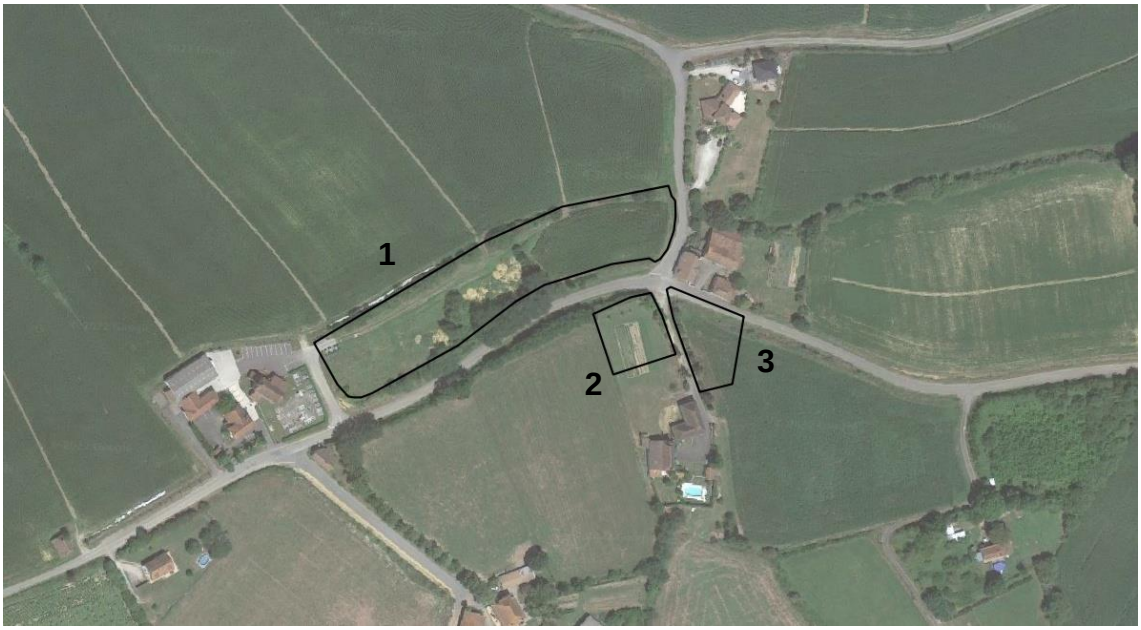

Site 1

Le premier site, en continuité de l'urbanisation existante et en bordure de la départementale, est composé de trois milieux distincts. A l'ouest se trouve une friche/terrain vague dont la végétation a clairement été décapée par des travaux et/ou mouvements d'engins. La partie centrale est occupée par un boisement rudéral (Robiniers, saules et ronces…) alors que la partie est est cultivée (maïs). Aucun enjeu particulier n'est à signaler.

Site 2

Le site 2 est un jardin d'agrément dont une partie est cultivée en potager. L'enjeu est faible.

Site 3

Le dernier site d'Arget est un morceau de parcelle agricole cultivée. L'enjeu est faible.

3.27. PIETS-PLASENCE-MOUSTROU

Cette commune est marquée par de multiples vallons aux fortes pentes boisées, et par la vallée agricole de la Rance au nord-Est. L'urbanisation est diffuse mais il est toutefois possible de distinguer le hameau de Moustrou et le secteur de la mairie où elle un peu moins dispersée. C'est justement dans ces secteurs que se trouvent les trois sites de la commune (2 à Moustrou, 1 vers la mairie).

Site 1

Il s'agit d'une prairie de fauche assez rudéralisée en continuité avec l'urbanisation existante. En limite de parcelle se trouve un arbre (robinier) sans enjeu particulier. L'enjeu est faible.

Site 2

Sur ce site en continuité de l'urbanisation, deux milieux sont observés. Au plus près des habitations, il s'agit d'une friche prairiale. Plus au sud, nous sommes en présence d'une friche agricole qui semble avoir été cultivée encore très récemment. Dans les deux cas aucun enjeu particulier ne se distingue.

Site 3

Ici encore on observe deux types de milieux, entre deux parcelles urbanisées. Côté ouest il s'agit d'un jardin d'agrément dont une partie est cultivée en potager et qui comporte également quelques arbres fruitiers. Côté est, il s'agit d'une friche prairiale. Aucun enjeu notable n'est identifié au niveau de ces deux milieux. Le cordon arbustif en fond de parcelle serait toutefois à conserver pour son rôle dans la trame locale.

3.28. MORLANNE

La commune de Morlanne possède un territoire structurée plus ou moins de la même façon que pour Bouillon ou Larreule, à savoir une plaine agricole au sud-ouest aux abords du Luy de Béarn, et un relief vallonné au nord-est. Le principal point d'urbanisation est le bourg qui se situe dans les reliefs, à la jonction entre les RD946 et 269.

Une urbanisation plus diffuse est également présente au sud-ouest de la commune, le long de la RD946 et vers son intersection avec la RD945.

Quatre sites étudiés se situent en continuité du bourg. Deux se trouvent dans la vallée au sud-ouest.

Au niveau du bourg

Site 1

Cette parcelle jouxtant le cimetière est à l'interface entre une prairie de fauche et une chênaie frênaie. Le boisement fait partie d'une continuité de la trame boisée connectée à une ripisylve au Nord. Dans la mesure où un projet à cet endroit viendra réduire le boisement mais ne rompra pas cette continuité boisée, cette parcelle représente un enjeu moyen.

Il faudra toutefois prendre en compte deux points de vigilance :

- Des précautions devront être prises afin de ne pas perturber le boisement en limite du projet et préserver les lisières.
- Une attention particulière devra être portée à la présence de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), espèce invasive très abondante sur le site et en limite du cimetière et qui de propage notamment à la faveur des remaniements de terrain, causant de gros dégâts à la biodiversité et d'importants coûts de gestion.

Site 2

Il s'agit d'une friche en cours d'embroussaillement, probablement une ancienne pâture et qui évolue vers un roncier. L'enjeu est faible.

Site 3

Le site 3 est une prairie de fauche pour laquelle nous n'identifions pas d'enjeu particulier. Toutefois les lisières sud et est représentent des enjeux forts. En effet, une source se trouve au sud, avec des écoulements qui rejoignent le chênaie-frênaie à l'est puis se dirigent vers le cours d'eau au Nord. Il est nécessaire que le projet intègre ces enjeux et préserve les abords de ces axes de ruissellement.

Site 4

Ce site est une prairie pâturée en limite de l'urbanisation existante. L'enjeu est faible à l'exception d'une haie champêtre à l'est (enjeu moyen), connectée à la trame arborée locale et notamment la ripisylve au Nord.

Il serait intéressant de s'appuyer sur cette haie pour développer la trame arborée et arbustive des projets à venir sur ce site, et ainsi renforcer le maillage bocager des environs.

Au sud-ouest

Le premier site, au niveau de l'intersection entre les départementales 945 et 946, semble être un ancien jardin d'agrément (parc) arboré (plantation de résineux, chêne rouge, etc.), qui est aujourd'hui partiellement cultivé (potager) et partiellement en friche. Aucun enjeu particulier n'est identifié.

Le deuxième site est une prairie de fauche, dans un environnement de transition entre la vallée agricole et urbanisée à l'ouest et au sud-ouest, et le milieu de pentes plus boisé au Nord et à l'Est.

Ce site présente un enjeu faible, à l'exception de la haie arborée/arbustive de chênes et érables champêtres qui présente un enjeu moyen car participant à la transition avec les milieux bocagers et boisés proches et qu'il serait intéressant de conserver.

3.29. POMPS

La commune de Pomps s'inscrit dans le contexte relativement plat de la vallée du Luy de Béarn. Le territoire est largement dominé par les espaces agricoles cultivés. La trame boisée se limite aux pentes aux abords des cours d'eau et aux ripisylves.

Site 1

Ce site est à cheval sur deux milieux.

Au nord-ouest, il s'agit d'une parcelle agricole récemment abandonnée ou en interculture (enjeu faible). Au sud-est il s'agit d'une friche arbustive dense qui semble s'être établie naturellement après un abandon il y a environ une dizaine d'années. Ce milieu, bien que composé d'espèces végétales communes (Cornouiller, ronces, saules, robiniers,…) constitue toutefois un habitat intéressant pour la faune et notamment les oiseaux et petits mammifères. Il est de plus connecté à la trame boisée des pentes aux abords du Luy de Béarn, tout comme le cordon arboré et arbustif en limite de parcelle au Sud. Ces milieux représentent donc un enjeu significatif (moyen) et devraient être conservés dans la mesure du possible.

Site 2

A cet endroit se trouve une prairie de fauche, cernée par le cimetière (au nord), la route (à l'ouest), une parcelle cultivée (maïs, à l'est) et une habitation (au sud) dont elle est séparée par une haie de grands thuyas. Ce site présente un enjeu faible.

Site 3

Il s'agit d'une parcelle cultivée (maïs) en limite d'urbanisation. L'enjeu est faible.

Site 4

Le site 4 est une prairie artificielle de fauche en limite d'urbanisation. L'enjeu est faible.

Site 5

Il s'agit d'une friche majoritairement herbacée qui commence à s'embroussailler avec l'installation de ronciers, en limite avec les jardins des habitations. L'enjeu est faible sur ces milieux, attention toutefois à ne pas perturber les espaces plus au sud entre ce site et la ripisylve, qui pourraient abriter des zones humides (la ripisylve et sa lisière sont clairement des zones humides).

Site 6

Sur cette parcelle se trouve une friche herbacée, cernée par les habitations et avec un alignement de robiniers en bord de route. L'enjeu est faible. Il serait intéressent de remplacer les robiniers par des espèces locales plus adaptées pour conserver un lien arboré avec la ripisylve située plus au Nord.

III PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE OUEST

PIECE D.4 : RETOUR VISITE TERRAIN ECOLOGUE – PRINTEMPS 2023

ARTELIA REGION SUD-OUEST
Agence de PAU
Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

Luysenbéarn
communauté de communes

DATE : AVRIL 2019 **REF : 4 36 2140**

SOMMAIRE

1.1. SECTEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE _____ 3
1.1.1. Arzacq-Arraziguet _____ 3
1.1.2. Mazerolles _____ 4
1.1.3. Enjeux sur les secteurs de développement économique _____ 6

1.1. SECTEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Trois secteurs ont été étudiés dans ce cadre au printemps 2023 : deux se situent sur la commune d'Arzacq-Arraziguet, et un sur la commune de Mazerolles.

1.1.1. Arzacq-Arraziguet

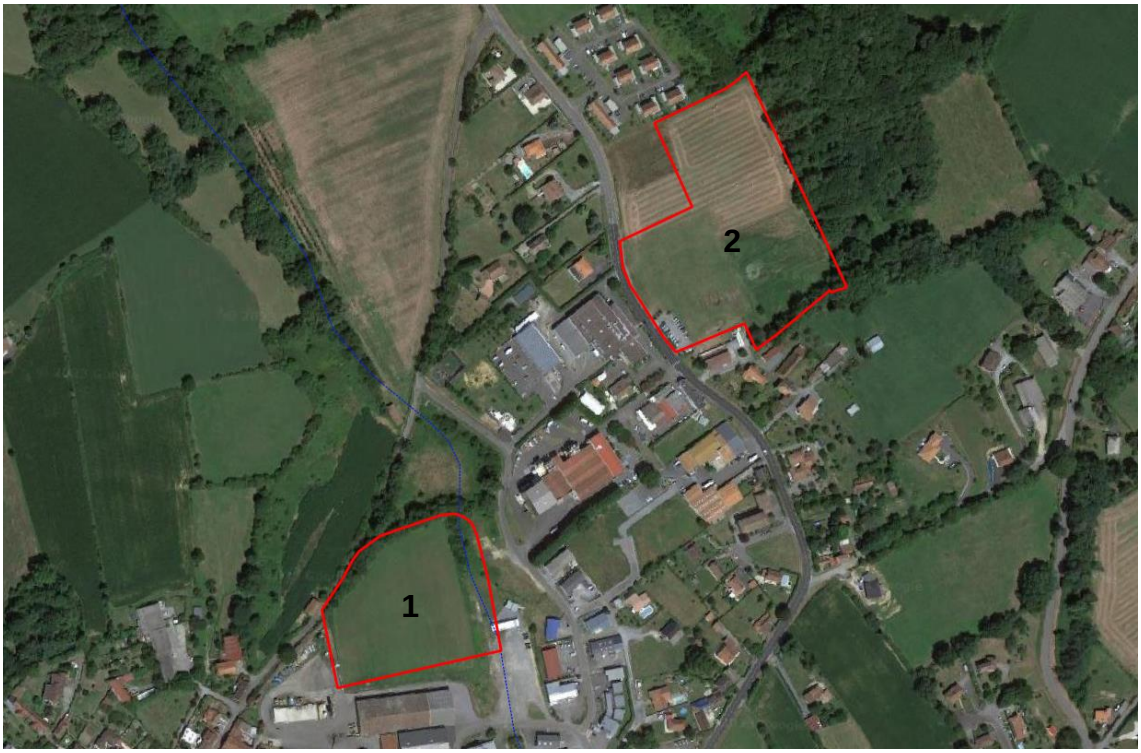

Les deux sites se trouvent en continuité de l'urbanisation existante au nord du Bourg.

Site 1

Le premier site est une prairie de fauche qui dans sa plus grande partie ne représente pas d'enjeux significatifs.

Il est à noter la présence en abondance d'une espèce invasive, la Renouée du Japon, dans sa partie Est, à partir d'un dénivellé qui sépare la prairie des abords du cours d'eau de l'Arriou et le long de ce dernier.

La partie « basse » du site, à l'extrémité Est, représente donc un enjeu important du fait de la proximité du cours d'eau mais aussi de cette espèce invasive qu'il faudra veiller à ne pas propager voire éliminer.

L'autre enjeu se trouve en limite Nord, au niveau d'un cordon boisé en limite de parcelle qu'il faudrait maintenir car il joue un rôle dans la trame bocagère locale.

Site 2

Le deuxième site est également composé de prairies, avec une partie plus enfrichée au sud-est. Cette partie sud-est représente un enjeu significatif (moyen) du fait de la topographie qui en fait un axe d'écoulement des eaux et ruissellements en direction de l'Est, vers un affluent du Louts, mais aussi du fait de la présence en limite de parcelle d'un cordon boisé participant à la trame bocagère locale.

1.1.2. Mazerolles

Les terrains étudiés se situent entre une zone d'activité existante et le lac de l'Aygue-Longue.

Il s'agit de parcelles cultivées sans enjeux significatifs visibles. Aucun signe apparent de présence de zone humide n'est observable en dépit de la proximité du lac de l'Aygue-Longue à l'Est. Il serait toutefois intéressant d'inclure dans les projets à venir une trame boisée s'appuyant sur cette limite Est et la ripisylve de l'Aygue-Longue.

1.1.3. Enjeux sur les secteurs de développement économique

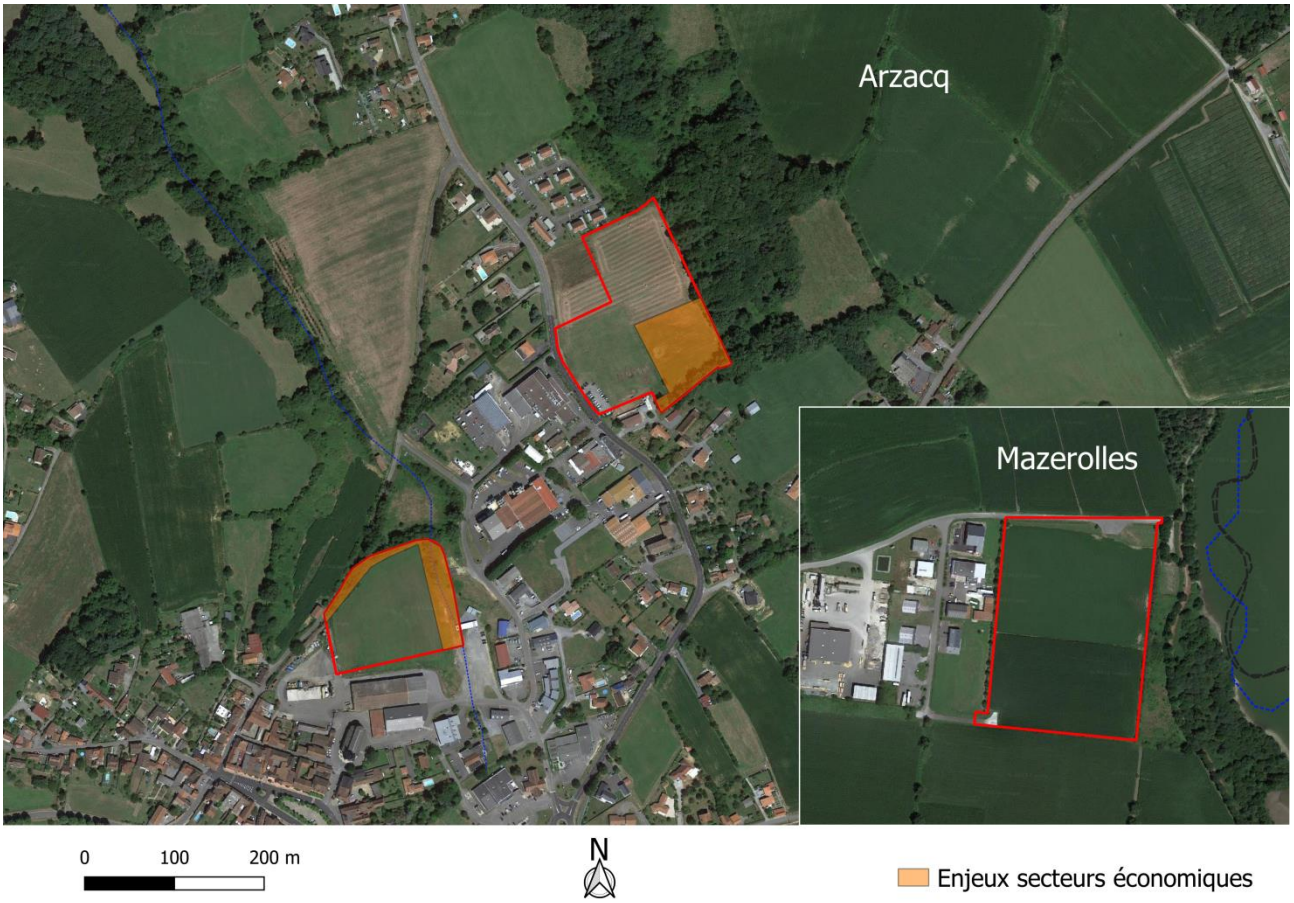

Évaluations environnementale de 35 parcelles sur 20 communes de la CCLB - (64)

Note de synthèse

À l'attention de la Communauté de communes des Luys en Béarn

À Pau, le 11 décembre 2023

Table des matières

I. CONTEXTE 4
II. INTERVENANTS 5
II.1 Geoflore 5
II.2 APEXE 5
III. MATERIEL ET METHODES 6
III.1 Matériel technique et informatique 6
IV. BIBLIOGRAPHIE 7
V. TERRAIN 7
VI. RESULTATS SYNTHETISES PAR PARCELLE 8
VII. BIBLIOGRAPHIE 43
VII.1 Bibliographie relative aux habitats 43
VII.2 Bibliographie relative à la flore 44
VII.3 Bibliographie relative aux zones humides 45

I. CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal de la CCLB, une évaluation environnementale sur plusieurs parcelles a été souhaitée. Ces 35 parcelles sont majoritairement agricoles et se situent sur 20 communes de la communauté de communes.

Cette note de synthèse présente les résultats d'une première expertise à la mauvaise saison (mois de novembre et décembre) afin d'identifier les secteurs dépourvus d'enjeu. Il ne s'agit en aucun cas d'observations de terrain exhaustives du fait de la période d'inventaires non adaptée.

Concernant les parcelles pouvant présenter un enjeu potentiel quelqu'il soit, celles-ci devront faire l'objet d'une expertise en saison optimale ou être écartées du lot de parcelles dédiées à l'urbanisation.

Selon la doctrine « éviter, réduire, compenser » l'évitement est à privilégier. En l'absence d'inventaire à la bonne saison l'évitement sera de mise par principe de précaution.

II. INTERVENANTS

Les intervenants sont membres de l'Association des Bureaux d'Etudes Indépendants en Ecologie (ABEIE). Créée en 2007, l'ABEIE est composée de 8 bureaux répartis sur la France entière. Grâce à son équipe de spécialistes aux domaines de compétences complémentaires, l'Abeie a un rayon d'action national et garantit le niveau d'expertise nécessaire pour répondre aux différentes problématiques (cf. http://abeie.fr/).

II.1 GEOFLORE

GEOFLORE est un bureau spécialisé dans l'écologie, les expertises flore/habitats et la cartographie ; basé à Pau ; il est rattaché à la Coopérative d'activité et d'emploi SCIC Pau-Pyrénées. Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire et œuvre pour le développement économique et social du territoire.

Anne PLÉNEY est écologue botaniste, après cinq ans d'expérience dans un organisme de recherche appliquée, elle crée GEOFLORE en 2015 et réalise des expertises de la flore et des habitats naturels, de la cartographie SIG ainsi que des suivis et restaurations d'espèces protégées en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Elle effectue des diagnostics flore/habitats et zones humides en vue d'études règlementaires et se spécialise dans la réalisation de protocoles standardisés ou spécifiques participant à la connaissance et la gestion de la biodiversité.

Dans le cadre de la présente mission, elle a réalisé les recherches bibliographiques, les expertises de terrain, la cartographie et la rédaction.

II.2 APEXE

APEXE est un bureau d'expertise environnementale qui officie depuis plus de 15 années dans les inventaires naturalistes depuis le littoral jusqu'à la haute montagne, dans la gestion des écosystèmes en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que dans l'audit et le conseil en environnement.

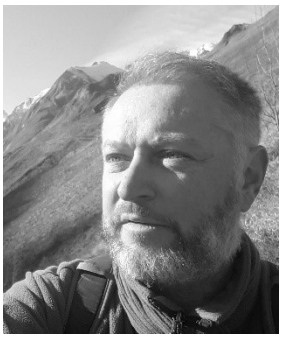

Jean-Marie DUPONT est un expert naturaliste indépendant avec près de 25 ans d'expérience dont près de 20 ans en bureau d'études. Il crée en 2007 son propre bureau d'études APEXE. Membre actif et administrateur de la Société botanique de France, il participe aux sorties de terrain de nombreuses autres associations comme la Société Linnéenne de Bordeaux ou encore la Société botanique du Centre-ouest. Il intervient par ailleurs comme enseignant dans le DU de « botanique de terrain » de l'Université d'Amiens dans les domaines de la phytosociologie et du droit de l'environnement. Fin connaisseur de la flore du Sud-Ouest, il intervient préférentiellement sur les volets flore et habitats naturels et zones humides des études d'impact et des évaluations d'incidence.

Il a participé à une partie des expertises de terrain et a assuré le contrôle qualité de la mission.

III. MATERIEL ET METHODES

III.1 MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE

GEOFLORE et APEXE sont équipés d'un matériel adapté pour les investigations de terrain et la restitution de ses expertises floristiques et zones humides :

Matériel technique

- Appareil photo numérique téléobjectif Sony Cybershot
- Loupe 10X21 mm Triplet
- Loupe binoculaire Bresser x20
- GPS *Garminmap* 60CSx
- Paire de jumelles
- 1 bèche pour sondage pédologique
- 2 tarières manuelles pour sondage pédologique
- 1 mètre déroulant de 5 mètres
- pH-mètre papier

Matériel de bureautique

- Tablettes de terrain *Core T4*
- Ordinateur portable
- Disques durs externes de sauvegarde
- Photocopieuse couleur
- Scanner couleur
- Imprimante laser couleur
- Logiciels de traitement de texte, tableur, présentation, mise en page, traitement de photos…
- Connexions internet haut-débit

+ Bibliothèque spécialisée de la Flore, des Habitats naturels et des zones humides. Les ouvrages utilisés pour la détermination des plantes sont listés en fin de rapport (cf. bibliographie).

IV. BIBLIOGRAPHIE

Différentes bases de données bibliographiques ont été consultées :

- Pour la faune : l'Open'Obs, le portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; la base de données des espèces non sensibles de l'INPN ; l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine n'a pas permis d'accéder aux données bibliographiques à temps pour l'étude.
- Pour la flore : les données bibliographiques issues de l'extraction de l'OBV sur un rayon de 500 m autour de chaque parcelle font état de la présence d'un certain nombre de taxons. Aucun taxon protégé ou patrimonial n'est présent sur les parcelles concernées par la présente évaluation (source : Observatoire de la Biodiversité Végétale en Nouvelle-Aquitaine, dernière consultation le 21 novembre 2023).

V. TERRAIN

Les visites de terrain ont eu lieu le 24 novembre, le 3 et le 5 décembre 2023. Celles-ci ont porté sur une première évaluation des enjeux potentiels pour la flore, la faune et les zones humides. Certaines situations ont nécessité de faire un ou plusieurs sondages pédologiques à la tarière manuelle dans le cadre de la recherche de zones humides.

VI. RESULTATS SYNTHETISES PAR PARCELLE

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 1

Commune : Mazerolles

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une parcelle agricole cultivée en maïs. Elle est située entre deux parcelles urbanisées.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 2

Commune : Mazerolles

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parcelle agricole cultivée en maïs et en fève. La parcelle est topographiquement assez haute et ceinturée par des fossés présentant localement de l'eau stagnante. Sur le pourtour sud et est se trouve un petit cours d'eau probablement intermittent.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Le fossé sud-est est favorable à l'Agrion de mercure : préserver le cours d'eau et des marges enherbées de 1,5 m de part et d'autre. Les fossés sont potentiels pour les amphibiens (Alyte accoucheur et Crapaud épineux), ils devront être conservés. Le gros chêne présente un potentiel pour le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant, il devra être protégé.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 3

Commune : Mazerolles

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

En position haute il s'agit d'une parcelle agricole cultivée en maïs. En partie basse une prairie humide entretenue présentant une dynamique d'enfrichement. Les deux parcelles sont séparées par une haie sur un fossé.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

L'enjeu principal concerne les zones humides sur la petite parcelle. Intérêt potentiel pour les insectes polinisateurs en cas de floraison estivale sur cette même parcelle. Absence d'autres enjeux pour la faune. Préserver les haies, les arbres ainsi que les fossés en bordure.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 4

Commune : Loncon

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une friche présentant une dynamique de fermeture principalement sur l'angle sud-ouest et d'une frange de boisement mixte.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu à l'exception de la lisière du boisement et de la petite zone humide au sud-ouest. Conserver l'arbre potentiel pour le Grand capricorne, le Lucane cerf-volant et les chauves-souris ainsi que le boisement est. Intérêt potentiel pour les insectes polinisateurs en cas de floraison estivale.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 5

Commune : Fichous-Riumayou

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parcelle en jachère en position sommitale.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 6

Commune : Larreule

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant. Zone humide au nord-ouest de la parcelle.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parcelle de prairie entretenue à proximité du cimetière. Un mur en galet longe la parcelle en limite nord-est.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu potentiel au niveau des reptiles, conserver le muret de galet.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 7

Commune : Larreule

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

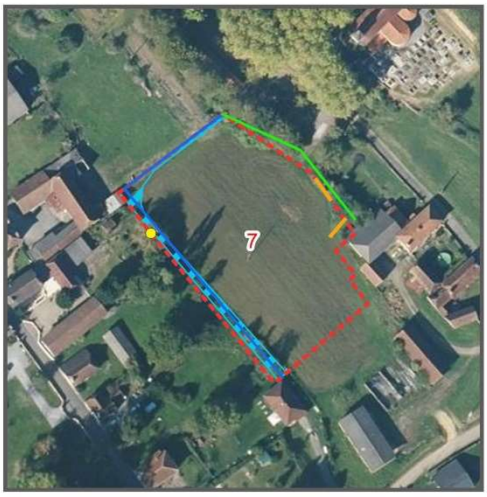

Remarques générales :

Parcelle agricole cultivée en céréales.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeux potentiels au niveau des murs favorables aux reptiles et de l'étroite zone humide bordant le site à l'ouest et au nord. Les arbres et haies alentour pourront être conservés et renforcés.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 8

Commune : Larreule

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

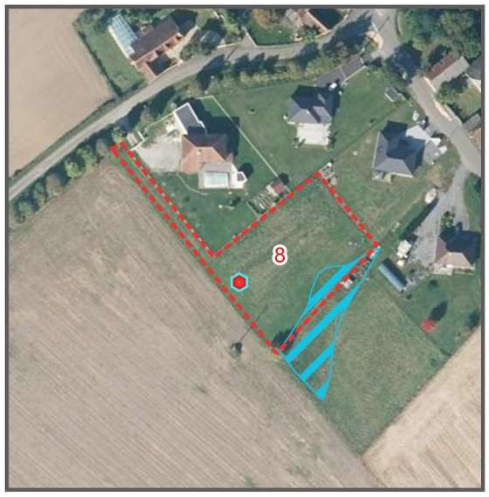

Remarques générales :

Il s'agit d'une parcelle de prairie présentant une dynamique d'embroussaillement.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu au niveau des zones humides. Il s'agit d'une zone humide située principalement sur la parcelle voisine et qui empiète sur la bordure est de la parcelle étudiée. Intérêt potentiel pour les insectes polinisateurs en cas de floraison estivale. Certaines zones (notamment la servitude) présentent ponctuellement des espèces caractéristiques des zones humides cependant leur présence est due au la lourdeur des matériaux sous-jacents et à la circulation d'engins agricoles.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 9

Commune : Uzan

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Prairie fauchée bordée par un mur de galets.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeux potentiels pour les reptiles et chauves-souris au niveau du mur en galets qui présente des petites cavités (galets manquants). Intérêt potentiel pour les insectes polinisateurs en cas de floraison estivale. Conserver le muret en bordure ainsi que les haies alentour.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 10

Commune : Geüs-d'Arzacq

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parcelle anciennement agricole, aujourd'hui en prairie entretenue.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 11

Commune : Pomps

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une pâture à chevaux, ceinturée par des fossés au nord et à l'est.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu zones humides. Il s'agit de zones de sources ou d'écoulement préférentiel des eaux.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 12

Commune : Geüs-d'Arzacq

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une prairie entretenue avec quelques très jeunes arbres plantés en ligne au centre.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

L'enjeu concerne les zones humides. Il s'agit probablement d'une nappe perchée. Les taux de recouvrement d'espèces caractéristiques des zones humides y sont très importants. De plus il semble que des drains s'écoulent dans le fossé situé en bordure de la voirie.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 13

Commune : Bouillon

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

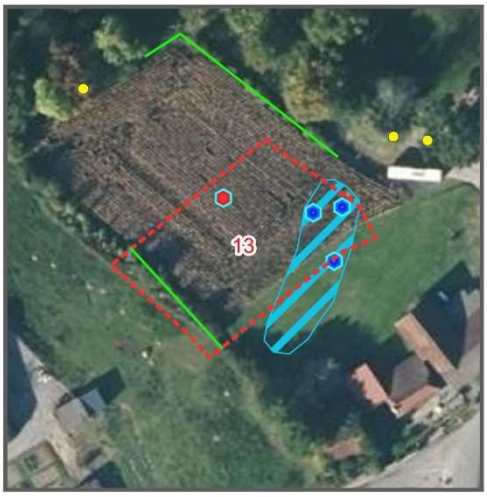

Remarques générales :

Parcelle agricole cultivée en maïs ainsi qu'une parcelle de prairie entretenue. Elle est bordée par une haie avec ronciers.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeux au niveau de la petite zone humide, il s'agit d'une petite nappe perchée due à la lourdeur des matériaux et à la faible pente, elle ne s'étend pas vers le bas pour preuve le talus très marqué en bas du champ ne présente pas d'espèces caractéristiques des zones humides alors qu'une nappe devrait ressortir à cet endroit. D'après les cartes géologiques les terrains présentent des argiles et des glaises ce qui participe à la stagnation d'eau en surface. Enjeu pour la faune au niveau de la haie qui s'inscrit dans un réseau de haies plus vaste, ce réseau est propice aux oiseaux et aux chauves-souris (notamment Petit rhinolophe), il est donc important de conserver la haie voir de la renforcer.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 14

Commune : Bouillon

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

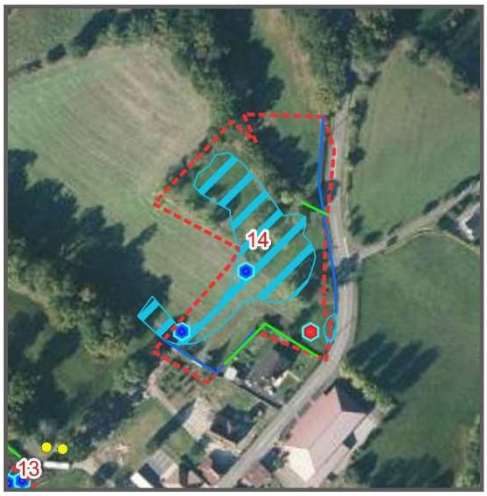

Remarques générales :

Parcelle avec plusieurs prairies entrecoupées de roncier sur talus, bosquets d'arbres et une partie cultivée en maïs avec quelques chênes d'âge mûr. La majorité des sujets font 50 cm de diamètre.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Parcelles à forts enjeux potentiels: zones humides, chauves-souris, oiseaux, amphibiens et insectes (Cuivré des marais). La zone humide principale est due en partie à la rupture de pente, elle reçoit les eaux de pluie du bassin versant, il est possible que s'ajoute à cela de petites sources. Elle va ensuite se connecter au talweg principal en font de vallon en traversant la culture. D'après les cartes géologiques les terrains présentent des argiles et des glaises ce qui participe à la stagnation d'eau en surface.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 15

Commune : Morlanne

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une pâture avec chèvres et chevaux présentant quelques ronciers.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu à l'exception de la petite zone humide située dans l'angle nord-est.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 16

Commune : Morlanne

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

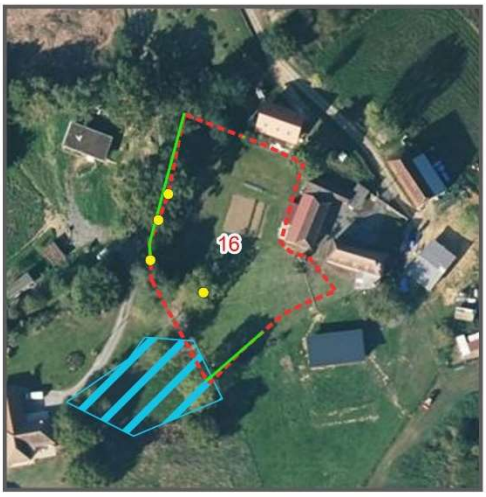

Remarques générales :

Il s'agit d'une prairie intensément entretenue avec une petite partie en jardin potager.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeux potentiels pour les chauves-souris, les oiseaux et les insectes xylophages. Préserver les haies et les arbres.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 17

Commune : Garos

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Parcelle mentionnée comme zone humide.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

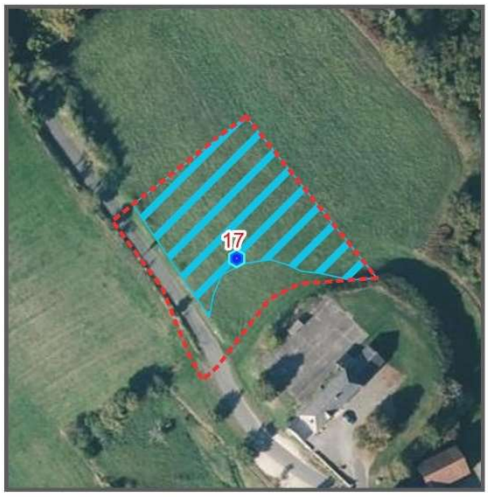

Remarques générales :

Il s'agit d'une prairie fauchée bordée par un chemin agricole.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeux concernant les zones humides. Intérêt potentiel de la prairie pour les insectes polinisateurs en période estivale. Sur cette parcelle, les cartes géologiques font état de "Ponto-Pliocène : argiles à graviers, nappes alluviales, sables fauves", sols similaires à ceux observés en situation sommitale et humide sur la commune d'Arzacq-Arraziguet et Vignes.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 18

Commune : Louvigny

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parcelle en deux parties, la plus grande est une parcelle cultivée (fève et maïs) et la plus petite est une friche avec une petite zone cultivée (tournesol).

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 19

Commune : Piets-Plasence-Moustrou

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

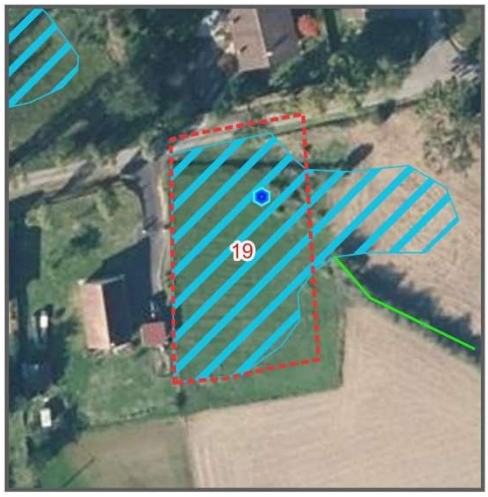

Remarques générales :

Parcelle de prairie entretenue avec quelques jeunes chênes.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Un enjeu zones humides concerne la quasi-totalité de la parcelle. Celle-ci est dominée par une zone humide située dans la parcelle est. Celle-ci s'écoule principalement en direction de la route qui fait barrage. En contrebas de la voirie nous retrouvons la zone humide qui se prolonge jusqu'à une « cuvette ». D'après les cartes géologiques les terrains présentent des argiles et des glaises ce qui participe à la stagnation d'eau en surface.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 20

Commune : Piets-Plasence-Moustrou

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parcelle de prairie fauchée longée par un fossé le long de la voirie. A proximité se trouve un terrain de pétanque bâché.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu potentiel pour les amphibiens (Alyte accoucheur et Crapaud épineux). Conserver les fossés.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 21

Commune : Piets-Plasence-Moustrou

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

La parcelle semble concernée par deux propriétés. Une propriété close délimitée par une haie monospécifique entretenue et une propriété en prairie entretenue avec quelques gros chênes en marge du périmètre. La parcelle est traversée par un fossé en eau.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeux potentiels pour les amphibiens au niveau du fossé, et de la petite zone humide. Les vieux arbres alentours devront être conservés (oiseaux, chauves-souris et insectes (Grand capricorne et Lucane cerf-volant)).

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 22

Commune : Arget

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

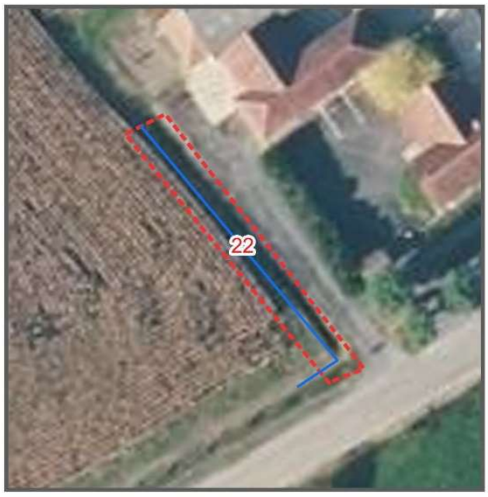

Remarques générales :

Parcelle située entre un champ de maïs et une parcelle construite. Un fossé profond de 1,5 m.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeux potentiels faibles pour les reptiles, les insectes polinisateurs.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 23

Commune : Montagut

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parcelle de friche.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu. Intérêt potentiel pour les insectes polinisateurs en cas de floraison estivale.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 24

Commune : Montagut

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parking et prairie entretenue avec alignement d'arbres sur deux côtés.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeux potentiels pour les reptiles et amphibiens au niveau du parking et des traverses de chemin de fer. Notons un enjeu potentiel pour la flore protégée au niveau du parking (Lotier grêle qui est mentionné comme présent sur la commune).

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 25

Commune : Montagut

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Prairie fauchée avec une haie côté ouest.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu potentiel. Conserver la haie et les arbres.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 26

Commune : Malaussane

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Prairie fauchée.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu à l'exception d'une petite zone humide en bordure du périmètre. Conserver le fossé qui peut présenter un intérêt potentiel pour les insectes polinisateurs en l'absence d'entretien (celui-ci a été largement curé récemment).

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 27

Commune : Malaussane

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une parcelle agricole en jachère avec un bâtiment agricole situé sur le côté. La parcelle est longée par un fossé à l'est.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu zones humides sur une petite surface côté est de la parcelle. Enjeux potentiels pour les chauves-souris et les reptiles au niveau du bâtiment abandonné ainsi que pour les amphibiens au niveau des fossés. Les fossés devront être conservés.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 28

Commune : Cabidos

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Bordure de route entretenue.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 29

Commune : Arzacq-Arraziguet

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parcelle agricole (maïs), bordée par une haie au nord-ouest.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu à l'exception d'une toute petite zone humide en bordure sud-est. Conserver (et renforcer) la haie et conserver le fossé.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 30

Commune : Vignes

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une friche en pente longée par un bosquet de bambous et un alignement d'arbres. Un fossé présentant localement de l'eau libre est présent au sud de la parcelle.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu amphibiens (fossé), chauves-souris (bordure boisée), oiseaux. Intérêt potentiel pour les insectes polinisateurs en période estivale. Conserver le fossé, les arbustes et arbres.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 31

Commune : Vignes

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une prairie entretenue.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu (préserver les haies et arbres en périphérie).

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 32

Commune : Poursiugues-Boucoue

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

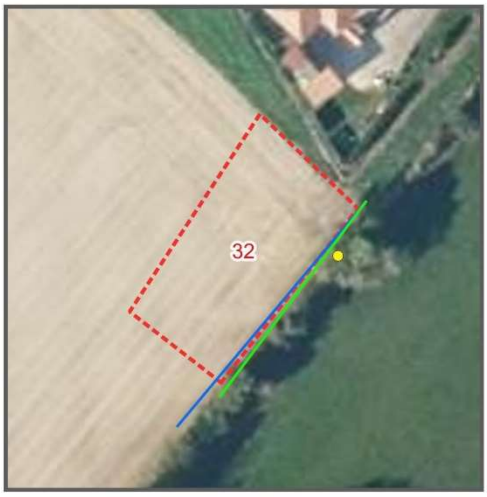

Remarques générales :

Il s'agit d'une parcelle en cultivée (maïs) bordée par un fossé.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu potentiels pour les amphibiens. Conserver le fossé (ainsi que la haie à l'extérieure de la parcelle).

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 33

Commune : Vignes

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Parcelle agricole en jachère semée.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 34

Commune : Méracq

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une pâture avec des ânes.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu au niveau d'une petite zone humide en position centrale. Préserver les haies et les arbres alentour.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 35

Commune : Méracq

Date : 2023-11-24

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une pâture avec des ânes.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Absence d'enjeu. Préserver les haies et les arbres alentour.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

VII. BIBLIOGRAPHIE

VII.1 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX HABITATS

- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GÉHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004 - PRODROME DES VEGETATIONS DE FRANCE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. PATRIMOINES NATURELS 61, PARIS, 171 P.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (COORD.), 2001 - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 1 - HABITATS FORESTIERS. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 339 P. & 423 P.
- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (COORD.), 2004A - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 2 - HABITATS COTIERS. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 399 P.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (COORD.), 2002A - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 3 - HABITATS HUMIDES. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 457 P.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (COORD.), 2005 - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 4 - HABITATS AGROPASTORAUX. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 445 P. & 487 P.
- BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (COORD.), 2004B - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 5 - HABITATS ROCHEUX. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 381 P.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & QUERE E., 2002A - " CAHIERS D'HABITATS " NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 6 - ESPECES VEGETALES. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 271 P.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J-C., 1997 - CORINE BIOTOPES, VERSION ORIGINALE. TYPES D'HABITATS FRANÇAIS. ENGREF-ATEN, 217 P.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 2013 - MANUEL D'INTERPRETATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPEENNE – EUR 28. 144 P.
- GUBBAY S., SANDERS N., HAYNES T., JANSSEN J., RODWELL JR., NIETO S., GARCIA CRIADO M., BEAL S., BORG J., KENNEDY M., MICU D., OTERO M., SAUNDERS G., CALIX M., AIROLDI L., ALEXANDROV VV., ALCAZAR E., DE ANDALUCIA J., BABBINI L., BAKRAN-PETRICIOLI T., BALLESTEROS E., BENARES ESPANA E., BARICHE M., BASTOS E., BASSO D., BAT L., BATTELLI C., BAZAIRI H., BIANCHI CN., BITAR G., BO M., BRAZIER P., BUSH L., CANESE S., CATRENSE SP., CEFALÌ ME., CERRANO C., CHEMELLO R., CHERNYSHEVA EB., CONNOR D., COOK R., DANKERS N., DARR A., DAVIS AR., DOLENC-ORBANIĆ N., DUBOIS S., ESPINO F., FLORES MOYA A., FORD J., FOULQUIE M., FOWLER S., FOURT M., FRASCHETTI S., FULLER I., FÜRHAUPTER K., GALIL B., GEROVASILEIOU V., GIANGRANDE A., GIUSEPPE C., GORIUP P., GRALL J., GRAVINA MF., GUELMAMI A., GÜREŞEN A., HADJIOANNOU L., HALDIN JM., HALL-SPENCER JM., HARMELIN JG., HAROUN-TABRAE R., HARRIES D., HERKÜL K., HETMAN T., HISCOCK K., HOLT R., ISSARIS Y., JACKSON EL., JEUDI A., JIMINEZ C., KARAMITA C., KARLSSON A., KERSTING D., KESKINEN E., KLINGE F., KLISSUROV L., KNITTWEIS-MIFSUD L., KOPIY V., KOROLESOVA D., KRUŽIĆ P., KOMAKHIDZE G., LA PORTA B., LEINIKKI J., LEHTONEN P., LINARES C., LIPEJ L., MAČIĆ V., MANGIALAJO L., MARIANI S., MELIH C., METALPA R., MIELKE E., MIHNEVA V., MILCHAKOVA N., MILONAKIS K., MINGUELL C., MIRONOVA NV., NÄSLUND J., NUMA C., NYSTRÖM J., OCAÑA O., OTERO NF., PEÑA FREIRE V., PERGENT C., PERKOL-FINKEL S., PIBOT A., PINEDO S., POURSANIDIS D., RAMOS A., REVKOV NK., ROININEN J-T., ROSSO A., RUIZ J., SALOMIDI M., SCHEMBRI P., SHIGANOV T., SIMBOURA N., SINI M., SMITH C., SOLDO A., SOMERFIELD PJ., TEMPLADO J., TERENTYEV A., THIBAUT T., TOPÇU NE., TRIGG C., TURK R., TYLER-WALTERS H., TUNESI L., VERA K., VIERA M., WARZOCHA J., WELLS S., WESTERBOM M., WIKSTRÖM S., WOOD C., YOKES B., ZIBROWIUS H., 2016 - EUROPEAN RED LIST OF HABITATS. PART 1. MARINE HABITATS. LUXEMBOURG, PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 50 P.

- JANSSEN J.A.M., RODWELL J.S., GARCIA CRIADO M., GUBBAY S., HAYNES T., NIETO A., SANDERS N., LANDUCCI F., LOIDI J., SSYMANK A., TAHVANAINEN T., VALDERRABANO M., ACOSTA A., ARONSSON M., ARTS G., ALTORRE F., BERGMEIER E., BIJLSMA R.-J., BIORET F., BITĂ-NICOLAE C., BIURRUN I., CALIX M., CAPELO J., ČARNI A., CHYTRY M., DENGLER J., DIMOPOULOS P., ESSI F., GARDFJEIL H., GIGANTE D., GIUSSO DEL GAIDO G., HAJEK M., JANSEN F., JANSEN J., KAPFER J., MICKOLAJCZAK A., MOLINA J.A., MOLNAR Z., PATERNOSTER D., PIERNIK A., POULIN B., RENAUX B., SCHAMINEE J. H. J., ŠUMBEROVA K., TOIVONEN H., TONTERI T., TSIRIPIDIS I., TZONEV R., VALACHOVIČ M., 2016 - European Red List of Habitats. Part 2. Terrestrial and freshwater habitats. Luxembourg, Publications Office of the European Union, 38 p.
- LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013 - EUNIS, European Nature Information System, Systeme d'information europeen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.
- LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015 - Correspondances entre les classifications d'habitats CORINE Biotopes et EUNIS. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 119 p.
- RAMEAU JC., MANSION D. & DUME G., 1989 - Flore forestiere française (guide ecologique illustre), tome 1 : Plaine et collines. Institut pour le Developpement Forestier, 1 785 p.

VII.2 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE A LA FLORE

- AIZPURU I., ASEGUINOLAZA C., URIBE-ECHEBARRÍA P.M., URRUTIA P. & ZORRAKÍN I., 1999 - Claves ilustradas de la Flora del País Vasco y territorios limítrofes. Ed. Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco. Vitoria-Gasteiz (España). 831 p.
- BILZ M., KELL S.P., MAXTED N. & LANSDOWN R.V., 2011 - European Red List of Vascular Plants. Luxembourg: Publications Office of the European Union. 130 p.
- BOURNERIAS M., PRAT D. et al. (Collectif de la Societe Française d'Orchidophilie), 2005 – Les Orchidees de France, Belgique et Luxembourg. Deuxieme edition, Biotope, Meze, (collection Parthenope), 504 p.
- CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 – Liste hierarchisee des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.
- COSTE H., 1900-1906 - Flore descriptive et illustree de la France, de la Corse et des contrees limitrophes, 3 tomes. Nouveau tirage 1998. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard, Paris. [I] : 416 p., [II] : 627 p., [III] : 807 p.
- EGGENBERG S. & MÖHL A., 2008 - Flora Vegetativa. Un guide pour determiner les plantes de Suisse a l'etat vegetatif. Rossolis, Bussigny, 680 p.
- GONARD A., 2010 - Renonculacees de France – Flore illustree en couleurs. SBCO, nouvelle serie, numero special n°35. 492 p.
- JAUZEIN P., 1995 – Flore des champs cultives. Ed. SOPRA et INRA. Paris, 898 p.
- MULLER S. (coord.), 2004 - Plantes invasives en France. MNHN (Patrimoines naturels, 62). Paris. 168 p.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., 1995 - Livre Rouge de la flore menacee de France. Tome I : especes prioritaires. Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Serie Patrimoine genetique. Museum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministere de l'Environnement ; Institut d'Écologie et de Gestion de la Biodiversite, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.
- PRELLI R., 2002 – Les Fougeres et plantes alliees de France et d'Europe occidentale. Éditions Belin. 432 p.
- TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coords.), 2014 - Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Meze, xx + 1 196 p.
- UICN FRANCE, MNHN, FCBN & SFO, 2009 - La Liste rouge des especes menacees en France - Chapitre Orchidees de France metropolitaine. Paris, France. 12 p.
- UICN FRANCE, FCBN & MNHN, 2012 - La Liste rouge des especes menacees en France - Chapitre Flore vasculaire de France metropolitaine : premiers resultats pour 1 000 especes, sous-especes et varietes. Dossier electronique. 34 p.

VII.3 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

- BAIZE D. & GIRARD M.C. (COORD.), 2009 - REFERENTIEL PEDOLOGIQUE 2008. QUAE ÉDITIONS, PARIS. 432 P.
- MEDDE, GIS SOL, 2013 - GUIDE POUR L'IDENTIFICATION ET LA DELIMITATION DES SOLS DE ZONES HUMIDES. MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE SOL, 63 P.
- ARRETE MINISTERIEL DU 24 JUIN 2008 PRECISANT LES CRITERES DE DEFINITION ET DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES EN APPLICATION DES ARTICLES L.214-7-1 ET R.211-108 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/AFFICHTEXTE.DO?CIDTEXTE=JORFTEXT000019151510
- ARRETE DU 1ER OCTOBRE 2009 MODIFIANT L'ARRETE DU 24 JUIN 2008 PRECISANT LES CRITERES DE DEFINITION ET DE DELIMITA TION DES ZONES HUMIDES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 214-7-1 ET R. 211-108 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/AFFICHTEXTE.DO?CIDTEXTE=JORFTEXT000021309378

Sites Internet

- TELA BOTANICA : HTTP://WWW.TELA-BOTANICA.ORG/SITE:ACCUEIL.
- HTTPS://OBV-NA.FR/
- HTTPS://INPN.MNHN.FR/ACCUEIL/INDEX

Évaluation environnementale de 6 parcelles sur des communes de la CCLB - (64)

Note de synthèse

À l'attention de la Communauté de communes des Luys en Béarn

À Pau, le 22 mars 2024

Table des matières

I. CONTEXTE 3
II. INTERVENANTS 4
II.1 Geoflore 4
II.2 APEXE 4
III. MATERIEL ET METHODES 5
III.1 Matériel technique et informatique 5
IV. BIBLIOGRAPHIE 6
V. TERRAIN 6
VI. RESULTATS SYNTHETISES PAR PARCELLE 7
VII. BIBLIOGRAPHIE 13
VII.1 Bibliographie relative aux habitats 13
VII.2 Bibliographie relative à la flore 14
VII.3 Bibliographie relative aux zones humides 14

I. CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal de la CCLB, une évaluation environnementale sur plusieurs parcelles a été souhaitée. Ces 6 parcelles sont majoritairement agricoles et se situent sur 5 communes de la communauté de communes.

Cette note de synthèse présente les résultats d'une première expertise à la mauvaise saison (mois de novembre et décembre) afin d'identifier les secteurs dépourvus d'enjeu. Il ne s'agit en aucun cas d'observations de terrain exhaustives du fait de la période d'inventaires non adaptée.

Concernant les parcelles pouvant présenter un enjeu potentiel quel qu'il soit, celles-ci devront faire l'objet d'une expertise en saison optimale ou être écartées du lot de parcelles dédiées à l'urbanisation.

Selon la doctrine « éviter, réduire, compenser » l'évitement est à privilégier. En l'absence d'inventaire à la bonne saison l'évitement sera de mise par principe de précaution.

II. INTERVENANTS

Les intervenants sont membres de l'Association des Bureaux d'Etudes Indépendants en Ecologie (ABEIE). Créée en 2007, l'ABEIE est composée de 8 bureaux répartis sur la France entière. Grâce à son équipe de spécialistes aux domaines de compétences complémentaires, l'Abeie a un rayon d'action national et garantit le niveau d'expertise nécessaire pour répondre aux différentes problématiques (cf. http://abeie.fr/).

II.1 GEOFLORE

GEOFLORE est un bureau spécialisé dans l'écologie, les expertises flore/habitats et la cartographie ; basé à Pau ; il est rattaché à la Coopérative d'activité et d'emploi SCIC Pau-Pyrénées. Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire et œuvre pour le développement économique et social du territoire.

Anne PLÉNEY est écologue botaniste, après cinq ans d'expérience dans un organisme de recherche appliquée, elle crée GEOFLORE en 2015 et réalise des expertises de la flore et des habitats naturels, de la cartographie SIG ainsi que des suivis et restaurations d'espèces protégées en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Elle effectue des diagnostics flore/habitats et zones humides en vue d'études règlementaires et se spécialise dans la réalisation de protocoles standardisés ou spécifiques participant à la connaissance et la gestion de la biodiversité.

Dans le cadre de la présente mission, elle a réalisé les recherches bibliographiques, les expertises de terrain, la cartographie et la rédaction.

II.2 APEXE

APEXE est un bureau d'expertise environnementale qui officie depuis plus de 15 années dans les inventaires naturalistes depuis le littoral jusqu'à la haute montagne, dans la gestion des écosystèmes en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que dans l'audit et le conseil en environnement.

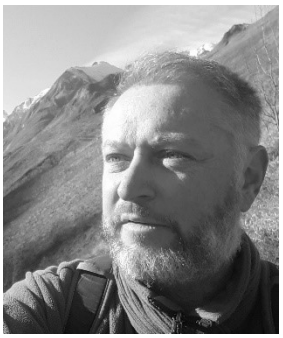

Jean-Marie DUPONT est un expert naturaliste indépendant avec près de 25 ans d'expérience dont près de 20 ans en bureau d'études. Il crée en 2007 son propre bureau d'études APEXE. Membre actif et administrateur de la Société botanique de France, il participe aux sorties de terrain de nombreuses autres associations comme la Société Linnéenne de Bordeaux ou encore la Société botanique du Centre-ouest. Il intervient par ailleurs comme enseignant dans le DU de « botanique de terrain » de l'Université d'Amiens dans les domaines de la phytosociologie et du droit de l'environnement. Fin connaisseur de la flore du Sud-Ouest, il intervient préférentiellement sur les volets flore et habitats naturels et zones humides des études d'impact et des évaluations d'incidence.

Il a participé à une partie des expertises de terrain et a assuré le contrôle qualité de la mission.

III. MATERIEL ET METHODES

III.1 MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE

GEOFLORE et APEXE sont équipés d'un matériel adapté pour les investigations de terrain et la restitution de ses expertises floristiques et zones humides :

Matériel technique

- Appareil photo numérique téléobjectif Sony Cybershot
- Loupe 10X21 mm Triplet
- Loupe binoculaire Bresser x20
- GPS *Garminmap* 60CSx
- Paire de jumelles
- 1 bèche pour sondage pédologique
- 2 tarières manuelles pour sondage pédologique
- 1 mètre déroulant de 5 mètres
- pH-mètre papier

Matériel de bureautique

- Tablettes de terrain *Core T4*
- Ordinateur portable
- Disques durs externes de sauvegarde
- Photocopieuse couleur
- Scanner couleur
- Imprimante laser couleur
- Logiciels de traitement de texte, tableur, présentation, mise en page, traitement de photos…
- Connexions internet haut-débit

+ Bibliothèque spécialisée de la Flore, des Habitats naturels et des zones humides. Les ouvrages utilisés pour la détermination des plantes sont listés en fin de rapport (cf. bibliographie).

IV. BIBLIOGRAPHIE

Différentes bases de données bibliographiques ont été consultées :

- Pour la faune : l'Open'Obs, le portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; la base de données des espèces non sensibles de l'INPN ; l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine n'a pas permis d'accéder aux données bibliographiques à temps pour l'étude.
- Pour la flore : les données bibliographiques issues de l'extraction de l'OBV ont été demandées mais à ce jour nous n'avons pas eu de retour, la demande est toujours en attente de traitement. Cependant le potentiel pour la flore protégée est relativement faible sur l'ensemble des parcelles étudiées.

V. TERRAIN

Les visites de terrain ont eu lieu le 29 février et le 8 mars 2024. Celles-ci ont porté sur une première évaluation des enjeux potentiels pour la flore, la faune et les zones humides. Certaines situations ont nécessité de faire un ou plusieurs sondages pédologiques à la tarière manuelle dans le cadre de la recherche de zones humides.

VI. RESULTATS SYNTHETISÉS PAR PARCELLE

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 11

Commune : Pomps

Date : 2023-11-23

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

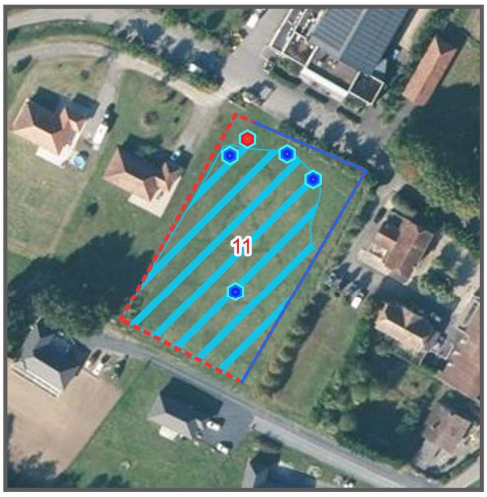

Remarques générales :

Il s'agit d'une pâture à chevaux, ceinturée par des fossés au nord et à l'est.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu zones humides. Il s'agit de zones de sources ou d'écoulement préférentiel des eaux.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Commune : Mazerolles **Date :** 2024-02-28

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant pour la faune. Haie ornementale (Touya) et mur en parpaing sans enjeu pour la faune. Pylône avec possible trou (nidification possible pour passereaux protégées). Parcelle située non loin d'un axe de circulation de la faune semi-aquatique et forestière. Zone de chasse pour les chiroptères en limite de parcelle. De nombreuses espèces protégées sont connues non loin dont des espèces de la Directive habitats (Lucane cerf-volant, Ecaille-chinée, Gobemouche gris, Pipistrelle commune, Lézard des murailles). Des espèces dites de passage (habitats de vie (niche écologique) peu favorables à ces dernières).

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une prairie fauchée située entre deux parcelles bâties, présentant une légère pente.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu au niveau de la petite zone humide, enjeu faible sur le reste de la parcelle (milieu potentiellement intéressant pour pollinisateurs).

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 37

Commune : Uzan

Date : 2024-02-28

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant pour la faune. Haie d'arbres de haut-jet diversifié en bordure de parcelle, habitat intéressant pour de nombreuses espèces. Muret en galet pouvant être intéressant pour le Lézard des murailles (espèces protégées) ainsi que pour les chauves-souris. Rapaces nocturnes pouvant nicher ou loger dans le clocher.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une ancienne prairie ou culture présentant une dynamique d'enfrichement, jouxtant le cimetière.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu faible sur la parcelle : haie en vieillissement à préserver ainsi que le muret en galet et le fossé en bout de parcelle.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 38

Commune : Garos **Date :** 2024-02-28

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant pour la faune. Haie et alignement d'arbres avec ronciers. Habitats favorables pour la faune. Bois à proximité. Axe de passage potentiel de la faune. Un nombre important d'espèces protégées de la Directive Habitats connu à proximité (rayon de 200/300 mètres). Arbres sénescents présents (habitats de vie pour la faune).

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une ancienne prairie ou culture présentant une dynamique d'enfrichement.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu moyen à fort pour les arbres sénescents et les arbres matures situés en bordure de parcelle qui peuvent abriter des espèces de la Directive habitats. Enjeu faible pour la parcelle elle-même.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 39

Commune : Garos

Date : 2024-02-28

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant pour la faune. Haie ornementale, verger et pelouse rase. habitats peu intéressants pour la faune. Quelques arbres sénescents sont visibles non loin de la parcelle. Urbanisation importante à proximité. Un nombre important d'espèces protégées et de la Directive Habitats connu à proximité (rayon de 200/300 mètres).

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une prairie entretenue de manière intensive.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu faible sur la parcelle : concerver les arbres et les haies.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

APEXE

Geoflore

Communauté de communes des Luys en béarn — Parcelle N° 40

Commune : Arzacq-Arraziguet **Date :** 2024-02-28

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant pour la faune. Haie ornementale, pelouse rase. Milieu peu à pas intéressant pour la faune. En bordure hors parcelle un bois composé de vieux arbres intéressant pour la faune. C'est un habitat de reproduction et une zone de refuge pour la faune.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés /cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une de prairie rudéralisée entretenue, bordée par un roncier et une haie de Laurier-palme.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Enjeu faible sur la parcelle.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens : **Reptiles :** **Chauves-souris :** **Mammifères terrestres :**

Oiseaux : **Insectes :** **Zones humides :** **Flore :**

APEXE Geoflore

VII. BIBLIOGRAPHIE

VII.1 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX HABITATS

- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GÉHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004 - PRODROME DES VEGETATIONS DE FRANCE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. PATRIMOINES NATURELS 61, PARIS, 171 P.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (COORD.), 2001 - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 1 - HABITATS FORESTIERS. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 339 P. & 423 P.
- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (COORD.), 2004A - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 2 - HABITATS COTIERS. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 399 P.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (COORD.), 2002A - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 3 - HABITATS HUMIDES. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 457 P.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (COORD.), 2005 - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 4 - HABITATS AGROPASTORAUX. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 445 P. & 487 P.
- BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (COORD.), 2004B - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 5 - HABITATS ROCHEUX. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 381 P.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & QUERE E., 2002A - " CAHIERS D'HABITATS " NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 6 - ESPECES VEGETALES. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 271 P.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J-C., 1997 - CORINE BIOTOPES, VERSION ORIGINALE. TYPES D'HABITATS FRANÇAIS. ENGREF-ATEN, 217 P.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 2013 - MANUEL D'INTERPRETATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPEENNE – EUR 28. 144 P.
- GUBBAY S., SANDERS N., HAYNES T., JANSSEN J., RODWELL JR., NIETO S., GARCIA CRIADO M., BEAL S., BORG J., KENNEDY M., MICU D., OTERO M., SAUNDERS G., CALIX M., AIROLDI L., ALEXANDROV VV., ALCAZAR E., DE ANDALUCIA J., BABBINI L., BAKRAN-PETRICIOLI T., BALLESTEROS E., BENARES ESPANA E., BARICHE M., BASTOS E., BASSO D., BAT L., BATTELLI C., BAZAIRI H., BIANCHI CN., BITAR G., BO M., BRAZIER P., BUSH L., CANESE S., CATRENSE SP., CEFALÌ ME., CERRANO C., CHEMELLO R., CHERNYSHEVA EB., CONNOR D., COOK R., DANKERS N., DARR A., DAVIS AR., DOLENC-ORBANIĆ N., DUBOIS S., ESPINO F., FLORES MOYA A., FORD J., FOULQUIE M., FOWLER S., FOURT M., FRASCHETTI S., FULLER I., FÜRHAUPTER K., GALIL B., GEROVASILEIOU V., GIANGRANDE A., GIUSEPPE C., GORIUP P., GRALL J., GRAVINA MF., GUELMAMI A., GÜREŞEN A., HADJIOANNOU L., HALDIN JM., HALL-SPENCER JM., HARMELIN JG., HAROUN-TABRAE R., HARRIES D., HERKÜL K., HETMAN T., HISCOCK K., HOLT R., ISSARIS Y., JACKSON EL., JEUDI A., JIMINEZ C., KARAMITA C., KARLSSON A., KERSTING D., KESKINEN E., KLINGE F., KLISSUROV L., KNITTWEIS-MIFSUD L., KOPIY V., KOROLESOVA D., KRUŽIĆ P., KOMAKHIDZE G., LA PORTA B., LEINIKKI J., LEHTONEN P., LINARES C., LIPEJ L., MAČIĆ V., MANGIALAJO L., MARIANI S., MELIH C., METALPA R., MIELKE E., MIHNEVA V., MILCHAKOVA N., MILONAKIS K., MINGUELL C., MIRONOVA NV., NÄSLUND J., NUMA C., NYSTRÖM J., OCAÑA O., OTERO NF., PEÑA FREIRE V., PERGENT C., PERKOL-FINKEL S., PIBOT A., PINEDO S., POURSANIDIS D., RAMOS A., REVKOV NK., ROININEN J-T., ROSSO A., RUIZ J., SALOMIDI M., SCHEMBRI P., SHIGANOV T., SIMBOURA N., SINI M., SMITH C., SOLDO A., SOMERFIELD PJ., TEMPLADO J., TERENTYEV A., THIBAUT T., TOPÇU NE., TRIGG C., TURK R., TYLER-WALTERS H., TUNESI L., VERA K., VIERA M., WARZOCHA J., WELLS S., WESTERBOM M., WIKSTRÖM S., WOOD C., YOKES B., ZIBROWIUS H., 2016 - EUROPEAN RED LIST OF HABITATS. PART 1. MARINE HABITATS. LUXEMBOURG, PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 50 P.
- JANSSEN J.A.M., RODWELL J.S., GARCIA CRIADO M., GUBBAY S., HAYNES T., NIETO A., SANDERS N., LANDUCCI F., LOIDI J., SSYMANK A., TAHVANAINEN T., VALDERRABANO M., ACOSTA A., ARONSSON M., ARTS G., ALTORRE F., BERGMEIER E.,

BIJLSMA R.-J., BIORET F., BITĂ-NICOLAE C., BIURRUN I., CALIX M., CAPELO J., ČARNI A., CHYTRY M., DENGLER J., DIMOPOULOS P., ESSI F., GARDFJEIL H., GIGANTE D., GIUSSO DEL GAIDO G., HAJEK M., JANSEN F., JANSEN J., KAPFER J., MICKOLAJCZAK A., MOLINA J.A., MOLNAR Z., PATERNOSTER D., PIERNIK A., POULIN B., RENAUX B., SCHAMINEE J. H. J., ŠUMBEROVA K., TOIVONEN H., TONTERI T., TSIRIPIDIS I., TZONEV R., VALACHOVIČ M., 2016 - EUROPEAN RED LIST OF HABITATS. PART 2. TERRESTRIAL AND FRESHWATER HABITATS. LUXEMBOURG, PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 38 P.

- LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013 - EUNIS, EUROPEAN NATURE INFORMATION SYSTEM, SYSTEME D'INFORMATION EUROPEEN SUR LA NATURE. CLASSIFICATION DES HABITATS. TRADUCTION FRANÇAISE. HABITATS TERRESTRES ET D'EAU DOUCE. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, PARIS, 289 P.
- LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015 - CORRESPONDANCES ENTRE LES CLASSIFICATIONS D'HABITATS CORINE BIOTOPES ET EUNIS. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, PARIS, 119 P.
- RAMEAU JC., MANSION D. & DUME G., 1989 - FLORE FORESTIERE FRANÇAISE (GUIDE ECOLOGIQUE ILLUSTRE), TOME 1 : PLAINE ET COLLINES. INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT FORESTIER, 1 785 P.

VII.2 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE A LA FLORE

- AIZPURU I., ASEGUINOLAZA C., URIBE-ECHEBARRÍA P.M., URRUTIA P. & ZORRAKÍN I., 1999 - CLAVES ILUSTRADAS DE LA FLORA DEL PAÍS VASCO Y TERRITORIOS LIMÍTROFES. ED. SERVICIO CENTRAL DE PUBLICACIONES DEL GOBIERNO VASCO. VITORIA-GASTEIZ (ESPAÑA). 831 P.
- BILZ M., KELL S.P., MAXTED N. & LANSDOWN R.V., 2011 - EUROPEAN RED LIST OF VASCULAR PLANTS. LUXEMBOURG: PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION. 130 P.
- BOURNERIAS M., PRAT D. ET AL. (COLLECTIF DE LA SOCIETE FRANÇAISE D'ORCHIDOPHILIE), 2005 – LES ORCHIDEES DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG. DEUXIEME EDITION, BIOTOPE, MEZE, (COLLECTION PARTHENOPE), 504 P.
- CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 – LISTE HIERARCHISEE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES D'AQUITAINE. VERSION 1.0 – CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL SUD-ATLANTIQUE. 33 PAGES + ANNEXES.
- COSTE H., 1900-1906 - FLORE DESCRIPTIVE ET ILLUSTREE DE LA FRANCE, DE LA CORSE ET DES CONTREES LIMITROPHES, 3 TOMES. NOUVEAU TIRAGE 1998. LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ALBERT BLANCHARD, PARIS. [I] : 416 P., [II] : 627 P., [III] : 807 P.
- EGGENBERG S. & MÖHL A., 2008 - FLORA VEGETATIVA. UN GUIDE POUR DETERMINER LES PLANTES DE SUISSE A L'ETAT VEGETATIF. ROSSOLIS, BUSSIGNY, 680 P.
- GONARD A., 2010 - RENONCULACEES DE FRANCE – FLORE ILLUSTREE EN COULEURS. SBCO, NOUVELLE SERIE, NUMERO SPECIAL N°35. 492 P.
- JAUZEIN P., 1995 – FLORE DES CHAMPS CULTIVES. ED. SOPRA ET INRA. PARIS, 898 P.
- MULLER S. (COORD.), 2004 - PLANTES INVASIVES EN FRANCE. MNHN (PATRIMOINES NATURELS, 62). PARIS. 168 P.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., 1995 - LIVRE ROUGE DE LA FLORE MENACEE DE FRANCE. TOME I : ESPECES PRIORITAIRES. COLLECTION PATRIMOINES NATURELS – VOLUME N°20, SERIE PATRIMOINE GENETIQUE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE PORQUEROLLES, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ; INSTITUT D'ÉCOLOGIE ET DE GESTION DE LA BIODIVERSITE, SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL. PARIS. 486 P. + ANNEXES.
- PRELLI R., 2002 – LES FOUGERES ET PLANTES ALLIEES DE FRANCE ET D'EUROPE OCCIDENTALE. ÉDITIONS BELIN. 432 P.
- TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (COORDS.), 2014 - FLORA GALLICA. FLORE DE FRANCE. BIOTOPE, MEZE, XX + 1 196 P.
- UICN FRANCE, MNHN, FCBN & SFO, 2009 - LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE - CHAPITRE ORCHIDEES DE FRANCE METROPOLITAINE. PARIS, FRANCE. 12 P.
- UICN FRANCE, FCBN & MNHN, 2012 - LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE - CHAPITRE FLORE VASCULAIRE DE FRANCE METROPOLITAINE : PREMIERS RESULTATS POUR 1 000 ESPECES, SOUS-ESPECES ET VARIETES. DOSSIER ELECTRONIQUE. 34 P.

VII.3 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

- BAIZE D. & GIRARD M.C. (COORD.), 2009 - REFERENTIEL PEDOLOGIQUE 2008. QUAE ÉDITIONS, PARIS. 432 P.

- MEDDE, GIS SOL, 2013 - GUIDE POUR L'IDENTIFICATION ET LA DELIMITATION DES SOLS DE ZONES HUMIDES. MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE SOL, 63 P.
- ARRETE MINISTERIEL DU 24 JUIN 2008 PRECISANT LES CRITERES DE DEFINITION ET DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES EN APPLICATION DES ARTICLES L.214-7-1 ET R.211-108 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/AFFICHTEXTE.DO?CIDTEXTE=JORFTEXT000019151510
- ARRETE DU 1ER OCTOBRE 2009 MODIFIANT L'ARRETE DU 24 JUIN 2008 PRECISANT LES CRITERES DE DEFINITION ET DE DELIMITA TION DES ZONES HUMIDES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 214-7-1 ET R. 211-108 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/AFFICHTEXTE.DO?CIDTEXTE=JORFTEXT000021309378

Sites Internet

- TELA BOTANICA : HTTP://WWW.TELA-BOTANICA.ORG/SITE:ACCUEIL.
- HTTPS://OBV-NA.FR/
- HTTPS://INPN.MNHN.FR/ACCUEIL/INDEX

Évaluation environnementale d'une parcelle sur la commune de Pomps - (64)

Note de synthèse

À l'attention de la Communauté de communes des Luys en Béarn

À Pau, le 31 mai 2024

Table des matières

I. CONTEXTE 3
II. INTERVENANTS 4
II.1 Geoflore 4
III. MATERIEL ET METHODES 5
III.1 Matériel technique et informatique 5
IV. BIBLIOGRAPHIE 6
V. TERRAIN 6
VI. RESULTATS SYNTHETISÉS POUR LA PARCELLE 7
VII. BIBLIOGRAPHIE 8
VII.1 Bibliographie relative aux habitats 8
VII.2 Bibliographie relative à la flore 9
VII.3 Bibliographie relative aux zones humides 9

I. CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal de la CCLB, une évaluation environnementale sur une parcelle a été souhaitée. Cette parcelle est une terre agricole située sur la commune de Pomps.

Cette note de synthèse présente les résultats d'une première expertise dans de mauvaises conditions car la parcelle a été travaillée récemment et ne laisse donc s'exprimer aucune végétation spontanée. Il ne s'agit en aucun cas d'observations de terrain exhaustives du fait des conditions d'inventaire non adaptées.

Lors des évaluations environnementales, les parcelles pouvant présenter un enjeu potentiel quel qu'il soit, devront faire l'objet d'une expertise en condition optimale ou être écartées du lot de parcelles dédiées à l'urbanisation.

Selon la doctrine « éviter, réduire, compenser » l'évitement est à privilégier. En l'absence d'inventaire à la bonne saison ou dans de bonnes conditions l'évitement sera de mise par principe de précaution.

II. INTERVENANTS

L'intervenant est membre de l'Association des Bureaux d'Etudes Indépendants en Ecologie (ABEIE). Créée en 2007, l'ABEIE est composée de 8 bureaux répartis sur la France entière. Grâce à son équipe de spécialistes aux domaines de compétences complémentaires, l'Abeie a un rayon d'action national et garantit le niveau d'expertise nécessaire pour répondre aux différentes problématiques (cf. http://abeie.fr/).

II.1 GEOFLORE

GEOFLORE est un bureau spécialisé dans l'écologie, les expertises flore/habitats et la cartographie ; basé à Pau ; il est rattaché à la Coopérative d'activité et d'emploi SCIC Pau-Pyrénées. Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire et œuvre pour le développement économique et social du territoire.

Anne PLÉNEY est écologue botaniste, après cinq ans d'expérience dans un organisme de recherche appliquée, elle crée GEOFLORE en 2015 et réalise des expertises de la flore et des habitats naturels, de la cartographie SIG ainsi que des suivis et restaurations d'espèces protégées en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Elle effectue des diagnostics flore/habitats et zones humides en vue d'études règlementaires et se spécialise dans la réalisation de protocoles standardisés ou spécifiques participant à la connaissance et la gestion de la biodiversité.

Dans le cadre de la présente mission, elle a réalisé les recherches bibliographiques, les expertises de terrain, la cartographie et la rédaction.

III. MATERIEL ET METHODES

III.1 MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE

GEOFLORE est équipé d'un matériel adapté pour les investigations de terrain et la restitution de ses expertises floristiques et zones humides :

Matériel technique

- Appareil photo numérique téléobjectif Sony Cybershot
- Loupe 10X21 mm Triplet
- Loupe binoculaire Bresser x20
- GPS *Garminmap* 60CSx
- Paire de jumelles
- 1 bèche pour sondage pédologique
- 2 tarières manuelles pour sondage pédologique
- 1 mètre déroulant de 5 mètres
- pH-mètre papier

Matériel de bureautique

- Tablettes de terrain *Core T4*
- Ordinateur portable
- Disques durs externes de sauvegarde
- Photocopieuse couleur
- Scanner couleur
- Imprimante laser couleur
- Logiciels de traitement de texte, tableur, présentation, mise en page, traitement de photos…
- Connexions internet haut-débit

+ Bibliothèque spécialisée de la Flore, des Habitats naturels et des zones humides. Les ouvrages utilisés pour la détermination des plantes sont listés en fin de rapport (cf. bibliographie).

IV. BIBLIOGRAPHIE

Différentes bases de données bibliographiques ont été consultées :

- Pour la faune : l'Open'Obs, le portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; la base de données des espèces non sensibles de l'INPN ; l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine.
- Pour la flore : les données bibliographiques issues de l'extraction de l'OBV ont été étudiées.
- Pour les zones humides : SIG Réseau zones humides (reseau-zones-humides.org)

V. TERRAIN

La visite de terrain a eu lieu le 30 mai 2024. Celle-ci a porté sur une première évaluation des enjeux potentiels pour la flore, la faune et les zones humides. Certaines situations ont nécessité de faire un ou plusieurs sondages pédologiques à la tarière manuelle dans le cadre de la recherche de zones humides.

VI. RESULTATS SYNTHETISÉS POUR LA PARCELLE

Communauté de communes des Luys en Béarn — **Parcelle N° 41**

Commune : Pomps

Date : 2024-05-30

Données bibliographiques sensibles sur la parcelle même:

Néant.

- Arbres présentant un enjeu potentiel
- Fossés / cours d'eau
- Haies / alignements d'arbres
- Murs et autres habitats propices aux reptiles
- Sondage non humide
- Sondage humide
- Zones humides
- Périmètre étudié

Remarques générales :

Il s'agit d'une terre agricole labourée en position sommitale.

Synthèse des enjeux sur la parcelle même:

Aucun enjeux pour la faune et la flore au coeur de la parcelle. En marge de la parcelle a été délimitée sur critère pédologique une petite zone humide au sud-est. Les haies et fossés devront être conservés.

Illustrations d'éléments présents sur la parcelle et aux alentours :

Amphibiens :

Reptiles :

Chauves-souris :

Mammifères terrestres :

Oiseaux :

Insectes :

Zones humides :

Flore :

Geoflore

VII. BIBLIOGRAPHIE

VII.1 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX HABITATS

- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GÉHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004 - PRODROME DES VEGETATIONS DE FRANCE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. PATRIMOINES NATURELS 61, PARIS, 171 P.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (COORD.), 2001 - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 1 - HABITATS FORESTIERS. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 339 P. & 423 P.
- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (COORD.), 2004A - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 2 - HABITATS COTIERS. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 399 P.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (COORD.), 2002A - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 3 - HABITATS HUMIDES. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 457 P.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (COORD.), 2005 - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 4 - HABITATS AGROPASTORAUX. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 445 P. & 487 P.
- BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (COORD.), 2004B - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 5 - HABITATS ROCHEUX. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 381 P.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & QUERE E., 2002A - " CAHIERS D'HABITATS " NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 6 - ESPECES VEGETALES. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 271 P.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J-C., 1997 - CORINE BIOTOPES, VERSION ORIGINALE. TYPES D'HABITATS FRANÇAIS. ENGREF-ATEN, 217 P.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 2013 - MANUEL D'INTERPRETATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPEENNE – EUR 28. 144 P.
- GUBBAY S., SANDERS N., HAYNES T., JANSSEN J., RODWELL JR., NIETO S., GARCIA CRIADO M., BEAL S., BORG J., KENNEDY M., MICU D., OTERO M., SAUNDERS G., CALIX M., AIROLDI L., ALEXANDROV VV., ALCAZAR E., DE ANDALUCIA J., BABBINI L., BAKRAN-PETRICIOLI T., BALLESTEROS E., BENARES ESPANA E., BARICHE M., BASTOS E., BASSO D., BAT L., BATTELLI C., BAZAIRI H., BIANCHI CN., BITAR G., BO M., BRAZIER P., BUSH L., CANESE S., CATRENSE SP., CEFALÌ ME., CERRANO C., CHEMELLO R., CHERNYSHEVA EB., CONNOR D., COOK R., DANKERS N., DARR A., DAVIS AR., DOLENC-ORBANIĆ N., DUBOIS S., ESPINO F., FLORES MOYA A., FORD J., FOULQUIE M., FOWLER S., FOURT M., FRASCHETTI S., FULLER I., FÜRHAUPTER K., GALIL B., GEROVASILEIOU V., GIANGRANDE A., GIUSEPPE C., GORIUP P., GRALL J., GRAVINA MF., GUELMAMI A., GÜREŞEN A., HADJIOANNOU L., HALDIN JM., HALL-SPENCER JM., HARMELIN JG., HAROUN-TABRAE R., HARRIES D., HERKÜL K., HETMAN T., HISCOCK K., HOLT R., ISSARIS Y., JACKSON EL., JEUDI A., JIMINEZ C., KARAMITA C., KARLSSON A., KERSTING D., KESKINEN E., KLINGE F., KLISSUROV L., KNITTWEIS-MIFSUD L., KOPIY V., KOROLESOVA D., KRUŽIĆ P., KOMAKHIDZE G., LA PORTA B., LEINIKKI J., LEHTONEN P., LINARES C., LIPEJ L., MAČIĆ V., MANGIALAJO L., MARIANI S., MELIH C., METALPA R., MIELKE E., MIHNEVA V., MILCHAKOVA N., MILONAKIS K., MINGUELL C., MIRONOVA NV., NÄSLUND J., NUMA C., NYSTRÖM J., OCAÑA O., OTERO NF., PEÑA FREIRE V., PERGENT C., PERKOL-FINKEL S., PIBOT A., PINEDO S., POURSANIDIS D., RAMOS A., REVKOV NK., ROININEN J-T., ROSSO A., RUIZ J., SALOMIDI M., SCHEMBRI P., SHIGANOV T., SIMBOURA N., SINI M., SMITH C., SOLDO A., SOMERFIELD PJ., TEMPLADO J., TERENTYEV A., THIBAUT T., TOPÇU NE., TRIGG C., TURK R., TYLER-WALTERS H., TUNESI L., VERA K., VIERA M., WARZOCHA J., WELLS S., WESTERBOM M., WIKSTRÖM S., WOOD C., YOKES B., ZIBROWIUS H., 2016 - EUROPEAN RED LIST OF HABITATS. PART 1. MARINE HABITATS. LUXEMBOURG, PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 50 P.
- JANSSEN J.A.M., RODWELL J.S., GARCIA CRIADO M., GUBBAY S., HAYNES T., NIETO A., SANDERS N., LANDUCCI F., LOIDI J., SSYMANK A., TAHVANAINEN T., VALDERRABANO M., ACOSTA A., ARONSSON M., ARTS G., ALTORRE F., BERGMEIER E.,

BIJLSMA R.-J., BIORET F., BITĂ-NICOLAE C., BIURRUN I., CALIX M., CAPELO J., ČARNI A., CHYTRY M., DENGLER J., DIMOPOULOS P., ESSI F., GARDFJEIL H., GIGANTE D., GIUSSO DEL GAIDO G., HAJEK M., JANSEN F., JANSEN J., KAPFER J., MICKOLAJCZAK A., MOLINA J.A., MOLNAR Z., PATERNOSTER D., PIERNIK A., POULIN B., RENAUX B., SCHAMINEE J. H. J., ŠUMBEROVA K., TOIVONEN H., TONTERI T., TSIRIPIDIS I., TZONEV R., VALACHOVIČ M., 2016 - EUROPEAN RED LIST OF HABITATS. PART 2. TERRESTRIAL AND FRESHWATER HABITATS. LUXEMBOURG, PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 38 P.

- LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013 - EUNIS, EUROPEAN NATURE INFORMATION SYSTEM, SYSTEME D'INFORMATION EUROPEEN SUR LA NATURE. CLASSIFICATION DES HABITATS. TRADUCTION FRANÇAISE. HABITATS TERRESTRES ET D'EAU DOUCE. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, PARIS, 289 P.
- LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015 - CORRESPONDANCES ENTRE LES CLASSIFICATIONS D'HABITATS CORINE BIOTOPES ET EUNIS. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, PARIS, 119 P.
- RAMEAU JC., MANSION D. & DUME G., 1989 - FLORE FORESTIERE FRANÇAISE (GUIDE ECOLOGIQUE ILLUSTRE), TOME 1 : PLAINE ET COLLINES. INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT FORESTIER, 1 785 P.

VII.2 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE A LA FLORE

- AIZPURU I., ASEGUINOLAZA C., URIBE-ECHEBARRÍA P.M., URRUTIA P. & ZORRAKÍN I., 1999 - CLAVES ILUSTRADAS DE LA FLORA DEL PAÍS VASCO Y TERRITORIOS LIMÍTROFES. ED. SERVICIO CENTRAL DE PUBLICACIONES DEL GOBIERNO VASCO. VITORIA-GASTEIZ (ESPAÑA). 831 P.
- BILZ M., KELL S.P., MAXTED N. & LANSDOWN R.V., 2011 - EUROPEAN RED LIST OF VASCULAR PLANTS. LUXEMBOURG: PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION. 130 P.
- BOURNERIAS M., PRAT D. ET AL. (COLLECTIF DE LA SOCIETE FRANÇAISE D'ORCHIDOPHILIE), 2005 – LES ORCHIDEES DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG. DEUXIEME EDITION, BIOTOPE, MEZE, (COLLECTION PARTHENOPE), 504 P.
- CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 – LISTE HIERARCHISEE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES D'AQUITAINE. VERSION 1.0 – CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL SUD-ATLANTIQUE. 33 PAGES + ANNEXES.
- COSTE H., 1900-1906 - FLORE DESCRIPTIVE ET ILLUSTREE DE LA FRANCE, DE LA CORSE ET DES CONTREES LIMITROPHES, 3 TOMES. NOUVEAU TIRAGE 1998. LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ALBERT BLANCHARD, PARIS. [I] : 416 P., [II] : 627 P., [III] : 807 P.
- EGGENBERG S. & MÖHL A., 2008 - FLORA VEGETATIVA. UN GUIDE POUR DETERMINER LES PLANTES DE SUISSE A L'ETAT VEGETATIF. ROSSOLIS, BUSSIGNY, 680 P.
- GONARD A., 2010 - RENONCULACEES DE FRANCE – FLORE ILLUSTREE EN COULEURS. SBCO, NOUVELLE SERIE, NUMERO SPECIAL N°35. 492 P.
- JAUZEIN P., 1995 – FLORE DES CHAMPS CULTIVES. ED. SOPRA ET INRA. PARIS, 898 P.
- MULLER S. (COORD.), 2004 - PLANTES INVASIVES EN FRANCE. MNHN (PATRIMOINES NATURELS, 62). PARIS. 168 P.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., 1995 - LIVRE ROUGE DE LA FLORE MENACEE DE FRANCE. TOME I : ESPECES PRIORITAIRES. COLLECTION PATRIMOINES NATURELS – VOLUME N°20, SERIE PATRIMOINE GENETIQUE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE PORQUEROLLES, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ; INSTITUT D'ÉCOLOGIE ET DE GESTION DE LA BIODIVERSITE, SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL. PARIS. 486 P. + ANNEXES.
- PRELLI R., 2002 – LES FOUGERES ET PLANTES ALLIEES DE FRANCE ET D'EUROPE OCCIDENTALE. ÉDITIONS BELIN. 432 P.
- TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (COORDS.), 2014 - FLORA GALLICA. FLORE DE FRANCE. BIOTOPE, MEZE, XX + 1 196 P.
- UICN FRANCE, MNHN, FCBN & SFO, 2009 - LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE - CHAPITRE ORCHIDEES DE FRANCE METROPOLITAINE. PARIS, FRANCE. 12 P.
- UICN FRANCE, FCBN & MNHN, 2012 - LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE - CHAPITRE FLORE VASCULAIRE DE FRANCE METROPOLITAINE : PREMIERS RESULTATS POUR 1 000 ESPECES, SOUS-ESPECES ET VARIETES. DOSSIER ELECTRONIQUE. 34 P.

VII.3 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

- BAIZE D. & GIRARD M.C. (COORD.), 2009 - REFERENTIEL PEDOLOGIQUE 2008. QUAE ÉDITIONS, PARIS. 432 P.

- MEDDE, GIS SOL, 2013 - GUIDE POUR L'IDENTIFICATION ET LA DELIMITATION DES SOLS DE ZONES HUMIDES. MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE SOL, 63 P.
- ARRETE MINISTERIEL DU 24 JUIN 2008 PRECISANT LES CRITERES DE DEFINITION ET DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES EN APPLICATION DES ARTICLES L.214-7-1 ET R.211-108 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/AFFICHTEXTE.DO?CIDTEXTE=JORFTEXT000019151510
- ARRETE DU 1ER OCTOBRE 2009 MODIFIANT L'ARRETE DU 24 JUIN 2008 PRECISANT LES CRITERES DE DEFINITION ET DE DELIMITA TION DES ZONES HUMIDES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 214-7-1 ET R. 211-108 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/AFFICHTEXTE.DO?CIDTEXTE=JORFTEXT000021309378

Sites Internet

- TELA BOTANICA : HTTP://WWW.TELA-BOTANICA.ORG/SITE:ACCUEIL.
- HTTPS://OBV-NA.FR/
- HTTPS://INPN.MNHN.FR/ACCUEIL/INDEX

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du canton d'Arzacq (64)

Communauté de communes des Luys de Bearn (64)

ANNEXE DU RAPPORT DE PRESENTATION - INVESTIGATION NATURALISTE

ARTELIA / NOVEMBRE 2025 / 4 36 2140

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du canton d'Arzacq (64)

Communauté de communes des Luys de Bearn (64)

Annexe du rapport de présentation – Investigation Naturaliste

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
1	Etablissement du document	Sandra Michalet	Charlotte Morlas	Novembre 2025

ARTELIA – Agence Pyrénées-Gascogne
Hélioparc – Bâtiment Marie Curie – 11 Boulevard Lucien Favre - 64000 Pau – TEL : 05 59 84 23 50

SOMMAIRE

1. ETAT INITIAL SUR LES ZONES IDENTIFIÉES COMME À ENJEU URBAIN 3
1.1. MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE GÉNÉRAL 3
1.2. ANALYSE DE TERRAIN 4
1.2.1. DESCRIPTION DU SITE 4
1.2.1.1. HABITATS NATURELS 4
1.2.1.2. FLORE 7
1.2.1.3. FAUNE 8
1.2.2. ENJEUX DU SITE 9

FIGURES

Figure 1 - Localisation du secteur étudié 4
Figure 2 - Localisation des espèces exotiques envahissantes 8
Figure 3 - Localisation des enjeux écologiques sur l'OAP 10

1. ETAT INITIAL SUR LES ZONES IDENTIFIEES COMME A ENJEU URBAIN

1.1. METHODOLOGIE ET CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU intercommunal infra (territoire ouest) de la CCLB, une évaluation environnementale a été réalisée.

Une parcelle a fait l'objet d'enjeux forts identifiés. La communauté de communes a souhaité réaliser une contre-expertise afin d'avoir ne localisation précise de ces enjeux (suite au retour des avis PPA).

La communauté de communes des Luys de Béarn se situe dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64). C'est un secteur agricole et de colline.

La visite de terrain a eu lieu le 31 octobre par temps gris sans pluie et frais.

1.2. ANALYSE DE TERRAIN

1.2.1. Description du site

Le secteur étudié se situe dans la continuité du bourg de Bouillon.

L'OAP est essentiellement composée de friches et de prairies anthropiques. Elle est composée de deux parcelles localisées de part et d'autre de la route des Potiers. La carte suivante permet de localiser le secteur concerné.

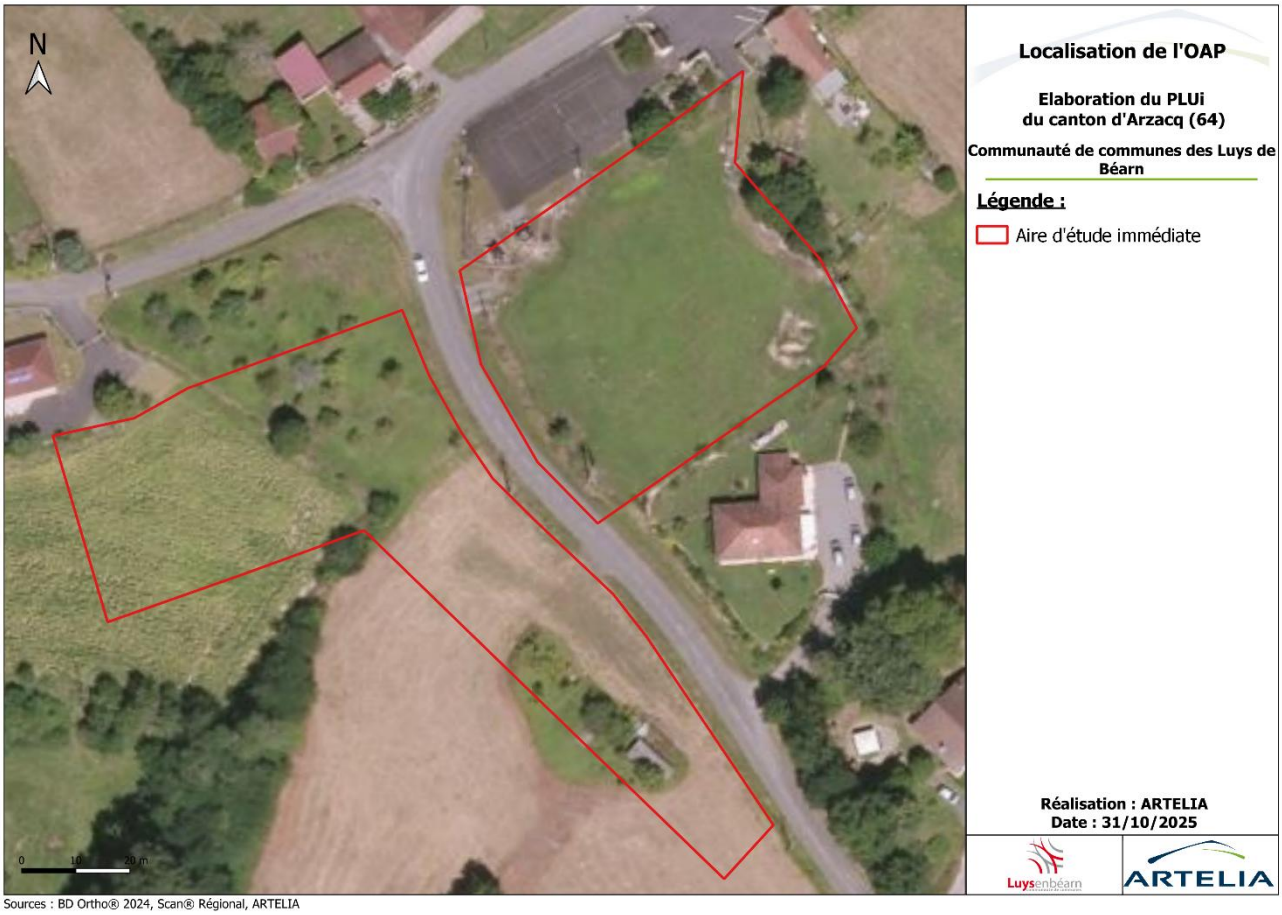

Figure 1 - Localisation du secteur étudié

1.2.1.1. Habitats naturels

Les habitats naturels observés sur le site sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Listes des habitats naturels avérées sur l'aire d'étude rapprochée

Code EUNIS	Code Corine Biotope	N2000	Intitulé	Zones humides (critère habitat)
E2.65	81	-	Pelouses de petites surfaces	p.
E5.15 X FB.3	81 x 83.2	-	Champs d'herbacées non graminoïdes des terrains en friche X Plantations d'arbustes à des fins ornementales ou pour les fruits, autres que les vignobles	p.

E5.15	87.2	-	Champs d'herbacées non graminoïdes des terrains en friche	p.
FA.4	84	-	Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	p.
F3.131	31.831	-	Ronciers	p.
I1.12	82.11	-	Monocultures intensives de taille moyenne (1-25 ha)	p.
J5.41	89.22	-	Canaux d'eau non salée complètement artificiels	NC

Zones humides : p. = pro-parte, H= Humide, NC = non-concerné ; **Zonage :** N2000 = Natura 2000

La grande majorité des habitats naturels sont de nature anthropique. Ci-dessous, une description des différents grands ensembles d'habitats :

- Cultures : une parcelle est présente. Elle est dominée par le maïs. Ces habitats ne supportent pas particulièrement de biodiversité mais participent activement à la trame des milieux ouverts, particulièrement présente sur le secteur.
- Prairies anthropiques : Une prairie anthropique est présente sur la parcelle au nord-est de la route. Elle est composée d'une végétation anthropique assez pauvres avec du Plantain lancéolé, de la pâquerette vivace, de l'Oseille des prés, des Trèfles. L'habitat étant très pauvre en espèce et régulièrement entretenu (proche terrain de sport), il n'est pas favorable à la présence d'une faune d'intérêt.

Prairie anthropique (Artelia, 2025)

- Friches : une friche est présente au sud-ouest de la route. Elle est composée de nombreuses espèces herbacées de type graminée et nitrophile. On retrouve également de nombreuses espèces exotiques envahissantes (Sporobole fertile, Souchet vigoureux, Paspale dilatée). Plusieurs arbres fruitiers sont également présents au nord de la parcelle.

Friches (Artelia, 2025)

- Haies : Une haie est en partie présente entre les deux parcelles en friche. Elle est composée d'espèces épineuses comme la Ronce, mais également de Cornouiller sanguin. D'autres espèces sont présentes dans la haie, mais en dehors de l'OAP. Les haies jouent un rôle majeur dans la trame verte puisqu'elles servent de corridors écologiques principaux pour de nombreuses espèces.

Haie au fond (Artelia, 2025)

- Ronciers : Un roncier est présent au sein de la friche au sud de l'OAP. Le roncier est composé de ronce mais on retrouve également sous les ronces des blocs de pierre de taille importante qui peuvent servir pour la faune (reptiles notamment). Les haies jouent un rôle majeur dans la trame verte puisqu'elles servent de corridors écologiques principaux pour de nombreuses espèces.

Roncier (Artelia, 2025)

- Fossé : Le long de la route, un fossé de collecte des eaux pluviales est présent. Quelques espèces hygrophiles sont identifiées dans ce fossé permettant de prouver que celui-ci s'engorge en eau lors des fortes pluies et en période hivernale. Un écoulement est d'ailleurs présent lors du passage écologue du 31 octobre.

Fossé (Artelia, 2025)

Concernant les habitats naturels, les enjeux vont se concentrer sur les milieux semi-ouverts et la haie.

1.2.1.2. **Flore**

Concernant la flore, la grande majorité des espèces présentes est commune et sans intérêt particulier. A noter la présence de 3 espèces exotiques envahissantes : la Paspale dilatée, le Souchet vigoureux et le Sporobole fertile. Ces espèces sont principalement présentes sur les friches. D'autres espèces exotiques peuvent être présentes mais le passage ayant été réalisé en dehors des périodes favorables à leur observation, elles n'ont pas pu être observées.

Les données bibliographiques ne font mention d'aucune espèce protégée sur l'OAP. Compte tenu de la nature des habitats, aucune espèce floristique à enjeu ne semble être présente sur l'OPA.

La carte suivante permet de localiser les espèces exotiques envahissantes.

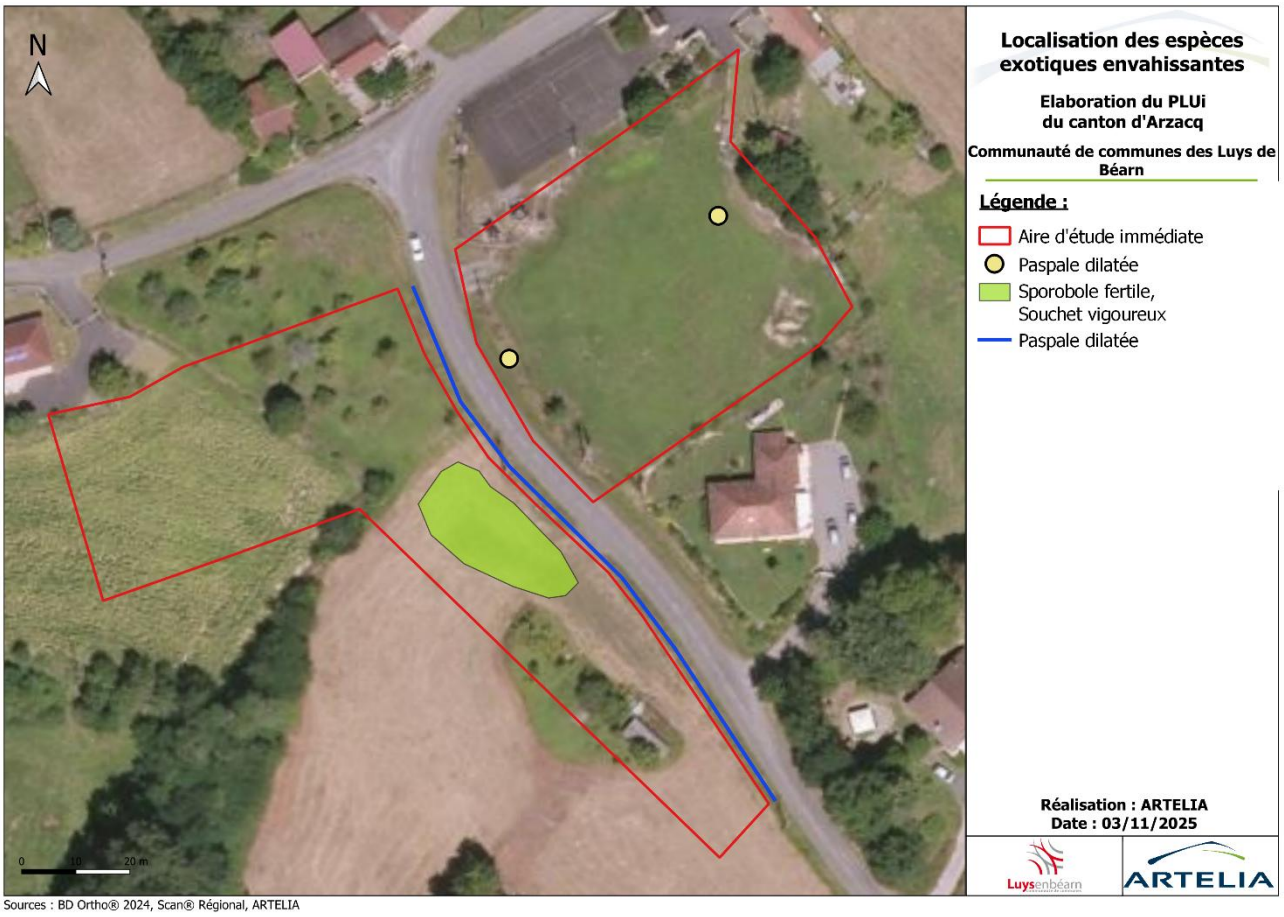

Figure 2 - Localisation des espèces exotiques envahissantes

1.2.1.3. Faune

Les habitats naturels présents sont favorables à de nombreuses espèces à enjeu. Le passage de terrain a permis d'identifier plusieurs espèces de tout groupe sur le site.

Insectes :

Une espèce de lépidoptère a été identifiée au niveau de la friche. Il s'agit du Souci. Cette espèce est très commune et n'entraine pas d'enjeu particulier. A noter qu'il est probable que d'autres espèces soient présentes. En effet, le passage écologue a été réalisé fin octobre, en dehors des périodes favorables d'observation des espèces. De manière générale, les habitats naturels sont favorables aux insectes communs.

Oiseaux :

2 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site. Les espèces sont essentiellement inféodées au cortège des milieu semi-ouverts. Ainsi, les haies et les ronciers servent donc d'habitats de reproduction pour ce cortège et présentes donc des enjeux de conservation assez importants.

A noter que parmi ces 2 espèces, 2 sont protégées au niveau national : Fauvette à tête noire et Rougegorge familier.

Les milieux ouverts présents sur l'OPA sont très entretenus et peu favorables à la nidification d'espèces inféodées à ce type de milieu.

Reptile :

Une espèce de reptile a été identifiée sur le site.

Pour rappel, tous les reptiles de France sont protégés. Ainsi, cette espèce entraine des enjeux de conservation.

L'espèce observée est le Lézard des murailles au niveau des blocs de pierre au sein du roncier. Cette espèce est ubiquiste et peut coloniser tout type de milieu, notamment les milieux anthropiques, les murets, pierriers, … qui peuvent lui servir pour la reproduction. Ainsi, le roncier et la haie peuvent servir de zone de refuge et de reproduction pour cette espèce.

Concernant la faune, les enjeux vont se concentrer sur les milieux semi-ouverts (haies, ronciers).

Amphibiens :

Aucun amphibien n'a été identifié sur l'OAP. Cependant, le fossé de collecte des eaux pluviales peut servir de zone de reproduction pour certaines espèces d'amphibiens. Ainsi, en période favorable à leur observation, il est possible que le fossé soit utilisé pour certaines espèces communes (mais protégée).

1.2.2. Enjeux du site

Les enjeux sont évalués en fonction de la sensibilité intrinsèque des milieux présents sur un site donné mais aussi de l'environnement direct (milieux adjacents) ou indirect (milieux en aval hydraulique, trame verte et bleue).
D'une manière générale dans le secteur étudié les enjeux significatifs sont liés aux corridors écologiques de la trame verte et au fossé.

Pour l'essentiel du site les enjeux sont faibles (prairies, friches ou milieux agricoles déconnectés de milieux sensibles et en contact avec l'urbanisation existante).

Aucun enjeu écologique notable n'est à signaler sur les milieux ouverts que ce soit en termes d'habitat, d'habitat d'espèce protégée ou plus globalement à l'échelle du paysage local (au sens écologique du terme).

Concernant les milieux semi-ouverts (haies, ronciers), plusieurs espèces patrimoniales protégées à l'échelle nationale ont été observées (Fauvette à tête noire, Lézard des murailles, Rougegorge familier). De manière générale, les milieux semi-ouverts jouent un rôle majeur dans la trame verte puisqu'ils servent de corridors écologiques pour de nombreuses espèces. Un enjeu significatif de conservation est donc associé à ses milieux pour lesquels il est préconisé de laisser les milieux se développer naturellement sans entretien particulier. Par ailleurs, un enjeu est également présent au niveau du fossé puisqu'il peut servir de corridors écologiques de la trame bleue pour les espèces aquatiques et semi-aquatiques (les amphibiens).

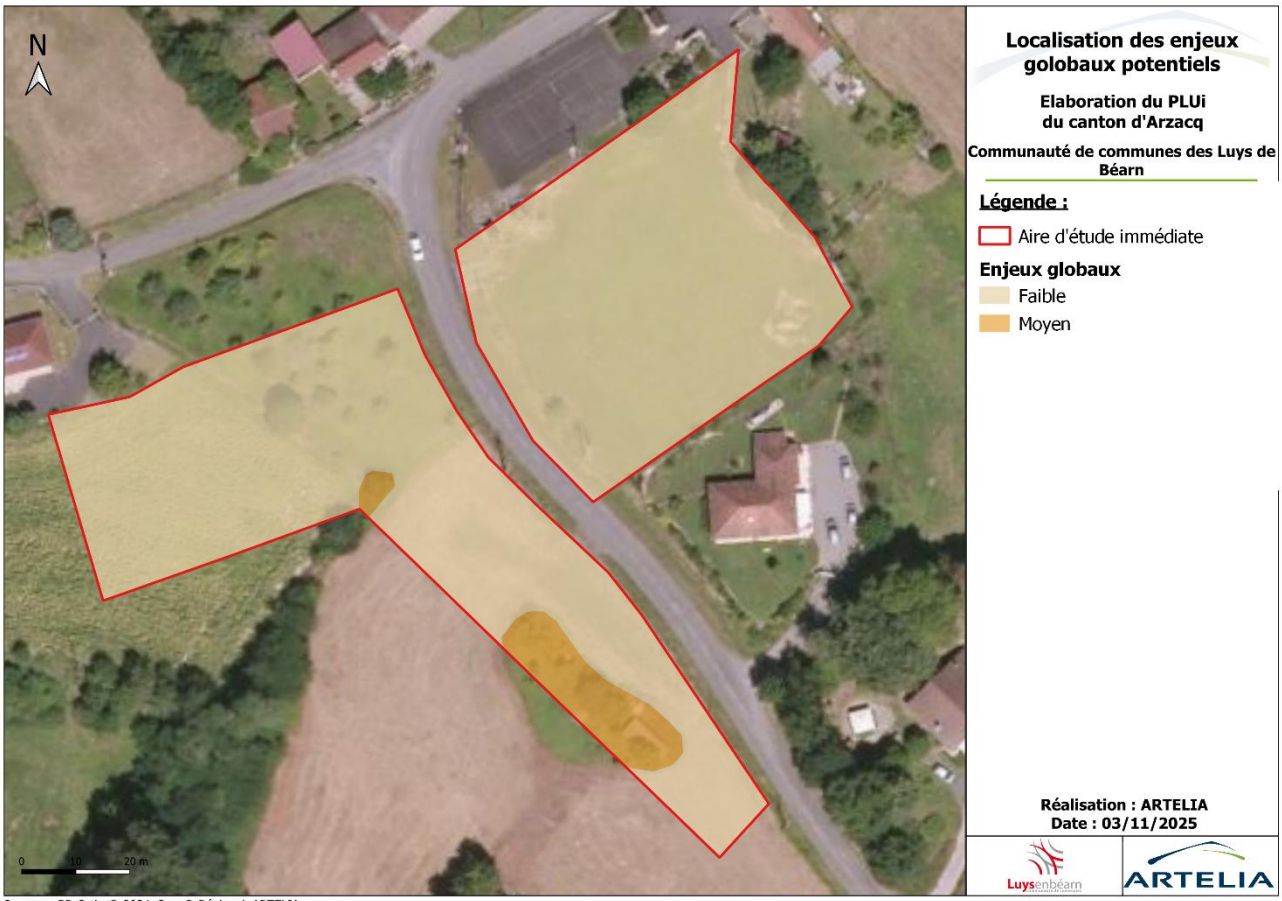

Figure 3 - Localisation des enjeux écologiques sur l'OAP

ARTELIA
Passion & Solutions

Maite FOURCADE PAYS PAYSAGES
paysagiste dplg pays.paysages@wanadoo.fr
19 place de la moutète 64300 orthez 0559672621

systémys

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TERRITOIRE OUEST

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

1.E Annexes du rapport de présentation

1.Eg Eléments patrimoniaux

Approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 5 février 2026

Luysenbéarn
communauté de communes

ARZACQ

Motte Féodale

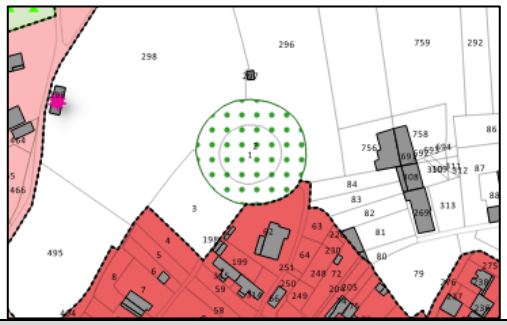

Lavoir

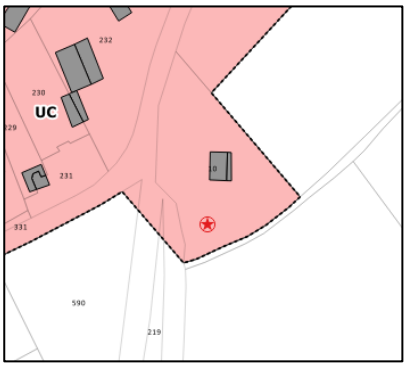

Lavoir

Lavoir

ARZACQ

Tour

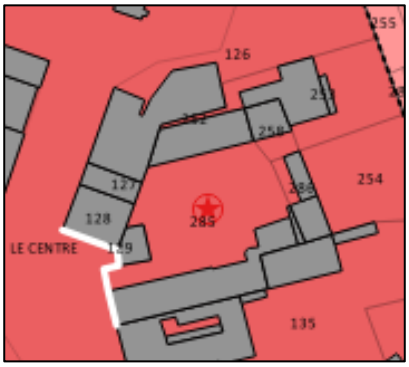

FICHOUS-RIUMAYOU

Ensemble bâti

Ensemble bâti

Forge

GAROS

Moulin

GEUS-D'ARZACQ

Ensemble bâti

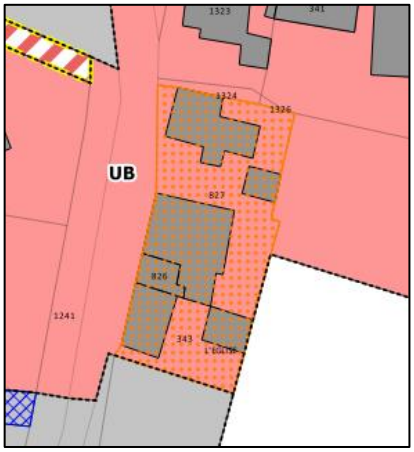

Maison

LARREULE

Abbaye

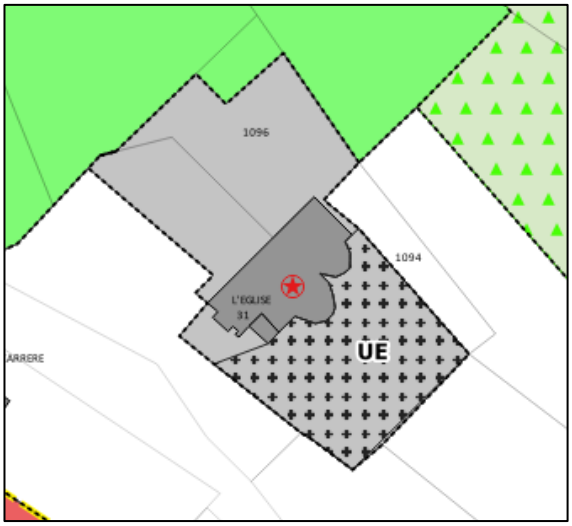

Lavoir

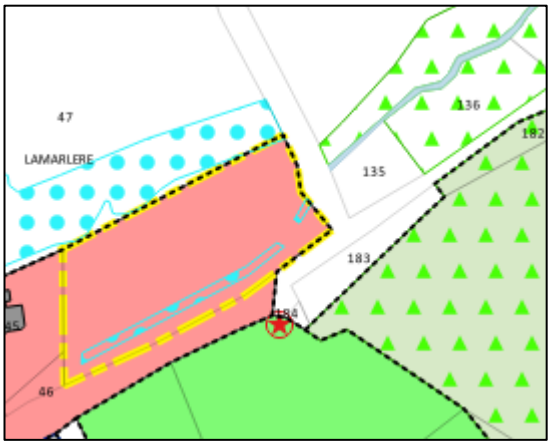

LONÇON

Maison+grange

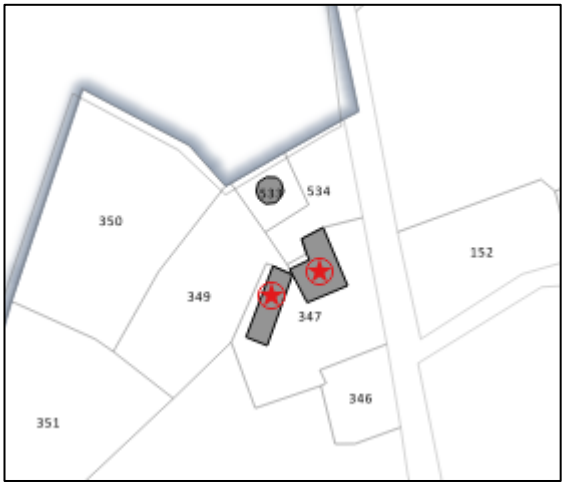

Grange

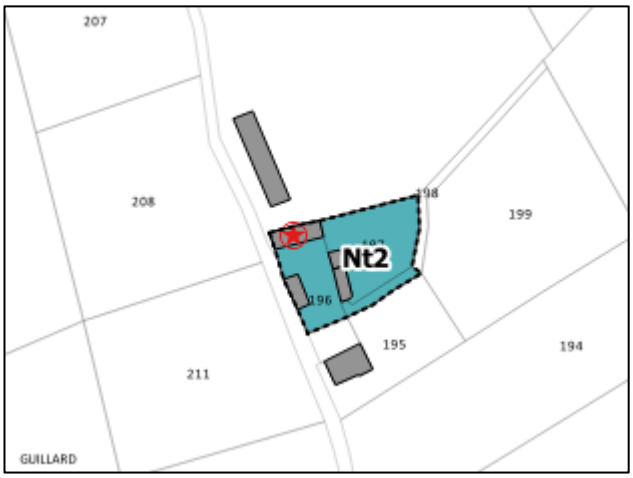

LOUVIGNY

Motte féodale

MALAUSSANNE

Château

Maison à colombage

MERACQ

Puits

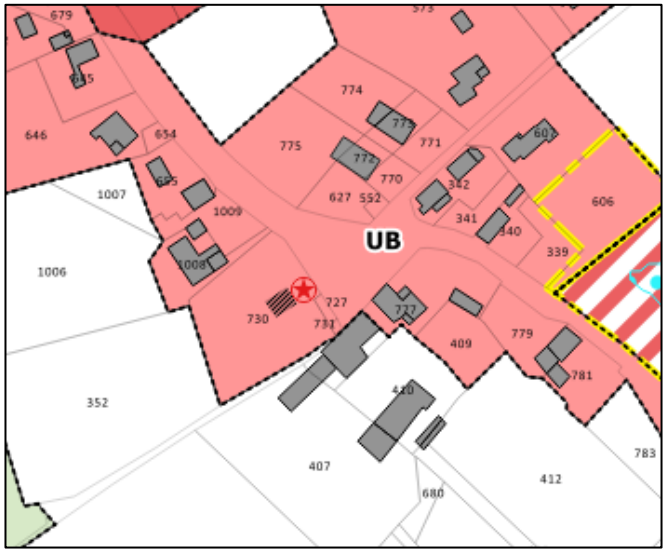

PIETS-PLASENCE-MOUSTROU

Château

POMPS

Moulin

Ensemble Bâti

POURSIUGUES-BOUCOUE

Château

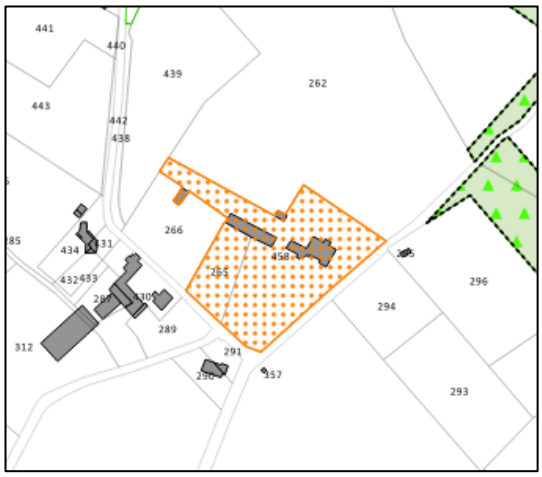

Ensemble Bâti

SEBY

Pigeonnier

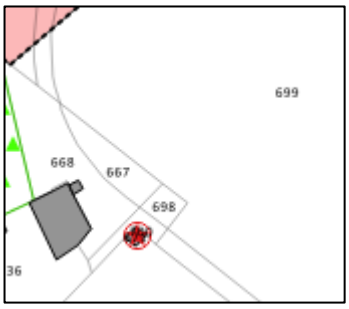

Maison de maître

Uzan

Château

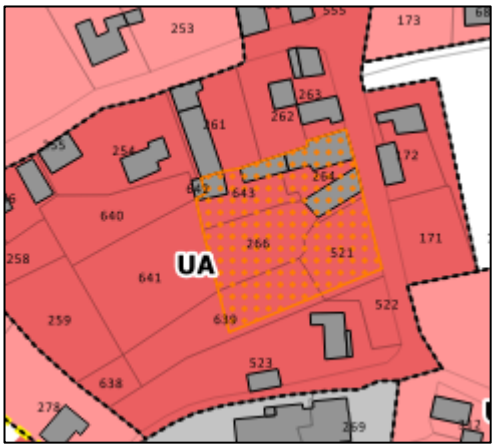

Vignes

Château

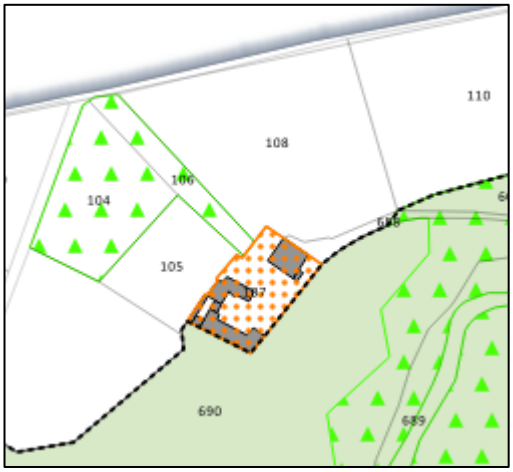

Lavoir

Moulin

ARTELIA
Passion & Solutions

Maite FOURCADE PAYS PAYSAGES
paysagiste dplg pays.paysages@wanadoo.fr
19 place de la moutète 64300 orthez 0559672621

systémys

CCLB service Planification

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE OUEST

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

1.E Annexes du rapport de présentation

1.Eh Diagnostic agricole

Approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 5 février 2026

Luysenbéarn
communauté de communes

Diagnostic agricole de PLUI

PLUI Ouest de la Communauté de communes des Luys en Béarn (canton d'Arzacq)

2018

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

TERRES d'AVENIR

Introduction

L'ancienne Communauté de communes du Canton d'Arzacq a prescrit le 21 décembre 2015 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le 1er janvier 2017, cette communauté de communes a fusionné avec les communautés de communes du Canton de Garlin et des Luys en Béarn, formant la nouvelle Communauté de communes des Luys en Béarn. Celle-ci a choisi de poursuivre l'élaboration du PLUi sur l'ancien périmètre de la Communauté de communes du Canton d'Arzacq (article L.153-9 du Code de l'urbanisme).

Ce diagnostic agricole réalisé en 2018 constitue un outil d'aide à la décision pour construire un projet d'aménagement en cohérence avec les enjeux agricoles. Il permet également d'améliorer la connaissance du monde agricole par les élus et les citoyens du territoire.

Les 23 communes du canton d'Arzacq sont caractérisées par une forte présence de l'agriculture. Territoire de coteaux fortement boisé, 70 % des superficies sont néanmoins agricoles. Presque 300 exploitations utilisent ces terres, principalement pour les grandes cultures et l'élevage. Une multitude de productions sont présentes. L'activité agricole est très dynamique sur ce territoire, mais également confrontée à des enjeux divers liés à la diminution des exploitations et surtout de l'élevage.

De par sa multifonctionnalité, l'agriculture doit être protégée d'une artificialisation non justifiée. L'agriculture a pour fonction première la production d'aliments, et permet d'assurer une certaine sécurité alimentaire d'un pays. Mais elle possède également d'autres fonctions économiques ainsi que des fonctions sociales et environnementales. Au niveau économique, elle fournit de l'emploi et est à la base de nombreuses industries comme les industries agroalimentaires. Elle peut également être support d'activités touristiques. Au niveau social, elle contribue au maintien et au dynamisme des zones rurales et à la transmission d'un héritage culturel et de savoir-faire. De par son action sur le milieu, elle met aussi en valeur le paysage, patrimoine local et national. Enfin, au niveau environnemental elle peut préserver des habitats d'intérêt, aider à la prévention des incendies, avoir un impact positif sur le risque d'érosion hydraulique et sur la qualité et l'approvisionnement en eau. Assurer la protection du foncier agricole, c'est donc aussi protéger les fonctions de l'agriculture pour l'économie, le social et l'environnement.

Les informations de différentes sources officielles ont été utilisées : statistiques du Recensement Général Agricole (RGA) et de l'Insee, Registres Parcellaires Graphiques de la PAC,… Dans l'objectif de produire un diagnostic spatialisé et actualisé, des réunions d'information auprès des agriculteurs ainsi que des réunions de collecte d'informations sur le territoire ont été organisées, soit 12 réunions en un mois. 340 questionnaires ont été envoyés aux agriculteurs ayant leur siège ou un bâtiment sur le territoire et aux personnes dont le statut agricole était à vérifier. Des relances téléphoniques ont été effectuées afin de récolter le maximum de réponses.

Les statistiques suivantes portent sur les exploitations ayant un site de production principal (bâtiment) ou leur siège sur le territoire : le taux de retour des questionnaires a été de 51 %. Les bâtiments de toutes les exploitations agricoles ont été localisés, que leur siège soit basé sur le territoire ou à l'extérieur. Ainsi, ce diagnostic se veut le plus exhaustif, actualisé et spatialisé que possible, pour une utilisation dans les différentes phases d'élaboration du PLUI.

Sommaire

1.Un territoire très agricole, tourné vers l'élevage et les grandes cultures. ---------- 1

1.1.Un assolement tourné vers le maïs et les prairies ---------- 1
1.2.Importance de l'agriculture ---------- 3
1.3.Des systèmes de production orientés vers les grandes cultures et la polyculture-élevage -------- 5
1.4.Un assolement en cours d'évolution ---------- 7
1.5.Un bassin important pour la production de veaux, de volailles et de palmipèdes, aujourd'hui en évolution ---------- 9

2.Une agriculture créatrice d'emplois et de valeur ajoutée ---------- 12

2.1.Une agriculture créatrice d'emplois ---------- 12
2.2.Les exploitations agricoles, des entreprises également ---------- 13
2.3. Une agriculture créatrice de valeur ajoutée ---------- 14

3.Une agriculture professionnelle en diminution, une dynamique d'installations porteuse d'espoir 17

3.1.Diminution du nombre d'exploitations et de la surface agricole ---------- 17
3.2.Développement de la pluriactivité des exploitants agricoles ---------- 18
3.3.Vieillissement de la population et reprises incertaines ---------- 19
3.4. Un nombre d'installations porteur d'espoir ---------- 20

4. Prise en compte des exploitations dans les projets d'aménagement ---------- 23

4.1.Impacts indirects de l'artificialisation sur les exploitations ---------- 23
4.2.Investissements agricoles ---------- 23
4.3.Surfaces potentiellement épandables ---------- 25
4.4.Périmètres de protection sanitaire et de développement des exploitations ---------- 25

5. Analyse des enjeux par secteurs ---------- 27

5.1.Secteur sud-ouest : plaine du Pont Long et vallée du Luy de Béarn ---------- 27
5.2. Secteur centre : les coteaux et les vallées du Luy de France et de ses affluents ---------- 29
5.3.Secteur nord-est : les « landes » proches du Gabas ---------- 31
5.4. Enjeux agricoles dans l'élaboration du PLU intercommunal ---------- 32

Conclusion ---------- 33

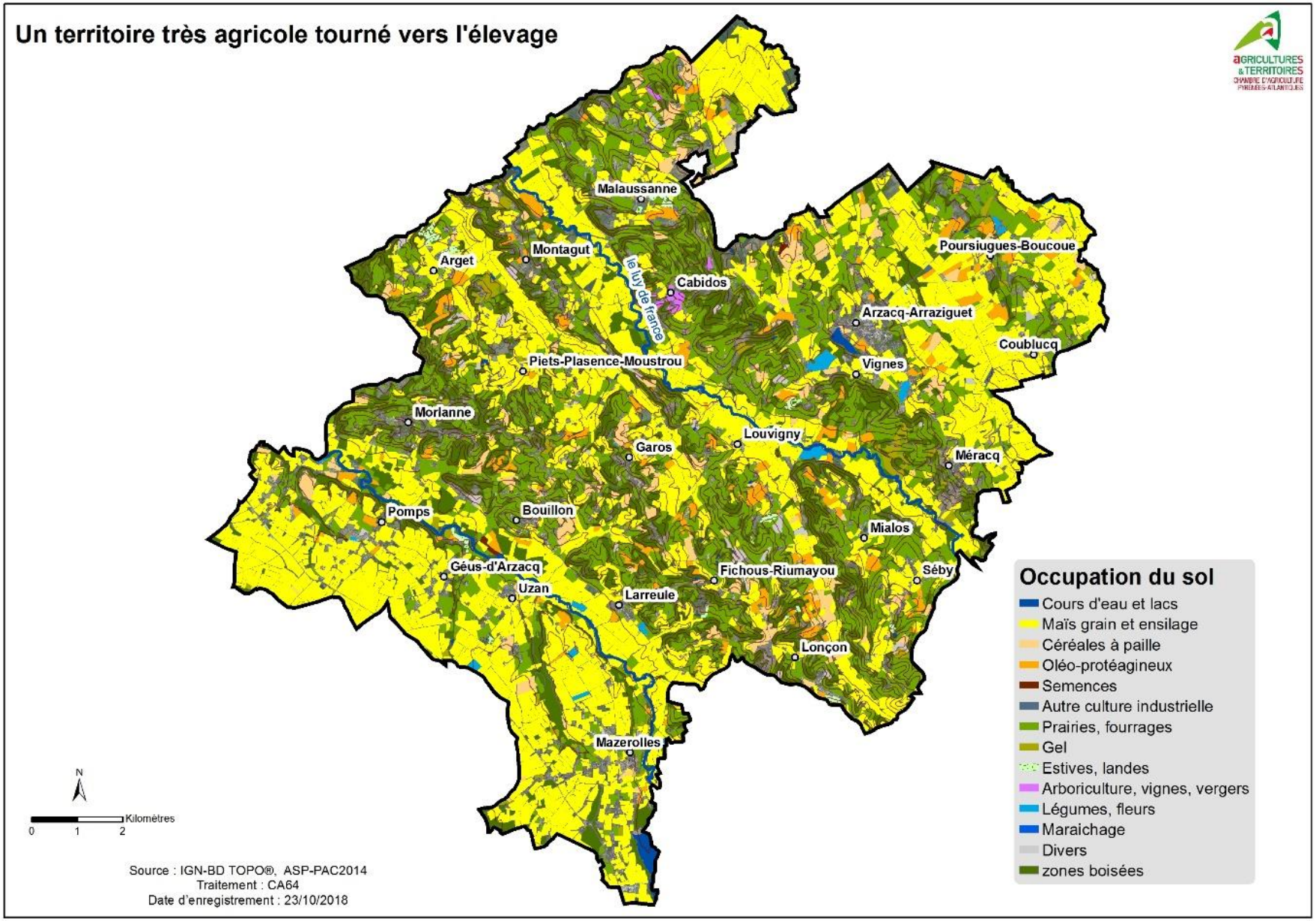
Un territoire très agricole tourné vers l'élevage
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Malaussanne
Montagut
Arget
le luy de france
Cabidos
Poursiugues-Boucoue
Arzacq-Arraziguet
Coublucq
Piets-Plasence-Moustrou
Vignes
Morlanne
Louvigny
Garos
Méracq
Pomps
Bouillon
Mialos
Géus-d'Arzacq
Fichous-Riumayou
Séby
Uzan
Larreule
Lonçon
Mazerolles
N
Kilomètres
0 1 2
Source : IGN-BD TOPO®, ASP-PAC2014
Traitement : CA64
Date d'enregistrement : 23/10/2018
Occupation du sol
Cours d'eau et lacs
Maïs grain et ensilage
Céréales à paille
Oléo-protéagineux
Semences
Autre culture industrielle
Prairies, fourrages
Gel
Estives, landes
Arboriculture, vignes, vergers
Légumes, fleurs
Maraichage
Divers
zones boisées

1.Un territoire très agricole, tourné vers l'élevage et les grandes cultures.

1.1.Un assolement tourné vers le maïs et les prairies

Le territoire est caractérisé par la présence de 3 cours d'eau d'importance, orientés selon un axe nord-ouest / sud-est. L'hydrographie, la topographie et la pédologie influencent la qualité des terres et leur facilité d'exploitation, donc l'occupation des sols**. Au sud-ouest se trouve la vallée du Luy de Béarn avec à sa gauche une large plaine, extrémité ouest de la plaine du « Pont long » aux terres « noires »,** fortement chargées en matière organique et considérées comme les plus fertiles du département. Les grandes cultures, et principalement le maïs destiné à l'alimentation animale, y sont majoritaires. **Plus au nord se trouve la vallée étroite et encaissée du Luy de France, entourée de collines et de coteaux**. Les prairies et les bois sont majoritaires sur les coteaux, avec ponctuellement quelques zones planes en grandes cultures (maïs, céréales, oléoprotéagineux), tandis que le Luy de France est entouré de maïs. **On trouve ensuite au nord-est un grand plateau triangulaire de grandes cultures, dans lequel vient s'inclure en limite est du territoire la vallée étroite du Gabas et sa terrasse alluviale.**

En 2018, la surface agricole représente 13 200 ha soit 70 % du territoire, et 267 exploitations ont un site de production principal ou leur siège sur le territoire.

Le territoire du canton d'Arzacq est donc très agricole, orienté vers l'élevage et les grandes cultures : les prairies représentent 30 % des surfaces agricoles, le maïs grain et ensilage destiné à l'alimentation animale 55 % des surfaces. **Néanmoins, les terres agricoles sont soumises à une certaine pression foncière**, principalement au sud, de par leur proximité avec l'agglomération paloise ou la Communauté de communes de Lacq-Orthez notamment à Mazerolles, et au nord de par leur proximité avec le département des Landes et notamment à Arzacq. On retrouve une urbanisation généralement diffuse en plaine, et une urbanisation le long des crêtes dans les zones de coteaux, qui peuvent occasionner des contraintes pour les exploitations.

1.2.Importance de l'agriculture

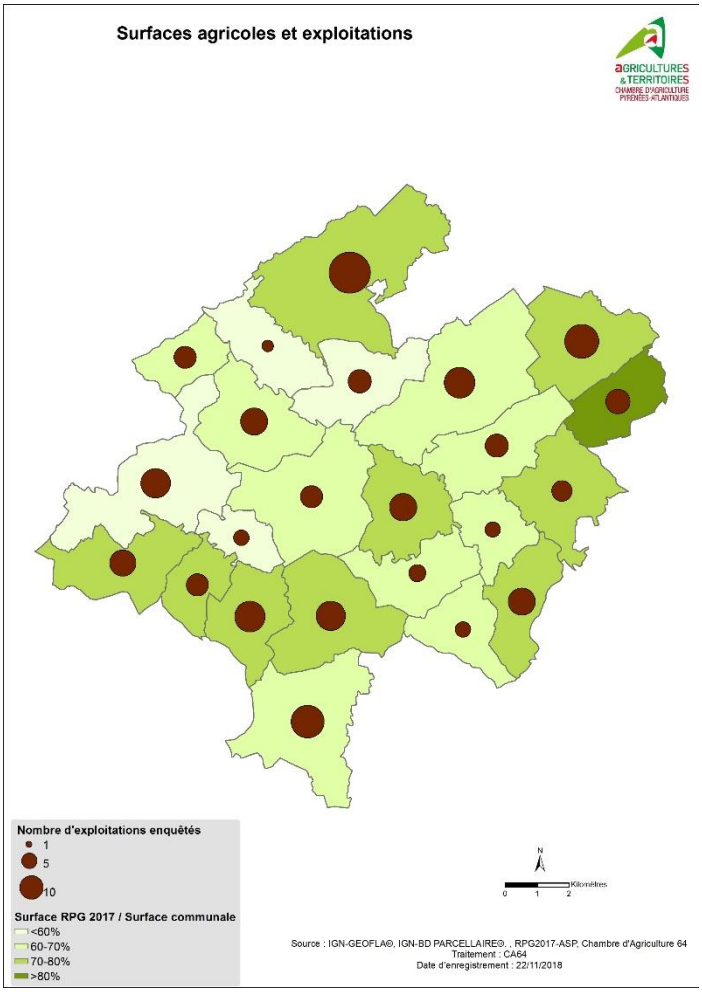

La surface agricole recensée en 2018 représente 70 % du territoire (13 200 ha), peu utilisée par des propriétaires fonciers non exploitants et retraités agricoles. Au moins 13 000 ha sont utilisés par des exploitations agricoles professionnelles ayant leur siège sur le territoire ou en dehors, soit plus de 69 % du territoire. **En 2018, la taille moyenne des exploitations est de 45 ha** *(exploitations hors sol non comptabilisées ; 3,7 % exploitations sans renseignement).*

Les exploitations sont réparties de façon presque homogène sur tout le territoire. Cependant **la proportion de surface agricole communale est plus importante sur les communes présentant davantage de grandes cultures**, autour de la vallée du Luy de Béarn et à l'est du territoire, en comparaison avec les communes où les prairies et les boisements sont dominants.

A cause de la proximité directe du département des Landes, les terres limitrophes sont souvent utilisées par des exploitations basées dans les Landes, et les exploitations du canton d'Arzacq ont souvent des terres agricoles localisées dans ce département des Landes. Ainsi on trouve également des bâtiments d'exploitations landaises sur le canton d'Arzacq.

Systèmes de production et assolement

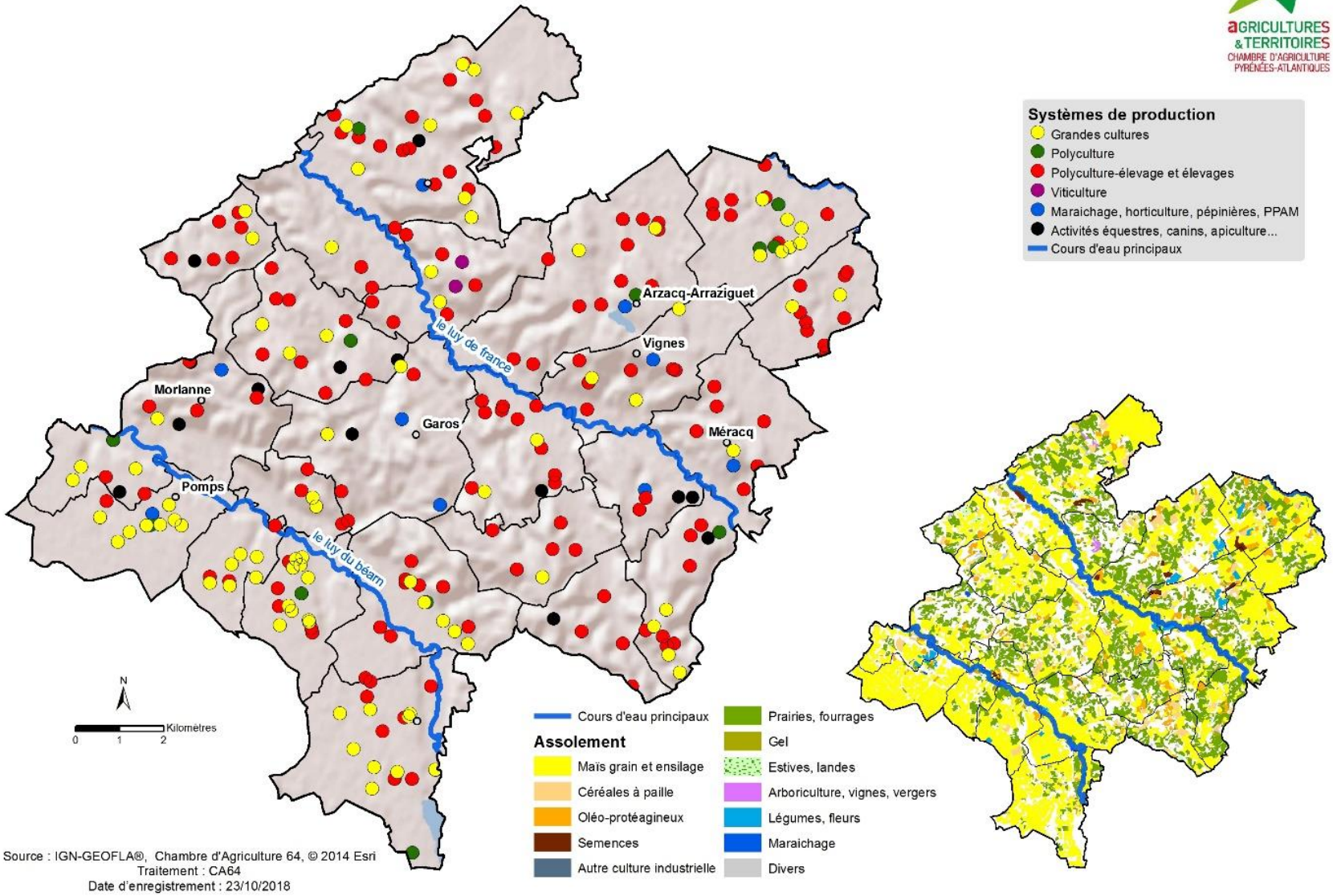

Source : IGN-GEOFLA®, Chambre d'Agriculture 64, © 2014 Esri
Traitement : CA64
Date d'enregistrement : 23/10/2018

1.3.Des systèmes de production orientés vers les grandes cultures et la polyculture-élevage

L'orientation des systèmes de production des exploitations est en lien avec l'assolement décrit précédemment. Sur les communes du sud du territoire (communes de Pomps, Géus-d'Arzacq, Uzan, Mazerolles) les exploitations sont surtout en système de grandes cultures, suivi en seconde position par le système polyculture-élevage/élevage (enquêtes 2018). **Plus au nord, c'est surtout le système de polyculture-élevage/élevage qui prédomine**, et dans une moindre importance le système de spécialisation en grandes cultures. On notera néanmoins des communes avec des systèmes de production plus variés : Garos, Mialos, Morlanne (moins de 70 % de systèmes grandes cultures ou polyculture-élevage/élevage).

Communes avec plus de 10 % des exploitations dans les systèmes de production suivants (et représentés par plus d'une exploitation) :	
- en polyculture	Poursiugues-Boucoue (16 %)
- spécialisées en activités équestres et autres élevages (canins, félins,…)	Mialos (40 %), Morlanne (27 %), Piets-Plasence-moustrou (15 %)
- spécialisées en maraîchage, horticulture, PPAM	Garos (22 %)
- spécialisées en viticulture	Cabidos (20 %)

Les systèmes de production prédominants sont donc la polyculture-élevage/élevage et la spécialisation en grandes cultures. En effet, 55 % des exploitations sont en polyculture-élevage et élevages spécialisés (bovins viande et lait, volailles et palmipèdes, porcins, ovins, caprins). 5 % des exploitations sont des élevages plus spécifiques (chiens, visons…) ou des activités équestres. 31 % des exploitations sont spécialisées en grandes cultures, 4 % sont en polyculture. La moitié de ces exploitations en polyculture produisent des grandes cultures avec de l'arboriculture, du maraichage ou des légumes plein champ, des plants en pépinière ou des PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales). L'autre moitié associe maraichage avec une autre spécialisation (arboriculture, horticulture ou PPAM). 2 % du total des exploitations sont spécialisées en production maraichère, 1 % en horticulture, pépinière ou PPAM, et 1 % en viticulture.

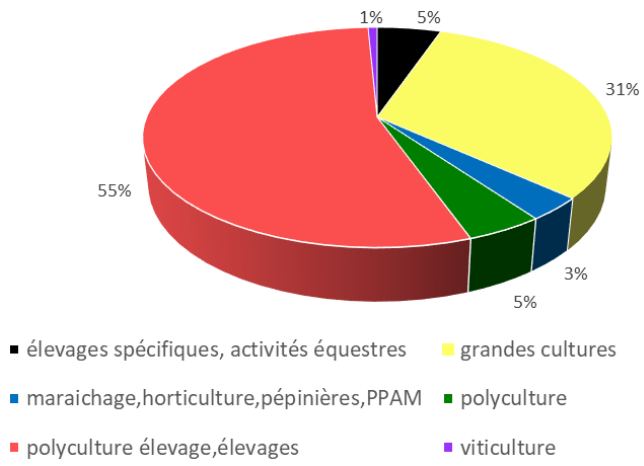

1.4.Un assolement en cours d'évolution

Entre 2008 et 2014, **les surfaces en maïs grain et ensilage et céréales à paille sont restées relativement stables** (respectivement -2 % et - 7 %). **Les surfaces en oléo-protéagineux ont quant à elles été quadruplées**, certainement une conséquence de l'exigence de diversification des cultures de la PAC, d'une orientation des marchés vers ces produits et d'une meilleure prise en compte par les exploitants de la rotation des cultures. Selon les enquêtes 2018, les surfaces en oléo-protéagineux ont peu évolué depuis. Au total entre 2008 et 2014, la surface déclarée en grandes cultures (maïs grain et ensilage, oléo-protéagineux, céréales à paille) a augmenté de 3 % en 6 ans. Les cultures de semences, comme le maïs semence, sont comprises dans ces catégories. Elles représenteraient environ 80 ha en 2018.

Les surfaces déclarées en prairies sont restées relativement stables (-2 %). Les **surfaces en légumes et fleurs** ont peu évolué entre 2008 et 2014, néanmoins l'enquête 2018 montre une **forte augmentation des surfaces** depuis : 167 ha au total (principalement légumes sous contrat mais aussi maraîchage et horticulture). Les contrats avec les coopératives et la présence d'irrigation sont liés à cette augmentation. L'évolution des surfaces en « arboriculture, vignes et vergers », en « estives et landes » et en « gels » est difficilement analysable, du fait de l'évolution du système de déclaration. **L'enquête menée en 2018 montre un enfrichement des parcelles agricoles sur au moins 68 ha** (soit l'équivalent de la surface de 1,5 exploitations de taille moyenne).

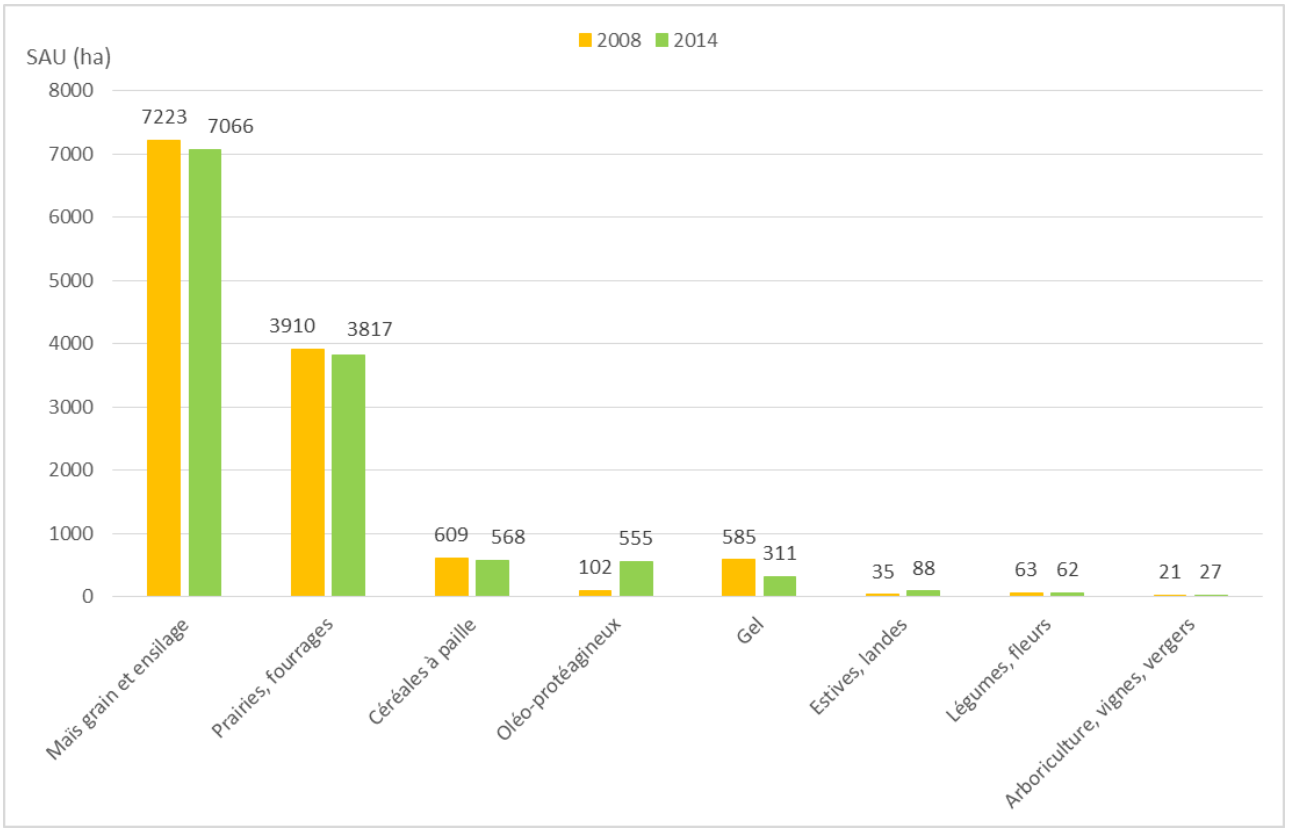

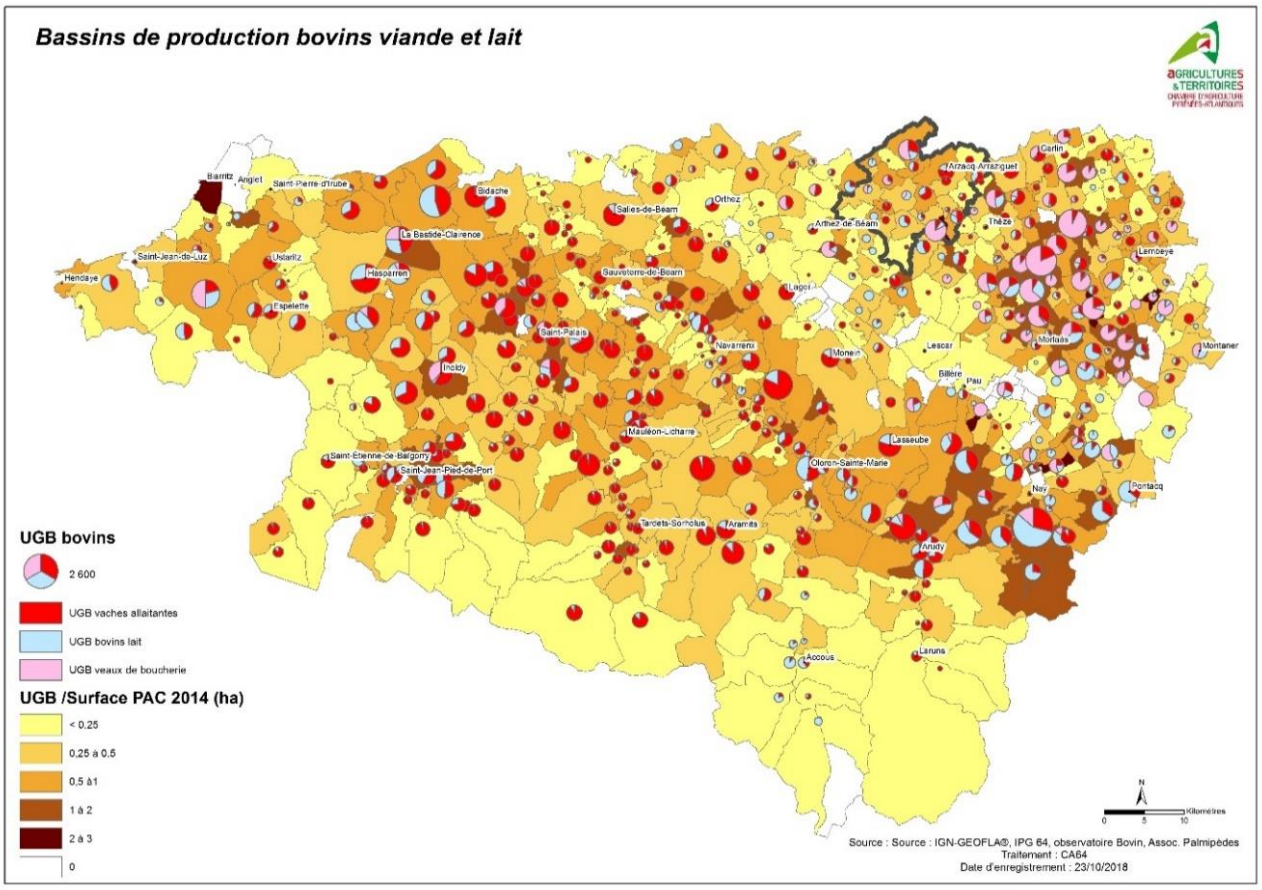
Bassins de production bovins viande et lait
UGB bovins
2 600
UGB vaches allaitantes
UGB bovins lait
UGB veaux de boucherie
UGB /Surface PAC 2014 (ha)
< 0,25
0,25 à 0,5
0,5 à1
1 à 2
2 à 3
0
Source : Source : IGN-GEOFLA®, IPG 64, observatoire Bovin, Assoc. Palmipèdes
Traitement : CA64
Date d'enregistrement : 23/10/2018

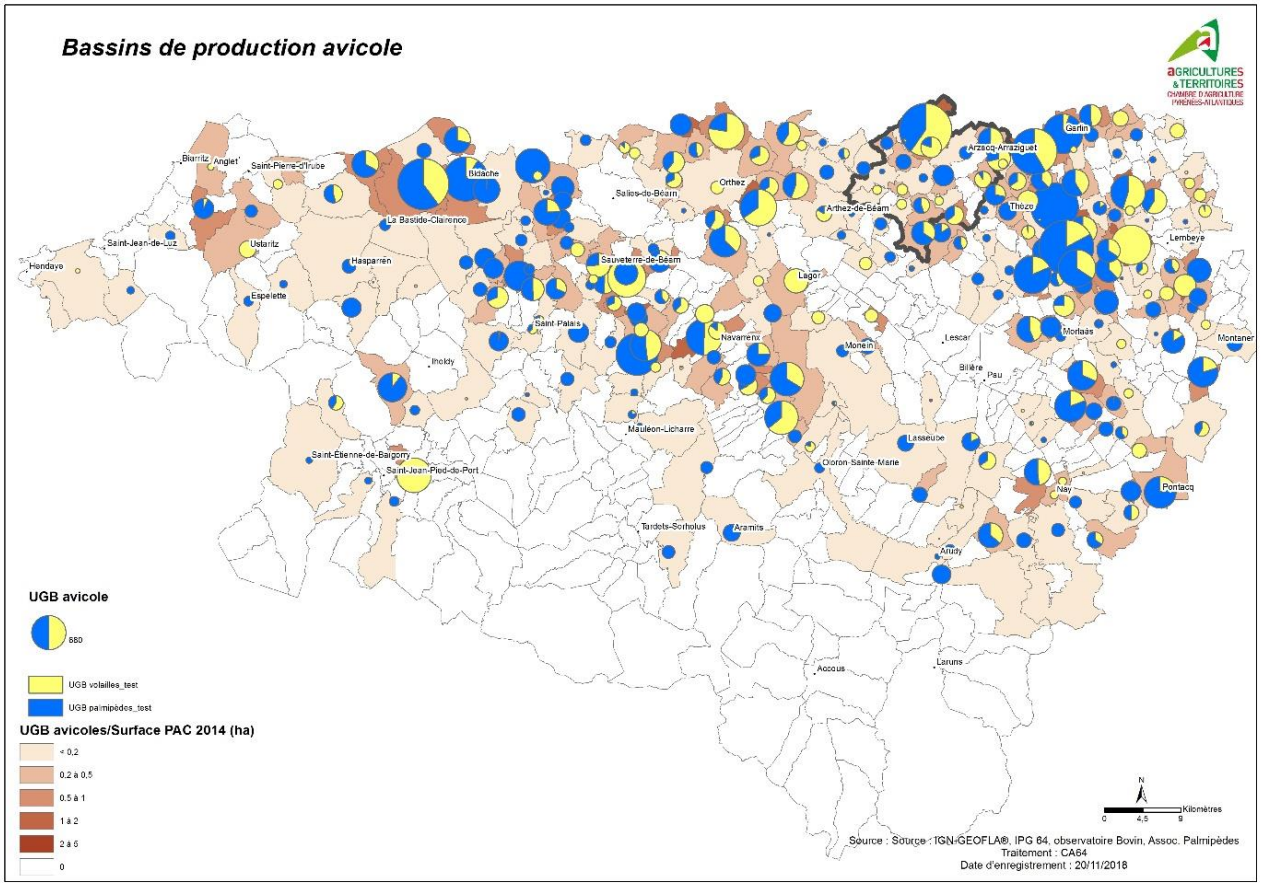
Bassins de production avicole
UGB avicole
680
UGB volailles_test
UGB palmipèdes_test
UGB avicoles/Surface PAC 2014 (ha)
< 0,2
0,2 à 0,5
0,5 à 1
1 à 2
2 à 6
0
Source : Source : IGN-GEOFLA®, IPG 64, observatoire Bovin, Assoc. Palmipèdes
Traitement : CA64
Date d'enregistrement : 20/11/2018

1.5.Un bassin important pour la production de veaux, de volailles et de palmipèdes, aujourd'hui en évolution

A l'échelle départementale, le territoire se démarque surtout sur les productions bovines, avicoles et dans une moindre mesure porcines. Les élevages de caprins et d'ovins sont de faible importance relativement au reste du département.

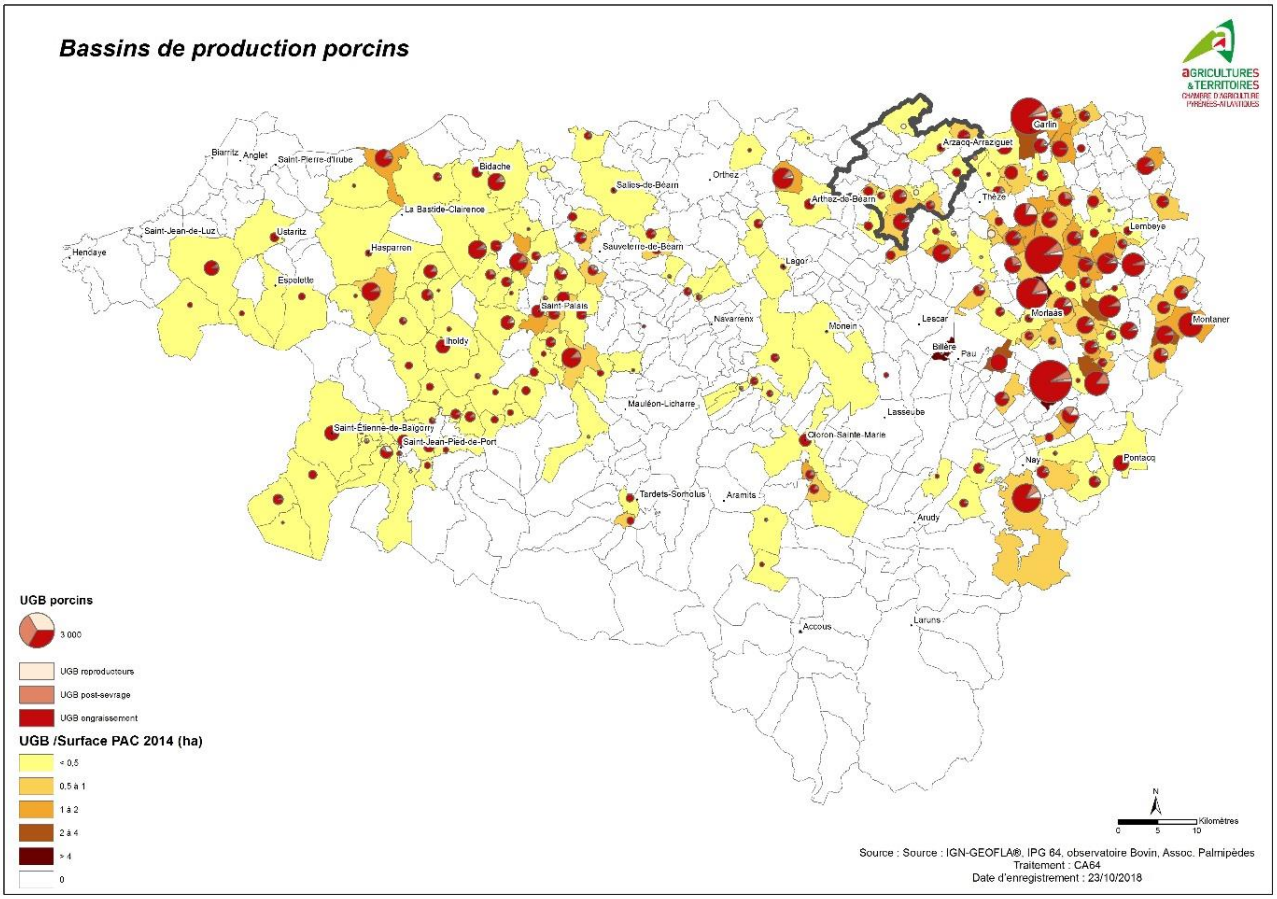

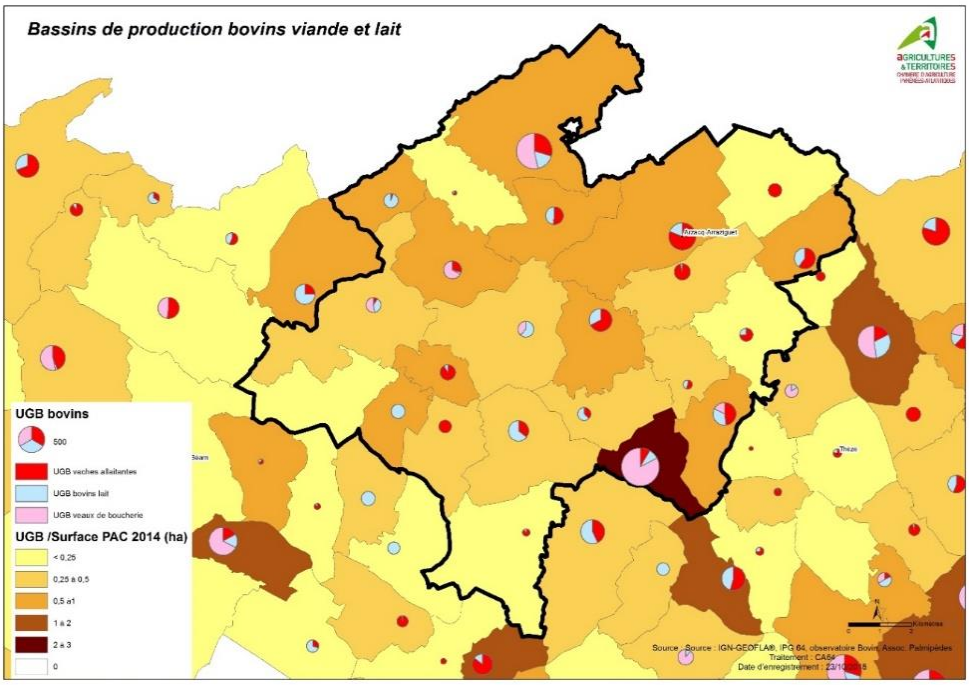

Les élevages bovins sont répartis sur tout le territoire d'étude. **Le territoire se démarque en termes d'élevage bovin par l'importance de l'élevage de veaux,** à proximité du bassin principal situé sur la Communauté de communes Nord-Est Béarn. On compte 105 ateliers d'élevages bovins viande (broutards, taurillons, veaux en batterie et veaux sous la mère) et 22 ateliers d'élevage bovins lait. En comparaison avec 2012, l'élevage de veaux et notamment de veaux sous la mère s'est développé, parallèlement à une diminution globale du nombre d'élevages de bovins viande et d'élevages de bovins lait.

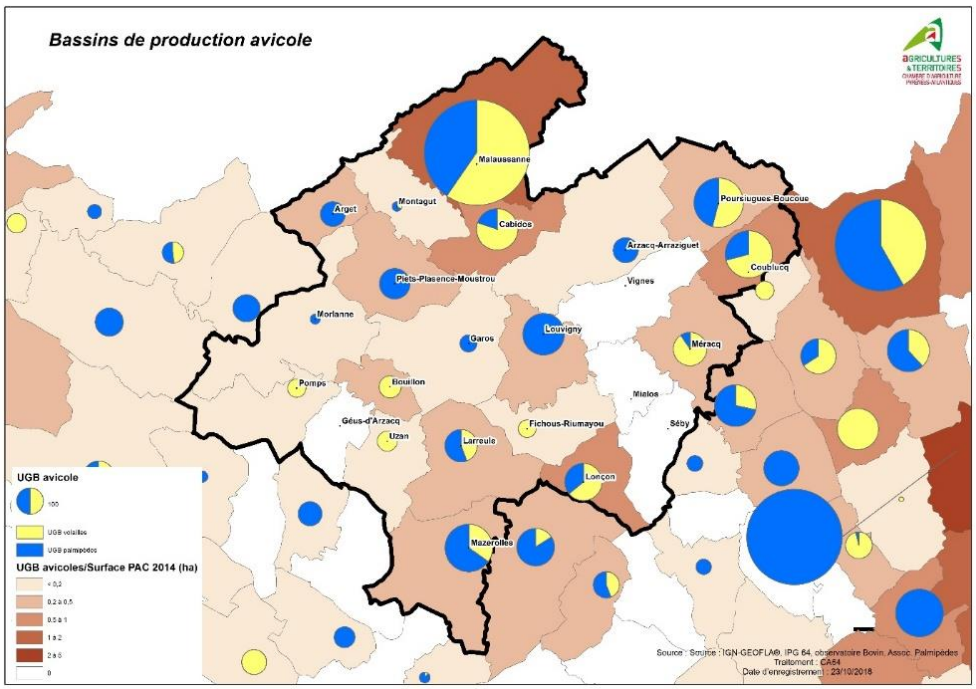

Le territoire est un des principaux bassins de productions de volailles et palmipèdes du département. On compte 24 élevages de volailles (surtout des poulets de chair, mais aussi pintades, poules

pondeuses) et autant d'élevages de palmipèdes (surtout gavage de canards et canards prêts à gaver, mais aussi canettes). Le nombre d'élevages de volailles et palmipèdes semble avoir légèrement diminué depuis 2012, néanmoins cette filière est aujourd'hui en restructuration suite aux épisodes de grippe aviaire et aux nouvelles normes sanitaires.

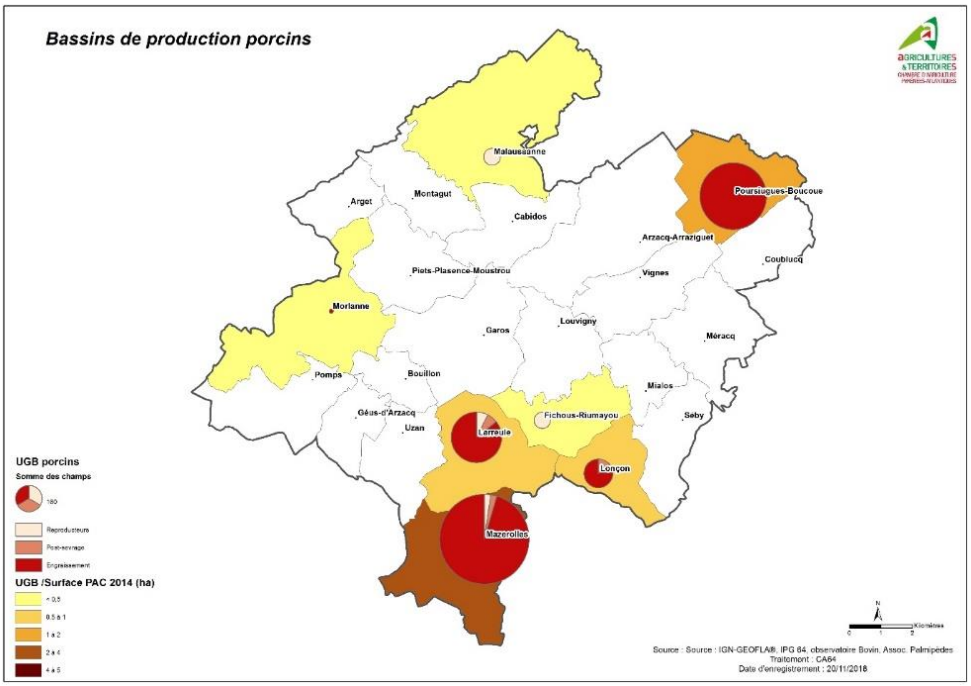

On dénombre aujourd'hui 8 ateliers porcins (reproducteurs, naisseurs-engraisseurs, engraisseurs). **Le nombre d'élevages porcins a diminué depuis 2012, tandis que le cheptel moyen par élevage a augmenté.**

Le nombre d'élevage ovins a également légèrement diminué. On comptabilise 11 ateliers ovins en 2018, principalement pour la viande d'agneau (9), les deux restants pour le lait de brebis. Un seul élevage de chèvres existe, à Morlanne pour la production de fromages (chiffre stable depuis 2012).

Le nombre d'élevages plus spécifiques est élevé par rapport à d'autres territoires : 8 élevages d'équins, activités d'entraînement ou centres équestres ; 2 apiculteurs de plus de 100 ruches ; 4 élevages de canins ou félins et 1 élevage de visons.

Ces tendances s'expliquent à la fois par la conjoncture économique des filières, par la nécessité d'investissements pour la mise aux normes régulière des installations, par plusieurs crises sanitaires (grippe aviaire, tuberculose…) et également par des changements sociétaux (métier difficile, possibilité de mauvaise acceptation par les habitants…). Certains exploitants ont également mentionné le développement des routes et de la circulation comme facteur contraignant pour l'élevage bovin. Aujourd'hui, la révision des « zones défavorisées » entraîne la suppression d'aides à l'élevage en zones difficiles, comme ici en zones de coteaux. Des mesures agroenvironnementales pourraient y permettre le soutien de l'élevage. **Toutes ces évolutions entraînent une diminution de l'élevage et des exploitations, et ont également des conséquences sur l'environnement et la biodiversité (enfrichement des prairies), sur l'attractivité du territoire (fermeture des paysages et perte de valeur récréative, diminution des produits labellisés,…) et sur l'économie liée à l'agriculture.**

Le territoire du canton d'Arzacq est marqué par l'importance de l'agriculture et surtout de l'élevage :
- 70 % des surfaces sont agricoles et 267 exploitations y ont un site de production principal.
- les systèmes de production sont tournés vers l'élevage (55 % des exploitations) et les grandes cultures (31 %) principalement à destination de l'alimentation animale,
- tout comme l'assolement : les prairies représentent 30 % des surfaces agricoles, le maïs grain et ensilage destiné à l'alimentation animale 55 %.
- le territoire est un des principaux bassins de production de volailles, de palmipèdes et de veaux.

Ces caractéristiques agricoles sont en train d'évoluer avec le développement d'autres productions comme les légumes sous contrat, le maraîchage, les activités équines, mais surtout avec la diminution continue de l'élevage. Celle-ci a des conséquences environnementales, sociales et économiques pour le territoire.

2.Une agriculture créatrice d'emplois et de valeur ajoutée

2.1.Une agriculture créatrice d'emplois

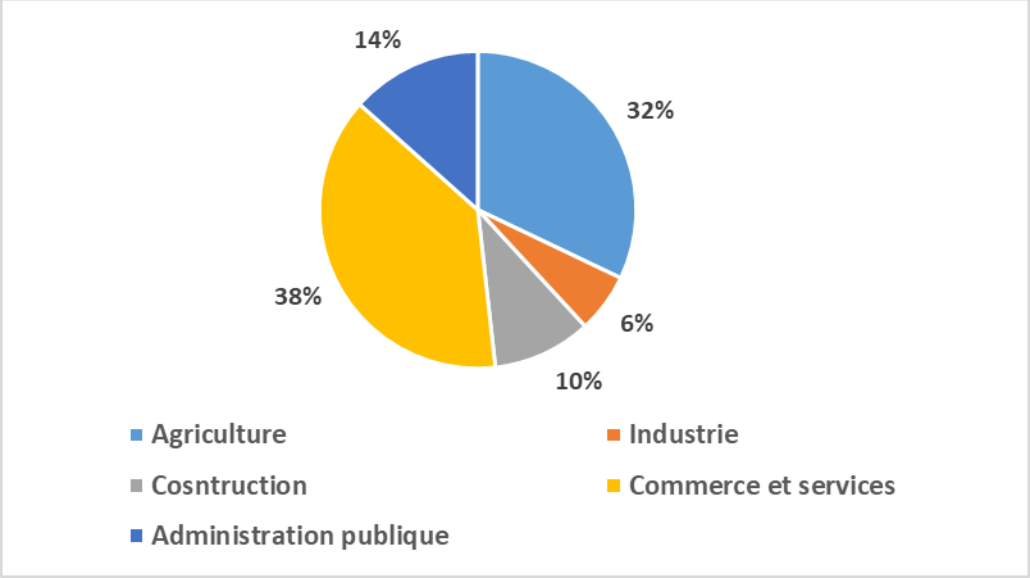

Le nombre d'établissements du secteur agricole, sylvicole et de la pêche[1] représente un tiers des établissements actifs, c'est le 2ème secteur d'activité sur le territoire de la communauté de communes du canton d'Arzacq (280 établissements) (Insee 2015). Sur le département cette part est de 9,3 %.

[1] Unités de production de biens et services qui couvrent l'exploitation des ressources végétales et animales : activités de cultures, d'élevages, de productions animales des exploitations, sylviculture, exploitation forestière, pêche, aquaculture et chasse.

La production agricole est en lien étroit avec toutes les entreprises amont et aval. **On considère par exemple qu'en moyenne, une exploitation d'élevage génère 5 à 7 ETP amont/aval.** En amont, il s'agit d'entreprises de fourniture en céréales, semences et aliments pour le bétail, en matériel agricole… En aval, il s'agit des commerces de gros (fleurs et plantes, animaux vivants, fruits et légumes, viandes de boucherie, produits laitiers, oeufs…) mais aussi des entreprises industries agro-alimentaires (production de produits laitiers et fromages, transformation et conservation de la viande, la production de boissons alcoolisées,…). Il faut y ajouter les services tels que le conseil à la production, vétérinaires,…

Ainsi on trouve de nombreuses entreprises liées à l'agriculture et à l'alimentation, notamment à Arzacq : SOMIN en nutrition animale, la Maison du jambon de Bayonne en transformation de la viande, Pyragena centre expérimental de génie alimentaire, des vétérinaires, des sociétés d'agrofournitures, de matériel d'abreuvement… Sont également très présentes les coopératives agricoles avec des silos sur plusieurs communes (Poursiugues-Boucoue, Fichous-Riumayou, Morlanne, Pomps) et les entreprises de travaux agricoles (la plupart du temps dirigées par des exploitants agricoles). On recense également dix CUMA, signe de l'organisation des exploitations locales et de leur fort besoin en matériel. Toutes ces structures et emplois indirects sont interdépendants de la dynamique des exploitations agricoles locales. Les liens avec le canton d'Arthez-de-Béarn, l'agglomération de Pau et le département des Landes sont également forts.

En 2015, l'emploi agricole représente 16,7 % de l'emploi total localisé sur le territoire. Cette part est nettement supérieure aux moyennes départementales (3,9 %) et nationale (2,7 %) (Insee 2015). On notera également que cette forte proportion est surtout liée à l'emploi agricole non salarié masculin (11 %) bien supérieur à la moyenne départementale et nationale (respectivement 2,1 % et 1,2 %). L'emploi non salarié féminin est lui aussi plus élevé : 3,2 % contre 0,9 % sur le département et 0,4 % au niveau national. Les chefs d'exploitations et associés représentent 323 emplois (enquêtes 2018). A cela s'ajoutent 125 unités temps plein en main d'œuvre familiale et salariés permanents ou non permanents.

Au-delà de l'occupation du sol, le territoire possède donc une économie fortement liée à l'agriculture avec la présence de filières de production dynamiques et créatrices d'emplois.

2.2.Les exploitations agricoles, des entreprises également

Comme toute entreprise, les exploitants mettent en œuvre une stratégie afin d'assurer leur pérennité.

Stratégies d'activité	% d'exploitations
Filière	48
Pluriactivité	26
Diversification	18
Equestre, canin	5
Non connue	3

Les stratégies développées au sein des exploitations font apparaître trois principales catégories :

- **la stratégie de filière représente 48 % des exploitations** (activité de production sans investissement aval, vente à des entreprises type coopératives, maquignons,…),

- **la stratégie de pluriactivité représente 26 % des** exploitations (activité non agricole majoritaire en temps de travail). Cette stratégie peut répondre à une volonté d'entretenir le patrimoine foncier familiale (héritage de terres, maintien de l'exploitation des parents retraités), à la possibilité de dégager un revenu supplémentaire ou également au simple goût d'exercer une activité agricole.

- la stratégie de diversification : 18 % des exploitations ont une activité dite de diversification (exploitations ayant au moins un atelier de diversification). La diversification de l'activité est définie comme le développement d'activités dans le prolongement de l'acte de production et exercées principalement par l'agriculteur et sa famille, donc réalisées avec les moyens humains, patrimoniaux et matériels de l'exploitation (vente en circuits courts, transformation, hébergement, activités pédagogiques,…).

A côté de ces stratégies, se développent des activités moins « traditionnelles » : 5 % des exploitations sont orientées vers des activités équestres et canines (centre équestre, entraînement de chevaux de courses, pension équine, élevage de chevaux, de chiens, de visons…).

2.3. Une agriculture créatrice de valeur ajoutée

La valorisation des productions répond souvent à une logique économique et permet de mettre en valeur un produit, un savoir-faire et plus largement un territoire et son patrimoine. Cette valorisation peut passer par la diversification de l'activité agricole ou par la mise en œuvre de signes de qualité et d'origine.

La diversification peut concerner la transformation de produits agricoles, la vente directe, l'agritourisme,… Elle est présente sur 58 exploitations, soit 22 % des exploitations. Sur le Béarn et le département elle concerne 10 % des exploitations (RGA 2010). Elle est plus importante sur les communes d'Arzacq-Arraziguet, Morlanne, Cabidos, Méracq et Mialos.

Au moins 18 % des exploitations commercialisent tout ou partie de leur production en vente directe, principale activité de diversification du territoire (49 exploitations) (enquêtes 2018). Les produits concernés sont majoritairement les légumes, les volailles et les viandes bovines. La vente directe se fait principalement sur l'exploitation, il existe peu de réseaux organisés : 2 marchés réguliers (Arzacq et Morlanne) et 6 exploitations « Bienvenue à la ferme ». Il n'y a pas d'AMAP sur ce territoire mais un point de vente de producteurs à Arzacq. L'éloignement relatif des bassins de consommation de l'agglomération de Pau et la Communauté de communes Lacq-Orthez, ne semblerait pas encourager davantage le développement des circuits courts. En effet, seule une installation sur six s'est accompagnée de vente directe entre 2013 et 2017.

Au moins 8 % des exploitations transforment tout ou partie de leur production (22 exploitations) : bière, vin, miel, canards gras et volailles, viandes de porcs ou de bovins, légumes, plantes à parfum,

aromatiques et médicinales… 3% des exploitations ont une activité d'hébergement (9 exploitations). Les activités de restauration à la ferme et les activités pédagogiques restent anecdotiques (moins de 1 %). Très peu d'exploitants ont exprimé des souhaits ou des intentions de nouveaux projets de diversification.

Par ailleurs, une part non négligeable d'exploitations ont une production d'énergie photovoltaïque sur toiture (8% des exploitations), permettant un complément de revenu et facilitant la rénovation de bâtiments agricoles.

Les signes officiels de qualité permettent une meilleure valorisation économique des produits tant animaux que végétaux et sont un vecteur de communication et de promotion de premier ordre auprès des consommateurs pour l'agriculture du territoire. Les exploitations ayant au moins une production sous signe de qualité et d'origine représentent 36 % des exploitations. Cette proportion est supérieure aux moyennes du Béarn et du département où les parts sont respectivement de 27 % et 34 % (RGA 2010). Sur certaines communes au moins 50 % des exploitations produisent sous signes officiels de qualité : Arzacq, Lonçon, Coublucq, Malaussanne et Méracq.

6% des exploitations ont une AOC, AOP ou IGP, très majoritairement représentée par l'IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest, mais aussi les IGP Jambon de Bayonne et Porc du Sud-Ouest.

23% des exploitations ont une production sous label, principalement le Label Rouge Boeuf de Chalosse, le Label Rouge Bœuf Blond d'Aquitaine, le Label Rouge Veaux sous la mère et le Label Rouge Poulet des landes.

Parallèlement, on observe le développement de l'utilisation de signes de qualité et d'origine valorisant des pratiques culturales ou d'élevage : Charte de bonnes pratiques concernant l'usage des produits phytosanitaires, démarche Bleu blanc cœur (travail sur la qualité nutritionnelle). L'Agriculture Biologique est bien représentée sur le territoire avec 5 % des exploitations engagées (enquêtes 2018) contre 2,5 % à l'échelle du Béarn (RGA 2010). Les produits concernés sont principalement les légumes, la viande, les volailles et les grandes cultures. 371 ha (2,8 % de la SAU) sont exploités selon le cahier des charges « Agriculture Biologique » pour des productions de céréales, légumes et bovins. En France, la part de SAU en Agriculture Biologique est de 5,7 % (Agence Bio 2017). La commune de Poursiugues-Boucoue se démarque, ayant plus de 20 % de la SAU en Agriculture Biologique (commune ayant reçu le label Territoire BIO Engagé). Elle est suivie par les communes de Morlanne et Méracq (plus de 8 % de la SAU). Vignes, Garos, Pomps, Coublucq et Cabidos ont également des surfaces en Agriculture Biologique.

Plusieurs facteurs peuvent limiter les exploitants à diversifier leurs produits ou utiliser des signes de qualité et d'origine. Le coût du changement de pratiques est une des raisons, surtout pour diversifier l'activité : besoin en investissements initiaux (outils de transformation et mise aux normes de bâtiments…) ou de la présence d'une filière structurée, besoin de main d'œuvre pour transformer les produits et les commercialiser, besoin de main d'œuvre plus important que pour les grandes cultures…

D'autre part, les compétences sont différentes, autant pour changer de productions que pour diversifier l'activité vers la vente directe, la transformation, etc. Enfin, les dynamiques peuvent être limitées par crainte de non rentabilité à long terme : de faible communication publique sur l'agriculture locale, une multitude de signes et de marques avec un manque de mise en commun de la promotion, coût plus important pour le consommateur avec risque d'arrêt de « l'effet de mode », question de saturation du marché…

La part de l'agriculture dans l'économie du canton d'Arzacq est importante :
- 2ème secteur d'activité sur le territoire,
- l'emploi agricole représente 16,7 % de l'emploi total localisé sur le territoire, une proportion bien plus importante qu'aux niveaux départemental et national,
- un tissu économique présent en lien avec un dynamisme agricole aux stratégies de filières dominantes (48 % des exploitations),
- une diversification de l'activité agricole présente sur le territoire (22 % des exploitations), avec encore peu d'utilisation de réseaux collectifs organisés,
- une part des productions sous signe de qualité et d'origine supérieure aux moyennes du Béarn et concernant surtout l'élevage (36 % des exploitations).

Ces indicateurs laissent penser que l'agriculture présente un potentiel pour faire émerger davantage de projets d'installations viables.

3.Une agriculture professionnelle en diminution, une dynamique d'installations porteuse d'espoir

3.1.Diminution du nombre d'exploitations et de la surface agricole

Le nombre d'exploitations siégeant sur le territoire a diminué de 1,6 % par an entre 2000 et 2010, soit 8 exploitations par an. Cette diminution est comparable à celle du Béarn (15 %) et un peu inférieure à celle du département (20 %) (RGA 2000, 2010). Le nombre de déclarants PAC sur le territoire a lui diminué de 2,2 % par an entre 2008 et 2014, soit 10 déclarants par an, suivant ainsi la tendance observée selon les chiffres du RGA (RPG 2008, 2014). L'évolution est variable selon les communes, sans pouvoir donner de tendance par secteur.

La surface totale des exploitations basées sur le territoire[2] a diminué de 80 ha par an entre 2000 et 2010, soit 6 % annuels ou l'équivalent de 3 exploitations par an (RGA 2000, 2010). **Entre 2008 et 2014, la SAU déclarée à la PAC sur le territoire a également évolué : -187 ha** (1,4 % de la superficie déclarée) soit 31 ha annuels. Cela représente l'équivalent de 4 exploitations de taille moyenne en 2018. Ceci peut s'expliquer par l'abandon de surfaces agricoles (enfrichement, rétention foncière), par leur artificialisation,…

La taille moyenne des exploitations a peu varié entre 2000 et 2010 (de 28 à 31 ha) (RGA 2000, 2010). De la même manière, la répartition des tailles d'exploitations déclarant à la PAC a peu varié entre 2008 et 2014 : légère diminution de la proportion d'exploitations de 10 à 30 ha et légère augmentation de la proportion des exploitations de plus de 50 ha. Le nombre total d'exploitations déclarant à la PAC a diminué surtout pour les exploitations de 10 à 30 ha : - 32 exploitations (RPG 2008, 2014).

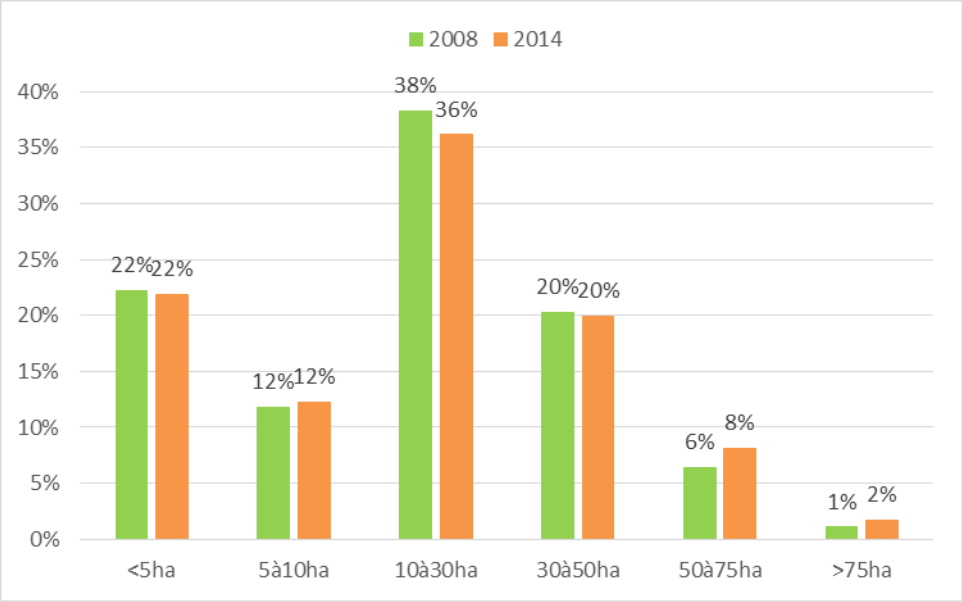

[2] Surfaces pouvant être des surfaces à l'extérieur du territoire du canton d'Arzacq. La taille des exploitations calculée selon le RGA, la PAC ou les enquêtes 2018 ne peut tout à fait être comparée de par la différence de critères de classification des exploitations en tant que telles.

3.2.Développement de la pluriactivité des exploitants agricoles

En 2018, **73 % des chefs d'exploitation passent la majorité de leur temps de travail sur l'exploitation** : 66 % sont agriculteurs à plein temps et 7 % sont pluriactifs passent une majorité de leur temps de travail sur l'exploitation (enquêtes 2018). Ainsi, l'agriculture reste encore professionnelle sur ce territoire.

Cependant, la pluriactivité des chefs d'exploitation et co-exploitants est en augmentation : elle est passée de 27 % à 31 % entre 2000 et 2010 (RGA 2000, 2010). La pluriactivité peut répondre à une volonté d'entretenir le patrimoine foncier familiale (héritage de terres, maintien de l'exploitation des parents retraités), à la possibilité de dégager un revenu supplémentaire ou également au simple goût d'exercer une activité agricole.

En 2018, 33 % des exploitations sont pluriactives (88 exploitations exerçant une activité professionnelle en dehors de l'exploitation), elles utilisent 22 % des surfaces d'exploitation. 80 % de celles-ci passent une majorité de leur temps de travail sur une activité extérieure (soit 26 % du total) et utilisent 16 % des surfaces. Il est difficile d'estimer l'importance du poids de la part de SAU en propriété dans ce phénomène (51 % des exploitations n'ont pas répondu).

15 communes sur 23 présentent au moins 30 % de chefs d'exploitation pluriactifs. Parmi celles-ci, 9 présentent également au moins 30 % de chefs d'exploitation passant une majorité de leur temps de travail sur une activité extérieure. Ces 9 communes sont surtout situées au sud (Pomps, Bouillon, Géus-d'Arzacq, Uzan, Larreule ; Mazerolles est proche avec 28 %) et à l'ouest du territoire (Arget, Piets-Plasence-Moustrou, Cabidos, Malaussanne). A l'est, Séby se démarque (38 %). Cette forte proportion sur ces communes s'explique en partie par l'orientation des productions vers les grandes cultures. En effet, l'assolement de la terrasse alluviale du Luy de Béarn est principalement en maïs grain et ensilage. Or 64 % des exploitations pluriactives sont spécialisées en grandes cultures, représentées principalement par les chefs d'exploitation passant une majorité de leur temps de travail sur une activité extérieure (57 % sur 64 %).

3.3.Vieillissement de la population et reprises incertaines

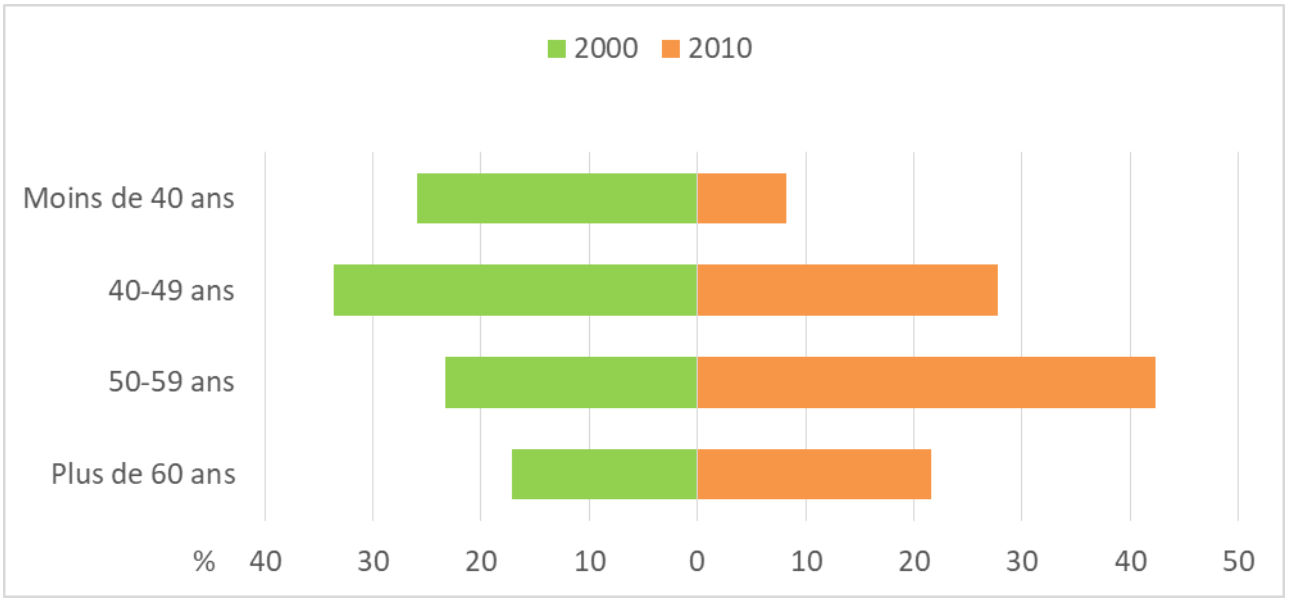

Entre 2000 et 2010, la proportion des moins de 50 ans et des plus de 50 ans s'est inversée, passant respectivement de 60 % et 40 % en 2000, à 36 % et 64 % en 2010. Ainsi, en 2010 la proportion de plus de 50 ans est plus élevée que la moyenne nationale (54 %) (RGA 2000, 2010).

En 2018, l'âge moyen des exploitants enquêtés est de 48 ans[3]. 52 % des exploitants ont 50 ans ou plus et utilisent 48 % des surfaces d'exploitation[4]. Ainsi à l'échelle du territoire, la population agricole est plutôt équilibrée entre moins de 50 ans et plus de 50 ans : il semblerait que la dynamique d'installations se soit améliorée depuis 2010. Par ailleurs, 8 communes sur 23 présentent à la fois au moins 50 % d'exploitants de moins de 50 ans et une SAU des moins de 50 ans représentant au moins 50 % de la SAU des exploitations.

Cependant, la répartition des exploitants de 50 ans et plus, pouvant prendre leur retraite d'ici 12 ans ou plus, est inégale. **Au moins 50 % des exploitants ont plus de 50 ans pour 14 communes sur 23. La SAU des exploitations de 50 ans ou plus représente au moins 50 % de la SAU totale des exploitations pour 11 communes** (dont 9 parmi ces premières 14 communes). Ainsi, la population agricole va certainement beaucoup évoluer au cours des prochaines années, ce qui aura également un impact sur les productions, l'activité économique et les paysages.

25 % des exploitants de 50 ans et plus ont un projet de reprise, tandis **que 29 % des exploitations de 50 ans et plus n'ont actuellement pas de projet de reprise**. L'information sur les projets de succession manque pour 45 % des exploitants de 50 ans et plus, soit 19 % des surfaces d'exploitations.

La surface d'exploitation des 50 ans et plus n'ayant pas encore de projet de reprise d'exploitation représente au moins 15 % des surfaces d'exploitations[5]. La surface d'exploitation des 50 ans et plus ayant un projet de reprise d'exploitation représente au moins 14 % des surfaces. Sur 3 communes, ces

[3] Age du plus jeune exploitant de chaque exploitation. Age renseigné pour 98,5 % des exploitations.
[4] SAU localisée à la commune du siège d'exploitation, même si les surfaces sont situées sur d'autres communes.
[5] Seules 2,9 % des exploitations de 50 ans et plus n'ont pas indiqué leur taille.

surfaces n'ayant pas encore de projet de reprise représentent plus de 30 % de la surface des exploitations (35 à 52 %, pour Malaussanne, Cabidos et Mialos).

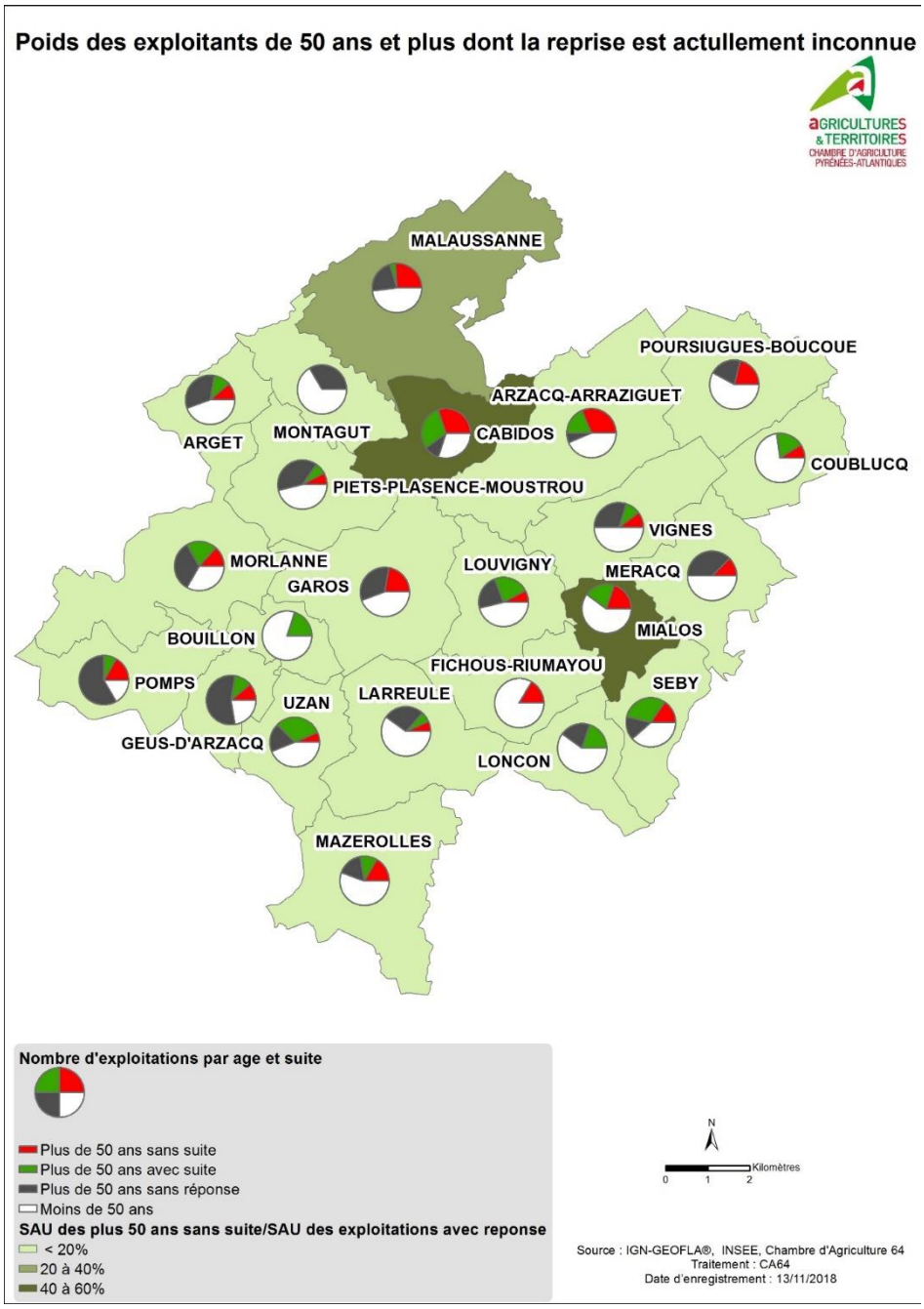

3.4. Un nombre d'installations porteur d'espoir

Les installations agricoles peuvent bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), aide financière de l'Etat. Celles-ci correspondent aux projets concernant des exploitants de moins de 40 ans ayant réalisé une étude économique montrant la viabilité du projet. Les données concernant les installations sans DJA sont issues des déclarations administratives des autres chefs d'exploitation, sans limite d'âge,

démarrant une activité agricole. Ces exploitations n'ont pas d'obligation de fournir une étude montrant la viabilité économique de leur projet ni de suivi encadré à moyen terme.

Sur le territoire, les installations sans DJA sont équivalentes en nombre aux installations avec DJA. L'analyse des installations met en évidence 51 installations en 5 ans, soit une **moyenne de 10 installations par an.** Ces installations se répartissent sur 19 des 24 communes. **Elles représentent environ la moitié des installations de la Communauté de communes des Luys en Béarn (21 installations par an). La Communauté de communes est elle-même une des deux communautés de communes du Béarn avec le plus d'installations.**

Entre 2013 et 2017, 22 % des installations ont eu lieu hors cadre familial (11 exploitations). Cette proportion d'exploitants s'installant sur une exploitation non familiale suit la moyenne départementale. 6 installations ont eu lieu en Agriculture Biologique (12 %) et 9 en vente directe (18 %). Ces exploitations en vente directe peuvent également vendre en circuits longs.

Installations 2013-2017	Total	dont hors cadre familial	Dont Agriculture Biologique	dont vente directe
Avec DJA	24	4	6	6
Sans DJA	27	7	0	3
Total	51	11	6	9

Avec DJA ou sans DJA, les installations se font principalement en grandes cultures (45 %), mais aussi en élevages de volailles et élevages bovins (33 %). Quelques installations ont également eu lieu en maraichage, activités équestres, apiculture et élevages porcins.

Le territoire présente ainsi une dynamique de renouvellement intéressante qui peut être encouragée et pérennisée, notamment au regard des exploitants proches de la retraite.

L'agriculture est en évolution sur le canton d'Arzacq :
- vieillissement de la population agricole : pour 14 communes sur 23, au moins 50 % des exploitants ont plus de 50 ans en 2018, représentant une surface agricole importante.
- diminution d'une dizaine d'exploitations par an entre 2000 et 2010, soit 80 ha sur le territoire ou à l'extérieur. Cette tendance pourrait s'accélérer depuis, car les départs à la retraite prévus ne sont pas forcément accompagnés d'une transmission de l'exploitation.
- diminution des surfaces agricoles déclarées sur le territoire : environ 30 ha par an.
- développement de la pluriactivité : 33 % des exploitations en 2018.

Cependant l'agriculture reste pour l'instant relativement dynamique :
- une agriculture majoritairement professionnelle : 73 % des chefs d'exploitation passent la majorité de leur temps de travail sur l'exploitation en 2018.
- un nombre d'installations élevé : 10 installations par an entre 2013 et 2017, représentant environ la moitié des installations de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

L'encouragement de la transmission des exploitations et de l'installation des porteurs de projets agricoles pourrait permettre de dynamiser l'agriculture du territoire, pour des impacts environnementaux, sociaux et économiques positifs.

4. Prise en compte des exploitations dans les projets d'aménagement

4.1.Impacts indirects de l'artificialisation sur les exploitations

L'artificialisation des terres agricoles a pour première conséquence la diminution des terres disponibles, notamment les terres faciles à travailler que sont les terres planes, peu caillouteuses et de bonne qualité agronomique, comme sur la Plaine du Pont long par exemple. Mais **l'artificialisation peut également avoir des conséquences indirectes sur le travail agricole** :

- Morcellement et éloignement des parcelles, entre elles ou par rapport au corps de ferme ;
- Difficultés d'accès aux parcelles derrière des voies de forte circulation ou une urbanisation linéaire ;
- Augmentation du trafic et du nombre d'intersections ;
- Voies inadaptées aux engins agricoles ou à la traversée du bétail ;
- Pertes d'investissements agricoles : irrigation, drainage, cultures pérennes… ;
- Enclavement des parcelles et forte réduction des zones épandables ou pâturables (parcelles à proximité du corps de ferme).

L'artificialisation peut ainsi avoir des conséquences économiques multiples : diminution des rendements par perte de terres de bonne qualité ou équipées en irrigation/drainage, augmentation des déplacements et des redémarrages aux intersections avec augmentation des coûts de carburant, perte d'investissements de l'exploitation… Les conséquences peuvent aussi être environnementales et sociales : augmentations des gaz à effet de serre et du temps de travail pour les exploitants par augmentation des déplacements, problèmes de conflits d'usage et de cohabitation. Ces derniers peuvent être des nuisances sonores ou olfactives pour les riverains, mais également une modification des pratiques de travail par les exploitants afin d'éviter les conflits, ce qui ne facilite pas l'exploitation agricole.

4.2.Investissements agricoles

Le foncier agricole peut faire l'objet de plusieurs investissements sur le long terme. Les **opérations d'aménagement foncier** (remembrement principalement) menées par l'Etat et par le Conseil départemental ont permis d'améliorer la structure de 2 189 ha depuis le début des années 90, soit 17 % de la superficie agricole recensée en 2018. C'est sans compter le remembrement mené sur Malaussanne de 1967 à 1976 ayant touché plus de 1 700 ha. Ces aménagements fonciers sont considérés comme des investissements réalisés sur le foncier agricole, car ils facilitent l'exploitation des terres en créant de plus grands ilots de productions. Les exploitations agricoles restent néanmoins morcelées sur une partie du territoire et notamment en zones de coteaux.

De la même manière, **les réseaux d'irrigation améliorent les conditions de culture et les rendements agricoles**. Les terres équipées en irrigation doivent être fortement considérées : en plus d'avoir fait l'objet d'un investissement sur le long terme, leur artificialisation s'avère plus compliquée. Le territoire du canton d'Arzacq a fait l'objet de nombreux investissements.

Les droits d'eau gérés par les ASA représentent environ 1 700 ha (13 % des surfaces agricoles), principalement grâce aux réseaux d'irrigation développés à partir de lacs (comme à Arzacq), des Luys et d'autres cours d'eau. A ces droits d'eau s'ajoute également l'irrigation individuelle. Les lacs et notamment celui de Mazerolles permettent de réalimenter les cours d'eau. Les surfaces potentiellement irrigables recensées sur le territoire représentent environ 30 % des surfaces agricoles (4 000 ha), si les droits d'eau étaient possibles (Enquêtes 2018).

D'autres investissements sur le foncier agricole doivent être considérés : présence de drains facilitant l'exploitation des terres, cultures pérennes nécessitant plusieurs années pour être rentabilisées (arboriculture et vignes par exemple), etc.

4.3.Surfaces potentiellement épandables

En territoire d'élevage, il est également important de prendre en compte les terres épandables dans les projets d'aménagement. En effet, la possibilité d'épandre les effluents d'élevage sur les cultures est nécessaire à la viabilité économique des exploitations, car l'élimination des effluents par d'autres moyens représente un surcoût. Cet épandage ne peut se faire à proximité des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, ni à proximité des cours d'eau et plans d'eau. La distance réglementaire est variable selon l'effluent et selon les types de cours et plans d'eau. La distance maximale à respecter est de 100m par rapport aux habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers. L'épandage d'effluents organiques est interdit à moins de 35 m des berges de cours d'eau, distance réduite à 10 m si une bande tampon végétalisée de 10 m est présente. Des restrictions supplémentaires existent en zones de pente.

La cartographie ci-contre recense les contraintes liées à l'épandage. Un périmètre de 35m a été appliqué aux cours et plans d'eau et un périmètre de 100m aux surfaces urbaines, et les surfaces boisées ont été retirées. Les surfaces agricoles potentiellement épandables sont ainsi très limitées sur le territoire, sans même tenir compte des pentes.

4.4.Périmètres de protection sanitaire et de développement des exploitations

La réglementation impose également un périmètre de protection sanitaire fixant la distance minimale à laquelle peut s'implanter un bâtiment agricole vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers. Ce périmètre est fixé en fonction du type et du nombre d'animaux, qui classent les élevages au règlement sanitaire départemental (RSD) ou en installation classée pour l'environnement (ICPE). La distance d'éloignement est plus importante pour les bâtiments d'élevage et annexes (bâtiments de stockage d'aliments,…) des ICPE : elle est en règle générale de 100m par rapport aux habitations et aux locaux habituellement occupés par des tiers, ainsi que des zones destinées à l'habitation telles que définies dans le document d'urbanisme. Le principe de réciprocité doit être appliqué aux habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, pour toute nouvelle construction ou tout changement de destination à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes (article L111-3. du Code rural et de la pêche maritime).

61 élevages ICPE, 90 exploitations au RSD, et 11 exploitations ayant des élevages au RSD et en ICPE ont été recensées en 2018.

Sur la cartographie des enjeux fonciers, un périmètre « conseillé » de 100 m pour le potentiel de développement des exploitations a été appliqué à tous les bâtiments d'élevage ainsi qu'aux annexes ICPE. Afin de prendre en compte les projets éventuels des exploitations existantes et des éventuelles reprises, un potentiel de développement de 100m a également été tracé autour des bâtiments agricoles hors bâtiments d'élevage et ICPE. Ces périmètres conseillés de potentiel de développement se superposent fortement avec la tâche urbaine. Les exploitations concernées seront déjà limitées dans leur développement, et des conflits d'usage peuvent avoir lieu avec le voisinage.

L'artificialisation des terres agricoles a pour conséquence première la diminution du foncier disponible, outil de travail primordial en agriculture. Elle peut également avoir des effets négatifs sur la facilité du travail d'exploitation : morcellement et éloignement des parcelles, difficultés d'accès aux parcelles, diminution des zones épandables, pertes d'investissements agricoles (terres remembrées, irrigation, drainage, cultures pérennes), pertes de terres de bonne qualité agronomique ou à forte plus-value… De plus, des distances d'éloignement doivent être respectées entre les bâtiments d'élevage et les autres bâtiments urbains, limitant les possibilités d'agrandissement des exploitations. Les résultats de projets d'aménagement trop vastes ou mal localisés ne sont pas seulement économiques, mais aussi environnementaux, sociaux, paysagers.

5. Analyse des enjeux par secteurs

5.1.Secteur sud-ouest : plaine du Pont Long et vallée du Luy de Béarn

Communes de Pomps, Géus-d'Arzacq, Uzan, Mazerolles ; sud de Morlanne, Bouillon, Larreule.

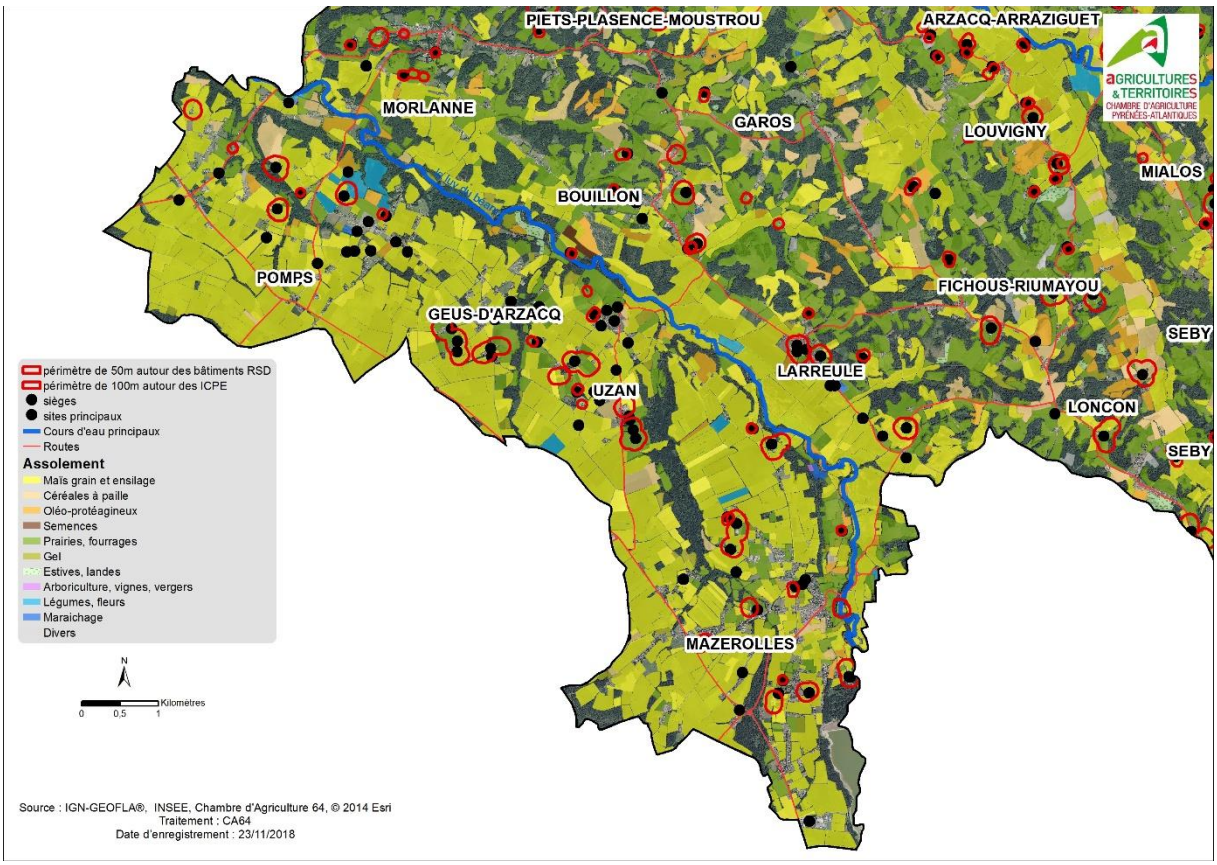

Ce secteur de la Plaine du Pont Long et de la vallée du Luy de Béarn est caractérisé par la prédominance des grandes cultures et surtout du maïs grain et ensilage. Des exploitations d'élevage y sont toutefois présentes, surtout en volailles et palmipèdes, bovins viandes et porcins, principalement à Mazerolles et Larreule. Quelques autres productions sont aussi présentes à la marge (12 % des exploitations) : principalement en maraichage, arboriculture, horticulture (en système spécialisé ou de polyculture). Cette zone est très agricole en superficie et en nombre d'exploitations, par rapport à la superficie totale. Le réseau d'irrigation développé autour du Luy de Béarn ainsi que les aménagements fonciers réalisés à Géus-d'Aracq, Uzan, Mazerolles et Larreule ont permis de conforter l'activité agricole.

Le taux de pluriactivité est un des plus élevés du territoire, généralement égal ou supérieur à 40 % sur les communes. 31 % des exploitations sont des pluriactifs passant une majorité de temps de travail en dehors de l'exploitation, 52 % sont à temps plein sur l'exploitation.

La diversification de l'activité agricole avoisine les 20 % sauf à Morlanne où elle atteint 50 %. L'utilisation des signes officiels de la qualité et de l'origine est développée surtout sur les produits d'élevage (IGP Jambon de Bayonne, Porcs du Sud-Ouest, Canard à foie gras du Sud-Ouest ; Label Rouge Bœuf Blond d'Aquitaine ; Labels Rouges/IGP Bœuf de Chalosse et Volailles fermières des Landes…).

La proximité des bassins de consommation de la Communauté de communes de Lacq-Orthez et de l'agglomération de Pau pourrait questionner sur la part relativement faible des activités de diversification ou des signes de qualité et d'origine. Cependant la plupart de ces exploitations sont orientées vers la production de grandes cultures et le taux de pluriactivité est fort : les exploitations ne sont en majorité pas adaptées à la mise en œuvre de ces démarches. Elles sont plutôt intégrées dans une stratégie de « filière », en relation avec les différents opérateurs économiques de ce territoire et alentours (coopératives,…).

La pression foncière est plus importante que sur les autres secteurs, liée à la proximité de l'agglomération de Pau et de la Communauté de communes de Lacq-Orthez, ainsi qu'à la facilité d'artificialisation de ces terres planes. L'urbanisation est souvent diffuse et le long des axes, pouvant occasionner des difficultés pour l'exploitation des terres agricoles. Une grande proportion de bâtiments agricoles, et notamment d'élevage, sont proches ou inclus en zone urbaine.

4 communes sur 7 présentent plus de 50 % de chefs d'exploitations de 50 ans ou plus, et la surface de ces exploitations représente plus 50 % de la SAU des exploitations pour 3 communes (et environ 40 % pour 2 autres communes).

5.2. Secteur centre : les coteaux et les vallées du Luy de France et de ses affluents

Nord des communes de Morlanne, Bouillon, Larreule ; communes d'Arget, Piets-Plasence-Moustrou, Garos, Louvigny, Fichous-Riumayou, Montagut, Lonçon, Séby, Mialos, Cabidos ; sud des communes de Malaussanne, Arzacq-Arraziguet, Vignes et Méracq.

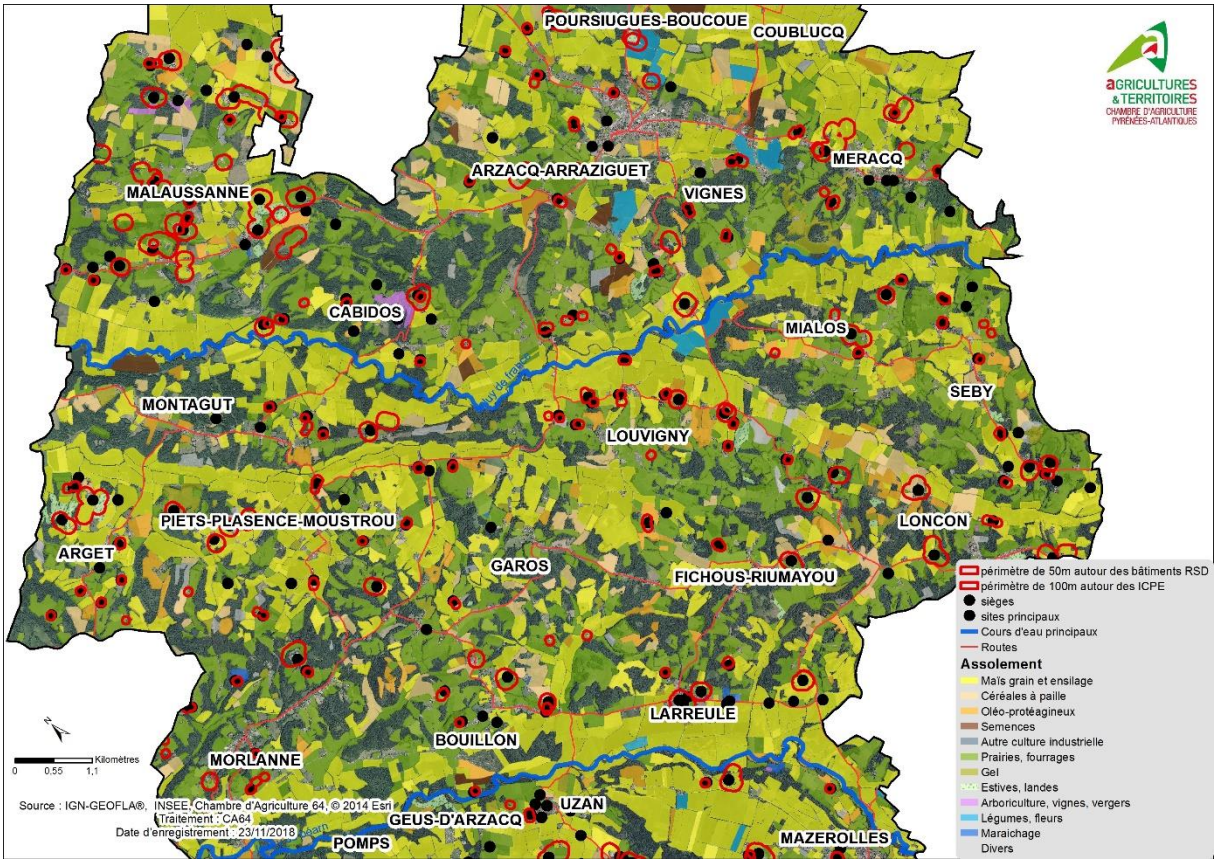

Ce secteur est caractérisé par l'alternance de coteaux en prairies ou boisés, et de zones planes en grandes cultures sur les plateaux et le long des vallées du Luy de France et ses affluents (vallée de la Rance, le Riumayou, le Séby). L'élevage est omniprésent et principalement l'élevage de bovins viande et de veaux, ainsi que les volailles et palmipèdes sur le nord de ce secteur (Arget, Malaussanne, Cabidos…). Il s'agit en parallèle du secteur avec le plus de diversité de productions. Garos, Mialos et Morlanne sont les 3 communes du canton d'Arzacq avec le plus de systèmes de productions différents (moins de 70 % de grandes cultures et de polyculture-élevage). On y trouve donc dans une moins grande proportion des activités équines, des élevages peu répandus (canins, visons, apiculture), de l'arboriculture,...

Une grande partie de ces communes présente plus de 30 % des exploitations développant une activité de diversification, principalement par la vente directe et la transformation. Ceci peut s'expliquer par l'importance de l'élevage et la diversité des productions. Les signes de qualité et d'origine sont bien représentés, notamment sur les produits de l'élevage, surtout bovin.

La pluriactivité, inférieure au secteur sud, reste élevée : 30 % des exploitations. 25 % des exploitations sont des pluriactifs passant une majorité de temps de travail en dehors de l'exploitation, 68 % sont à temps plein sur l'exploitation.

11 communes sur 17 présentent plus de 50 % de chefs d'exploitations de 50 ans ou plus (3 autres communes avoisinent les 40 %) et la surface de ces exploitations représente plus 50 % de la SAU des exploitations pour 10 communes.

La presque totalité des friches recensées en 2018 (68 ha) se trouve sur ce secteur, en lien avec la diminution de l'élevage dans cette zone de coteaux. A cause de la topographie, les exploitations sont également plus morcelées. Des aménagements fonciers ont eu lieu sur les secteurs plats d'Arget et de Larreule. L'irrigation est bien développée dans les zones planes des vallées du Luy de France et de la Rance.

La pression foncière semblerait plus faible que les autres secteurs (enquêtes 2018), sauf à Arzacq de par sa proximité avec les Landes et son pôle de services et d'activités. Cependant l'organisation des villages est variable : bâti disséminé notamment sur les zones planes ou sur les plateaux, urbanisation le long des lignes de crêtes… Ainsi la concurrence avec les terres planes, plus rares sur ce secteur et plus faciles à exploiter, n'est pas négligeable, tout comme l'imbrication du bâti agricole sur certaines communes.

5.3.Secteur nord-est : les « landes » proches du Gabas

Nord-est de Malaussanne, d'Arzacq, de Vignes, de Méracq ; Poursiugues-Boucoue et Méracq.

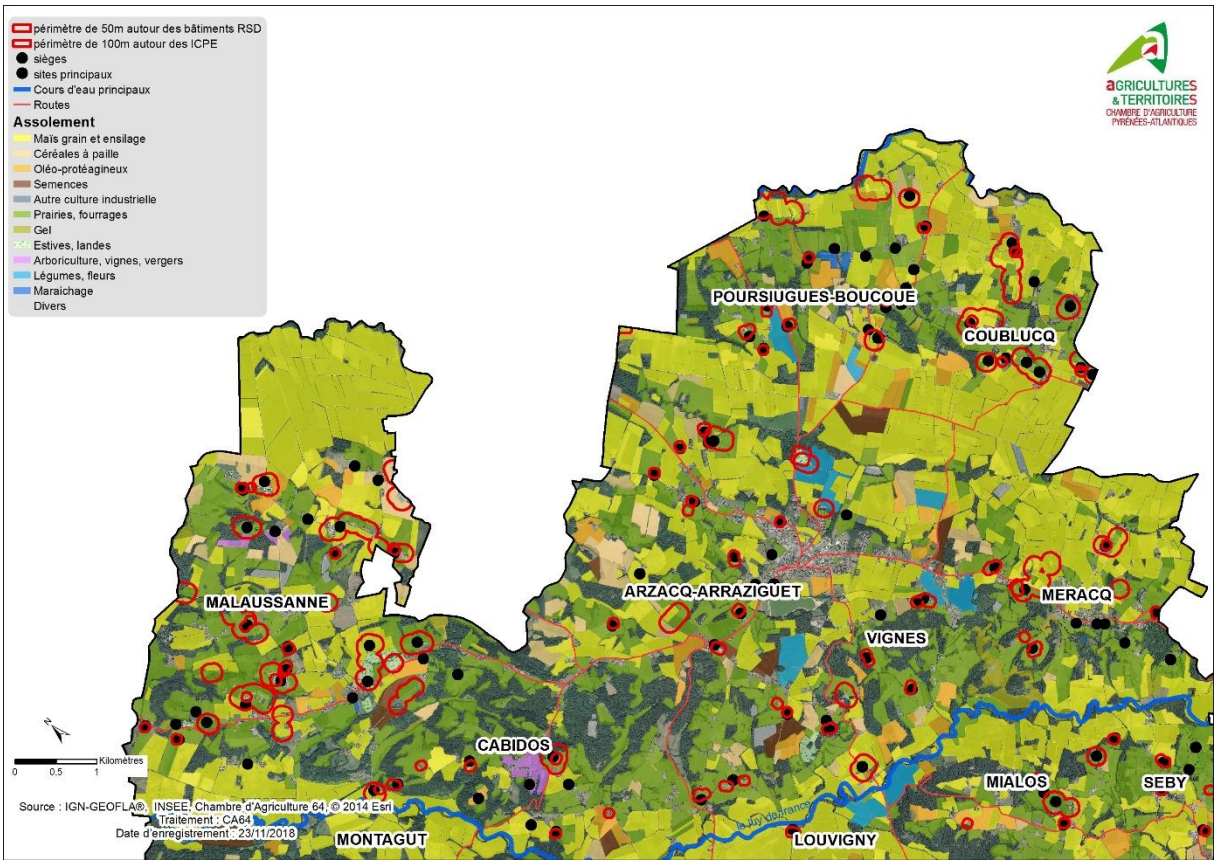

Ce secteur à la limite du département des Landes et proche du Gers présente une prédominance de plaines occupées par les grandes cultures et principalement le maïs. Les grands ensembles en grandes cultures, à la toponymie locale « landes », sont coupés de la vallée du Gabas (en limite du territoire) par quelques coteaux et plateaux en prairies (à Poursiugues-Boucoue et Coublucq). Les exploitations sont principalement en système grandes cultures, mais aussi en élevages bovins viande ou volailles et palmipèdes. Les chefs d'exploitations sont très majoritairement à temps plein sur l'exploitation.

20 % des exploitations ont développé une activité de diversification, principalement en vente directe ou transformation. Les signes de qualité et d'origine sont utilisés par 50 % des exploitations : labels sur les produits animaux, Agriculture Biologique développée surtout à Poursiugues-Boucoue (plus de 20 % de la SAU).

Sur ce secteur représenté surtout par les communes de Coublucq et de Poursiugues-Boucoue, environ 35 % des chefs d'exploitations ont 50 ans ou plus, et représentent environ 30 % des surfaces agricoles.

La pression d'urbanisation serait faible (enquêtes 2018). L'urbanisation est disséminée le long des axes routiers, avec quelques bâtiments agricoles imbriqués sur les coteaux et lignes de crêtes. On ne trouve pas de bâtiments agricoles sur les terres de « landes », grands ensembles agricoles à protéger de toute nouvelle urbanisation. L'irrigation est bien développée avec plus de 550 ha irrigués (ASA de Boueilh-Boueilho-Lasque).

5.4. Enjeux agricoles dans l'élaboration du PLU intercommunal

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, les enjeux dans pour le maintien d'une agriculture dynamique seraient :

- **la diminution de la pression foncière sur les terres agricoles**. La mise en place d'un document d'urbanisme tel que le PLUI peut participer à ce processus si le zonage est bien réfléchi, notamment en limitant les surfaces de zones constructibles à court ou à long terme.

- **la prise en compte des terres à fort intérêt agronomique**. Ceci passe par la limitation de la consommation de foncier agricole et une meilleure localisation des zones constructibles, en protégeant au mieux les terres fertiles, les terres planes, les grands ensembles agricoles, les terres pouvant être irriguées. En zone de coteaux, les terres planes étant plus rares, la concurrence entre urbanisation et agriculture n'est pas négligeable. Il s'agit également de prendre en compte des parcelles avec investissements à long terme réalisés par les exploitants (cultures pérennes comme les vignes ou l'arboriculture,…).

- **la prise en compte des bâtiments d'exploitation et notamment d'élevage dans les projets d'aménagement**. Afin de permettre le maintien des exploitations existantes proches des zones bâties, les distances à maintenir avec de nouvelles constructions urbaines pourraient être supérieures aux distances règlementaires minimum, afin d'anticiper d'éventuels conflits d'usages avec les habitants. La définition des zonages constructibles devra également envisager les possibilités de développement des exploitations.

- **la prise en compte du fonctionnement des exploitations.** Hormis la prise en compte des bâtiments et de leurs possibilités de développement dans le zonage comme indiqué ci-dessus, il s'agit également de réfléchir à la fonctionnalité des exploitations : cheminements des engins agricoles sur des voies suffisamment larges, traversées des routes par le bétail ou les engins agricoles sans risques liés à la circulation, accès aux parcelles maintenus, grands ilots conservés autour des bâtiments d'élevage pour les parcours, forme et taille de parcelles facilement exploitables (possibilité d'utilisation des engins agricoles, possibilités d'épandage des effluents,…).

La réponse du PLUi à ces enjeux peut favoriser le maintien de l'agriculture et de l'élevage. En effet si l'agriculture diminue aujourd'hui en partie à cause de facteurs extérieurs à l'aménagement des communes (conjoncture économique, normes sanitaires, évolution sociétale des agriculteurs et des habitants-consommateurs…), **le foncier est l'outil de travail primordial aux exploitations agricoles**. L'affichage dans le PLUi de sa prise en compte à long terme favoriserait le confortement des exploitations existantes, la transmission des exploitations par les agriculteurs prenant leur retraite et la dynamisation des installations agricoles professionnelles. **Les fonctions de l'agriculture pour l'économie, le social et l'environnement seraient également assurées**, avec des impacts positifs notamment sur la qualité des paysages, la production d'aliments locaux et de qualité, le tourisme, les entreprises agricoles et l'économie liée indirectement à l'agriculture.

Conclusion

Le territoire du canton d'Arzacq est très agricole. 70 % de sa superficie sont exploités, 267 exploitations y ont leur site de production principal. Des exploitations des communes et départements voisins viennent également y cultiver des terres. L'élevage est omniprésent : 55 % des exploitations sont orientées vers la polyculture-élevage ou l'élevage, principalement de bovins viande et veaux, de volailles et palmipèdes et de porcins ; les prairies représentent 30 % des surfaces agricoles. Les grandes cultures sont aussi très présentes, principalement le maïs grain et ensilage. Celui-ci représente 55 % de l'assolement et 31 % des exploitations sont spécialisées en grandes cultures. D'autres productions se développent : légumes sous contrats, maraîchage, activités équines… En parallèle l'élevage, principalement de bovins, de volailles et de palmipèdes, diminue.

Le territoire est organisé selon 3 grands secteurs. Au sud-ouest se trouvent la plaine du Pont Long et la vallée du Luy de Béarn, caractérisé par la prédominance du maïs grain et ensilage, avec la présence d'élevages de volailles et palmipèdes, de bovins viandes et de porcins. Ce secteur est le plus soumis à la pression foncière et la pluriactivité y est la plus forte du canton. Au centre se trouvent les coteaux et les vallées du Luy de France et de ses affluents, caractérisé par l'alternance de coteaux boisés ou en prairies et de vallées et plateaux en grandes cultures. L'élevage y est très développé, principalement les bovins viande et veaux ainsi que volailles et palmipèdes. Ce secteur doit faire face à une diminution de l'élevage plus forte que sur les autres secteurs. Au nord-est se trouvent de grands ensembles en grandes cultures, les « landes » et la vallée du Gabas, avec quelques coteaux et plateaux. On y trouve principalement des exploitations de grandes cultures, mais aussi des élevages bovins viande et volailles et palmipèdes. Ce secteur est à la croisée des influences des Landes et du Gers.

L'activité économique liée à l'agriculture est importante sur le canton d'Arzacq. Le secteur agricole est le 2e secteur d'activité sur le territoire, et la proportion d'emploi agricole est élevée en comparaison avec les moyennes départementales ou nationales (16,7 %). De plus, de nombreuses entreprises locales ou extérieures au territoire ont un lien économique avec les exploitations du canton d'Arzacq, majoritairement incluses dans une démarche de filière. Si les activités de diversification des exploitations sont encore peu nombreuses (22 %) et touchent principalement la vente directe et la transformation des produits d'exploitation, les entreprises agricoles ont su utiliser les signes officiels de qualité et d'origine pour valoriser leurs produits (36 % des exploitations). Ceux-ci concernent majoritairement les produits d'élevage.

Le territoire doit faire face à une évolution de l'agriculture locale. Le vieillissement de la population agricole se poursuit, le nombre d'exploitations et le surfaces diminuent, la pluriactivité des exploitants augmente. Cependant l'agriculture locale reste dynamique en comparaison avec d'autres territoires. En effet, les exploitations sont encore majoritairement professionnelles. De plus, le nombre d'installations est élevé : il représente la moitié des installations de la nouvelle Communauté de communes des Luys en Béarn. Mais cette dynamique ne suffit pas à remplacer les départs à la retraite.

La diminution de l'agriculture professionnelle et de l'élevage a des conséquences environnementales, sociales et économiques sur le territoire. La prise en compte des exploitations agricoles dans les projets d'aménagement est primordiale pour favoriser le maintien d'une agriculture dynamique. Dans le cadre

de l'élaboration du PLU intercommunal, il s'agira de diminuer la pression foncière sur les terres agricoles, de prendre en compte les terres à fort intérêt agronomique, les bâtiments d'exploitation et notamment d'élevage, le fonctionnement des exploitations.